



REPUBLIQUE D'HAÏTI

DÉPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE QUARTIER-MORIN

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

2022-2027





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT)
Unité de Coordination de Projet (UCP)
&
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION (MTPTC)
Unité Centrale d'Exécution (UCE)



*Avec l'accompagnement
technique de*



TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES.....	XIII
MOTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE.....	XVII
INTRODUCTION.....	19
1. MÉTHODOLOGIE	21
■ Préparation	22
■ Diagnostic communal	26
▶ Diagnostic technique.....	26
▶ Diagnostic participatif.....	29
■ Planification	32
▶ Atelier de définition de la vision, des objectifs, des orientations et des lignes d'actions stratégiques	32
▶ Atelier d'identification des programmes et actions du PCD	33
▶ Atelier de programmation physique et de montage du plan d'action du PCD	34
▶ Atelier de programmation financière	34
■ Mise en œuvre	35
▶ Atelier de définition des mesures politiques, économiques et sociales	35
▶ Atelier sur les mécanismes de mise en œuvre du PCD.....	35
■ Elaboration finale du document	36
■ Restitution et validation	36
■ Difficultés rencontrées, défis relevés et limites méthodologiques du document	37

2. DIAGNOSTIC COMMUNAL

39

2.1. ÉVOLUTION HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE41

2.2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL43

■ Localisation et limites de la commune 43

■ Milieu Physique 45

- ▶ Climat45
- ▶ Relief et morphologie.....46
- ▶ Hydrographie et ressources en eau51
- ▶ Géologie et sols55
- ▶ Occupation des sols et couverture des terres59
- ▶ Situation environnementale61
- ▶ Risques et désastres64
- ▶ Impacts du changement climatique.....69

■ Organisation de l'espace et dynamique socio-spatiale 71

- ▶ Organisation administrative de la commune71
- ▶ Démographie et répartition de la population73
- ▶ Présentation de la problématique générale de l'aménagement76
- du territoire communal76
- ▶ Foncier et cadastre.....78
- ▶ Urbanisation, habitat et logement79
- ▶ Télécommunications et nouvelles technologies de l'information80
- et de la communication.....80
- ▶ Énergie, électricité et éclairage public.....81
- ▶ Voies de communication, mobilité et transport83

2.3. FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS.....88

■ Structuration et organigramme 88

de l'administration communale 88

■ Fonctionnement de la Mairie 89

■ Direction générale et services communaux..... 91

- ▶ Direction Générale91
- ▶ Service de Fiscalité.....92
- ▶ Service d'urbanisme92

▶ Service des affaires sociales et culturelles.....	93
▶ Service de Voirie et des Équipements Collectifs	94
■ Fonctionnement des CASEC, ASEC et DV.....	95
■ Relations administratives entre Conseil Municipal, CASEC, ASEC et DV.....	96
■ Services déconcentrés de l'état.....	97
■ Leadership, moyens et pratiques de gouvernance	101
■ Développement institutionnel et partenariat.....	102
■ Intercommunalité et Coopération Décentralisée	103
■ Budget de la commune	104
▶ Recettes prévisionnelles.....	104
▶ Evolution des recettes ordinaires.....	105
▶ Dépenses prévisionnelles	107
▶ Conditions de réalisation de la collecte	110
▶ Ressources financières de la commune	110
▶ Mobilisation fiscale	111
▶ Evolution des ressources propres de la Mairie	113
▶ Evolution de l'effectif des opérations de liquidation	114
▶ Evaluation du potentiel fiscal de la commune de Quartier-Morin	114
■ Forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures en matière de gouvernance.....	116
2.4. MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	117
■ Education.....	117
▶ Demande en éducation dans la commune de Quartier-Morin	117
▶ Accessibilité à l'offre éducative au niveau de la commune	118
▶ Salles de classe disponibles	121
▶ Ratio élève/salle de classe	121
▶ Qualité de l'offre éducative au niveau de la commune.....	122
▶ Nombre et qualité des ressources humaines	122
▶ Qualité matérielle	123
▶ Qualité de la mobilisation sociale	124
▶ Performance du secteur éducatif dans la commune	124
▶ Gouvernance du système éducatif au niveau de la commune	125

■ Santé	127
▶ Gouvernance du système	127
▶ Personnel des infrastructures de santé	133
▶ Praticiens traditionnels et charlatans	140
▶ Quelques indicateurs de santé.....	140
▶ Quelques services de santé offerts	142
■ Nutrition	144
■ Eau potable et assainissement	147
▶ Approvisionnement en eau	147
▶ Gestion des déchets	149
▶ Dispositifs sanitaires et évacuation des déjections	151
▶ Drainage, évacuation des eaux usées et assainissement de l'espace	152
▶ Conditionnement des aliments dans les marchés publics.....	155
▶ Gestion des tombes et cimetières.....	155
■ Justice, sécurité et droits humains	156
▶ Administration de la justice	156
▶ Justice et droits humains.....	157
▶ Sécurité	158
■ Etat civil et identification de la population	160
■ Genre et inclusion sociale	161
■ Dynamiques associatives et liens entre les différents groupes sociaux.....	164
■ Sports, loisirs et activités culturelles	169
■ Arts et lettres.....	173
■ Culture, cultes et confessions religieuses.....	173
■ FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS	177
■ ET MENACES MAJEURES DANS LE DOMAINE SOCIAL	177
2.5. MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES... 178	
■ Agriculture	179
▶ Tenure foncière	179
▶ Main-d'œuvre agricole	181

▶ Systèmes de production et principales cultures	183
▶ Itinéraire technique de production	186
▶ Outillage agricole	186
▶ Approvisionnement en intrants, encadrement technique et accessibilité aux moyens financiers	187
▶ Variétés, rendement des cultures et maladies phytosanitaires	188
▶ Stockage, transformation et commercialisation	189
des produits agricoles.....	189
▶ Filières porteuses de la commune	190
▶ Sylviculture	192
▶ Apiculture	193
▶ Problématique de la sécurité alimentaire dans la commune	194
■ Elevage.....	196
▶ Situation de l'élevage dans la commune et type d'élevage pratiqué.....	196
▶ Modes de conduite des animaux	197
▶ Alimentation	197
▶ Abreuvement.....	198
▶ Reproduction.....	198
▶ Santé animale	198
▶ Commercialisation des animaux.....	199
■ Pêche et chasse	201
▶ Situation de la pêche dans la commune	201
▶ Matériels et équipements de pêche.....	201
▶ Types de pêche	201
▶ Circuits de commercialisation des produits halieutiques.....	201
■ Mines et carrières	203
■ Industries, PME et PMI	204
■ Commerce et entrepreneuriat.....	205
■ Artisanat, industries créatives et petits métiers.....	208
■ Patrimoine, tourisme, hôtellerie et restauration	208
▶ Patrimoine matériel et immatériel de la commune.....	208
▶ Potentiel touristique de la commune.....	209
▶ Grands défis et contraintes du secteur.....	215
■ Main d'œuvre et emplois.....	216
▶ Main d'œuvre	216
▶ Emplois	216

■ Services	217
■ FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE	218

3. ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE 219

■ Enjeux liés au milieu physique	220
■ Enjeux liés à la gouvernance	221
■ Enjeux sociaux	223
■ Enjeux économiques	224

4. PLANIFICATION 227

4.1. Vision de développement de la commune	228
4.2. Objectifs de développement de la commune	229
4.3. Axes d'interventions et orientations stratégiques	249
■ Articulation entre les Objectifs de Développement Durable et les objectifs du Pcd	250
■ Articulation entre les Orientations nationales et le Plan Communal de Développement	252
■ Articulation entre les Orientations régionales et le Plan Communal de Développement	253
4.4. Programmation physique	254
4.5. Programmation financière	270
■ Schéma de financement du PCD	270
■ Programmation d'investissement pluriannuel	271

■ Résumé du plan d'investissement.....	286
--	-----

5. MISE EN ŒUVRE 289

5.1. MESURES POLITIQUES 290

- ▶ Coordonner les actions de développement..... 290
- ▶ Développer des coopérations et des partenariats..... 290
- ▶ Mobiliser et coaliser avec les acteurs étatiques 291
- ▶ Travailler en équipe et déléguer des pouvoirs 291

5.2. MESURES ÉCONOMIQUES 292

- ▶ Faciliter les mécanismes et mettre en place des structures
de service pour attirer les investissements 292
- ▶ Encourager l'investissement et le développement des secteurs productifs 292

5.3. MESURES SOCIALES..... 293

- ▶ Mobiliser les forces vives de la commune..... 293
- ▶ Communiquer et rendre compte 293
- ▶ Favoriser l'éducation citoyenne 294
- ▶ Organiser l'espace communal
et étendre les services sociaux sur le territoire 294

5.4. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE 295

- ▶ Cadre institutionnel de la mise en œuvre 295
- ▶ Communication autour du PCD et mobilisation des acteurs 296
- ▶ Mobilisation de ressources et mécanismes de financement..... 297
- ▶ Stratégies de mobilisation des ressources 297
- ▶ Dispositifs et outils de suivi et d'évaluation 298
- ▶ Indicateurs de suivi 299

ANNEXES 307

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE 341

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3 : Climat saisonnier dans la commune de Quartier-Morin	45
Tableau 5 : Risques naturels au niveau de la commune	64
Tableau 6 : Répartition des habitations et localités de la Commune par Section Communale	71
Tableau 8 : Répartition de la population par sexe, tranche d'âge et unité spatiale en 2015	75

Tableau 7 : Répartition des ménages par entité géographique et administrative selon la superficie et la densité de la population en 2015.....	75
Tableau 9 : Principales sources d'énergie utilisées par les ménages pour la cuisson....	82
Tableau 10 : Lieux et dispositifs des familles pour la cuisson	82
Tableau 11 : Caractéristiques du réseau routier de la commune	83
Tableau 12 : Principaux axes du réseau routier des sections communales	84
Tableau 13 : Réseau de communication régionale de la commune de Quartier-Morin	85
Tableau 14 : Composition des Collectivités Territoriales selon le sexe	96
Tableau 15 : Répartition des institutions étatiques et des services déconcentrés sur le territoire de la commune	98
Tableau 16 : Domaines d'intervention et de collaboration des organisations d'aide au développement	102
Tableau 17 : Synthèse des prévisions de recettes pour l'exercice fiscal 2018-2019 en Gourdes	105
Tableau 18 : Analyse comparative des dépenses prévisionnelles et des dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes	108
Tableau 19 : Synthèse de l'évolution des recettes financières au cours des 3 dernières années.....	110
Tableau 20 : Bilan cumulatif des recettes collectées au cours des exercices de 2016 à 2019.....	112
Tableau 21 : Synthèse de l'évolution des ressources propres de la Mairie	113
Tableau 22 : Dossiers liquidés Vs montants liquidés.....	114
Tableau 23 : Evaluation du potentiel fiscal.....	114
Tableau 24 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine de la Gouvernance.....	116
Tableau 24 : Effectif de la population en âge de scolarisation suivant le niveau d'enseignement	118
Tableau 25 : Répartition des infrastructures éducatives par niveau d'enseignement	118
Tableau 26 : Répartition des infrastructures scolaires par niveau d'enseignement et par espace géographique au niveau de la commune de Quartier-Morin.	119
Tableau 27 : Répartition des infrastructures scolaires par section communale et le poids des secteurs public et non public	119
Tableau 28 : Répartition du nombre de salles de classe disponibles par niveau d'enseignement et par unité spatiale.....	121
Tableau 29 : Répartition des effectifs des élèves par salle de classe selon le milieu de la commune.....	122
Tableau 30 : Répartition des effectifs des enseignants en fonction du niveau et selon le milieu de la commune.....	123
Tableau 31 : Description des établissements scolaires de la commune	124
Tableau 32 : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune de Quartier-Morin	128
Tableau 33 : Espaces de services et de prestation de soins des établissements sanitaires	130

Tableau 34 : Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires.....	132
Tableau 35 : Personnel administratif des établissements de santé.....	133
Tableau 36 : Personnel technique des établissements de santé	135
Tableau 37 : Personnel de Soutien des établissements de santé.....	137
Tableau 38 : Statut du personnel des établissements de santé	139
Tableau 39 : Encadrement médico-technique suivant le nombre de Personnel médical par habitant.....	140
Tableau 40 : Nombre de patient-e-s vu-e-s en moyenne dans les établissements de santé	141
Tableau 41 : Fréquence des maladies et des symptômes les plus coramment rencontrés.....	141
Tableau 42 : Morbidité de la population au cours de la période de 2018 à 2020	141
Tableau 43 : Alimentation des ménages dans la commune de Quartier-Morin	145
Tableau 44 : Gestion des déchets ménagers au niveau de la commune.....	150
Tableau 45 : Poubelles et tas d'immondiées répertoriés au niveau de la commune...	151
Tableau 46 : Gestion des déjections au niveau des ménages	151
Tableau 47 : Distribution des latrines sèches et des toilettes hygiéniques répertoriées au niveau de la commune	152
Tableau 48 : Canaux, lagons et marres d'eau répertoriés dans la commune.....	152
Tableau 49 : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon le genre de la présidence et l'unité spatiale	164
Tableau 50 : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon les champs d'interventions prioritaires et l'unité spatiale.....	166
Tableau 51 : Infrastructures de sports, de loisirs et de divertissement de la commune	170
Tableau 52 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine social	177
Tableau 53 : Calendrier Cultural de la commune de Quartier-Morin	186
Tableau 54 : Outils utilisés sur les espaces agricoles.....	187
Tableau 55 : Pestes et maladies phytosanitaires	189
Tableau 56 : Utilisation des espèces fourragères et zones de production.....	197
Tableau 57 : Calendrier des maladies des animaux dans la commune	199
Tableau 58 : Prix du bétail selon le marché	199
Tableau 60 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine économique.	218
Tableau 61 : Cadre programmatique du PCD	229
Tableau 62 : Concordance entre les chantiers du PSDH et les grands axes du PCD de Quartier-Morin.....	249
Tableau 63 : Concordance entre les Objectifs de Développement Durables et les objectifs du Plan Communal de Développement	251
Tableau 64 : Concordance entre les orientations du PSDH et les orientations stratégiques du PCD	252
Tableau 65 : Concordance entre les orientations régionales du Nord et les orientations stratégiques du PCD de la commune de Quartier-Morin.....	253

Tableau 66 : Tableau synoptique des programmes et actions du PCD de la commune de Quartier-Morin pour 2022-2027	255
Tableau 67 : Plan d'Investissement Pluriannuel du PCD de la commune de Quartier-Morin 2022-2027	272
Tableau 68 : Résumé du Plan d'Investissement	287
Tableau 69 : Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du PCD	299

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Diagramme ombrothermique de la commune.....	46
Figure 2 : Evolution de la population de Quartier-Morin de 1920 à 2003.....	73
Figure 3 : Pyramide des âges de la population de Quartier Morin	74
Figure 4 : Mairie de Quartier-Morin PMAC-MPCE / 2020	89
Figure 5 : Evolution des recettes ordinaires collectées (exercices 2016 à 2019).....	106
Figure 6 : Répartition des recettes collectées par la Mairie de Quartier-Morin pour l'exercice 2018-2019	107
Figure 7 : Analyse comparative de dépenses prévisionnelles et dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes.....	109
Figure 8 : Evolution des recettes collectées par la Mairie	111
Figure 9 : Bilan des recettes propres collectées par la Mairie de Quartier-Morin exercice 2016 à 2019.....	112
Figure 10 : Evolution des ressources propres collectées par la Mairie exercice 2016 à 2019.....	113
Figure 10 : Circuits de distribution et axe de commercialisation des produits halieutiques de la commune de Quartier-Morin.....	202

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation et limites géographiques de la commune	44
Carte 2 : Géomorphologie de la commune de Quartier-Morin	48
Carte 3 : Classe de pentes	50
Carte 4 : Zones hydrogéologiques de la commune.....	52
Carte 5 : Réseau hydrographique	54
Carte 6 : Géologie et sols	56
Carte 7 : Potentialités des sols	58
Carte 8 : Occupation des sols au niveau de la commune de Quartier-Morin	60
Carte 9 : Zones propices à l'inondation dans la commune de Quartier-Morin.....	66
Carte 10 : Risques d'érosion dans la commune de Quartier-Morin.....	68
Carte 11 : Découpage géographique et administratif de la commune de Quartier-Morin.....	72
Carte 12 : Réseau routier de la commune	87
Carte 13 : Principales institutions de services publics de la commune	100
Carte 15 : Localisation des infrastructures d'enseignement de la commune.....	120
Carte 19 : Localisation des infrastructures de santé dans la commune	129
Carte 20 : Localisation des points d'eau de la commune de Quartier-Morin	148
Carte 18 : Localisation des infrastructures et sites d'assainissement.....	154
Carte 16 : Localisation des infrastructures de sports et de loisirs.....	172
Carte 17 : Localisation des infrastructures religieuses.....	176
Carte 20 : Localisation des infrastructures économiques de la Commune	207
Carte 21 : Localisation des infrastructures touristiques	211



SIGLES ET ACRONYMES

- ACOSME** : Appui au Continuum de Santé Mère-Enfant
- AFASDA**: Asosyasyon Fanm Solèy Dayiti
- AFD** : Agence Française de Développement
- AITOM** : Association Intercommunale pour le Traitement des Ordures Ménagères
- ALI**: Agence Locale des Impôts
- AMO** : Assistance à Maitrise d'Ouvrage
- ASCP** : Agent de Santé Communautaire Polyvalent
- ASEC**: Assemblée de Section Communale
- BAC**: Bureau Agricole Communal
- BDS**: Bureau du District Scolaire
- BID** : Banque Interaméricaine de Développement
- BME** : Bureau des Mines et de l'Energie
- CAEPA** : Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
- CASEC**: Conseil d'Administration de la Section Communale
- CCIPN** : Chambre de Commerce des Industries, des Professionnels du Nord
- CCS** : Centre Communautaire de Santé
- CDC** : Conseil de Développement Communal
- CDV** : Centre de Dépistage Volontaire
- CFPB**: Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties
- CIAT** : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
- CLAC** : Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
- CM**: Conseil Municipal
- CNC** : Conseil National de Coopérative
- CNIGS**: Centre National d'Information Géo Spatiale
- CONATEL** : Conseil National des Télécommunications
- CP**: Comité de Pilotage
- CPE** : Comité de Points d'Eau

- CSPJ** : Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
CT : Collectivités Territoriales
DG : Directeur Général
DGI : Direction Générale des Impôts
DINEPA : Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DPC : Direction de la Protection Civile
DSN : Direction Sanitaire du Nord
DV : Délégué de Ville
EDH : Electricité d'Haïti
EMAT : Equipe Mobile d'Assistance Technique
EPA : Eau Potable et Assainissement
FAES : Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FDI : Fonds de Développement Industriel
FEMODEQ : Fédération du Mouvement Démocratique de Quartier-Morin
FENAMH : Fédération Nationale des Maires Haïtiens
FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FGDCT : Fonds de Gestion des Collectivités Territoriales
GAC : Groupe d'Action Communautaire
GIDE : Gestion Intégrée des Déchets Solides et de l'Environnement
GRD : Gestion des Risques et Désastres
HCBH : Hôpital de la Convention Baptiste d'Haïti
HCR : Hôpital Communautaire de Référence
IFOS : Institut de Formation et de Services
IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
INFP : Institut National de Formation Professionnelle
IST : Infections Sexuellement Transmissibles
KNFP : Konsèy Nasyonal Finansman Popilè
MARNDR : Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MARP : Méthode Accélérée de Recherche Participative
MCI : Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDE : Ministère de l'Environnement
MDUR : Municipal Development and Urban Resilience
MENFP : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti
MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

- MPCE** : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
- MSPP** : Ministère de la Santé Publique et de la Population
- MTPTC** : Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication
- OCB** : Organisation Communautaire de Base
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- ODN** : Organisation de Développement du Nord
- OFNAC** : Office National de l'Aviation Civile
- OGDNH** : Organisation de Gestion de la Destination Nord d'Haïti
- OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- ONI** : Office National d'Identification
- OPC** : Office de la Protection du Citoyen
- OPKM** : Oganizasyon Peyizan Katye Moren
- PADF** : Pan American Development Foundation
- PAEEV** : Plan d'Amenagement, d'Embelissement et d'Extension de la ville
- PAST** : Projet d'Appui au Secteur Touristique / Projet d'Appui à la Préservation du Patrimoine culturel et au Développement du secteur Touristique dans le Nord d'Haïti
- PCD** : Plan Communal de Développement
- PES** : Paquet Essentiel de Service
- PEV** : Programme Elargi de Vaccination
- PMAC** : Programme de Modernisation de l'Administration Communale
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PMH** : Pompe à Motricité Humaine
- PMI** : Petites et Moyennes Industries
- PNH** : Police Nationale d'Haïti
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PPP** : Partenariat public-privé
- PRAFIPUM** : Programme d'Amélioration des Finances Publiques Municipales
- PSDH** : Plan Stratégique de Développement d'Haïti
- PTF** : Partenaires Techniques et Financiers
- PTI** : Programme Triennal d'Investissement
- PU** : Plan d'Urbanisme
- RGA** : Recensement Général de l'Agriculture
- RGPH** : Recensement Général de la Population d'Haïti
- RNDDH** : Réseau National de Défense des Droits Humains
- SAM** : Société Anonyme Mixte

- SAU :** Superficie Agricole Utile
- SDE :** Services Déconcentrés de l'État
- SIDA :** Syndrome de l'immunodéficience Acquise
- SOFA :** Solidarite Fanm Ayisyèn
- SONUC :** Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgences Complets
- SSPE:** Services de Santé de Premier Échelon
- TNH :** Télévision Nationale d'Haïti
- UNESCO :** Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- UNICEF:** Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- USAID:** United States Agency for International Development
- VBG :** Violences Basées sur le Genre
- VIH:** Virus de l'Immunodéficience Humaine



MOTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Le Plan communal de développement 2022-2027 de Quartier-Morin se veut l'expression d'un réveil de la conscience des forces vives de la communauté: élus, entrepreneurs, paysans, femmes, jeunes, professionnels, etc., pour la mise en valeur des richesses humaines et matérielles de la commune, grâce à la mise en commun des idées, dans la perspective d'un développement durable. Son adoption est un acte de foi visant à sortir de l'action ponctuelle pour arriver à l'action planifiée et ordonnée dans le temps. Ce plan se veut le cadre de référence des initiatives à mener dans la commune en matière de développement.

Le PCD 2022-2027 n'est pas une baguette magique qui par sa seule existence va résoudre les problèmes ou optimiser les potentialités de notre commune. C'est un outil de travail. C'est un guide qui doit nous inspirer dans nos décisions, nos luttes pour un avenir meilleur. Il n'entend pas résoudre tous les problèmes de Quartier-Morin dans cinq ans. Il aidera surtout à établir une autre façon de penser et de réaliser nos interventions respectives. Ce plan présente de façon claire et précise la vision globale de la population pour le développement de la Commune. À bien comprendre l'évolution et l'implication des différents groupes d'acteurs dans l'animation du processus du PCD, il est possible d'avancer que ce plan constitue le socle novateur d'un nouveau contrat de société pour la commune. Il est non seulement un instrument d'orientation stratégique et politique, mais aussi opérationnel à la portée du corps de gestionnaires et des acteurs locaux s'impliquant dans l'animation du développement socio-économique de la commune

**LE PCD
EST UN GUIDE**
qui doit nous inspirer
dans nos décisions, nos
luttes pour un avenir
meilleur.

Enfin, le Conseil communal adresse ses vifs remerciements aux différent-e-s technicien-ne-s qui ont participé aux travaux de réflexion et d'élaboration du PCD, elle retient notamment ceux de l'Institut de Formation et de Services (IFOS) et les animateurs de terrain pour leur enthousiasme à animer le processus participatif du diagnostic et de la planification du PCD. Le Conseil municipal de la commune s'associe aux Conseils d'Administration et aux Assemblées des Sections communales respective-

ment de Basse-plaine et de Morne Pelé, aux organisations de la société civile et notables de la commune pour exprimer aussi sa reconnaissance, au projet de « Développement municipal et de résilience urbaine (MDUR) » financé par la Banque Mondiale en Haiti d'avoir facilité la réalisation de ce processus d'élaboration du PCD.

Il ne sert pas à grand-chose d'avoir un PCD s'il n'est pas mis en œuvre. À cet effet, la rigueur et la régularité dans sa mise en œuvre sont Indispensables à sa réussite. En ce sens, le Conseil communal sollicite d'ores et déjà tous les acteurs de développement de la Commune, qu'ils soient services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile, bailleurs de fonds, diaspora, ONG, Morinois, Morinoises, à collaborer à la mise en œuvre du PCD.



Eddelyne MARCIEN
Mairesse principale



En Haïti, la décentralisation est reconnue comme le mode d'organisation administrative et politique du pays avec la promulgation de la Constitution du 29 mars 1987 qui a transféré certaines compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales (CT).

Elle a octroyé en effet aux autorités locales la capacité d'assurer la gestion administrative et la planification du développement de leur territoire. En d'autres termes, elle leur donne la possibilité de travailler de manière autonome à l'amélioration des conditions de vie des populations locales en accroissant le niveau de desserte en services et en jetant les bases d'un développement durable, moyennant que ces transferts de compétences soient accompagnés d'un transfert de ressources. Il s'agit d'un tournant décisif dans l'histoire du pays, car les communes redeviennent un cadre territorial de gestion à part entière des services publics. Aussi, la participation des communautés au processus de développement de leur zone se pose désormais comme une condition indispensable pour toutes interventions visant l'amélioration des conditions de vie des populations et constitue l'un des indicateurs de gouvernance locale.

Ce processus de décentralisation connaît des balbutiements depuis le vote de la Constitution de 1987. La collectivité territoriale communale fait face à de nombreux défis pour son développement. Et la gouvernance locale est jusqu'à date mal en point. Il existe très peu d'avancées réelles en matière de décentralisation et de développement des CT dans le pays.

En effet, les communes ont de plus en plus de responsabilités en matière de développement dans le cadre de la décentralisation; mais par faute de moyens financiers elles n'arrivent pas à remplir adéquatement leurs missions, en dépit du fait que ses nouvelles attributions les placent dans une position d'acteurs incontournables dans tous les dispositifs locaux de développement et de coopération.

Ainsi, les autorités municipales ont décidé de convier les forces vives de la Commune de Quartier-Morin dans un processus de réflexion pour discuter, échanger et chercher des moyens

afin de définir une vision claire et des plans stratégiques et opérationnels pour le développement de la commune. Ce qui répond en droite ligne aux principes de bonne gouvernance locale qui veut, entre autres, la consécration d'une stratégie d'élaboration de programmes durables qui ne doivent pas viser seulement le court terme, mais un cadre de référence qui définit une vision stratégique pour la commune tout en établissant un consensus entre les différents acteurs locaux sur l'avenir socio-économique souhaité pour la collectivité locale.

Dans ce contexte, le Plan Communal de Développement (PCD) de Quartier-Morin, élaboré pour sur une nouvelle période de cinq (5) ans (2022-2027) sous le leadership de la Commission Communale, appuyée par le Comité de Pilotage institué à cet effet, a permis d'impliquer les différents secteurs socio-économiques de la population à travers une approche hautement participative. Le PCD de Quartier-Morin, base de planification de développement social et économique de la Commune, fait suite au diagnostic participatif réalisé à travers les deux (2) sections et le centre-ville. Ce diagnostic prend en compte la réalité socio-économique de l'ensemble de la Commune. Il a permis d'identifier les atouts et les contraintes dans plusieurs secteurs pour mieux cerner leur problématique de développement et aboutir ainsi à la définition des actions prioritaires en vue de leur réalisation dans le cadre d'une programmation physique et financière, accompagné d'un schéma de financement, étalée sur une période de cinq (5) ans.

Ce plan dont le processus d'élaboration a été à la fois inclusif et intégrateur se veut un cadre de planification et un moyen de mieux coordonner les différentes actions des divers acteurs dans l'intérêt de la population. Il permet aux autorités de mieux discuter avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et avec l'Etat (gouvernement central) en ce qui a trait au développement de Quartier-Morin.

Ce document de planification est un instrument qui permettra à la commune de s'engager sur les sentiers de développement avec plus de lisibilité. Il est élaboré sous le leadership de la Commission Communale en place avec la participation de tous les acteurs locaux et de toutes les forces vives de la communauté au niveau des différentes composantes de la Commune.

4 COMPOSANTES DU PCD

Ce PCD comporte quatre (4) grandes composantes :

1 LE DIAGNOSTIC

- > TABLEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE LA COMMUNE

2 LA PROGRAMMATION

- > PROGRAMMES
- > ACTIONS
- > SCHÉMA DE FINANCEMENT
- > PLAN D'INVESTISSEMENT

3 LA VISION STRATÉGIQUE

- > VISION
- > ORIENTATIONS
- > OBJECTIFS

4 LA MISE EN ŒUVRE

- > MESURES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
- > STRATÉGIES ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE
- > DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

1. MÉTHODOLOGIE

La démarche d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) de Quartier-Morin est inspirée du guide méthodologique du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Ce cadre méthodologique-type préconise la réalisation des activités du processus en quatre grandes phases: la phase préparatoire, la phase de diagnostic communal, la phase d'élaboration du Plan Communal de développement ou Planification et la phase de mise en œuvre. Chacune de ces phases est déclinée en plusieurs étapes elles-mêmes constituées d'une série d'activités. Dans son ensemble, la démarche a favorisé, d'une part l'implication et la participation des acteurs locaux (h/f) et d'autre part, la responsabilisation des élus locaux (h/f), porteurs du processus.



Phase 1

PRÉPARATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du projet « Municipal Development and Urban Resilience » (MDUR) exécuté par le MICT et le MTPTC et financé par la Banque Mondiale, l'Equipe Mobile d'Assistance Technique (EMAT) pilotée par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) a accompagné la Mairie de Quartier-Morin dans l'élaboration du Plan de Développement de la Commune. En février 2020, le bureau de coordination de l'EMAT dans le Nord s'est entretenu avec le Conseil Municipal pour fixer les termes de l'accompagnement sur l'élaboration du PCD. Après cette rencontre, une équipe d'assistance technique pluridisciplinaire a été constituée par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) pour mener à bien le processus. Pour ce faire, les membres (h/f) de l'équipe ont d'abord pris contact avec le Conseil Municipal (CM) pour échanger sur le processus d'élaboration du PCD. Puis, ils se sont penchés sur le rôle fondamental que le CM devra jouer pour aboutir au PCD lui-même qui est un document de politique publique

et de planification territoriale stratégique à l'échelle communale.

Ensuite, une rencontre d'information et de concertation a été organisée avec tous les élus locaux (h/f) pour dégager une compréhension commune de la méthodologie, définir leurs rôles et responsabilités et avoir des garanties sur leur niveau d'engagement envers le processus. Puis les cadres de l'administration municipale ont été sollicités pour la planification des activités ayant rapport avec le PCD, l'élaboration d'un plan de travail et d'un calendrier, l'identification des secteurs d'activités socio-économiques de la commune et les différentes parties prenantes devant prendre part à cette démarche. En ce sens, tous les acteurs (h/f) conférant une représentativité territoriale, sectorielle, générationnelle, politique, religieuse et de genre ont été informés de la décision du Conseil Municipal de se lancer dans le processus et ont été invités à y participer. Ainsi donc, plusieurs autres étapes ont été franchies à cette phase.



ÉTAPES DE LA PHASE DE PRÉPARATION

- ▶ Lancement du processus
- ▶ Montage et formation du comité de pilotage
- ▶ Recrutement d'animateurs
- ▶ Formation technique des animateurs
- ▶ Sensibilisation autour du processus



LANCEMENT DU PROCESSUS

Le Conseil Municipal avec l'appui de l'équipe d'assistance technique a organisé le lancement officiel du processus au centre-ville de Quartier-Morin le 24 juin auquel différents acteurs (h/f) ont pris part. Cette cérémonie a réuni plus d'une trentaine de personnes en présentiel et plus de 1778 personnes en ligne, représentant les leaders (h/f) communautaires, des membres (h/f) de la société civile et des secteurs d'activités de la vie communale, la presse, les autorités locales et le commanditaire. Un arrêté communal élaboré pour indiquer que le CM a choisi d'entreprendre cette démarche a été lu au cours de cette rencontre publique, puis publié et diffusé dans tous les espaces publics afin que nul n'en ignore.

sion d'organiser des rencontres de sensibilisation dans les sections communales avec l'aide des CASEC et ASEC, de co-animer les ateliers de diagnostic participatif et de collecter des données quantitatives sur les différents secteurs socio-économiques sur tout le territoire communal.



MONTAGE ET FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Après le lancement, la Mairie a convoqué les membres du Conseil de Développement Communal (CDC) déjà mis en place par le projet MDUR au regard des recommandations du décret de février 2006 portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes haïtiennes. Au cours de cette rencontre, l'emphasis a été mise sur la nécessité pour les membres du CDC de constituer un Comité de Pilotage du processus d'élaboration du PCD, conformément au Cadre méthodologique-type du MPCE.



RECRUTEMENT D'ANIMATEURS

Compte tenu de la diversité de l'espace communal et de la complexité du processus lui-même, 6 animateurs, originaires de la commune, ont été recrutés sur concours, avec 2 pour le centre-ville, 2 pour la première section et 2 pour la deuxième section.

Les animateurs ont été regroupés en 3 équipes en tenant compte des besoins identifiés dans chaque unité spatiale et des capacités individuelles de chacun. Ils /elles avaient pour mis-



Par la suite, l'équipe d'assistance technique a organisé un atelier d'information des membres du CDC sur la constitution du Comité de Pilotage à partir des dispositifs légaux et des documents de référence disponibles en la matière. Ainsi, les membres du CDC se sont-ils constitués en Comité de pilotage (CP), composé d'acteurs (h/f) de différents secteurs de la vie communale, représentant les collectivités territoriales, l'administration communale, les services déconcentrés de l'Etat, la société civile dont les organisations communautaires de base, les organisations de femmes, les associations de personnes à mobilité réduite, etc.

Le CP, constitué de 27 membres, coordonné par un comité directeur de 7 membres et présidé par la mairesse principale, selon les prescrits de la loi, est le mécanisme de participation locale de manière organisée et structurée. Pour renforcer les capacités du CP à piloter le processus, une formation portant sur la dynamique de développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD a été conduite par l'équipe d'assistance technique et a permis aux membres du CP de s'approprier de la démarche et de mieux comprendre la logique du développement local dans un contexte de décentralisation. Suite à cette formation, un calendrier prévisionnel a été soumis et discuté avec le CP ainsi qu'un document de participation qui retrace les grandes lignes d'actions à entreprendre et le mécanisme de participation des acteurs locaux (h/f) à chaque phase et étape du processus.



FORMATION TECHNIQUE DES ANIMATEURS

Pour réaliser à bien leur travail, les animateurs ont suivi quatre (4) sessions de formation. La première a duré deux (2) jours. Elle a été organisée conjointement avec celle du comité de pilotage et s'est déroulée sur le développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD. Puis, une deuxième session d'une durée de deux (2) jours s'est portée sur les méthodes et techniques d'enquêtes, l'utilisation de smartphones et de tablettes électroniques pour la réalisation d'une enquête portant sur l'inventaire des infrastructures. De plus, une session d'une durée de deux jours sur la collecte de données socio-économiques sur les ménages effectuée sur la base d'un échantillon a été réalisée à l'intention des animateurs.

Finalement, une quatrième session de sept (7) jours a été réalisée sur les techniques d'animation de groupes, la conduite des rencontres de sensibilisation, l'organisation des ateliers de Diagnostic et l'utilisation de quelques outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARF) particulièrement la FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) et le calendrier saisonnier qui allaient être utilisés pour le diagnostic participatif.



SENSIBILISATION AUTOUR DU PROCESSUS

Trois (3) rencontres de sensibilisation formelles, réunissant plus de 133 participant-e-s pour certaines, ont été réalisées avec l'implication des CASEC et ASEC. Outre ces rencontres formelles, un plan de communication a été élaboré pour la réalisation d'activités de communication de nature diverse autour du PCD. Notamment des focus-groupe avec des acteurs clés, des rencontres avec des groupements communautaires, la confection de banderoles, des visites de presse et la publication d'articles et de photos sur les réseaux sociaux dans le cadre d'une campagne de communication de masse sur les activités du PCD.



Tableau 1 : Principales activités de la phase préparatoire

Activités	Structures responsables	Institutions impliquées	Outils de référence
Prise de décision du CM d'élaborer le PCD et commande au Directeur Général de la Mairie d'informer les cadres de l'administration communale et d'inviter les CASEC, ASEC et DV à une rencontre	CM	IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Note circulaire ; Lettre d'invitation des CASEC, ASEC et DV ; Canevas d'ordre du jour pour la rencontre avec les cadres de l'administration communale et la rencontre avec les CASEC, ASEC et DV ;
Rencontre d'information et de planification du CM avec les cadres de l'administration communale	CM	IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Ordre du jour pour la rencontre avec les cadres de l'administration communale ;
Elaboration du calendrier de travail, d'outils et préparation des arrêtés communaux	CM et IFOS	CM, Administration municipale et IFOS	Plan du Diagnostic Communal ; Outils de collecte ; Méthodologie pour le Diagnostic d'experts et celui participatif ; Canevas de calendrier ; Canevas d'avis de recrutement des animateurs/animateuses et d'arrêtés communaux ;
Rencontre de concertation et d'implication des CASEC, ASEC et DV	CM	CM, CASEC, ASEC, DV et IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Extrait du décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ; Outils sur la participation et d'adhésion des CASEC, ASEC et DV au processus ; Avis de recrutement des animateurs et animatrices ; Ordre du jour pour la rencontre avec les CASEC, ASEC et DV ;
Rencontre d'information et de sensibilisation des acteurs de la société civile et des structures déconcentrées de l'Etat	CM	CM, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Avis de recrutement des animateurs et animatrices ;

Activités	Structures responsables	Institutions impliquées	Outils de référence
Rencontre d'élaboration d'un plan de communication et de planification du lancement du processus	CM	Administration municipale et IFOS	Canevas plan de communication ; Modèle de Banderole ; Brouillon de l'arrêté communal sur le lancement ;
Lancement et publication de l'arrêté sur le processus d'élaboration du PCD	CM	CM, CASEC, ASEC, DV, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Liste des parties prenantes ; Arrêté communal sur le lancement ;
Montage du Comité de pilotage	CM	CM, CASEC, ASEC, DV, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ; Liste des parties prenantes contactées ; Cadre de mise en place du Comité de Pilotage ;
Recrutement des animateurs et animatrices	Administration municipale	CM et IFOS	Avis de recrutement ; TDR animateurs et animatrices; Outils d'évaluation des postulant-e-s;
Formation des membres et publication de l'arrêté sur le montage du Comité de Pilotage	CM	CM, CP et IFOS	Module de formation des membres du CP ; Arrêté communal sur la création du Comité de Pilotage ;
Formation technique des animateurs	IFOS	IFOS	Module de formation des animateurs et animatrices;
Rencontres de sensibilisation	CP et Administration municipale	CM, CP, Administration municipale et IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ;

Source : Mairie de Quartier-Morin / Guide méthodologique MPCE / Phase préparatoire du PCD / 2020

Phase 2

DIAGNOSTIC COMMUNAL

Cette phase a permis, selon une approche alliant le regard du /de la technicien-ne et la perception des habitants (h/f), d'identifier les atouts du territoire et les grandes contraintes qui entravent son développement. Le diagnostic communal a été réalisé en deux (2) étapes déroulées simultanément, le Diagnostic technique et le Diagnostic participatif.

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Le diagnostic technique dont l'objectif est de faire l'inventaire des potentialités et un état des lieux descriptif de la commune a été réalisé selon une approche quadrangulaire conduite autour de ces actions clés :



CONSULTATION DOCUMENTAIRE ET REVUE DES DONNÉES STATISTIQUES

Les membres de l'équipe technique de l'IFOS affectés à ce travail ont procédé à une revue de littérature sur la base des documents pertinents disponibles au niveau local, départemental et national. Dans le cadre de cette revue, l'équipe a priorisé tous les documents de stratégies régionales ou nationales, tels le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), des documents qui décrivent et/ou présentent le cadre physique et l'organisation du territoire (limites administratives, ressources naturelles et potentialités, contraintes, équipements et infrastructures, etc.), des dossiers et rapports administratifs ; des orientations de développement des Collectivités Territoriales (CT) préconisées par le pouvoir central ; des documents légaux relatifs aux CT en particulier ainsi qu'à la planification et la gestion du développement en général. Des cartes géographiques et thématiques élaborées par le Centre National d'Information Géo Spatiale (CNIGS) ont été aussi consultées et analysées pour en tirer des données utiles.



ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cette revue documentaire a été complétée par un inventaire exhaustif des infrastructures et la collecte de données socio-économiques sur les ménages, le fonctionnement des organisations et institutions de la commune. Cette enquête qui a duré trente (30) jours, a ciblé 384 ménages sur l'ensemble des unités spatiales de la commune. Six (6) animateurs ont procédé à la collecte des données. Aussi, cette étude de base a-t-elle permis d'identifier les risques auxquels la commune fait face, de mieux connaître les réalités de chaque secteur d'activités, d'étudier l'espace territorial et sa situation pour dégager

les pistes d'actions à entreprendre en matière de gestion et d'aménagement du territoire ainsi que des mesures de mitigation des risques et désastres naturels.



CONSULTATIONS ET ENTRETIENS SEMI-STRUCTURÉS AVEC DES ACTEURS CLÉS

Chacun des 17 techniciens et techniciennes de l'équipe de terrain mobilisé par l'Institut de Formation et de Service (IFOS) a réalisé une à deux mission(s) de terrain et rencontré certains acteurs clés (h/f) des secteurs sur lesquels ils travaillent et en ont tiré des éléments pertinents en complémentarité aux documents disponibles. Dans l'ensemble plus de 11 rencontres de ce genre ont été réalisées. Les acteurs (h/f) consultés ont été surtout des informateurs clés comme des leaders (h/f) communautaires, des notables (h/f), des cadres (h/f) de l'administration publique au niveau de la commune et des autorités locales (h/f).



VISITES DE TERRAIN

Outre les entretiens semi-structurés avec les acteurs/informateurs clés (h/f), des visites d'observation ont aussi été réalisées par des techniciens et techniciennes en gouvernance locale, gestion de risques et désastres, genre, éducation, santé et en questions sociales en vue d'une meilleure appropriation et appréciation de la situation et du contexte local. Ces technicien-ne-s ou professionnel-le-s mobilisé-e-s par IFOS ont été accompagné-e-s d'animateurs ou animatrices et d'autochtones pour l'observation de l'espace et des zones difficiles d'accès. Ces visites, effectuées long des côtes et à l'intérieur des terres de l'espace communal, ont permis de cerner la réalité en fonction de l'expertise des technicien-ne-s et de confronter les données recueillies avec le vécu des habitants (h/f).



DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Cette étape analytique du diagnostic communal s'est déroulée de manière simultanée avec le diagnostic technique descriptif. Le but du diagnostic participatif est d'analyser le fonctionnement de tous les secteurs d'activité des différentes entités géographiques afin de confronter les données du diagnostic technique avec le vécu des communautés et de collecter des informations plus qualitatives avec l'outil FFOM en procédant par des ateliers participatifs. Douze (12) ateliers ont été réalisés à deux niveaux territoriaux : les deux sections communales et le centre-ville. Ces ateliers ont réuni des acteurs clés (h/f) des sections communales et du centre urbain issus de différents secteurs. Le choix des participant-e-s à ces

ateliers a été fait à l'initiative des élus locaux (h/f), des animateurs ainsi que sur la recommandation des participant-e-s aux ateliers de sensibilisation de manière que toutes les couches sociales soient représentées en tenant compte de la dimension spatiale.

Pour faciliter la collecte de données plus spécifiques et une meilleure participation, d'une part l'outil FFOM a été utilisé en raison de sa simplicité et sa facilité à manipuler et d'autre part, l'analyse a été abordée soit par thématique, soit par secteur. Ainsi, trente et un (31) thématiques et/ou secteurs dans les domaines de l'organisation du territoire, de l'économie, du social et de la gouvernance ont été analysés à partir de cet outil, tel qu'indiqué dans la figure suivante.

SECTEURS D'ACTIVITÉS PAR DOMAINE D'INTERVENTION

MILIEU PHYSIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE



- > Risques et Désastres / Changements climatiques
- > Environnement et cadre de vie
- > Foncier et cadastre
- > Urbanisation, habitat et logement
- > Energie, électricité et éclairage public
- > Communication, mobilité et transport
- > Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication

DOMAINE SOCIAL



- > Education, alphabétisation et formation professionnelle
- > Santé
- > Sécurité alimentaire et nutritionnelle
- > Eau, hygiène Publique et Assainissement
- > Justice et droits humains
- > Sécurité
- > Etat civil et identification de la population
- > Genre et inclusion sociale
- > Organisations et société civile
- > Sports, loisirs et activités culturelles
- > Arts et lettres
- > Culture, cultes et confessions religieuses

DOMAINE DE LA GOUVERNANCE



- > Administrations locales et services déconcentrés
- > Fiscalité et Finances locales
- > Partenariat, intercommunalité et coopération décentralisée

DOMAINE ÉCONOMIQUE



- > Agriculture et sylviculture
- > Elevage
- > Pêche et aquaculture
- > Mines et Carrières
- > Bâtiments et travaux publics
- > Patrimoine, tourisme, hôtellerie et restauration
- > Artisanat, métiers et industries créatives
- > Commerce et institutions financières
- > PME/PMI et industries

Un atelier participatif de quatre (4) jours a été réalisé dans chacune des unités spatiales (les deux sections communales et le centre-ville) où chaque thématique ou secteur a été analysé(e) par au moins 50 participant-e-s. Dans chaque atelier, les participant-e-s ont été réparti-e-s en 5 à 6 sous-groupes de travail constitués en fonction du secteur d'appartenance de chaque membre ou de son niveau de maîtrise du domaine. Le résultat du travail de chaque sous-groupe a été retravaillé en grand groupe en vue de l'enrichir et le valider par les participant-e-s.

Ensuite, un atelier de mise en commun et de priorisation a été organisé au niveau du centre-ville. Les participants et participantes à ces ateliers, au nombre d'une cinquantaine, ont été choisis par leurs pairs au moment des ateliers de diagnostic participatif. Il s'agissait dans le cadre de ces ateliers de sortir avec des FFOM pour chaque secteur et pour la commune qui sont les résultats d'un travail de synthèse et de compi-

lation suite au consensus entre les acteurs (h/f). Les secteurs et les FFOM prioritaires pour la commune ont été aussi identifiés et classés.

Les diagnostics technique et participatif ont permis à l'équipe technique multidisciplinaire (Agronomie, Economie, Sociologie, Urbanisme, Génie, Médecine, Education, Genre, Gouvernance et décentralisation, Droit, Fiscalité, etc.) mobilisée par IFOS de faire une analyse approfondie de la situation communale en vue de produire ce document de Diagnostic. Ensuite, le document a été distribué à un groupe restreint de personnes ressources, de cadres de la commune en vue de formuler leurs recommandations et d'exprimer leurs réserves. Suite à ces consultations, les recommandations ont été prises en compte par l'équipe technique pour la version considérée comme finale. Le diagnostic constitue le socle et la base des réflexions techniques et politiques pour la phase "Elaboration du PCD" en mettant l'accent sur les priorités dégagées.



🌀 Atelier de diagnostic participatif

Tableau 2. : Principales activités de la phase de diagnostic communal

Activités	Structures responsables	Acteurs impliqués	Outils
DIAGNOSTIC TECHNIQUE			
Consultation documentaire et revue des données statistiques	IFOS et CP	Technicien-ne-s Sectoriel-le-s	PSDH, Cartes thématiques CNIGS, Documents statistiques IHSI, Documents spécifiques sur la commune, etc. ;
Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages	IFOS, CP et Administration municipale	Animateurs	Questionnaires numériques et masques de collecte de données ;
Consultations et entretiens avec des acteurs sectoriels clés	IFOS, CP et Administration municipale	Technicien-ne-s sectoriel-le-s et personnes ressources de la commune	Outils de collecte ; Guides d'entretien ;
Visites d'observation	IFOS, CP et Administration municipale	Technicien-ne-s sectoriel-le-s ; Animateurs	Cartes thématiques; Grilles d'observation;
DIAGNOSTIC PARTICIPATIF			
Ateliers de Diagnostic Participatif	IFOS assisté par le CP	Représentant-e-s sectoriel-le-s, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes	Calendrier ; Documents de méthodologie ; Textes sectoriels de Diagnostic technique ; Fiches techniques de Diagnostic Participatif ; Guides d'entretien ; Outils de la MARP ; Outil FFOM ;
Etat des lieux des services techniques et administratifs de la Mairie	IFOS et administration municipale	Cadres de la Mairie	Guides d'entretien et Outil FFOM ;
Rédaction du Diagnostic Participatif	IFOS	Technicien-ne-s sectoriel-le-s	Résultats d'enquête de terrain ; Données collectées dans les ateliers;
Restitution du Diagnostic Participatif	IFOS	Représentant-e-s sectoriel-le-s, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes	Diagnostic Participatif ; Encarts ;
RÉDACTION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL			
Rédaction du document de Diagnostic Communal	IFOS	Technicien-ne-s sectoriel-le-s	Diagnostic technique; Diagnostic Participatif ;

Activités	Structures responsables	Acteurs impliqués	Outils
Présentation du document au Conseil Municipal	IFOS	IFOS, CM et administration municipale	Résumé du Diagnostic communal ; PPT ;
Finalisation du document soumis	IFOS	Comité de Pilotage ; Administration communale ;	Avis technique des membres du CP et du CM ;
APPROPRIATION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL			
Présentation et remise du document au CM	IFOS	CM	Document de Diagnostic Communal
Présentation et publication du document	CM assisté par IFOS	CP (Représentant-e-s sectoriel-le-s, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes) et Administration communale	Document de Diagnostic Communal ; PPT ;

Source : Mairie de Quartier-Morin / Guide méthodologique MPCE / Phase de Diagnostic du PCD / 2020

Phase 3

PLANIFICATION

La phase de programmation succède au diagnostic et s'appuie sur les éléments clés tirés des ateliers de priorisation des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Cette phase s'est déroulée autour de plusieurs ateliers définis ci-dessous avec la participation d'une trentaine de participants constitués majoritairement des membres du Comité de Pilotage.

ATELIER DE DÉFINITION DE LA VISION, DES OBJECTIFS, DES ORIENTATIONS ET DES LIGNES D' ACTIONS STRATÉGIQUES

Cet atelier s'est déroulé pendant 3 jours. Au cours de l'atelier, une vision de déve-

loppement de la commune a été définie sur une période de cinq ans. Cette vision se reposant sur l'identité de la commune, s'assoie sur les spécificités du terroir et s'inspire des forces à valoriser pour son développement en ligne avec la vision de développement national. La vision ainsi définie est la description du futur souhaité pour la commune basée sur les desideratas des élus locaux et les aspirations de la population.

Pour atteindre cette vision, les acteurs locaux ont fait des choix sur les directions à prendre par la commune. Ces dernières se matérialisent à travers les orientations et les lignes d'actions stratégiques. Elles ont été formulées sur la base des FFOM majeures, s'inspirent des orientations nationales et tiennent compte des Objectifs de

Développement Durable. Ce sont en fait les grands axes d'intervention que devront suivre les décisions à prendre dans le futur, qu'elles soient de nature politique, économique ou sociale et sur lesquels devront se porter les actions de tous les acteurs de développement de la commune, qu'ils soient l'Etat central, les acteurs politiques des collectivités territoriales elles-mêmes, le secteur privé des affaires ou les organismes de développement.

Un objectif sur les 5 ans du PCD a été aussi défini. La démarche a été très participative où la vision, les orientations, les lignes d'actions et l'objectif de développement ont été la synthèse des travaux de participants répartis entre 3 sous-groupes. Il a fallu des débats et du consensus pour adopter une vision, des orientations, des lignes d'actions et un objectif qui semblent être les plus proches de la réalité de la commune et l'expression des vœux de la population.



ATELIER D'IDENTIFICATION DES PROGRAMMES ET ACTIONS DU PCD

Cet atelier a été réalisé en plusieurs séquences sur une période de 4 jours. La première étape a été réalisée sur 3 jours à partir de l'outil Arbre-à-Problème qui a permis aux participants/es d'analyser les causes et les conséquences des problèmes identifiés pour chaque secteur et/ou thématique.

Pour pouvoir réaliser un travail de qualité, les participants-e-s ont été répartis-e-s en six (6) sous-groupes de 7 à 10 personnes. Ces sous-groupes ont été constitués selon les champs d'action et la sensibilité des participant.e.s. Puis chaque problème analysé a fait l'objet de discussions en plénière afin d'enrichir l'analyse faite en sous-groupes. Ainsi, les participants ont transformé les arbres-à-problèmes en

arbres-à-objectifs. Cette démarche méthodologique consistait à transformer la situation négative existante en une situation positive souhaitable dans le futur. Cette activité plutôt réjouissante pour les acteurs locaux a duré une journée au cours de laquelle, les participants se sont amusés à transformer les principales causes décryptées des analyses en moyens, les problèmes en solutions et les conséquences en fins ou « résultats ».

Par la suite, les participants ont été amenés, pendant un (1) jour, à traduire les objectifs définis en actions concrètes et cohérentes et à transformer les arbres-à-objectifs en éléments de programmation opérationnelle. Ainsi, la solution est devenue un programme et les principaux moyens constitueront des projets et des activités, lesquels sont traduits respectivement en sous-programmes et actions dans le tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions à entreprendre dans le cadre du PCD. Finalement, les participants ont apporté des précisions qui ont permis la reformulation des actions et ont présenté leurs travaux en plénière pour validation.

ATELIER DE PROGRAMMATION PHYSIQUE ET DE MONTAGE DU PLAN D'ACTION DU PCD

la programmation physique est en quelque sorte la mise sous forme de tableau appelé tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions identifiés comme prioritaires et à mettre en œuvre. Les résultats de l'atelier d'identification des pro-

grammes et actions, basé sur l'analyse des problèmes, ont été le socle de ce travail. Il s'agissait aussi dans cet atelier de déterminer pendant une durée d'une journée le lieu d'exécution de chaque action et les résultats escomptés. Les participants ont été ainsi répartis en 6 sous-groupes et le résultat de leur travail présenté et discuté en plénière. Pour s'assurer de la cohérence entre le PCD et le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le tableau de programmation est virtuellement structuré en 4 grands axes, 6 programmes et 13 sous-programmes portant sur la restructuration du territoire, la restructuration économique, la restructuration sociale et la restructuration institutionnelle.

ATELIER DE PROGRAMMATION FINANCIÈRE

Il s'agit dans cet atelier d'une demi-journée, de faire une estimation des coûts des différentes actions qui sont de la compétence de la commune. Pour cela, il a fallu préciser chaque action et indiquer des unités de mesures spécifiques pour faciliter le travail de « costing ». Ainsi, les coûts de certaines actions ont été déterminés en plénière sur la base d'un document référentiel des coûts en vigueur sur le marché, tandis que d'autres ont été déterminés après consultation des opérateurs de terrain. Compte tenu de la complexité et de la technicité du travail de « costing », il a été difficile que tous les calculs aient été effectués en groupe. L'équipe technique a donc finalisé le travail qui, ensuite, a été validé par les acteurs locaux.



Phase 4

MISE EN ŒUVRE

ATELIER DE DÉFINITION DES MESURES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Il n'en demeure pas moins vrai que le PCD est un document de politique publique. C'est aussi un cadre d'orientations des actions économiques et sociales. La mise en œuvre du PCD nécessite la volonté politique des acteurs et le cadrage des décisions à prendre à l'avenir. C'est ainsi qu'il a été réalisé un atelier d'une journée réunissant tous les élus locaux. Sur la base d'outils conçus à cet effet, ces derniers ont décidé d'un ensemble de mesures liées à la gouvernance, à l'économie et aux services sociaux devant assurer la continuité des interven-

tions et la pérennité des décisions prises dans le cadre de l'élaboration du PCD. Les réflexions ont été conduites dans 3 sous-groupes par la méthode des affichettes et suivies de discussions en plénière pour consensus et harmonisation.

ATELIER SUR LES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PCD

Pour planifier la mise en œuvre effective des actions du PCD, un atelier d'une journée a été réalisé avec les acteurs locaux. Il a été question d'assurer d'abord la plani-

fication de la participation structurée et ordonnée des acteurs à travers une matrice institutionnelle, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel, appropriée à la réalité socio-économique et politique de la commune et au regard des prescrits légaux et des lignes méthodologiques prévus à cet effet par l'Etat haïtien. Ensuite, il s'agissait

entre autres de déterminer un plan de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions et des mesures de suivi et d'évaluation. Pour ce faire, les participants ont été répartis en 3 à 6 sous-groupes et leurs travaux présentés et discutés ensuite en plénière.

ELABORATION FINALE DU DOCUMENT

Avec toutes les données et informations collectées lors des ateliers du diagnostic communal, de définition de la vision, de programmation physique et financière, et aussi en tenant compte des commentaires et remarques produits par les acteurs locaux dont le conseil municipal, les entités de l'Etat, les acteurs économiques et sociaux, le commanditaire et les acteurs locaux, l'équipe technique a élaboré le document du PCD de Quartier-Morin. En ce

sens, plusieurs rencontres de travail ont été réalisées et des échanges effectués avec les autorités communales et le Comité de Pilotage pour la finalisation du document. Une version préliminaire comprenant à la fois le diagnostic communal et le PCD lui-même a été soumis à l'appréciation de la municipalité et du comité de pilotage qui ont produit des commentaires dont l'équipe a tenu compte pour produire une version provisoire du PCD qui sera utilisée pour la restitution et la validation.

RESTITUTION ET VALIDATION

La validation n'a pas été seulement une phase en soi, elle s'est aussi réalisée tout au long du processus. A chaque atelier, il a été question de reprendre ce qui a été discuté lors de l'atelier précédent puis passer à sa validation avant de continuer. Cette stratégie a permis aux participant-e-s de mieux s'approprier du processus et de ne pas perdre le fil des idées. Cependant, la fin de chaque phase, à savoir le diagnostic et la

programmation, a été sanctionnée, au cours de 2 jours, par la présentation du contenu et la remise d'un document au Comité de Pilotage, aux cadres de la Mairie et à certaines personnes ressources de la commune pour formuler leurs recommandations, faire des ajouts et produire des commentaires. Les recommandations soumises ont été prises en compte et ont été intégrées dans la version finale du PCD.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, DÉFIS RELEVÉS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DU DOCUMENT

Le processus d'élaboration du PCD a été émaillé de multiples contraintes qui l'ont ralenti et affecté défavorablement sa progression et son déroulement. Il s'agit dans un premier temps de la deuxième vague de la pandémie du « COVID-19 ». Partout dans le monde et dans le pays, les autorités ont dû prendre à nouveau des mesures sanitaires restrictives de quarantaine ou d'isolement et la population a dû être « confinée ». C'est une période au cours de laquelle tout rassemblement de plus de 10 personnes, toute visite ou rencontre ont été proscrits par la loi et la prudence sanitaire a été la norme. Celle-ci était imposée tant à l'équipe d'assistance technique d'IFOS chargée de l'élaboration du PCD qu'aux participants et participantes aux ateliers.

En effet cela n'a pas été sans conséquences sur la conduite des opérations relatives au PCD. Ce dernier a bouleversé tout un ensemble de préparatifs tels que le respect de la date prévue pour le lancement officiel du processus, le recrutement des animateurs, le montage et la formation des membres du comité de pilotage, la formation des animateurs sur l'inventaire exhaustif des infrastructures et la collecte des données socio-économiques sur les ménages.

Ainsi, on a dû attendre l'allègement des mesures restrictives par les autorités compétentes pour lancer officiellement le processus, puis adapter le calendrier des activités, tout en respectant les mesures barrières de distanciation physique, de port de masques, d'aspersion des espaces de travail, d'utilisation obligatoire du gel

alcoolique en vue de limiter la propagation et la contamination par le Corona Virus lors des ateliers du PCD.

De plus, depuis ces dernières années, le pays est entré dans une période de grande instabilité politique marquée par des protestations qui se sont exprimées notamment par des manifestations récurrentes, les casses des protestataires, les violences policières, le blocage des routes, l'arrêt total de la circulation et de toute activité sous peine d'être violenté par les manifestant-e-s. Cette situation a aussi impacté négativement le calendrier et la réalisation des activités.

A cela, il faut évidemment ajouter les difficultés pour accéder à certaines informations même au niveau de l'administration municipale. Elles sont certes des détails ; mais elles constituent des éléments clés du Diagnostic. Dans ce contexte, l'analyse au niveau de certaines sections du document est limitée en raison de l'absence, de l'indisponibilité de certaines informations ou de l'inexistence de données désagrégées au niveau communal. Ces contraintes ont imposé des limites, notamment sur l'analyse de la croissance démographique à travers la natalité, la morbidité et la migration, sur les finances, le crédit et le fonctionnement de l'économie. En somme, toutes les données statistiques officielles, quand généralement elles ne sont pas accessibles, elles sont vieilles de plus de 20 ans.

En outre, les informations sur la fiscalité locale n'ont pu être obtenues aux fins d'établir les prévisions de recettes et élaborer

dans les règles le schéma de financement du PCD. Ainsi, les prévisions de recettes sur les cinq prochaines années n'ont pu être calculées. A une plus haute échelle, le Programme Triennal d'Investissement (PTI) non plus n'est pas disponible pour prévoir les engagements de l'administration centrale. Aucune promesse ni de lettre d'intention n'ont pu être obtenues de la part des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la commune. En conséquence, les sources indiquées dans le Plan de Financement du PCD restent des contributions hypothétiques des acteurs.

En dernier lieu, reconnaissons que le PCD est un processus complexe surtout sur le plan opérationnel. La méthodologie par-

ticipative a ses avantages, mais aussi ses inconvénients. Ces derniers se cantonnent surtout à la disponibilité et la convergence des acteurs. Parfois, des ateliers ont été suspendus le temps que les élus locaux trouvent un consensus et s'entendent pour la continuité des activités.

Tout cela pour dire qu'il en résulte que ce document a des limites dues à l'ensemble des difficultés sus énumérées. Cependant, cela ne porte aucune atteinte à sa qualité et à sa portée comme outil de planification stratégique territoriale et comme document de politique publique communale. Il représente sans ambages un acquis considérable pour la planification du développement de la municipalité.

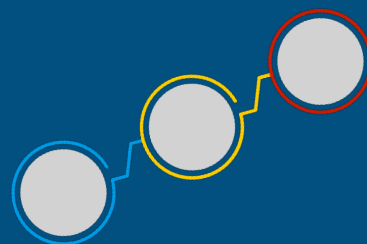


2. _____ DIAGNOSTIC COMMUNAL

Situé dans l'arrondissement de Cap-Haïtien, Quartier-Morin a longtemps été familièrement appelé la «Ville de la canne et des distilleries», en raison de sa réputation historique pour ces activités agro-économiques. Quartier-Morin a longtemps été la banlieue favorisée de Cap-Haïtien, accueillant une population attirée par cet environnement préservé et marqué par la culture de la canne à sucre comme en témoignent le riche passé de la région et la présence de boisés matures, d'anciennes habitations coloniales (quartier Galman Dupla, au Nord de la ville) ou encore de Lakous traditionnels (au Sud de la ville).



2.1. ÉVOLUTION HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE



Fondée en tant que paroisse de Saint-Louis de Morin en 1690, l'église construite y a été établie sous le patronage de Saint-Louis. En mai 1697, trois cents esclaves noirs, ayant fomenté le complot de tuer leurs maîtres, se soulevèrent au Quartier-Morin. Poissy, gouverneur par intérim, étouffa la révolte. La paroisse est devenue un quartier et a été rebaptisée Quartier-Morin en 1780, en l'honneur de son propriétaire, un grand colon nommé Charles Morin qui s'y est établi le premier. Durant cette même période, le quartier est passé aux mains d'un corse « Lucchesi » qui a transformé une partie de la sucrerie en maison d'habitation. Quarante ans plus tard, soit en 1820, les habitations ont été abandonnées et laissées en ruine. Aujourd'hui, il ne reste que les fondations et quelques murs délabrés qui suscitent encore l'admiration des visiteurs.

Le célèbre naturaliste français, Poupée Desportes, auteur d'un admirable traité sur les Maladies de Saint-Domingue, mourut au Quartier-Morin en 1800. Il était le professeur de Descourtilz, l'auteur de la « Flore des Antilles ». En mai 1865, Quartier-Morin fit cause commune avec Salnave contre le président Géffrard, mais se soumit à l'autorité légale à l'approche des troupes du gouvernement. Le 16 octobre 1877, à Quartier-Morin fut exécutée une prompte répression à la suite d'une tentative d'insurrection.

Elevé au rang de commune le 21 août 1881, Quartier-Morin est placé sous le patronage de St Louis roi de France mort un 25 août.

Depuis sa canonisation par l'église catholique, la célébration de la fête du St patron de Quartier-Morin est fixée le jour même de sa mort, c'est-à-dire le 25 août. C'est l'occasion pour les Morinois de confronter leur culture avec les gens d'autres lieux.

Quartier-Morin qui ne devint une commune qu'en 1881, assista au passage d'insurgés ou de révolutionnaires tout au long de son histoire. Il fut même le repère des cacos dans les premières semaines de l'occupation américaine. C'est d'ailleurs dans cette commune que fut signé, le 25 septembre 1915, un accord de désarmement de ces derniers avec l'occupant.





1. Site Lovanna



Une guilde à Quartier-Morin



Paroisse Saint-Louis

2.2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL



2.2.1

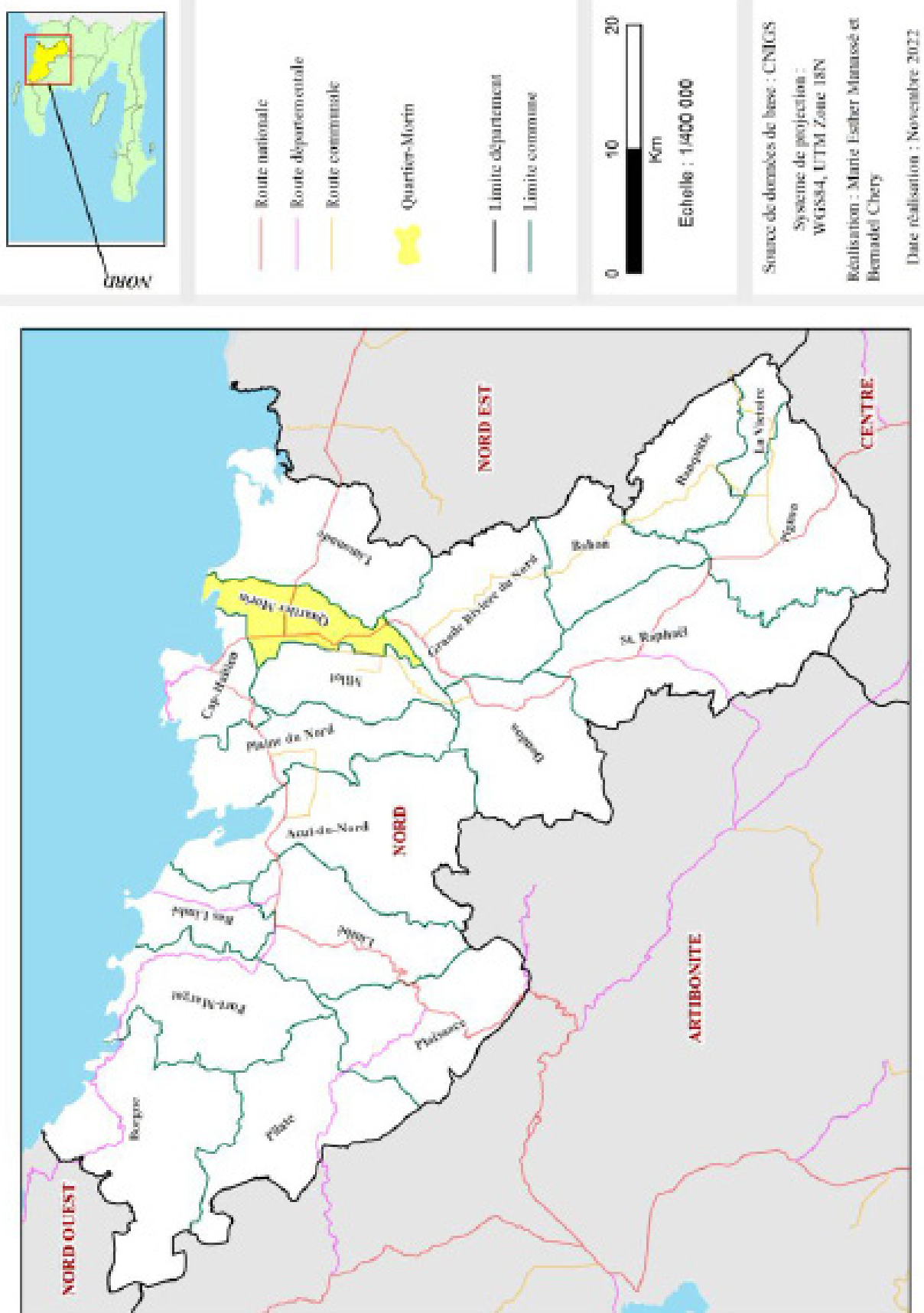
LOCALISATION ET LIMITES DE LA COMMUNE

La commune de Quartier-Morin est située au 19,6990 ° N et 72,1579 ° W avec une altitude de 8 mètres. C'est une zone composée principalement de plaines. Selon les données de l'IHSI, elle a une superficie totale de 60,36 km² (23,31 miles carrés). De cette superficie, 59,35 km², soit 98%, constituent des espaces suburbains et ruraux et 1,01 km² (2%) représente les espaces urbains. La commune est située le long du coin sud-est de la baie de Cap-Haïtien qui mène à un

port et coupe une indentation en forme de U dans la rive Nord de la ville de Cap-Haïtien. La commune est bornée au Nord par l'océan Atlantique, à l'Est par la ville de Limonade, au Sud-Est par la ville de Grande-Rivière, à l'Ouest par la ville de Milot et au Nord-Ouest par la ville de Cap-Haïtien. Quartier-Morin est à 9,5 km (5 miles) au Sud-Est du centre-ville de Cap-Haïtien. La commune comprend deux sections communales. La première est Basse-plaine et la seconde Morne Pelé.



SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD



Carte 1 : Localisation et limites géographiques de la commune

2.2.2

MILIEU PHYSIQUE

CLIMAT

Quartier-Morin se trouve à 8 m d'altitude et jouit d'un climat tropical. Il se caractérise par l'alternance de saisons sèches de décembre à mars, et de saisons pluvieuses, allant généralement d'avril à juin et d'oc-

tobre à novembre. Comme pour toute Haïti, la commune est exposée aux risques de cyclone au cours de la période de juin à novembre (Climate-Data.org). Les principaux éléments considérés pour caractériser le climat à Quartier-Morin sont: la température, la pluviométrie, les saisons et le vent.

Tableau 3 : Climat saisonnier dans la commune de Quartier-Morin

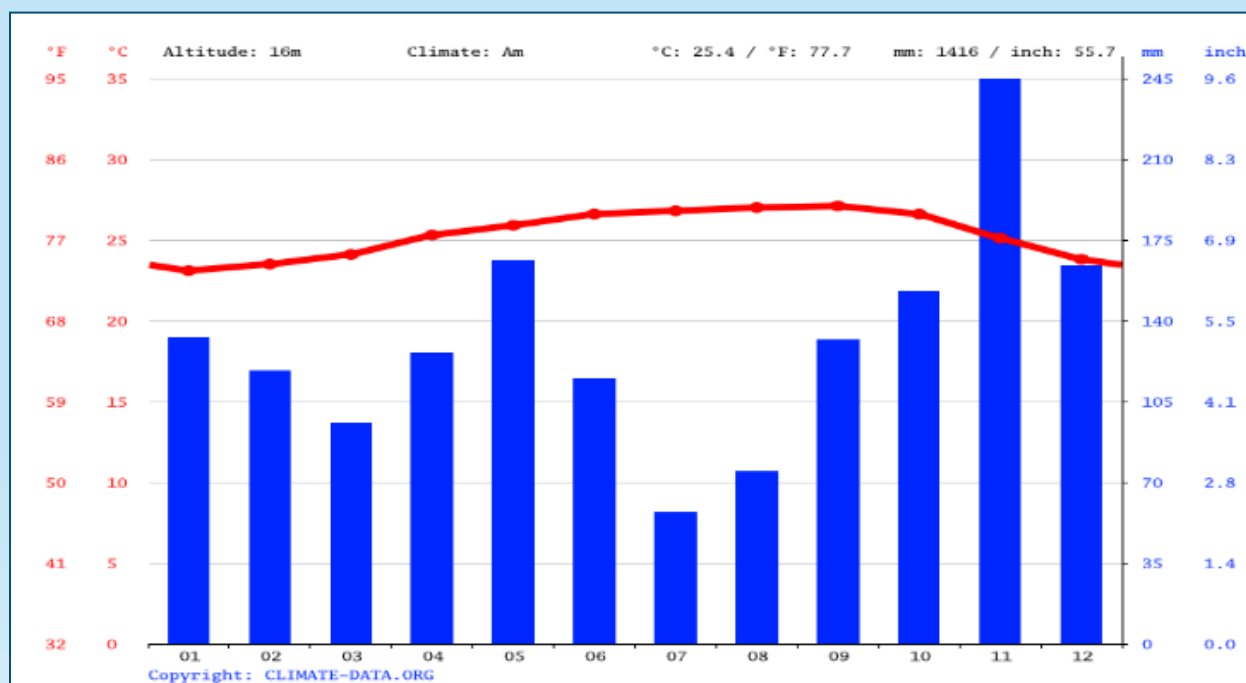
Mois	Température moyenne maximale	Température moyenne minimale	Température moyenne	Précipitations
Janvier	27.8	18.4	23.1	119
Février	28.4	18.6	23.5	106
Mars	28.9	19.3	24.1	86
Avril	29.9	20.8	25.3	113
Mai	30.4	21.5	25.9	149
Juin	31.2	22.1	26.6	103
Juillet	31.5	22.1	26.8	51
Août	31.8	22.3	27	67
Septembre	31.9	22.3	27.1	118
Octobre	31.4	21.8	26.6	137
Novembre	29.5	20.8	25.1	220
Décembre	28.3	19.3	23.8	147

Source: Mairie de Quartier-Morin | Climate-data.org / 2020

La commune de Quartier-Morin se caractérise sur le plan thermique par deux saisons : une saison chaude qui va de mars à octobre et une saison fraîche qui va de novembre à février. La saison chaude se caractérise par des températures mensuelles moyennes, minimales et maximales, respectivement

de 24.1° en mars et de 27.1° en septembre. Puis, la saison fraîche se caractérise par des températures mensuelles moyennes, minimales et maximales, de 23.1° en janvier et 25.1° en novembre. Quartier-Morin affiche une température annuelle moyenne de 25.4 °C.

Figure 1. - : Diagramme ombrothermique de la commune



Source : Mairie de Quartier-Morin / Climate-data.org / 2020

L'analyse des données pluviométriques issues de la base de données de la Banque Mondiale pendant 25 années, soit de 1991 à 2016, et celles de climate-data.org sur 30 années, soit de 1982 à 2012, met en évidence que la commune de Quartier-Morin a des précipitations importantes la plupart des mois, avec une courte saison sèche. Il tombe en moyenne 1416 mm de pluie par an. Juillet et août sont les mois les plus secs, avec respectivement 51 et 67 mm de pluie. Par contre, le mois de novembre, avec une moyenne de 220 mm de pluie, affiche les précipitations les plus importantes.

La vitesse horaire moyenne du vent à Quartier-Morin connaît une variation saisonnière considérable au cours de l'année. La période allant de juin à août est la plus ventueuse de l'année. Au cours de cette période,

la vitesse moyenne du vent est supérieure à 16,2 kilomètres par heure.

RELIEF ET MORPHOLOGIE

La commune de Quartier-Morin fait partie de la vaste Plaine-du-Nord. Elle est constituée à près de 90% de plaine sur une superficie totale de 59,36 km² (MPCE/PNUD, 1995), et a les caractéristiques d'une plaine maritime ou deltaïque constituée de matériaux meubles. Les informations sur les caractéristiques géomorphologiques de la commune sont indiquées dans le tableau suivant. A environ 2 km de la localité de Morne Pelé, en direction Sud-Ouest, dans la 2^{ème} Section, se trouve le point le plus élevé de Quartier-Morin, atteignant 500 m au-dessus du niveau de la mer (Haïti-Data, CNIGS, 2020).



Tableau 4 : Géomorphologie de la commune de Quartier-Morin

Description géomorphologique de Quartier-Morin	Superficie (km ²)	%
plaines maritimes ou deltaïques de matériaux meubles	51.9437	88%
Bas-fonds marécageux	0.359152	1%
Roches granitiques	2.115961	4%
Roches volcaniques relativement très disséquées	0.558548	1%
Roches calcaires normalement karstifiées	0.298517	1%
Marécages lagunaires à mangroves	2.025317	3%
Roches volcaniques relativement très disséquées	0.087977	0%
Roches sédimentaires altérées	0.087977	0%
Plaines maritimes ou deltaïques de matériaux meubles	0.004598	0%
Récifs de coraux frangeants et en cordons barrières	1.498836	3%
Marécages lagunaires à mangroves	0.295045	0%
Vallées fluviales excédant 500 m de largeur avec lits et terrasses d'alluvions	0.087977	0%
Total	59.36361	100%

Source : Mairie de Quartier-Morin / MPCE / PNUD / 1995



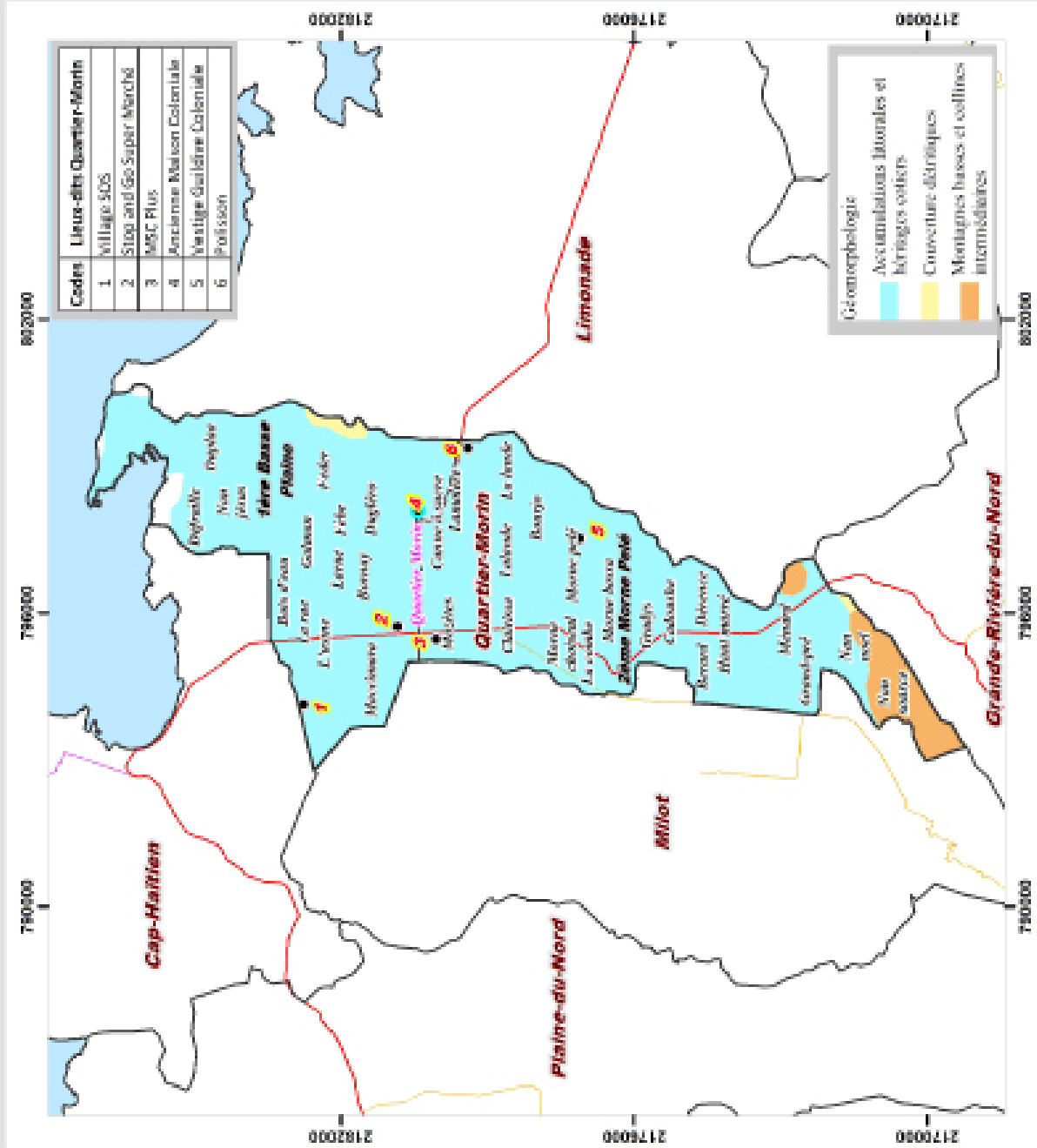
GÉOMORPHOLOGIE DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN

La carte géomorphologique de la commune de Quartier-Morin montre que cette commune est formée en grande partie d'accumulations littorales et d'héritages côtiers représentés sur la carte par la couleur bleue. Les accumulations littorales et les héritages côtiers couvrent une superficie estimée à 5567.16 ha, soit 93.22%, de la surface totale de cette commune. Ensuite elle est formée d'une petite zone de couverture détritique représentée par la couleur jaune citron sur la carte. Sa superficie est de 44.66 ha, soit un pourcentage de 0.75% de l'ensemble. Et enfin une zone de montagnes basses et de collines intermédiaires indiquée en couleur jaune pastel sur la carte. Elle occupe une superficie de 314.88 ha, soit 5.27% de l'ensemble.

Les accumulations littorales et les héritages côtiers couvrent presque toute la 1^{ère} section Basse-plaine et une grande partie de la 2^{ème} section Morne Pelé. Ils sont composés de récifs de coraux frangeants, de plaines maritimes, de matériaux meubles et de marécages lagunaires à mangroves. Des couvertures détritiques sont observées sous forme de tâches au Centre-Est de la 1^{ère} section Basse-plaine et au Sud-Est de la 2^{ème} section Morne Pelé. Elles sont composées de bas-fond marécageux et de vallées fluviales excédant 500m de largeur avec lits et terrasses d'alluvions. Et enfin, au Sud de la 2^{ème} section Morne Pelé, on remarque les montagnes basses et les collines intermédiaires constituées de roches sédimentaires altérées, de roches calcaires normalement karstifiées, de roches granitiques et de roches volcaniques relativement très disséquées.



GEOMORPHOLOGIE DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



Carte 2 : Géomorphologie de la commune de Quartier-Morin



CLASSES DE PENTES

La commune de Quartier-Morin montre des 5 classes de pente qui varient de 0 à 60%. Une première classe qui varie de 0-2% est représentée sur la carte par la couleur vert foncé. Cette classe couvre la totalité de la 1^{ère} section Basse Plaine et une grande partie au Nord et au Centre de la 2^{ème} section Morne Pelé.

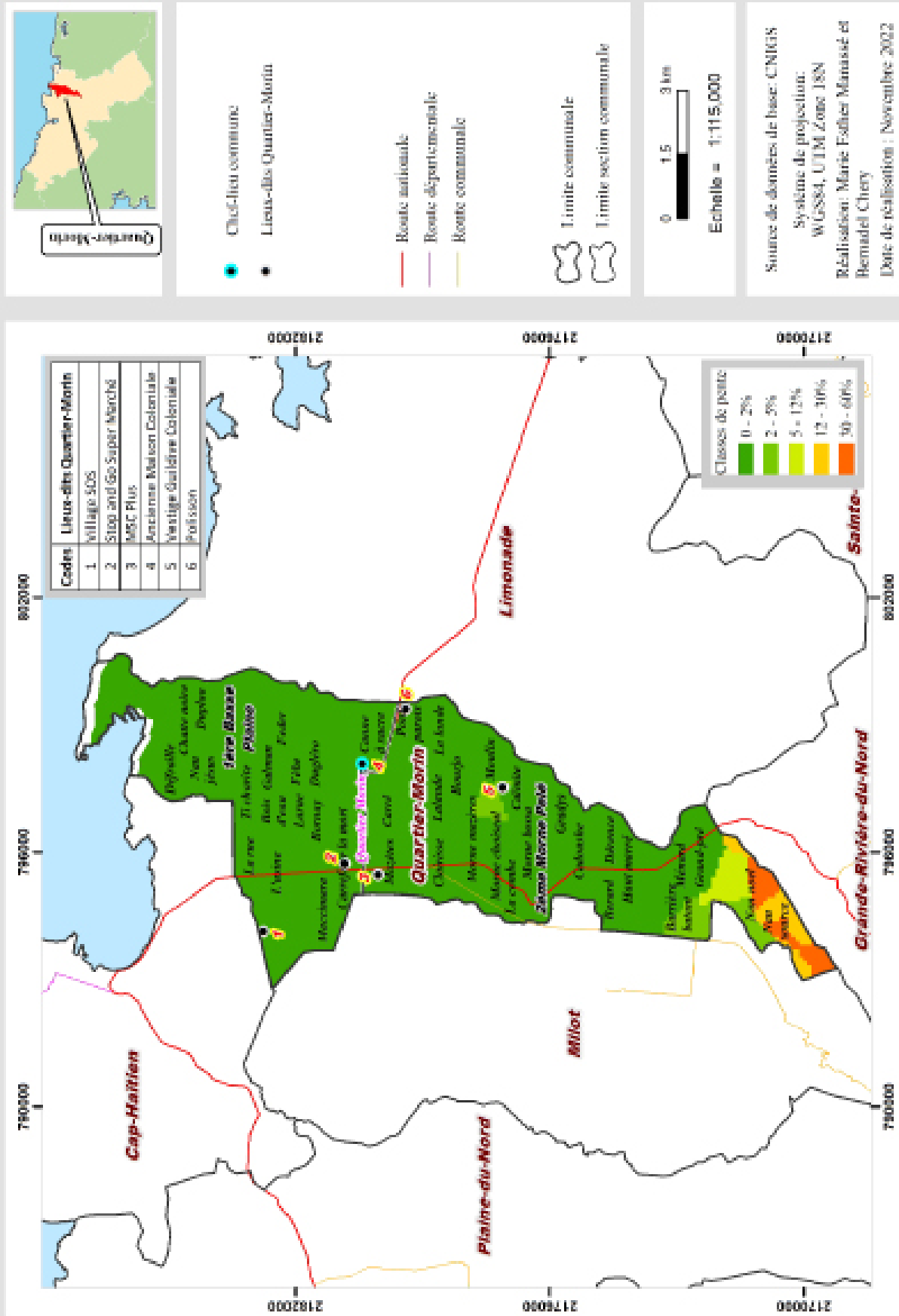
Une 2^{ème} classe qui oscille entre 2 et 5% est identifiée sur la carte par la couleur vert prairie. On la retrouve au Sud-Ouest et au Centre de la 2^{ème} section Morne Pelé. Une 3^{ème} classe oscille entre 5 et 12%. Elle est identifiée sur la carte par la couleur vert pâle. On la retrouve un peu au Sud-Est de la 2^{ème} section Morne Pelé sous forme de tâches.

Une 4^{ème} classe qui varie de 12 à 30% est représentée par la couleur jaune moutarde sur la carte. On la retrouve au Sud de la 2^{ème} section Morne Pelé sous forme de tâches. Une dernière classe qui fluctue autour de 30 à 60% est identifiée par la couleur orange sur la carte. On la rencontre sous forme de tâches au Sud de la 2^{ème} section Morne Pelé.

La première classe représente 90.87% de la superficie totale de la commune, la deuxième correspond à 3.36% de l'ensemble, la troisième compte 1.63%, la quatrième représente 1.98% et la cinquième occupe un pourcentage de 2.16% de la superficie totale de la commune de Quartier-Morin.



CLASSES DE PENTE DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



HYDROGRAPHIE ET RESSOURCES EN EAU

Le réseau hydrographique de Quartier-Morin est dominé par trois principales rivières: Commerce, Any Brios et Grande-Rivière du Nord. C'est une commune qui est riche en eau, malheureusement ces ressources sont très peu exploitées.



 Rivière Parois



ZONES HYDROGÉOLOGIQUES DE LA COMMUNE

Comme montré dans la carte ci-dessus, la commune de Quartier-Morin est composée de 4 formations hydrogéologiques.

La première montre des aquifères alluviaux à nappe libre identifiée en couleur mauve sur la carte. Ces aquifères où l'eau souterraine est peu profonde représentent 11.73% de l'ensemble. Elles sont situées au Sud-Ouest de la 2^{ème} section Morne Pelé. L'existence de ces zones facilite les forages à très faible pied de profondeur.

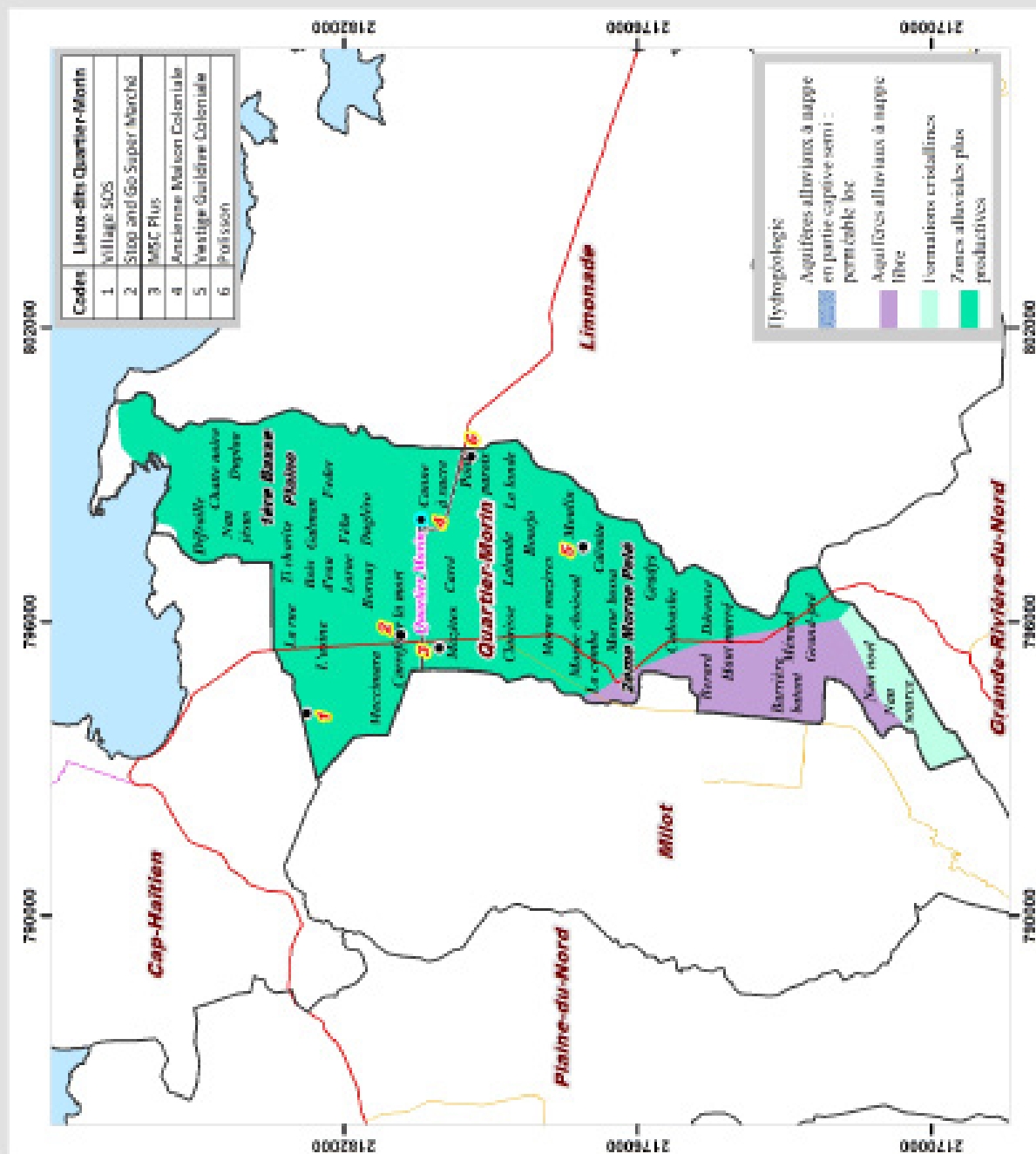
La deuxième est constituée d'aquifères alluviaux à nappe en partie captive semi perméable, où il existe une mince couche de matériau semi-perméable dans la partie supérieure de la nappe. Elles sont identifiées sur la carte par la couleur bleue avec des polygones au milieu. Elles se trouvent au Centre-Ouest de la 1^{ère} section Basse-plaine et représentent 0.6% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune de Quartier-Morin.

La troisième présente des zones alluviales plus productives identifiées sur la carte par la couleur verte. On les retrouve dans toute la 1^{ère} section Basse-plaine et dans une grande partie au Nord de la 2^{ème} section Morne Pelé. Elle est constituée majoritairement par des zones de saturation en eau. Ce type représente 83.80% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de cette commune.

La quatrième est constituée de formations cristallines. Elle est représentée sur la carte par la couleur vert aigue-marine. On la retrouve au Sud de la 2^{ème} section Morne Pelé. Ces formations représentent 4.42% des ressources hydrogéologiques de Quartier-Morin.



HYDROGÉOLOGIE DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



Carte 4 : Zones hydrogéologiques de la commune



RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

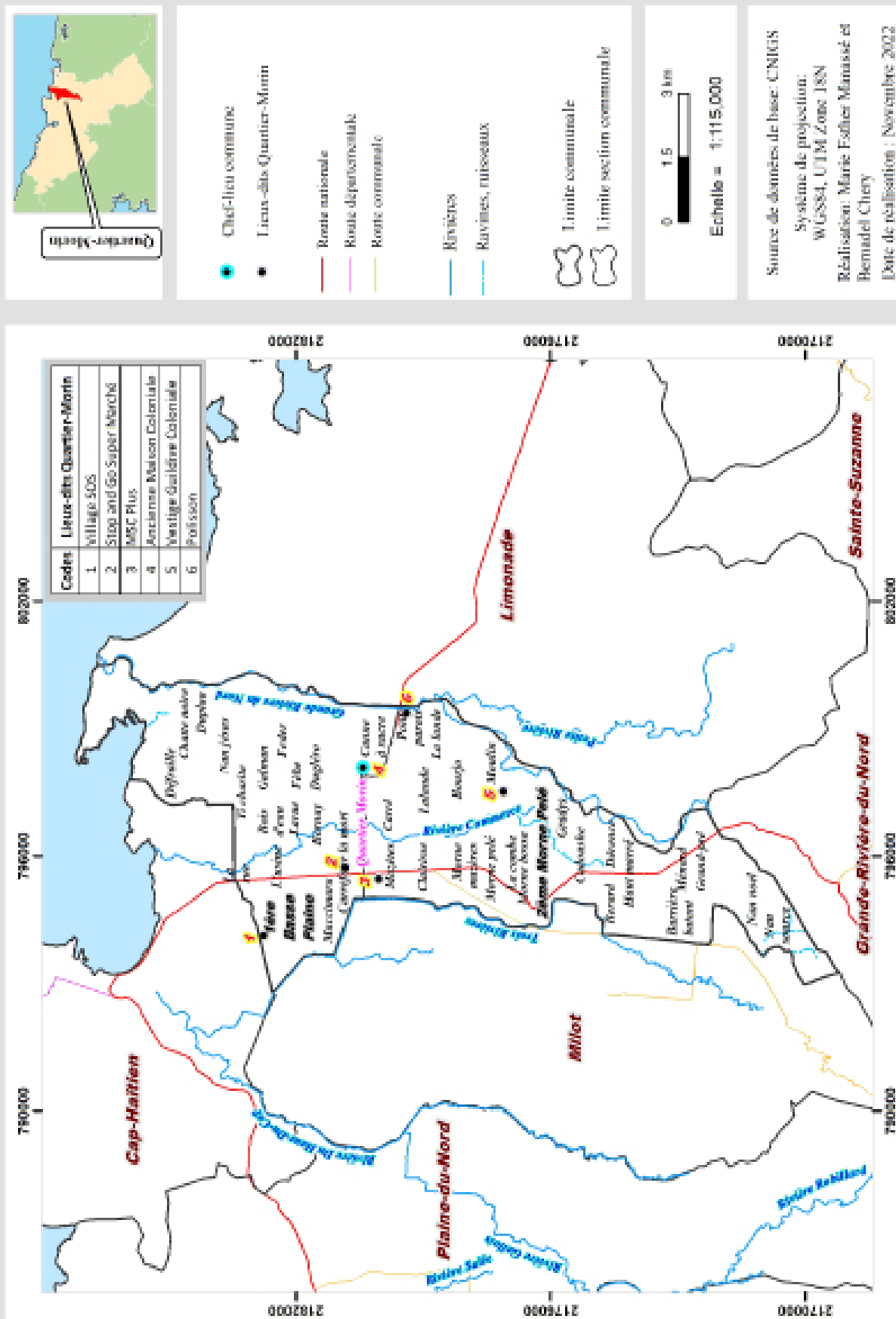
Le réseau hydrographique de la commune de Quartier-Morin est constitué principalement de 3 rivières représentées sur la carte par la ligne bleue continue et un ensemble de ravines observées dans la partie Sud de la 2^{ème} section Morne Pelé.

Les ravines sont identifiées sur la carte par les traits bleus discontinus. Les 3 rivières sont: la Grande Rivière du Nord qui sépare la commune de Quartier-Morin de la commune de Limonade, la rivière Commerce qui traverse la commune dans sa longueur et la rivière La Passe.

Ces 3 rivières couplées à la très faible pente de l'ordre de 2% d'une grande partie de cette commune augmentent sa vulnérabilité aux risques d'inondations.



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE QUARTIER MORIN



GÉOLOGIE ET SOLS

À Quartier-Morin, les sols sont formés par des alluvions marines, cependant à l'Est, il y a aussi des alluvions venant de la Grande-Rivière du Nord. Une grande partie de ces sols sont considérés parmi les meilleurs sols de la Plaine-du-Nord. On observe des variations très importantes de textures, avec des zones franchement sableuses (Ti Charrute, Galman) ou franchement argileuses (Carrefour des Pères, Bongars). Les sols, généralement profonds, sont souvent riches en matière organique. Ces derniers ont un important potentiel agricole, particulièrement ceux situés au sud de la RN6 (MPCE/PNUD, 1995).



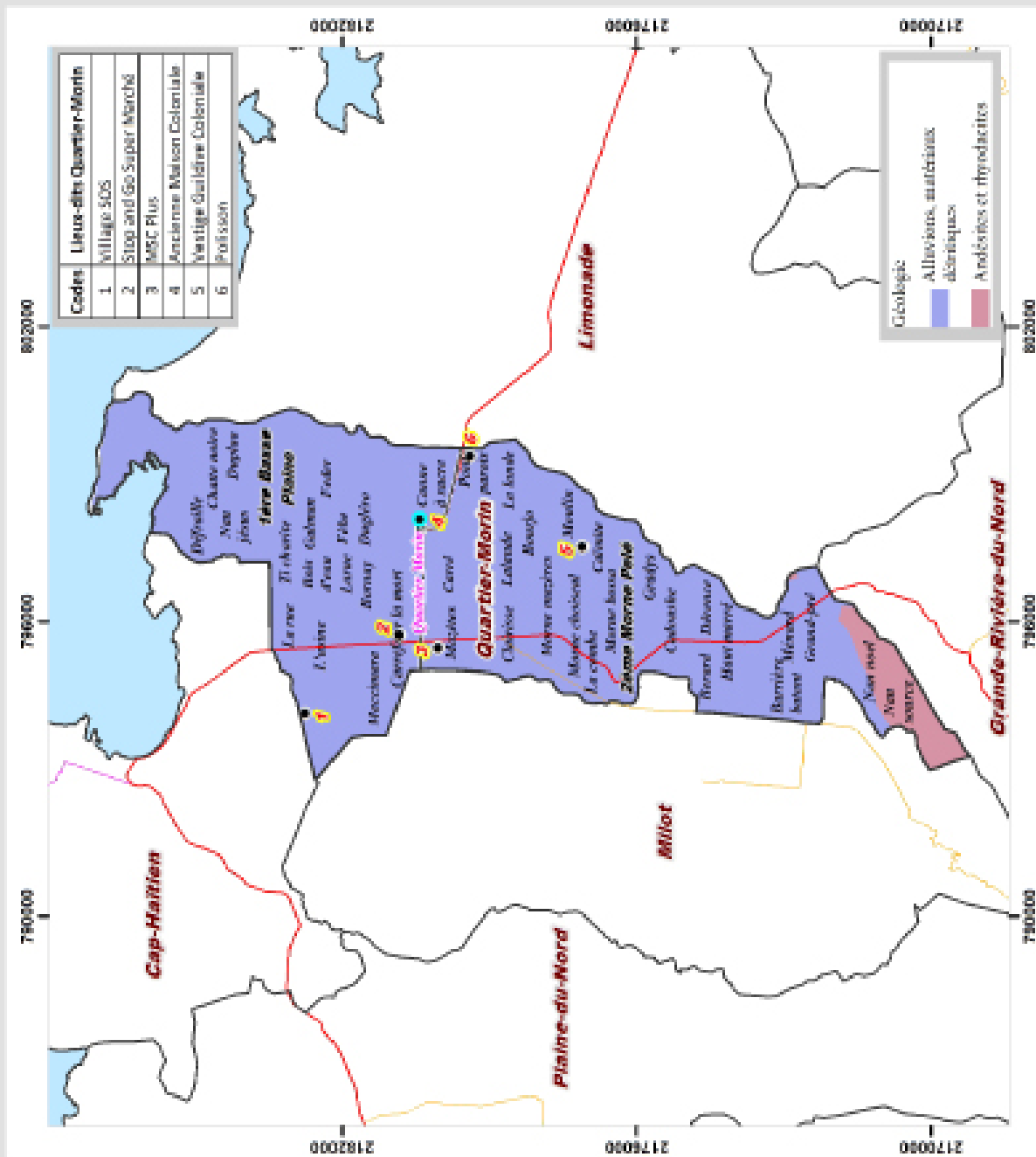
GÉOLOGIE ET SOLS

La carte géologique de la commune de Quartier-Morin nous montre 2 types de lithologie. Le premier type représenté par les alluvions et matériaux détritiques, est identifié sur la carte par la couleur bleue. Il couvre toute la 1^{ère} section Basse-plaine, la partie Nord et le centre de la 2^{ème} section Morne Pelé. Ce type représente un pourcentage de 95.3% de la superficie totale de la commune.

Un 2^{ème} type montre des andésites et rhyodacites identifiés sur la carte par la couleur orange pastel. On les voit au Sud de la 2^{ème} section Morne Pelé. Ils représentent un pourcentage de 4.7% de l'ensemble. A noter que la commune est dépourvue de failles géologiques.



GÉOLOGIE DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN





POTENTIALITÉS DES SOLS

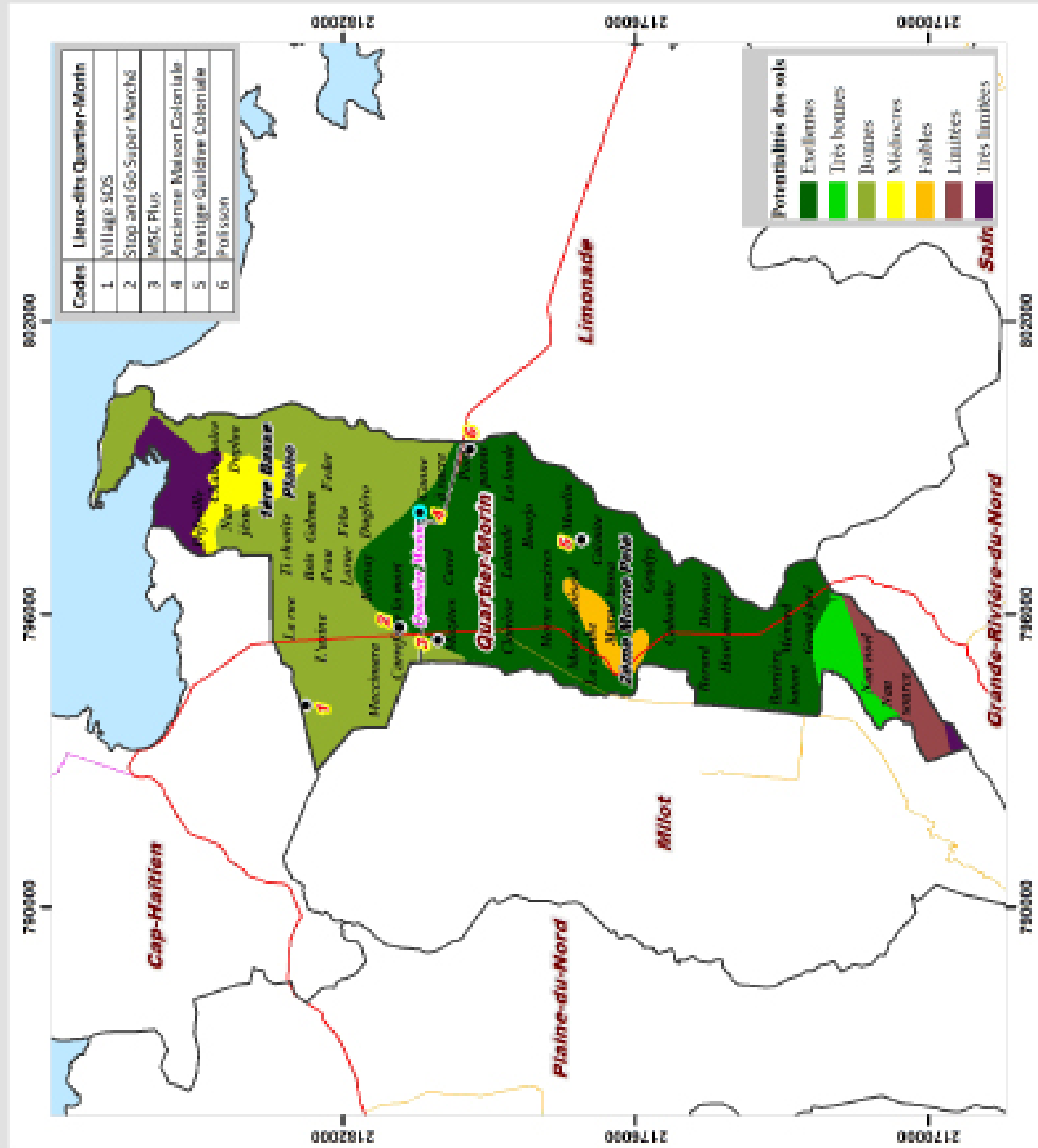
En ce qui concerne la potentialité des sols aux activités agricoles dans la commune de Quartier-Morin, la carte ci-dessus nous renseigne sur 3 catégories de potentialités des sols. La 1^{ère} catégorie est composée des classes excellentes représentées sur la carte par la couleur vert foncée, très bonnes identifiées sur la carte par la couleur vert prairie et bonnes de couleur vert kaki sur la carte. Cette catégorie est très favorable à l'agriculture. On la rencontre dans presque toute la 1^{ère} section Basse-plaine, au Nord et au Centre de la 2^{ème} section Morne Pelé. On rencontre une 2^{ème} catégorie constituée des classes médiocres identifiées sur la carte par la couleur jaune citron et faibles représentées par le jaune orangé. Dans cette catégorie les activités agricoles sont très limitées. On la retrouve au Nord de la 1^{ère} section et au centre de la 2^{ème} section sous forme de taches.

La dernière catégorie est composée des classes limitées identifiées sur la carte par la couleur fauve et très limitées en couleur mauve sur la carte. Dans cette catégorie, on ne rencontre pratiquement pas d'activités agricoles. On l'observe au Nord-Est de la 1^{ère} section et au Sud de la 2^{ème} section.

Les deux premières catégories où les activités agricoles sont pratiquées occupent une superficie de 5476.25 ha, soit 91.76% de la superficie totale de la commune. Donc, on peut déduire que les activités agricoles sont très importantes dans cette commune.



POTENTIALITES DE SOLS DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



OCCUPATION DES SOLS ET COUVERTURE DES TERRES

Les sols sont principalement couverts par des systèmes d'agroforesterie et par des cultures dominées par la canne à sucre et des pâturages. Selon le recensement du MARNDR, la commune de Quartier-Morin, compterait seulement 54,608 arbres, soit 1,1% du nombre d'arbres existant sur tout le Département du Nord (MARDNR, 2012).

La couverture végétale de la commune de Quartier-Morin est composée d'espèces fruitières dont l'arbre véritable, le cocotier, le manguier, l'avocatier, les citrus, l'arbre à pain et d'espèces forestières comme le campêche, le mombin, le palmiste, le chêne,

entre autres. La plus grande partie de la commune est dominée par des parcelles emblavées en cultures annuelles et la canne à sucre y est très remarquée.

Des lots boisés matures sur d'anciennes habitations coloniales sont aussi identifiés dans certains endroits de la commune, principalement dans la zone de Galman Duplaa, Clérisse/kafou lanmò, au nord de la ville ou encore dans les « Lakous » traditionnels situés plus au sud de la ville. Au niveau du bord de mer, l'écosystème de la mangrove est très affecté et menacé à cause de la coupe abusive des palétuviers par les riverains à des fins énergétiques à partir du charbon de bois ou le bois de chauffe ainsi que pour la construction.



OCCUPATION DES SOLS

En regardant la carte d'occupation de sol de la commune, le centre-ville de Quartier-Morin se trouve à la croisée des 2 sections, mais sa plus grande partie est située dans la 1^{ère} section Basse-plaine. Il y a également une bonne partie urbaine dans le Nord-Ouest de cette section. Dans la 2^{ème} section Morne Pelé, il y a une zone urbanisée, à savoir le quartier Grand Pré. Les espaces urbanisés représentés par la classe bâtie et identifiés par la couleur rouge sur la carte représentent 7.64% de la superficie totale de cette commune.

Les activités agricoles dominent largement dans la commune de Quartier-Morin. En effet, la catégorie des surfaces agricoles comprend les classes de systèmes agroforestiers, identifiées en couleur jaune foncée sur la carte avec des points au milieu, les cultures agricoles sans couvert arboré de couleur jaune citron simple, les cultures agricoles avec couvert arboré identifiées par la couleur jaune claire avec des points au milieu et l'arboriculture identifiée par des barres grises et noires découpées par du blanc. Ces activités occupent une superficie de 4 812.12 ha pour une superficie totale de 5 972 ha environ, soit un pourcentage de 80.56%. Les espaces agricoles dominent dans les 2 sections communales de cette commune.

Les espaces naturels regroupent les sols emblavés d'arbres identifiés sur la carte par la couleur vert foncé, les sols contenant des arbustes représentés sur la carte par le vert prairie, les sols où poussent des herbes identifiés sur la carte par le vert pâle ainsi que les zones humides côtières et marines représentées par la couleur blanche avec des fleurs bleues au milieu sur la carte. Ces espaces occupent une superficie de 586.16 ha, soit 9.82% de la superficie totale de la commune de Quartier-Morin. Les espaces naturels se trouvent au Nord-Est de la 1^{ère} section Basse-plaine, au Nord-Ouest, au Centre et au Sud de la 2^{ème} section Morne Pelé.



Cap-Haïtien

Plaine-du-Nord

Grande-Rivière-du-Nord

Quartier-Morin

Classes

- Zones urbanisées (Zones bâties)
- Zones industrielles
- Zones commerciales
- Mines décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés
- Cultures agricoles sans couvert arboré
- Cultures agricoles avec couvert arboré
- Systèmes agro-forestiers
- Végétation arborée
- Végétation arbustive
- Végétation à dominance herbacée
- Zones humides côtières et marécages
- Espaces ouverts sans ou très peu de végétation
- Eaux continentales
- Eaux marines
- Arboriculture

Codes

Codes	Lieux-dits Quartier-Morin
1	Village SOS
2	Stop and Go Super Marché
3	MSC Plus
4	Annexe Maison Coloniale
5	Heritage Guadeloupe Coloniale
6	Polisson

Chef-lieu commune

Lieux-dits Quartier-Morin

Route nationale

Route départementale

Route communale

Limite communale

Limite section communale

Echelle = 1:115,000

Source de données de base: CNIGIS

Système de projection: WGS84, UTM Zone 18N

Réalisation: Marie Eslier Manassé et Bernadet Chery

Date de réalisation: Novembre 2022

Carte 8 : Occupation des sols au niveau de la commune de Quartier-Morin

SITUATION ENVIRONNEMENTALE

La situation environnementale à Quartier-Morin est le reflet local de la situation nationale. Elle est marquée par les maux bien connus qui frappent en grande partie le pays tout entier. Entre autres, on retient : l'occupation anarchique de l'espace urbain, la déforestation entraînant la disparition des espèces croissant à l'ombre des arbres et la disparition du système de culture à trois étages, en outre la perte de la biodiversité, les inondations, la pollution, la gestion non durable de déchets, le mauvais comportement des citoyen-ne-s vis-à-vis de l'environnement et les impacts négatifs du changement climatique.

La mauvaise gestion des déchets solides ne fait qu'empirer la situation environnementale de la commune en général et de la ville en particulier, vu qu'il n'existe aucun site aménagé pour le traitement des déchets. Les dépôts sauvages se trouvent partout aux abords des rues, au niveau des drains, dans les ravins et les rivières. Selon les riverains, des camions viennent aussi de Cap-Haïtien pour déposer des déchets sur les côtés des routes. L'attente est mise sur le site qui sera installé à Mouchinette en guise d'opportunité qui pourra contribuer à une gestion durable des déchets.



🌀 Décharges sauvages sur les bords des routes à Quartier-Morin



🌀 Exploitation de carrières à la 2^e section, Morne Pelé, Quartier-Morin



🌀 Village construit à Chastenoye, Quartier-Morin, par Food for the Poor au bord de la mer



🌀 Gestion de déchets à Quartier-Morin.

Dans la même veine, de petites industries de transformation de canne à sucre (guildives), lâchent en pleine rue, sans la moindre inquiétude, les eaux usées. Ce qui constitue un grave problème de pollution, notamment pour la population riveraine de ces entreprises. L'exploitation de carrière de roches et de sable se fait sans aucune norme et particulièrement dans la 2^{ème} section Morne-Pelé. On peut remarquer un peu partout des espaces exploités que l'on pourrait qualifier de véritables « plaies écologiques ». Le cœur de la montagne laisse aussi entrevoir une énorme cicatrice témoin de l'extraction d'uranium 250 et d'or par les Américains au cours de la deuxième occupation de 1994.

Les constructions anarchiques affectent toute la commune, ce qui entraîne une situation de promiscuité qui charrie d'autres problèmes d'ordre sanitaire et socio-environnemental. Les populations s'installent dans des zones impropres à l'habitation, créant ainsi une prolifération de quartiers précaires. Ces occupations irrégulières précèdent généralement les quelques interventions en matière d'urbanisme destinées à la commune. Dans ces cas de figure, les services de base en eau potable, assainissement, voirie et électricité ne sont généralement pas fournis.

La dégradation de l'environnement marin est aussi préoccupante à Quartier-Morin, la 1^{ère} section Basse-Plaine est un cas manifeste où la coupe des palétuviers de la mangrove, la pêche non contrôlée, les déchets plastiques et le manque de conscience ou l'ignorance des habitants (h/f) sont combinés pour rendre l'écosystème de plus en plus fragile.

Il est à remarquer qu'un village construit à Chastenoye reflète typiquement la mauvaise gestion du territoire communal, car cette zone qui devrait être réservée pour la mangrove, important écosystème de transition entre la mer et la terre, est pourtant surexploitée à de mauvaises fins.

Le milieu naturel est aussi affecté par la pollution du sol et des eaux provenant de la mauvaise gestion de l'environnement urbain et rural.

Dans la commune, la pollution du sol et des eaux proviennent de la mauvaise gestion de l'environnement urbain et rural. Les ressources les plus touchées sont les nappes phréatiques, les sources saumâtres et les eaux de pluie stockées dans les bassins. Les principales sources de contamination identifiées sont les micro-organismes qui proviennent de la mauvaise gestion des ordures de toutes sortes ainsi que l'absence de canaux de drainage des eaux usées provenant des toilettes et les produits toxiques.

En effet, les eaux usées sont des perturbateurs de l'écosystème et constituent une source de contamination non négligeable du sol et des ressources en eau. La pollution des sols provoque une réaction en chaîne. Elle altère la biodiversité des sols, réduit la matière organique du sol et la capacité de ce dernier à agir comme filtre. Elle contamine l'eau stockée dans les sols et les eaux souterraines, et provoque un déséquilibre des éléments nutritifs présents dans les sols. Cette pollution est un mauvais héritage pour les générations à venir.

Aussi, certaines situations constituent des sources de pollution de l'air ambiant

et affectent la santé de la population. On constate que la majorité des rues du centre-ville et les routes qui connectent les sections communales entre elles ne sont pas aménagées et sont très poussiéreuses en période de sécheresse. Dans certains endroits, les tas d'immondices laissés sur le sol et les décharges sauvages, dégagent, assez souvent, des odeurs nauséabondes au moment de la dégradation des déchets.

La pollution est aussi marquée par la présence de plusieurs mares d'eau qui se forment à cause de l'absence de structures de drainage dans les sections communales et le centre-ville. Une grande partie des eaux

pluviales et usées forment des mares d'eau à plusieurs endroits. Cette situation constitue non seulement une gêne à la vue, mais favorise également la pullulation des moustiques et facilite l'apparition de certaines épidémies.

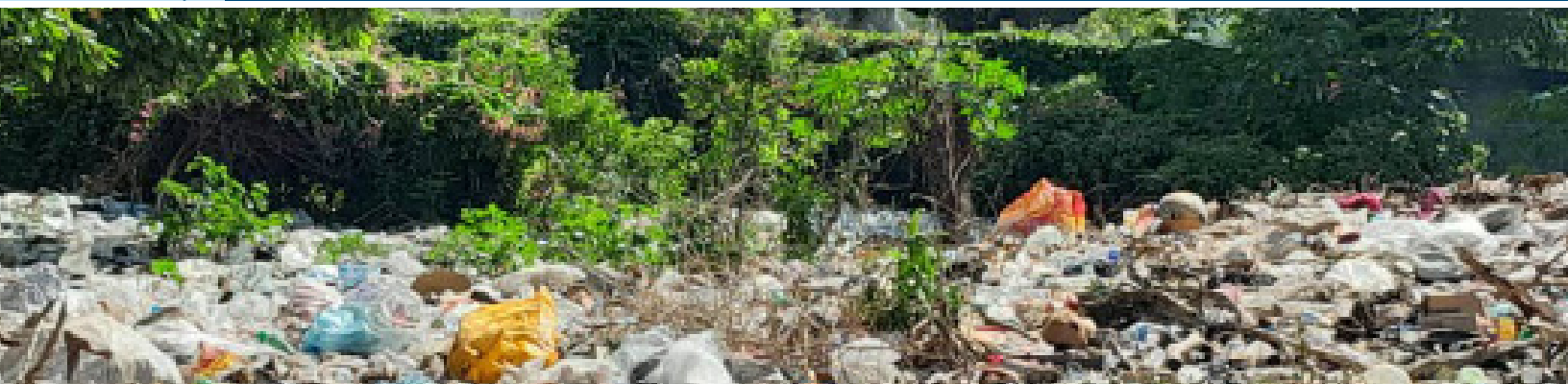
La situation de la commune de Quartier-Morin n'est pas différente de celle des autres communes de la région. Sans aucun contrôle des autorités, les compagnies de téléphonie mobile installent des antennes non loin des habitats où vivent beaucoup de gens. Or, ces installations sont susceptibles d'être nuisibles pour la santé.

En résumé



Avec la tendance à remplacer les plantations caféières et cacaotières par des cultures saisonnières et la coupe intensive des arbres, la situation environnementale de Quartier-Morin ne cesse de se dégrader. La disparition des arbres jouant un rôle important dans le processus de percolation a entraîné une diminution du taux d'infiltration et du coup une augmentation du taux de ruissellement des eaux de pluie. Cette situation provoque le lessivage des terres et la perte des couches arables.

Avec le changement climatique, la situation pourrait s'aggraver. Ce phénomène occasionnera des perturbations au niveau des microclimats, ce qui provoquerait la disparition de certaines espèces, notamment des espèces endémiques (végétales, génétiques, biologiques). Aujourd'hui, les surfaces très érodées représentent déjà une proportion considérable de la superficie totale de la commune. Toutefois, l'existence du centre de Germoplasme à Grand Pré, les expériences des agriculteurs dans la gestion et l'aménagement des bassins versants témoignent de l'engagement des citoyens et des associations à la protection de l'environnement.



RISQUES ET DÉSASTRES

La commune de Quartier-Morin n'est pas exempte de la grande vulnérabilité dont fait objet le pays, en ce qui concerne les risques

et désastres naturels. Entre autres, les cyclones, les inondations, les glissements de terrain, la sécheresse, les séismes et tsunamis sont les principaux risques auxquels fait face la commune.

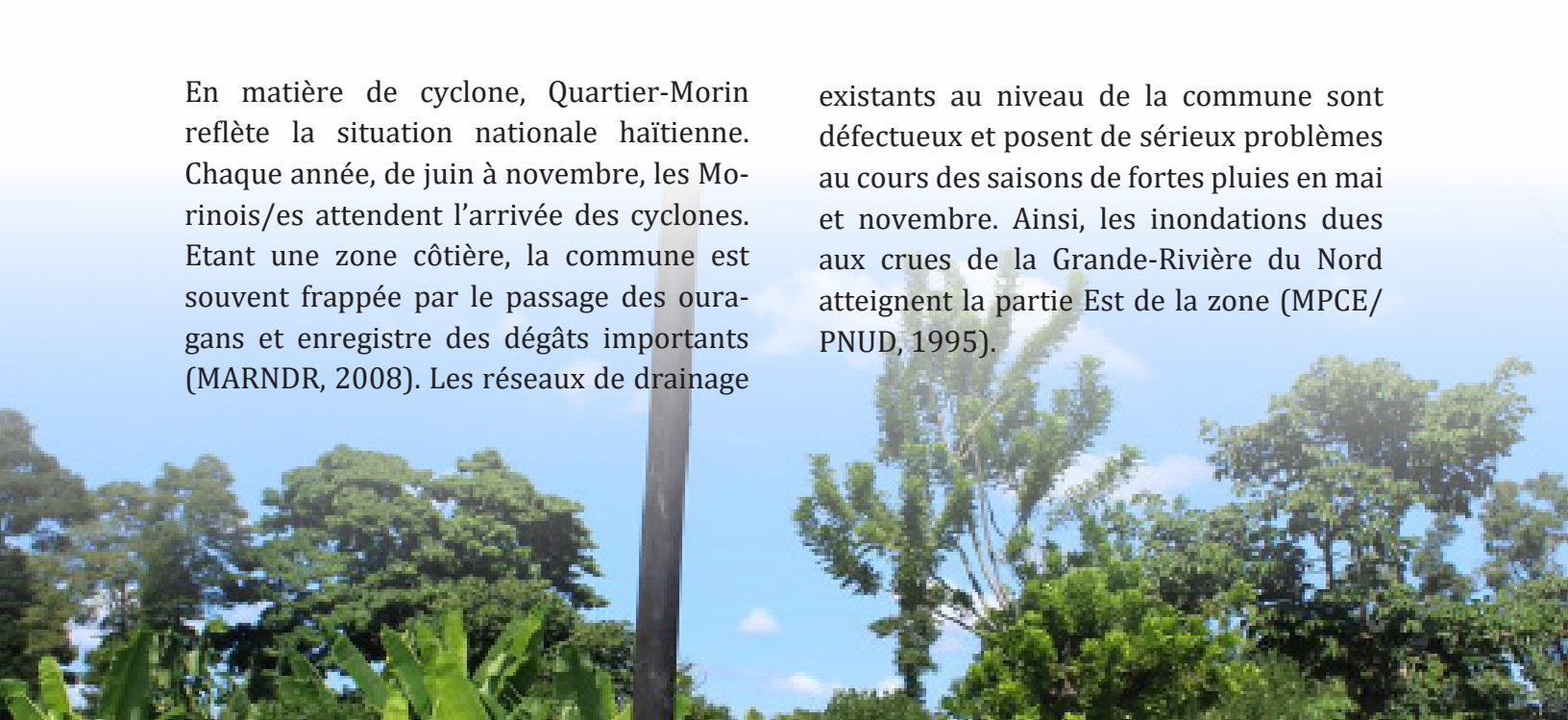
Tableau 5 : Risques naturels au niveau de la commune

Risques naturels	Quartier-Morin et ses sections communales			
	1 ^{ère} section Basse-plaine		2 ^{ème} section Morne Pelé	
	Fréquence	Gravité	Fréquence	Gravité
Eboulement			Rare	Ayant occasionné des dégâts importants
Enravinement			Courant	Ayant occasionné des dégâts importants
Glissement de terrain			Rare	Pouvant occasionner des dégâts
Pollution de l'eau			Rare	Pouvant occasionner des dégâts
Inondations et rivières en crue	Courant	Ayant occasionné des dégâts importants	Courant	Ayant occasionné des dégâts importants
Grande sécheresse	Rare	Ayant occasionné des dégâts importants	Courant	Ayant occasionné des dégâts importants
Salinité du sol	Courant	Pouvant occasionner des dégâts	Inexistant	
Carrières en exploitation (roches, sables, etc.)	Courant	Ayant occasionné des dégâts importants	Courant	Pouvant occasionner des dégâts

Source: Mairie de Quartier-Morin / MARNDR, 2008, adapté et actualisé avec les acteurs locaux, 2020

En matière de cyclone, Quartier-Morin reflète la situation nationale haïtienne. Chaque année, de juin à novembre, les Morinois/es attendent l'arrivée des cyclones. Etant une zone côtière, la commune est souvent frappée par le passage des ouragans et enregistre des dégâts importants (MARNDR, 2008). Les réseaux de drainage

existants au niveau de la commune sont défectueux et posent de sérieux problèmes au cours des saisons de fortes pluies en mai et novembre. Ainsi, les inondations dues aux crues de la Grande-Rivière du Nord atteignent la partie Est de la zone (MPCE/PNUD, 1995).



Quartier-Morin est aussi exposé à d'importants risques d'inondations par le fait que son relief présente de très faibles dénivellations. Sa localisation au milieu de la grande plaine alluviale du Nord, la nature de ses sols, l'absence d'un bon réseau de drainage, les brèches au niveau du cours de la Grande-Rivière du Nord sont des facteurs qui facilitent les inondations dans beaucoup de zones de la commune.

Cette situation de vulnérabilité face aux inondations est compliquée par la dégradation générale de l'environnement et le manque d'entretien des cours d'eau caractérisés par l'érosion des rives, l'accumulation de débris dans le lit des rivières et l'absence de curage, etc. (MPCE/PNUD, 2013 ; MARNDR, 2008).

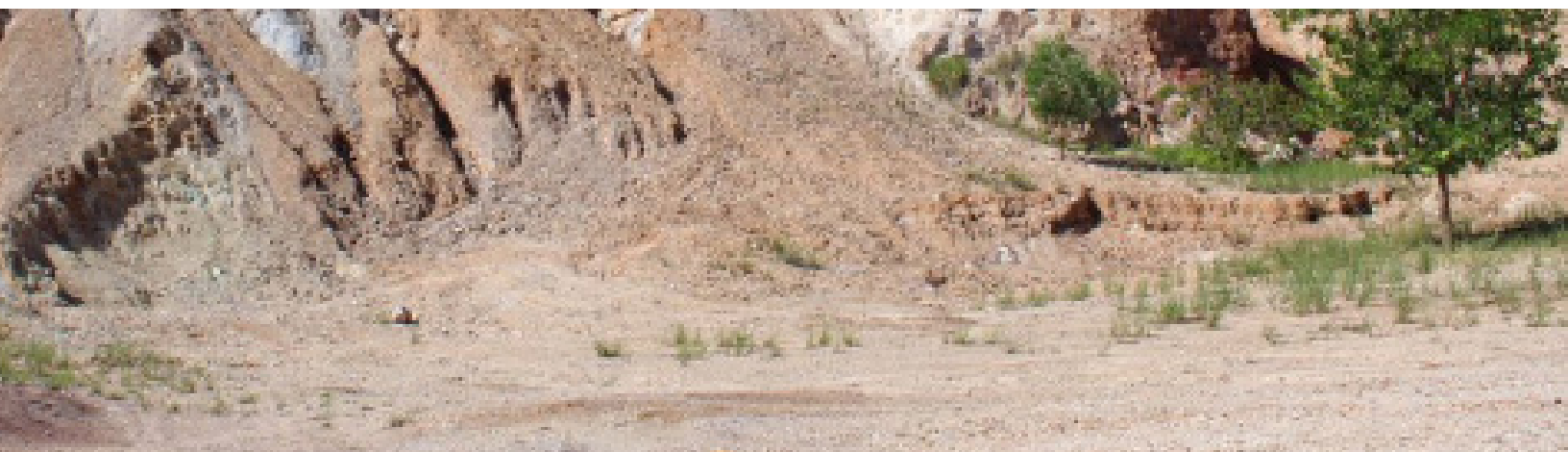


ZONES PROPICES À L'INONDATION DANS LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN

Les zones inondables indiquées par la couleur rose sur la carte, représentent environ 87.3% de la superficie totale de la commune. Ces risques d'inondations sont liés à la très faible pente de l'ordre de 2% observée dans les zones inondables, au débordement des eaux de la Grande Rivière Nord, de la rivière La Passe et la rivière Commerce ainsi qu'à l'accumulation des eaux de ruissellement en provenance des communes de Grande Rivière-du-Nord, de Milot et des zones montagneuses de la commune de Quartier-Morin. Les zones inondables couvrent toute la 1^{ère} section et une grande partie au Nord et au Centre de la 2^{ème} section. Le centre-ville de Quartier-Morin se trouve à l'intérieur de ces zones.

En matière de sécheresse, la commune est affectée principalement au niveau de la 2^{ème} section communale Morne Pelé. Les impacts de la sécheresse se portent généralement sur le secteur agricole (MARNDR, 2008).

L'érosion des sols ne représente pas une grande menace pour la commune par rapport à sa morphologie. Toutefois, les brèches de la Grande-Rivière du Nord exposent certaines zones de la commune à ce phénomène.



[illegible]

Carte 9 : Zones propices à l'inondation dans la commune de Quartier-Morin



RISQUES D'ÉROSION DANS LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN

La cartographie des risques d'érosion de la commune de Quartier-Morin nous montre 5 niveaux de risques. Un niveau de risque très faible ou nul représenté par la couleur jaune clair sur la carte. On trouve ce niveau dans la totalité de la 1^{ère} section Basse-plaine, les parties Nord et Centre de la 2^{ème} section Morne Pelé. Le 2^{ème} niveau qui montre des risques faibles est représenté sur la carte par la couleur jaune citron. On l'observe au Sud et au Centre de la 2^{ème} section Morne Pelé.

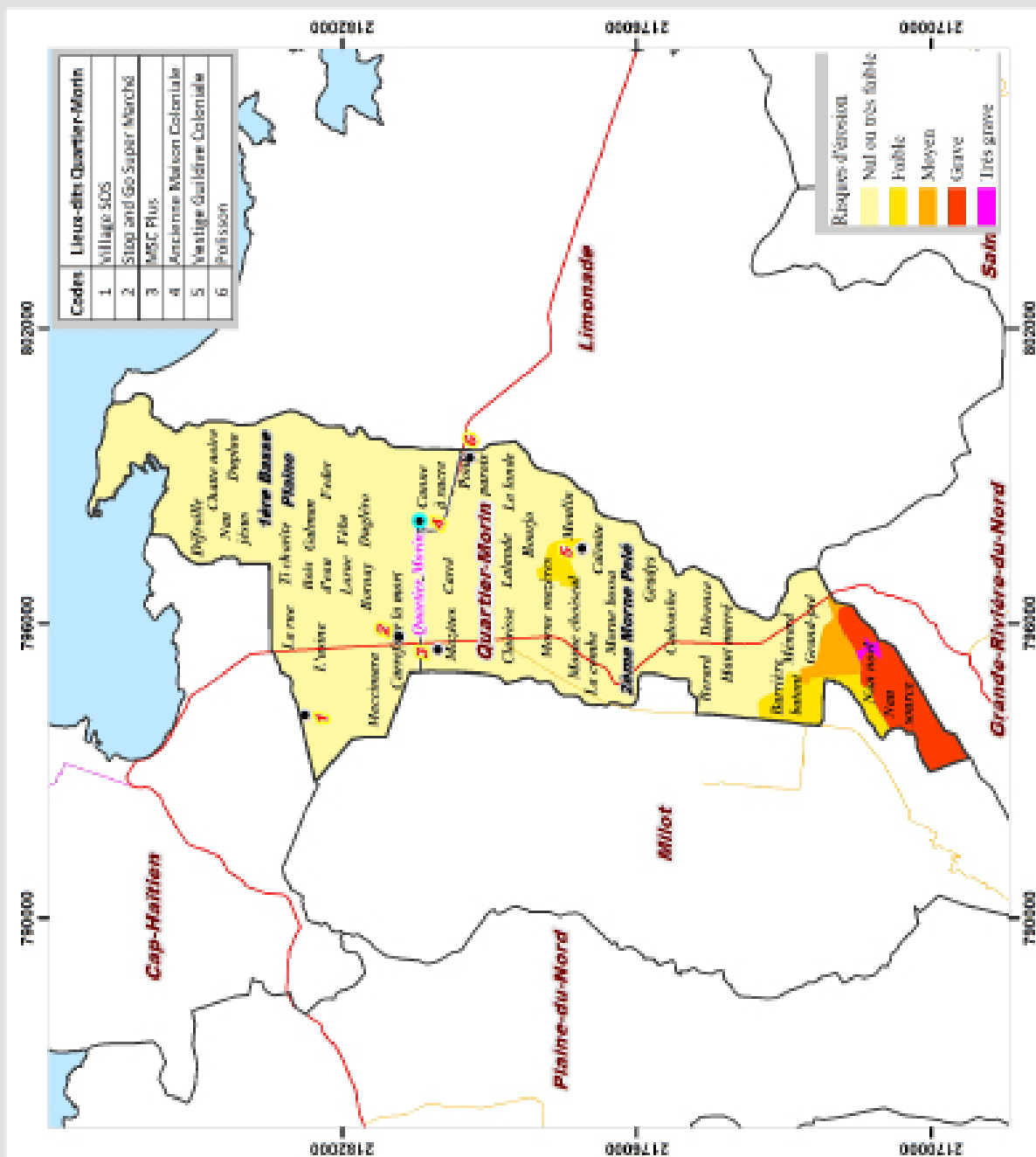
Le 3^{ème} niveau montre des risques moyens identifiés sur la carte par la couleur jaune moutarde. On le retrouve au Sud de la 2^{ème} section Morne Pelé. Le 4^{ème} niveau de risque grave est représenté sur la carte par la couleur jaune orange foncé. Il est observé au Sud-Est de la 2^{ème} section Morne Pelé. Un dernier niveau de risque très grave est représenté sur la carte par la couleur mauve et est observé au Sud-Est de la 2^{ème} section Morne Pelé.

Le premier niveau de risque occupe un pourcentage de 90%, le 2^{ème} niveau montre un pourcentage de 3.62%, le 3^{ème} niveau occupe un pourcentage de 1.54%, le 4^{ème} niveau occupe un pourcentage 4.6% et le 5^{ème} niveau montre un pourcentage de 0.24% de la superficie totale de la commune de Quartier-Morin.

Les éboulements et glissements de terrain sont rares selon le MARNDR. Ils peuvent y arriver seulement au niveau de la 2^{ème} section. Ce risque est inexistant dans le reste de la commune.



RISQUES D'ÉROSION DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



Carte 10 : Risques d'érosion dans la commune de Quartier-Morin

IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Après le Bangladesh, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, Haïti est le 4^{ème} pays du monde le plus vulnérable par rapport à la crise climatique (Le monde, 2013). Cela implique que Quartier-Morin, commune côtière, présente un niveau de vulnérabilité remarquable par rapport au changement climatique. Les changements observés dans le climat provoquent aussi l'amplification des désastres naturels. En effet, le nombre de cyclones recensés augmente au fil des années. Cette situation accroît le niveau de vulnérabilité de la commune déjà sans protection naturelle contre ces phénomènes météorologiques. On observe au fil des ans une « pluviométrie atypique » qui se traduit par une saison pluvieuse de plus en plus courte et l'enregistrement de pluies de plus en plus abondantes. Selon les informations recueillies auprès des habitants, les inondations subséquentes aux pluies torrentielles enregistrées provoquent des dégâts de plus en plus importants.

A défaut d'observations scientifiques sur une période plus ou moins longue, les témoignages des acteurs constituent une base de données empirique sur laquelle on peut s'appuyer pour dire que le princi-

pal effet du changement climatique reste le prolongement de la période de sécheresse et le déplacement des saisons pluvieuses au niveau de la commune. Par conséquent, les activités agricoles (agriculture, élevage, pêche) et connexes (transformation et commercialisation de produits agricoles...) qui sont encore le pilier économique de la commune sont particulièrement touchées par ce phénomène.

Dans une telle situation, la planification des campagnes agricoles devient difficile dans une agriculture presque totalement tributaire de la pluie, en considérant la faible superficie irriguée dans la commune. La surabondance de pluie ou de sécheresse inattendue ou prolongée font perdre leur récolte aux agriculteurs. Parallèlement, l'élevage en subit les conséquences par une diminution (en nombre et en qualité) des cheptels due à l'incapacité d'en garantir correctement l'alimentation (fourrage et abreuvement). Toutefois, s'il est évident que le changement climatique a des impacts négatifs sur le secteur agricole, il n'est pas cependant responsable de tous les tourments des agriculteurs de Quartier-Morin. Même avant ce phénomène, les agriculteurs manquaient toujours de l'eau et d'autres facteurs de production. Il a cependant aggravé la situation de ces derniers.



En résumé



La commune s'organise en matière de risques et désastres avec la présence d'une représentation du système national de gestion de risques et désastres via le Comité Communal de Protection civile, la présence des brigadiers de la protection civile, l'existence d'une radio communautaire facilitant la sensibilisation de la population, la présence de la croix-rouge haïtienne, la disponibilité de matériels de premier secours en cas de catastrophes et le fonctionnement de plusieurs groupes de Scouts.

Cependant l'inexistence des comités de la protection civile dans les sections, le manque de moyens matériels et financiers pour les brigadiers, la sensibilisation et la formation limitée de la population en matière de risques et désastres constituent les principales faiblesses de ce secteur dans la commune. Toutefois, certaines opportunités lui sont offertes pour diminuer les contraintes citées plus haut et réduire les menaces auxquelles elle fait face. On peut citer le Projet de réhabilitation du système d'irrigation du barrage de Latannerie et le projet de construction d'un centre d'hébergement à Grand Pré.



2.2.3

ORGANISATION DE L'ESPACE ET DYNAMIQUE SOCIO-SPATIALE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

La commune comprend un centre urbain (Ville de Quartier-Morin) et deux sections communales, la première Morne-Pelé et la seconde Basse-plaine. C'est un ancien

quartier érigé en commune par la loi du 21 août 1881. Elle comporte 25 habitations, soit une dans la première section et vingt-quatre (24) dans la seconde. On y retrouve aussi vingt-et-une (21) localités réparties en dix-neuf dans la section Basse-plaine et deux (2) à Morne-Pelé.

Tableau 6 : Répartition des habitations et localités de la Commune par Section Communale

Sections communales	Habitations		Localités	
	#	Dénomination	#	Dénomination
1 ^{ère} Section Basse-plaine	1	Bonnet Dugal	19	Guillaudée, Fèvre, Carantine, Galman Duplaa, Duplaa, Car. Jésus, Chasténoye, Destreilles, Petite Charité, Seaux, Madeline, Larue, Desglerreaux, Marc-Neumara, Ballan, Bonnet Crayon, Cité la Férière, Cité Jn Jacques Acaou, Cité Paulius.
2 ^{ème} Section Morne-Pelé	24	Mazaires, Clérisse, Morne-Pelé, Choiseuil, Biros, Cerca Lacombe, Caïce, Darence, Tassir, Jn Bernard, Herbe Fine, Caïmites, Bérard, Barrière Battan, Médisant, Maut-Mare, Pont Barré, Haïce, Delaye, Britis, Sable Bourjo, Lalanne, Carré, Cité Pangno	2	Cadush, Grand Pré

Sources : Mairie de Quartier-Morin | IHSI-2005 / Inventaire des Ressources et des Potentialités des Communes d'Haïti / Enquête de terrain et Diagnostic participatif / 2020



DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE QUARTIER MORIN

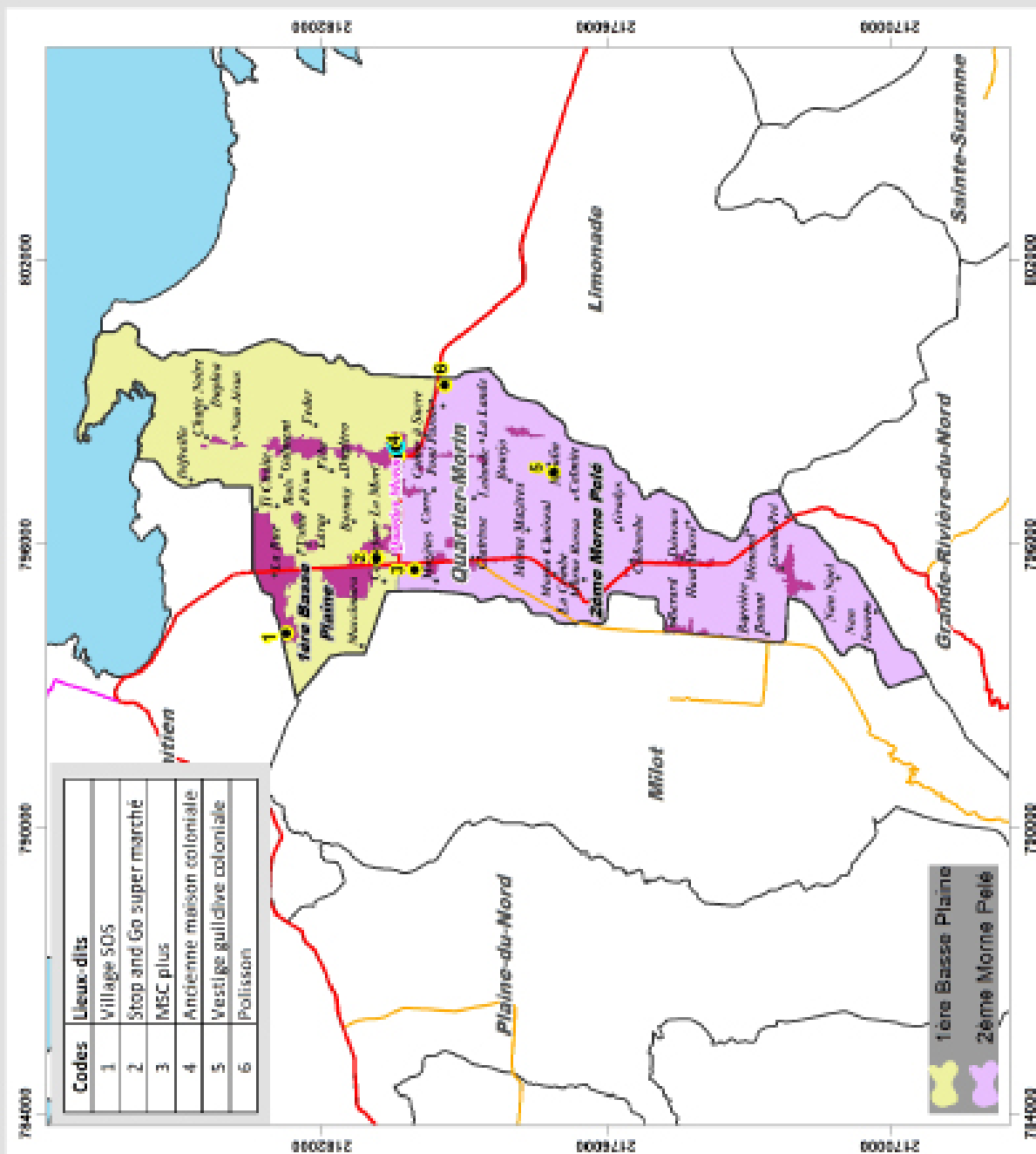
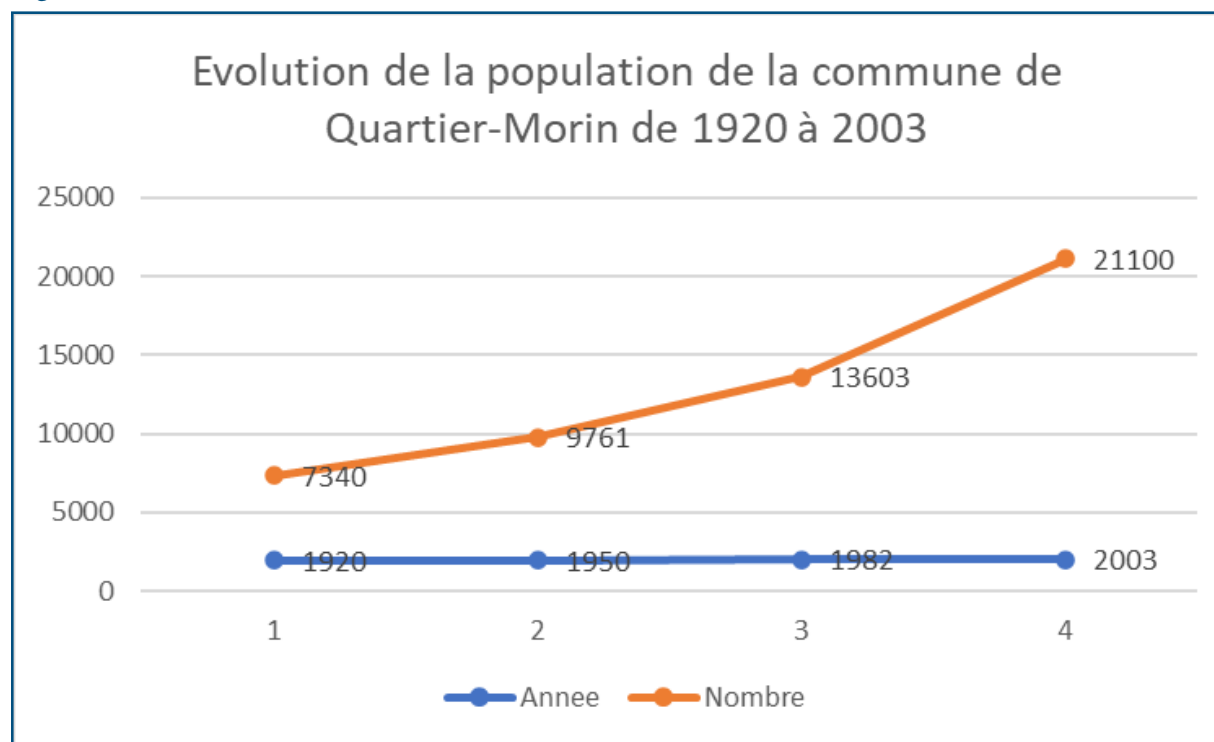


Figure 2 : Evolution de la population de Quartier-Morin de 1920 à 2003

Source : Mairie de Quartier-Morin / IHSI / Recensements de 1920, 1950, 1982 et 2003

DÉMOGRAPHIE ET RÉPARTITION DE LA POPULATION

L'évolution de la population haïtienne pendant ce demi-siècle augmente de manière exponentielle au regard des chiffres officiellement fournis par l'IHSI sur les 4 derniers recensements (1920, 1950, 1982 et 2003). Quartier-Morin s'aligne dans le même sens avec des taux d'accroissement élevé de 25% entre 1920 et 1950 ; de 28% entre 1950 et 1982 et de 35 % entre 1982 et 2003.

A partir de ce graphe, on peut constater une tendance à l'accroissement de la population de la commune. Pendant les trente premières années, soit de 1920 à 1950, on constate une augmentation timide de la population de seulement deux mille quatre cent vingt et un habitants. Entre 1950 et

1980, la même tendance est aussi remarquée. L'accroissement de la population suit le même rythme mais avec une tendance plus rapide que les trois décennies précédentes pour la période d'après, soit de 1980 à 2003.

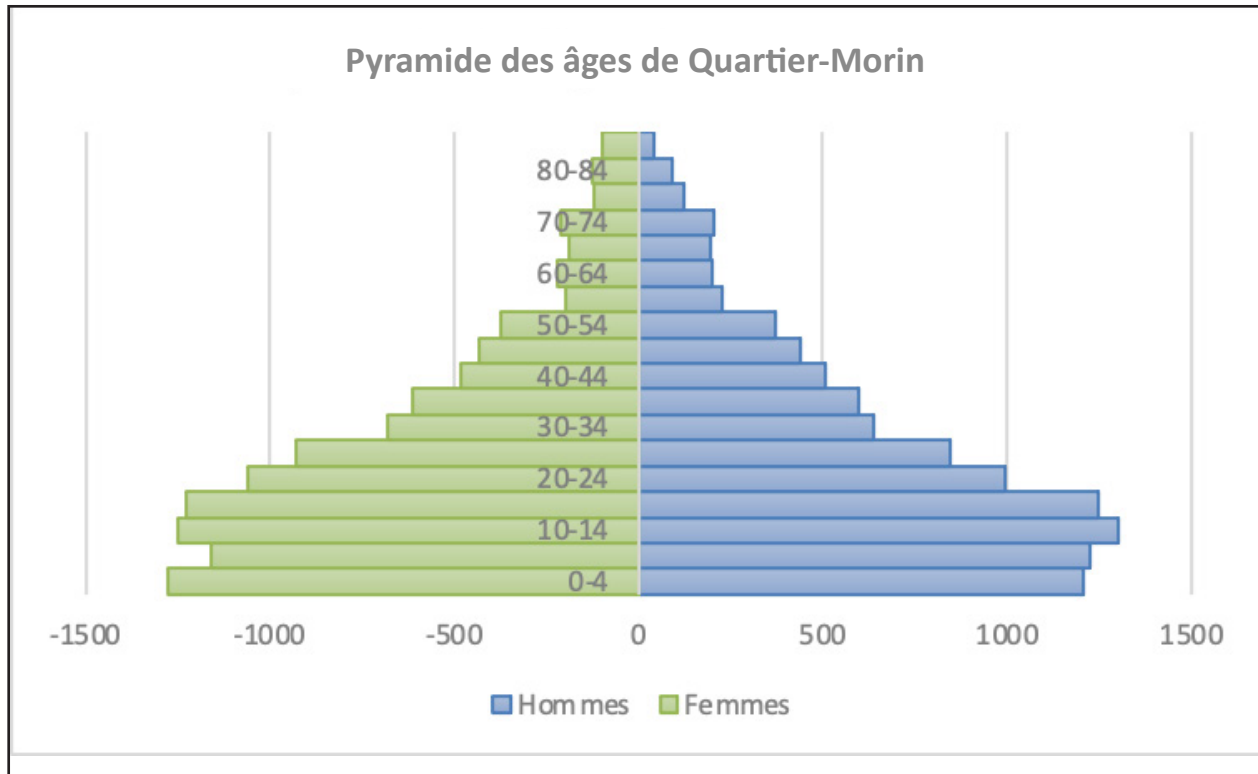
Selon les données de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), l'évolution de la population morinoise entre les deux derniers recensements (1982 et 2003) est caractérisée par un taux moyen d'accroissement annuel de 2.1% par an dans un contexte de croissance relativement forte de l'ensemble de la zone d'étude (+2.9% par an), principalement absorbée par la commune de Cap-Haïtien (+5.3% par an) dont l'évolution est une des plus importantes de l'ensemble du pôle.

En effet, la commune de Quartier-Morin comptait 21 100 habitants (h/f) en 2003,

soit 7.7% de l'ensemble de la population de l'Arrondissement de Cap-Haïtien. Il s'agit de la commune la moins peuplée de l'ensemble du pôle de Cap-Haïtien. Par faute

de données récentes, le recensement de 2003 sert de base pour présenter et analyser la structure par âge de la population de la commune de Plaine-du-Nord, présentée sous forme de pyramide des âges.

Figure 3 : Pyramide des âges de la population de Quartier Morin



Source : Mairie de Quartier-Morin / IHSI / Recensement de 2003

Comme on peut le constater la pyramide prend la forme d'un parasol, c'est-à-dire la base est large et le haut de la pyramide est enfilé. Une situation qui explique que le taux de natalité est élevé. Un taux d'accroissement qui continuera d'augmenter dans les prochaines décennies si l'on considère la population des femmes en âge de procréer (15-49 ans) pour la période, soit 51% du nombre total des femmes (5 430 sur 17 646).

Selon les données de la figure ci-dessus, la population de la commune est jeune, les

moins de 30 ans représentent plus de 56% de la population. Elle démontre également que sur le plan économique, la municipalité dispose d'un potentiel intéressant car la population active (15-64 ans) représente plus de deux tiers de la population, soit 14 427 sur 21 100 personnes. Seulement 8% de la population dépasse l'espérance de vie à la naissance (64 en 20191), soit 1818 personnes.

En 2005, la population de la commune de Quartier-Morin est passée à 21 489 habitants (h/f) dont 89.3% résidaient en mi-

lieu rural. Le rapport de masculinité (98 hommes pour 100 femmes) traduisait la supériorité numérique de la population féminine sur la population masculine de la commune. Pour une superficie de 132 km², la densité de population était estimée à 163

habitants/km². La répartition de la population de la commune par grand groupe d'âges présentait la structure suivante : 35.1% de la population avaient moins de 15 ans, 58.2% étaient âgés entre 15-64 ans et 6.6% de 65 ans et plus.

Tableau 7 : Répartition des ménages par entité géographique et administrative selon la superficie et la densité de la population en 2015

DENOMINATION	MILIEU	POPULATION TOTALE	NOMBRE DE MENAGES	SUPERFICIE EN KM ²	DENSITE
Commune de Quartier-Morin		27 359	6 155	60.36	453
Ville de Quartier-Morin	Urbain	4 766	1 032	1.01	4 719
Sections Rurales	Rural	22 593	5 123	59.35	381
Section communale		27 359	6 155	60.36	453
1 ^{re} Section Basse-plaine	Urbain	3 504	772	0.49	151
1 ^{re} Section Basse-plaine	Rural	9 898	2 168	26.53	373
2 ^e Section Morne-Pelé	Urbain	1 262	260	0.52	2 427
2 ^e Section Morne-Pelé	Rural	12 695	2 955	32.82	387

Source : Mairie de Quartier-Morin | IHSI, Direction des Statistiques Démographiques et sociales (2015)

En 2015, la population communale est estimée à 27 359 habitants (h/f). En analysant la taille et la structure de la population de Quartier-Morin évoluant sous l'effet des événements démographiques qui s'y produisent, le taux d'accroissement net cal-

culé à partir des estimations de population de 2012 et de 2015 de l'IHSI est égal à 0.019893964. Sur la base de ces calculs, la population de Quartier-Morin projetée en 2020 et 2025 représente respectivement 30 791 et 33 979 habitants (h/f).

Tableau 8 : Répartition de la population par sexe, tranche d'âge et unité spatiale en 2015

Dénomination	Milieu	Population Totale	Masculin	Féminin	18 ans +
	Commune	27 359	13 931	13 428	14 961
Ville de Quartier-Morin	Urbain	4 766	2 389	2 377	2 505
1 ^{re} Section Basse-plaine	Urbain	3 504	1 763	1 741	1 871
1 ^{re} Section Basse-plaine	Rural	9 898	4 990	4 908	5 293
2 ^e Section Morne-Pelé	Urbain	1 262	626	636	634
2 ^e Section Morne-Pelé	Rural	12 695	6 552	6 143	7 163

Source : Mairie de Quartier-Morin | IHSI, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (2015)

La question migratoire prend de plus en plus d'ampleur à Quartier-Morin. Depuis ces dix dernières années, la dynamique d'urbanisation à outrance de la région métropolitaine de Cap-Haïtien déborde considérablement sur la commune de Quartier-Morin. Ainsi, cette commune est devenue le prolongement urbain de la métropole du Nord.

Ainsi la migration interne dans la commune se manifeste-elle essentiellement sous forme d'exode rural. Elle est due notamment au niveau de dégradation des conditions de vie dans le milieu rural causée par la montée de l'insécurité publique dans les sections communales et doublée de la localisation en centre-ville des principaux services, infrastructures et équipements de proximité.

Si dans le passé, on assistait à une migration des Morinois vers Cap-Haïtien, depuis plusieurs années on observe un flux migratoire inversé intra-régionale de Cap-Haïtien vers Quartier-Morin en augmentation constante. Cette situation est due au fait que le centre-ville de Cap-Haïtien ainsi que la section communale de Petite-Anse sont saturés. Il s'est alors créé un débordement sur Quartier-Morin à partir de Madeline en passant par Larue jusqu'à Bonay Dugal et Galman. Compte tenu par ailleurs de sa proximité avec Cap-Haïtien et du fait qu'elle n'est pas encore saturée, la commune de Quartier-Morin représente une terre d'accueil en faveur de ceux qui viennent des régions du Nord et du Centre pour mener leurs activités à Cap-Haïtien. Au niveau national, ceux qui partent de la commune émigrent surtout vers Port-au-Prince à la

recherche du travail ou de l'instruction.

En matière de migration externe, la République Dominicaine constitue la première destination des Morinois (h/f) qui partent en terre étrangère en quête de travail et de meilleures conditions de vie. Le flux migratoire vers la République Dominicaine est également assez conséquent auprès des jeunes qui y vont étudier. Cette destination constitue dans certains cas une terre de transit vers le Chili, le Brésil, la Guyane ou les Iles Turques et Caïques.

PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

La ville de Quartier-Morin ne dispose pas aujourd'hui des infrastructures de base nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins immédiats de sa population et soutenir le développement de l'ensemble de la commune.

En dehors des axes principaux constitués par une section de la Route Nationale #6, un segment de la route secondaire communale Nord-Sud de Galman Dupla et certaines rues entourant la place centrale, les voies de circulation de la ville ne sont ni adoquinées, ni équipées de trottoirs et caniveaux.

Bien que le secteur urbain soit situé dans une zone riche en eau, le réseau d'eau potable de la ville fait défaut. Le taux de desserte en milieu urbain est de 0% et de 34.5 % (Enquête Mairie, 2020) en milieu rural grâce aux pompes à motricité humaine (PMH). Vu le taux de desserte des ménages,

la commune est encore loin de pouvoir régler le problème d'approvisionnement en eau potable, car les extensions du réseau de la DINEPA sont vétustes, inopérantes et ne suivent pas le rythme d'urbanisation.

Les pouvoirs publics de la commune de Quartier-Morin n'arrivent pas à suivre le modèle affiché par les villes vertes. On constate que la ville n'atteint pas le « bon état » de fonctionnement qui consisterait à ce que l'ensemble de la population soit desservi par un service de qualité standard. Aucun réseau d'égoûts sanitaires n'est aménagé. En plus, beaucoup de logements, soit 23.97% (Enquête Mairie, 2020) de la commune ne disposent pas de lieux d'aisance. Les déchets ne sont pas gérés, et aucun système de collecte et de traitement formel n'a été mis en place.

La topographie de la ville est relativement plane, s'affaissant de quelques mètres du Sud-Ouest vers le Nord-Est. Sa localisation au milieu de cette grande plaine alluviale, la proximité des cours d'eau et la nature de ses sols exposent la ville à d'importants risques d'inondation. Cette situation déjà fragile est accentuée par la dégradation générale de l'environnement et le manque d'entretien des cours d'eau caractérisés principalement par l'érosion des rives et l'accumulation de débris dans le lit des rivières.

Plusieurs quartiers de la ville sont ainsi très vulnérables comme le centre-ville, Cité Dessalines et plus encore les poches d'habitat informel qui y sont établis. Au-delà des conséquences directes, les inondations peuvent également avoir d'autres répercussions dans les milieux particulièrement fragiles marqués par les mauvaises condi-

tions d'établissement, la forte concentration humaine, etc.

Bien que Quartier-Morin, principalement le centre-ville, Galman, Bouno (« T Charit ») et Madeline, bénéficie d'un réseau électrique raccordé à celui de Cap-Haïtien, le centre-ville n'est pas desservi en électricité depuis des années, faute d'une panne de transformateur de courant. De plus, le réseau existant est dysfonctionnel et peu entretenu. Au niveau des campagnes, la situation est lamentable. L'éclairage électrique qui fournit un certain niveau de vie n'est présent que dans 0,87% des logements. Aussi, plusieurs quartiers de la ville n'ont pas accès au service de distribution d'électricité.

Dans les localités non viabilisées et en zones rurales, les groupes électrogènes et quelques panneaux solaires sont les sources d'approvisionnement en énergie électrique. La commune de Quartier-Morin est confrontée à de sérieuses difficultés en matière d'énergie électrique caractérisées par le faible taux de couverture de la commune par le réseau électrique, l'indisponibilité du courant électrique entraînant une paralysie de l'activité économique et un ralentissement du fonctionnement de l'administration, un cadre institutionnel déficient, des infrastructures locales presque inexistantes, un manque de coordination et de liaison entre les programmes d'énergie renouvelable et l'inexistence de capacité de maintenance.

Ainsi, l'environnement urbain de Quartier-Morin n'offre pas aujourd'hui à ses habitants (h/f) des conditions de vie satisfaisantes, saines et sécuritaires. Aussi, comme signalé, la dégradation générale de l'envi-

ronnement causée principalement par l'érosion des mornes, le manque d'entretien des cours d'eau et l'absence d'un système de drainage efficace à grande échelle nuisent à l'évacuation des eaux pluviales exposant la ville à des risques d'inondation.

Quartier-Morin est l'une des communes les plus rurales de l'ensemble du pôle, et plus encore de l'Arrondissement de Cap-Haïtien, même si sa population urbaine (centre-ville) est en constante augmentation depuis le début des années 1980. S'appuyant toutefois sur de petits effectifs, la population urbaine de Quartier-Morin a, en effet, plus que doublé entre les deux derniers recensements passant de 898 habitants (h/f) en 1982, soit 6.6% de l'ensemble de la population communale, à 2142 habitants (h/f) en 2003 représentant 10,2% de l'ensemble de la population communale.

L'examen des perspectives d'évolution met en évidence que la ville de Quartier-Morin poursuivra vraisemblablement sa croissance démographique dans les années à venir pour atteindre une population urbaine estimée à 5814 habitants en 2031, selon le scénario le plus optimiste. Cette évolution représente une augmentation nette de plus de 3400 nouveaux citoyens. Supposant des densités brutes de 150 à 250 habitants à l'hectare pour une ville comme Quartier-Morin, il convient alors de prévoir, au-delà de la densification du tissu urbain existant, des zones d'extension urbaine de l'ordre de 14 ha à 23 ha d'ici 2031.

En effet, il est évident que la localisation de la ville de Quartier-Morin à proximité de la métropole de Cap-Haïtien et le long de la Route Nationale # 6, principal axe de

développement de la région Nord, aura une incidence directe sur son attractivité et sa croissance démographique. Combinée à la tendance générale d'urbanisation des territoires, cette évolution nécessitera, plus encore qu'aujourd'hui, l'existence de capacités d'accueil suffisantes et satisfaisantes pour répondre aux besoins de cette population en expansion, et notamment la mise en place des infrastructures, équipements et services de base.

FONCIER ET CADASTRE

Sur le plan de la gestion du foncier, la Direction Générale des Impôts (DGI) via son Agence locale des Impôts (ALI) occupe une place très importante. A Quartier-Morin, la terre est un facteur capital de la production agro-pastorale qui occupe la majeure partie de la population. L'accès à cette ressource ainsi que son exploitation engendrent des migrations dont les flux sont dirigés vers le Sud-Ouest de la commune avec pour provenance les régions de l'arrondissement de Cap-Haïtien, ainsi que des zones affectées par le séisme dévastateur du 12 janvier 2010.

Les flux migratoires dirigés vers la commune de Quartier-Morin ont contribué à accentuer la croissance démographique et la pression foncière de même à une augmentation de la population migrante. Ainsi, la compétition pour l'accès à la terre et son contrôle s'intensifie, ce qui influence les pratiques foncières. De nouvelles transactions foncières se développent au détriment du système foncier formel car la quasi-totalité des parcelles de la commune font

partie du domaine privé de l'Etat. La terre, bien sacré, a changé de statut devenant ainsi une valeur marchande.

Cette situation entraîne l'émergence des problèmes d'insécurité et de précarité des droits dont jouissent les exploitants agricoles (h/f). Si les migrations ont été déterminantes dans la dynamique foncière amorcée à Quartier-Morin, il ne faut pas pour autant négliger l'influence de certains facteurs tels que la conurbation de la ville du Cap, la non-implication de l'Etat dans la gestion foncière, etc. Conscient de cet état de fait, il faudrait développer de nouveaux paradigmes, visant à dynamiser les recettes non fiscales de la Mairie dans le domaine de la fourniture de permis de construire.

URBANISATION, HABITAT ET LOGEMENT

En matière d'urbanisation, si la situation de la ville de Quartier-Morin et les conditions de vie de ses habitants (h/f) sont globalement plus favorables que dans les secteurs plus ruraux du territoire communal, la majorité des quartiers du secteur urbain sont sous équipés. Plusieurs quartiers peuvent ainsi être considérés comme précaires, voire insalubres, sans accès aux infrastructures et services de base comme Kafou Carré, Cité Dessalines, « Chastenoye », Rue MFK ou L'Abattoir.

Parallèlement, plusieurs bâtiments se distinguent par le caractère typique et la qualité de leur architecture, malgré leur manque d'entretien et leur relative désuétude. La présence de ces anciennes maisons coloniales dans la commune a de quoi exciter les visiteurs étrangers ou nationaux en

quête de souvenirs historiques. Parmi elles, l'habitation Desglaireaux logeant jadis une sucrerie et un château de dotation du roi Henri Christophe à sa femme reine.

Selon le recensement de 2003, Quartier-Morin comptait cinq mille quatre (5 004) ménages pour une superficie de 60.37 km² occupée par des logements « locaux à usage d'habitation individuelle, de commerce et de PME/PMI » (IHSI, RGPH-2003) dont plus de 90% étaient des maisons basses. Au centre-ville, la majorité des constructions sont en maçonnerie avec une toiture en béton armé ouvrant directement sur la rue. En périphérie du centre-ville se développe un ensemble de cités caractérisées par un tracé fait de corridors irréguliers et étroits.

On constate, pour l'ensemble de la commune que les maisons en bloc avec couverture en tôle occupent le plus fort pourcentage, soit 80.73%, suivi des maisons en bloc avec toiture en béton armé qui représentent 18.49% (Enquête Mairie, 2020). En milieu urbain, les maisons en tôle sont suivies par les maisons en bloc couvert en béton armé à un ou plusieurs niveaux pour des fréquences de 34.4% et 10.9% (Enquête Mairie, 2020) et des ajoupas. En milieu rural, les maisons en tôle et les ajoupas sont suivies par les maisons en terre puis les taudis. En somme, l'offre de logements est globalement inadéquate et limitée.

De façon globale, le taux de logement par rapport à la population varie entre 1 logement/4 personnes à 1 logement/6 personnes. De plus, on constate que la majorité des maisons sont occupées par une famille, soit 80% des bâtiments utilisés, ou par plusieurs familles soit 20%. Plusieurs maisons sont aussi utilisées comme logement et lieu d'activités commerciales.

En résumé



Quartier-Morin est une commune à urbanisation grandissante de l'avis des participant-e-s aux ateliers et des représentant-e-s sectoriel-le-s. Par rapport à cette situation des efforts sont déployés par la mise en place, au niveau de la Mairie, d'un service d'urbanisme performant et l'élaboration d'une esquisse de Plan d'Urbanisme (PU).

Cependant, Quartier-Morin n'offre pas aujourd'hui à ses habitants (h/f) des conditions de vie satisfaisantes, saines et sécuritaires à cause notamment de l'absence de maîtrise urbaine, du manque d'accès aux services de base (Eau potable, assainissement et électricité), de l'absence de réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales, de la dégradation des voies dues au manque d'entretien ainsi que des occupations anarchiques et illégales des espaces du domaine privé de l'Etat.

Les aléas climatiques (inondations, sécheresses, baisse de la pluviométrie) et la faille septentrionale passant au Nord de l'île d'Hispaniola sont des menaces pour la commune. Toutefois, des opportunités s'offrent à la commune avec la présence du Projet d'élaboration du Plan d'Amenagement, d'Embellissement et d'Extension de la ville (PAEEV), de la réalisation du Plan Multisectoriel d'Aménagement du Territoire du projet MDUR et du projet de canalisation de la route Galman Dupla par la Banque Mondiale.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Aujourd'hui, le secteur des télécommunications est parmi les domaines auxquels les investisseurs privés s'intéressent, et cela implique que la population profite des services rendus par les opérateurs de ce secteur à un prix relativement modéré. Mais cela n'empêche pas que ces services engendrent des coûts relativement élevés et que l'accessibilité de tous et de toutes ne soit pas facile comme c'est le cas à Cadush, Caïmite, Jean Bernard et à Terre Rouge qui ne sont couverts par aucun réseau.

La commune de Quartier-Morin dispose d'une (1) station de télédiffusion (Télé At-

lantique) qui émet des images sur presque l'ensemble de la périphérie immédiate de la commune. Quartier-Morin bénéficie du champ de rayonnement de certaines stations de télévision de Cap-Haïtien (Paradis, Zénith, Venus, Télé Capois et Télé Ferrier) et de la capitale (TNH et Télé Ginen). Grâce à Canal Plus et Nu Tv, deux (2) entreprises privées de fourniture de service de télévision câblée, les habitants (h/f) reçoivent des images de la Capitale et de certaines télévisions internationales.

Pour ce qui a trait à la radiodiffusion, on dénombre une (1) station de radio communautaire (Radio Atlantique) captée dans toute la commune émettant en modulation de fréquence (FM). La commune jouit des émissions de l'essentiel des radios locales installées dans les autres communes voi-



sines de Cap-Haïtien dont certaines d'entre elles retransmettent les éditions de nouvelles des radios Kiskeya, Télévision Caraïbes, Ginen, Shalom, Vision 2000, Zénith, Méga situées dans la capitale d'Haïti et celles de la République Dominicaine.

ÉNERGIE, ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Bien que Quartier-Morin, principalement son centre-ville, soit globalement desservi en électricité par la centrale électrique de Cap-Haïtien, le réseau est dysfonctionnel parce qu'il est peu entretenu. En ce sens, plusieurs quartiers de la ville n'ont pas accès à l'électricité depuis 2016. Une partie des habitants de la commune utilise leur propre source d'énergie électrique.

Toutefois, pour utiliser les appareils électriques et recharger par exemple leurs téléphones, radios et ampoules, la majorité de la population achète les services des entreprises locales ayant un système mixte à base d'énergie solaire et de génératrices. Dans la commune, l'éclairage public est presque inexistant. La plupart des lampadaires sont soit dysfonctionnels soit mis hors de service par des actes de vandalisme.

Pour ce qui est de l'énergie consommée dans les foyers, selon l'enquête socioéconomique sur les ménages réalisée par l'IFOS pour le compte de la Mairie, entre 2020 et 2021, sur un échantillonnage de 384 ménages, 74,48% se servent du charbon de bois, 0,26% utilisent du courant électrique, 10,68% le gaz, 13,54% se servent du bois et de morceaux de planches, et 0,78 % d'autres sources d'énergie.



Questionnées sur le lieu et les dispositifs des familles pour la cuisson, 56,77% des personnes interrogées dans les ménages précisent qu'elles utilisent leur propre cuisine, 29,43% disent le faire à l'extérieur, 11,98% à l'intérieur de la maison et 1,30% dans la cuisine d'un voisin.

Tableau 9 : Principales sources d'énergie utilisées par les ménages pour la cuisson

SOURCE D'ENERGIE	EFFECTIF	POURCENTAGE
Courant électrique	1	0.26%
Gaz	41	10.68%
Bois /Planche	52	13.54%
Charbon de bois	286	74.48%
On ne fait pas à manger	1	0.26%
Autres	3	0.78%
Grand Total	384	100.00%

Source : Mairie de Quartier-Morin | Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Tableau 10 : Lieux et dispositifs des familles pour la cuisson

LIEU DE CUISSON DES MENAGES	EFFECTIF	POURCENTAGE
A l'intérieur de la maison	46	11.98%
A l'extérieur	113	29.43%
Dans la cuisine du voisin	5	1.30%
Dans ma cuisine	218	56.77%
Autres	2	0.52%
Grand Total	384	100.00%

Source : Mairie de Quartier-Morin | Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

La commune a un fort potentiel exploitable par rapport aux énergies renouvelables. Elle bénéficie d'un fort ensoleillement durant la journée, avoisinant 10 heures par jour. En temps normal, le vent souffle à une vitesse moyenne horaire de 13.4 kilomètres/heure pour les moments les plus calmes et 19 kilomètres/heure pour les jours les plus venteux. Ce qui est susceptible d'être exploité pour la production d'énergie éolienne.

En résumé



Concernant le fonctionnement des télécommunications et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, la commune peut s'appuyer sur l'existence d'une radio communautaire à Grand-Pré, de la radio Télé Atlantique, de la disponibilité des brigadiers de la protection civile, des volontaires de la Croix Rouge et du mouvement des Scouts pour les activités de vulgarisation d'information et de sensibilisation de la population.

Cependant, les participant-e-s ont fait ressortir un ensemble de faiblesses qui méritent d'être adressées. Il s'agit d'un manque de contrôle du CONATEL sur le secteur, de l'inexistence de regroupements de journalistes, de l'accès difficile au réseau téléphonique à Caïmite, Jean-Bernard et Cadush et du coût élevé de production d'énergie pour la radio-télédiffusion. Ils/elles ont également fait remarquer que les interférences des radios dominicaines nuisent grandement à la réception des fréquences des radios locales.



VOIES DE COMMUNICATION, MOBILITÉ ET TRANSPORT

La ville de Quartier-Morin est traversée par la RN6, une route internationale asphaltée et en très bon état, reliant Cap-Haïtien et la République Dominicaine, en passant par Limonade et Fort-Liberté.

Le réseau primaire de la commune est constitué non seulement de la RN6 qui relie Cap-Haïtien à Ouanaminthe, commune limitrophe avec la république Dominicaine ; mais aussi de la RN3 reliant Cap-Haïtien à la Capitale en passant par St Raphaël, Pignon et Hinche.

La plupart des routes secondaires et tertiaires qui constituent le réseau secondaire

des voies de communication de la commune qui relient plusieurs localités entre elles sont en terre battue et difficilement accessibles. En effet, la circulation entre les différentes zones se fait à partir des axes principaux de ce réseau, mais certaines zones de la commune sont mal reliées entre elles comme Cité Dessalines, le centre-ville et Kafou carré par exemple.

Le réseau tertiaire est constitué des routes reliant le centre-ville aux sections communales et ces dernières aux quartiers et habitations. Les deux sections communales et le centre-ville sont interconnectés par des routes plus ou moins en bon état. Les tableaux ci-dessous définissent les différents tronçons, la nature des voies d'accès, l'état des routes, le kilométrage et les moyens de transport existant.

Tableau 11 : Caractéristiques du réseau routier de la commune

Les circuits		Distance en KM	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Départ	Arrivée					
Carrefour de Quartier-Morin	Duodé	2 KM	Tertiaire	Terre battue	Mauvais	Moto
Carrefour de Quartier-Morin	Pont Parois	3 KM	RN6	Asphaltée	Bon état	Moto Tap-tap

Les circuits		Distance en KM	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Carrefour de Quartier-Morin	Madeline en passant par Galman	12 KM	Secondaire	20% en Béton et 80% en terre battue	20% en bon état et 80% en mauvais état	Moto
Carrefour de Quartier-Morin	Madeline	10 KM	RN6	Asphaltée	Bon état	Tap-tap Moto

Source : Mairie de Quartier-Morin / Analyse cartographique et atelier de diagnostic participatif / 2020

Tableau 12 : Principaux axes du réseau routier des sections communales

Les circuits		Distance en KM	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Départ	Arrivée					
Carrefour de Quartier-Morin	Carrefour Citron	3 KM	Secondaire	50% en Béton et 50% en Terre battue	Segment en béton en bon état et segment en terre battue en mauvais état	Moto
Carrefour de Quartier-Morin	Fébe	4KM	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Carrefour de Quartier-Morin	Desglereaux	1KM	RN6	Asphaltée	Bon état	Tap-tap
Carrefour de Quartier-Morin	Cité Dessalines	1KM	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Carrefour de Quartier-Morin	Grand-Pré	6KM	Secondaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Carrefour de Quartier-Morin	Morne-Pelé	4KM	Secondaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Lame Véritable	l'Embouchure	3KM	Tertiaire	Terre battue	Très mauvais état	Dos d'âne
Duplan	Galman	2,5KM	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto

Les circuits		Distance	Type de	Nature de la	État du tronçon	Moyen de
Départ	Arrivée	en KM	route	route		transport
Carrefour Lovana	Bord-de-mer de Limonade	4,5KM	Tertiaire	Terre battue	Très mauvais état	Dos d'âne
Nan Bouno	Charite	2,5KM	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Cité Dessalines	Kado	2KM	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Cité Dessalines	Charite	4KM	Secondaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Cité Dessalines	Chastenoire	4KM	Secondaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Cité Dessalines	Lovana	2KM	Secondaire	Terre battue	Mauvais état	Moto

Source : Mairie de Quartier-Morin / Analyse cartographique et atelier de diagnostic participatif / 2020

Quartier-Morin est une commune-carrefour à la croisée de deux routes nationales reliant le Grand Nord à la Capitale, Port-au-Prince, et la République Dominicaine. Les voies de communication de la commune avec des zones stratégiques d'importance de la région sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Réseau de communication régionale de la commune de Quartier-Morin

ITINERAIRES	ZONES STRATEGIQUES DE CONNEXION	NATURE
Direction Nord	Cap-Haïtien à Quartier-Morin	Route asphaltée et en très bon état
Direction Est	Ouanaminthe / République Dominicaine / Campus de Limonade de l'UEH / Limonade à Quartier-Morin	Route asphaltée et en très bon état
Direction Sud	Port-au-Prince / Saint Raphaël / Milot à Quartier-Morin	Route asphaltée et en très bon état avec segment Grand-Pré Saint-Raphaël en mauvais état

Source : Mairie de Quartier-Morin / Analyse cartographique et atelier de diagnostic participatif / 2020

Les axes principaux constitués par la RN6, la route secondaire communale Nord-Sud et les rues entourant la place centrale sont aménagés. Cependant toutes les voies de circulation du centre-ville ne sont pas toutes adoquinées et équipées de trottoirs et caniveaux.

La plupart des axes du réseau routier sont en terre battue et en très mauvais état et mal adapté pour faciliter la mobilité. C'est un constat que les rues et voies de communication de la commune ne répondent à aucune planification d'ensemble, ni à aucun principe de hiérarchie routière.

Il n'existe pas de gare routière aménagée suivant les normes au niveau de la commune. L'espace de stationnement le plus utilisé est placé au carrefour de Quartier-Morin, sur la RN6 à proximité du cimetière. Le transport public intra-communal est assuré particulièrement par des motos taxis qui sont souvent en mauvais état. Pour faciliter leur déplacement, dans certaines localités, les habitants sont obligés d'utiliser des animaux ou des motos.

L'entreprise publique Dignité est présente dans la commune de Quartier-Morin. Toutefois, elle ne fonctionne pas, les véhicules vétustes et non réparés sont bloqués dans leur garage. Il existe aussi des compagnies privées de transport en commun, mais elles opèrent surtout dans le transport interdépartemental. S'il existe des syndicats de chauffeurs de taxis motos dans la commune, les chauffeurs et propriétaires de véhicules de transport en commun ne se mettent pas encore en association.



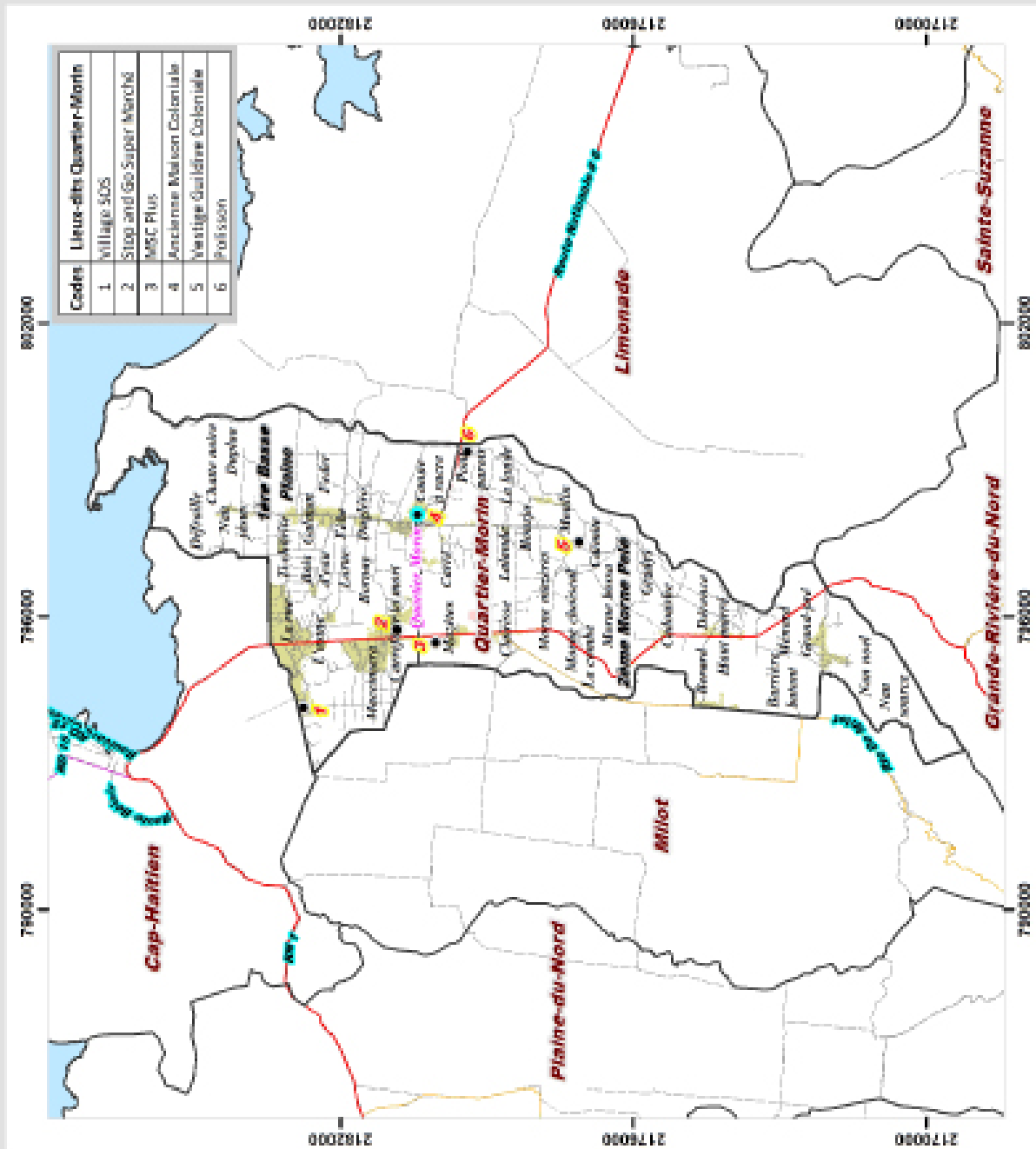
RÉSEAU ROUTIER DE LA COMMUNE

Aussi, la carte du réseau routier de la commune de Quartier-Morin produite sur la base des données créées en 2013, à partir de l'image aérienne de 2010, montre que le réseau routier de la commune est plus ou moins dense et bien réparti dans les zones urbanisées de la commune. La partie Sud qui est une zone montagneuse est dépourvue de routes.

Le réseau routier est dominé par les routes nationales numéro 3 qui traverse la commune dans sa longueur pour aller vers la commune de Grande Rivière-du-Nord en passant par Carrefour-La-Mort et la route nationale n° 6 qui traverse la commune d'Ouest en Est en passant par le centre-ville pour aller vers la commune de Limonade. Elles sont identifiées sur la carte par la ligne rouge. Les traits gris discontinus désignent les autres routes de la commune qui permettent la circulation à l'intérieur du centre-ville et au niveau des habitations et localités. La route communale identifiée par la couleur orange sur la carte relie les communes de Quartier-Morin et de Milot en passant par barrière Battant.



RÉSEAU ROUTIER DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



2.3. FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS



2.3.1

STRUCTURATION ET ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

La Mairie de Quartier-Morin est classée dans la catégorie de type II par le MICT. Trois postes de responsables de directions et services regroupant le territoire, les équipements collectifs et communautaires ainsi que les affaires financières ne sont pas comblés malgré l'augmentation des besoins d'organisation de la commune. Ces postes sont parmi les plus importants qui pourraient aider à offrir des services publics à la population et améliorer la situation financière de la Mairie. Dans le contexte actuel, des pans entiers de responsabilités ne sont pas pris en charge dans l'administration municipale. Or l'une de ces directions, celle du Territoire, est particulièrement importante, car elle devrait superviser directement les opérations de quatre services et techniciens placés sous sa tutelle.

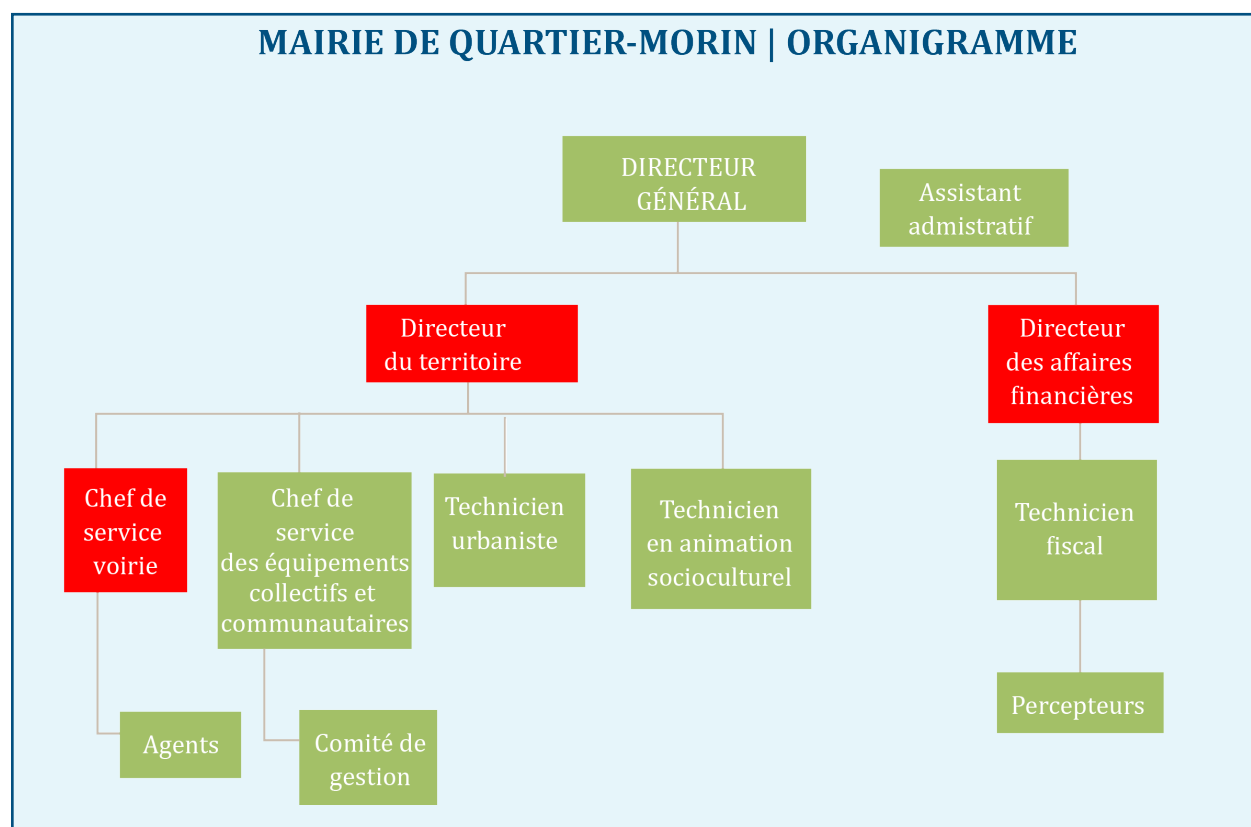
L'administration municipale dispose de deux structures de services publics (Voi-

rie et Animation socio-culturelle) et de trois instances de contrôle et/ou de régulation (Direction Générale, Fiscalité et urbanisme). Deux structures municipales, le service de voirie associé à celui des équipements collectifs offrent effectivement, malgré leur déficience, des services de base à la population. Donc, le niveau de structuration de la Mairie n'a pas évolué depuis des dizaines d'années et ne correspond pas aux besoins de l'administration.

Actuellement, la structuration de l'administration est simple et s'articule autour d'un directeur général qui coordonne les activités de la Mairie. Il est assisté dans ses fonctions de cinq techniciens responsables dans des secteurs de l'administration municipale. Ce sont le responsable fiscal, le responsable de la Voirie, le comptable-payeur, le technicien en animation socio-culturelle et le technicien urbaniste.



Figure 4 : Mairie de Quartier-Morin / PMAC-MPCE / 2020



2.3.2

FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE

La Mairie de Quartier-Morin est logée dans un mini complexe administratif bâti grâce au support financier de la MINUSTAH au cours des années 2010. Vu l'étroitesse du bâtiment, les principales directions des services municipaux sont entassées dans un seul espace. La cohabitation de la Mairie avec des services déconcentrés de l'Etat implique le partage de certaines facilités logistiques et impose le maintien d'un certain niveau de fonctionnement de l'administration communale. Les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux sont régulières.

Le conseil municipal peut compter sur la

collaboration, la compétence et l'engagement du directeur général qui anime la vie administrative, organise les activités des cadres et coordonne le fonctionnement des services municipaux. Malgré la disponibilité des cadres et l'appui de la direction générale, les résultats de l'administration communale en termes de services à la population sont faibles, car elle fonctionne notamment sans budget d'investissement. Sur une année fiscale entière, l'administration a péniblement réussi à investir 100 000 gourdes, tirées des recettes fiscales communales, dans la réparation de certains équipements collectifs.

L'un des constats les plus touchants relatifs au fonctionnement de la Mairie de Quartier-Morin est l'incapacité du conseil et de la direction générale à valoriser le personnel formé et disponible dans des services comme la fiscalité et la comptabilité. Cela est particulièrement vrai pour le service de fiscalité qui devrait être la direction autour de laquelle tournerait la stratégie de l'administration municipale pour la mobilisation des ressources financières et en retour la desserte de services à la population. D'un autre côté, il paraît que le conseil municipal n'a pas encore saisi les enjeux de l'urbanisation de la commune dans le contexte global de développement économique de l'arrondissement de Cap-Haïtien qui inclut trois autres communes limitrophes.

Des ressources humaines et des moyens logistiques sont disponibles, mais ils ne sont pas exploités de façon efficiente, car rien d'autre ne paraît justifier la situation financière précaire de l'administration communale incapable d'impacter positivement la vie de la population locale. Le conseil communal et la direction générale improvisent la gestion de situations urgentes et l'exploitation de certaines opportunités ponctuelles. Aucun plan d'intervention dans un secteur quelconque n'est disponible dans un service municipal donné. Le service d'urbanisme et celui des activités socio-culturelles sont particulièrement faibles. Et pourtant leur activation pourrait aider à renforcer la consistance de l'action municipale. Deux arguments majeurs jouent en faveur de ces démarches. D'abord le développement de l'habitat dans le centre-ville et les sections communales et ensuite l'existence de nombreux sites historiques et culturels dans la Commune représentant des ressources disponibles susceptibles de faciliter le développement de produits touristiques.

Malgré la nonchalance du personnel municipal, le conseil, aidé de la direction générale, a réussi à maintenir une stabilité interne dans l'administration communale et garder une certaine proximité avec la population du centre-ville, particulièrement. Les accusations de corruption lancées contre les autorités municipales ont été démenties. Cependant, il est évident que le conseil municipal abandonne de facto certaines de ses prérogatives dans les sections communales au profit des CASEC. Des taxes locales y sont arbitrairement imposées et collectées en dehors des procédures administratives légales.

Grâce à la mise en œuvre de projets de la coopération internationale qui exigent l'implication de la Mairie, les autorités locales ont gagné en leadership et participent de plus en plus à des démarches participatives de prise de décisions sur l'avenir de la commune. L'administration municipale joue un rôle capital dans les efforts de planification du développement économique et social de la commune. Cependant, le fonctionnement interne de la Mairie ne permet pas de développer des services publics. L'administration municipale n'a pas cette capacité institutionnelle, ni les moyens logistiques et financiers pour offrir des services de base à la population locale. Les allocations reçues irrégulièrement du MICT sont utilisées exclusivement pour financer le budget de fonctionnement de l'administration municipale.

Contrairement à certaines allégations sur la présence des cadres municipaux dans la Mairie, ces derniers sont physiquement présents dans leurs postes respectifs, mais ils y consacrent peu de temps. Les salaires du personnel municipal n'étant pas payés régulièrement, l'administration a dû montrer un certain laxisme dans sa discipline administrative.

2.3.3**DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES COMMUNAUX**

L'administration municipale actuelle s'articule autour de quatre services et d'une direction générale : Fiscalité, Urbanisme, Affaires sociales et culturelles, Voirie et équipements collectifs.

DIRECTION GÉNÉRALE

Cette direction est effectivement la pièce maitresse de l'administration municipale. Les relations cordiales établies entre le Conseil municipal et le responsable de cette structure de coordination contribuent à l'établissement d'un climat de travail apaisé indispensable au bon fonctionnement de l'administration municipale dans le contexte actuel marqué par des difficultés de toutes sortes. L'esprit d'abnégation de ce dernier est un atout pour le conseil dans l'exercice de son leadership tant dans la l'administration municipale que dans la vie communautaire de la commune.

En effet, cette direction est placée sous la responsabilité d'un cadre formé et expérimenté qui a le mérite d'avoir maintenu la cohésion entre les services municipaux. L'administration municipale met un interlocuteur avisé en face des partenaires qui participent aux efforts de planification et de mise en œuvre de projets de renforcement des capacités de résilience de la commune. La direction générale comprend un personnel limité à son directeur général qui exerce un rôle polyvalent. Aucune autre structure interne de support ne renforce l'organisation de la coordination des services municipaux.

Le niveau de fonctionnement de cette direction est le reflet de celui de l'administration municipale en général. L'attitude attentiste des autorités et de cadres supérieurs par rapport au MICT et aux partenaires techniques et financiers bloque toute velléité de développer des stratégies visant l'offre de services sociaux et la construction d'équipements collectifs dans la commune. Deux contraintes au bon fonctionnement de la direction générale ont été identifiées, à savoir l'espace physique trop étroit et non approprié aux besoins matériels de fonctionnement, ainsi que le besoin d'assistance en personnel technique pour couvrir les champs de responsabilité du directeur général.

La Mairie avait reçu en dons des matériels informatiques pour renforcer notamment le service fiscal et la direction générale. L'assistance d'un technicien en informatique serait opportune pour aider la direction générale à mettre en valeur ces facilités. Les compétences du DG ont été confirmées par l'évaluation réalisée dans le cadre du PMAC au moment de la réalisation de l'Etat des lieux des services administratifs et techniques de la Mairie en 2020. Des mesures seront certainement prises à l'issue de la phase de renforcement des capacités pour aider la direction générale à mieux faire face aux défis administratifs de cette commune en pleine mutation dans trois domaines particuliers : l'urbanisation des sections communales, la croissance démographique et le développement du commerce dans les grands axes routiers.

Malheureusement, à défaut d'adresser des dossiers structurants qui pourraient avoir des impacts positifs sur les résultats de l'action municipale, la direction générale se contente de liquider les affaires courantes liées au fonctionnement interne de l'administration. C'est pourquoi, cette direction paraît peu réceptive par rapport aux besoins d'orientation et d'actions de l'administration municipale.

SERVICE DE FISCALITÉ

Globalement, le service fiscal dispose de moyens logistiques et de personnel technique nécessaire à son fonctionnement. Les équipements et les outils techniques installés depuis des années sont toujours fonctionnels et bien maîtrisés par le personnel en poste, composé d'un technicien fiscal assisté d'un agent. Le conseil municipal n'a pas développé sa propre politique fiscale qui irait au-delà de l'assistance technique offerte par le MICT et ses partenaires de la coopération internationale. La direction générale n'a pas su aider le conseil municipal et le responsable fiscal à planifier des actions liées à la mobilisation des ressources financières et mener des opérations de sensibilisation des contribuables et de collecte de taxes quérables.

Malgré la disponibilité des moyens, le service n'est pas efficace. Il lui manque l'impulsion de la direction générale et du conseil pour concevoir et mettre en œuvre des plans de renforcement fiscal adaptés aux contextes des sections communales et du centre-ville. Les faiblesses identifiées au niveau du service sont en réalité les conséquences de la passivité de la direction géné-

rale et du Conseil qui ne sont pas parvenus à comprendre le rôle stratégique de la fiscalité dans l'administration municipale et le développement de la commune.

D'autres faiblesses sont à signaler. A savoir un manque d'agents dans le service fiscal, la collecte illégale des taxes sur les permis de construire et la CFPB par les CASEC et le refus systématique de la deuxième section communale de contribuer à la fiscalité communale, la faible motivation du responsable et des agents du service à cause du retard de plusieurs mois dans le paiement des salaires des employés municipaux, l'imposition et la collecte de taxes en dehors des circuits des services municipaux concernés et l'enregistrement de cas de corruption dans certaines instances de l'administration locale ainsi que l'absence de politique fiscale de la Mairie visant la protection des acquis fiscaux (Civitax).

Comme conséquence directe, le potentiel fiscal de la commune n'est pas exploité et l'administration municipale est incapable d'investir dans les services municipaux. Le cercle vicieux créé autour de l'indisponibilité des moyens ne justifie pas la faible efficacité du service fiscal. Le conseil municipal gagnerait en efficacité en basant son administration sur le renforcement de ce service stratégique et transversal de l'administration économique et sociale de la commune.

SERVICE D'URBANISME

Il y a quelques années, grâce à l'appui des organisations de la société civile locale, des projets d'aménagement et d'embellisse-

ment ont été exécutés dans la commune. Ces réalisations constituent des points positifs pour l'administration municipale qui n'avait pas marchandé sa collaboration. On peut citer le projet de construction de deux complexes administratifs l'un à Cadush et l'autre au Centre-ville. Elles ont sensiblement amélioré l'environnement physique et sanitaire du Centre-ville particulièrement. Le service d'urbanisme a l'avantage de disposer d'un plan d'extension de la ville qui l'oriente dans l'octroi des permis de construire dans les nouvelles zones résidentielles.

Techniquement, ce service est particulièrement faible, les conseillers municipaux ne peuvent pas compter sur l'assistance technique de ses cadres pour la compréhension des thématiques relatives à l'urbanisme. L'évaluation du personnel en poste dans ce service a été conduite par le MICT dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Modernisation des Administrations Communales (PMAC). Les résultats confirment la nécessité de renforcer le personnel technique du service afin, notamment, d'améliorer la contribution de la Mairie à la qualité des rencontres sur l'aménagement et l'embellissement de la commune.

D'autres efforts seront nécessaires pour aménager le cadre de travail tel que mentionné par l'analyse faite par des cadres de la Mairie sur les matériels techniques de base indispensables à l'exercice des fonctions de ce service. D'un point de vue structurel, la Mairie ne doit pas faire l'économie d'installer et de faire fonctionner un service d'urbanisme efficace car le contrôle de l'urbanisation est un enjeu majeur pour le développement de la commune.

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES

La commune de Quartier-Morin est l'un des grands centres d'attractions culturelles de la région. Elles diffèrent selon qu'on met l'accent sur la religion, la danse, la chanson ou le sport. Certains sites situés dans les sections communales sont connus pour leur notoriété comme lieux de pèlerinage, mais ne bénéficient pas du support de la Mairie pour leur aménagement et leur exploitation. Chaque section serait capable de développer son propre calendrier annuel d'activités culturelles en collaboration avec l'administration municipale. Le problème majeur vient de la perception sectaire des autorités et des cadres municipaux. Un seul employé municipal forme ce service. Il n'a pas le support du conseil municipal et de la direction générale. Certaines autorités locales sont pathologiquement incapables de reconnaître des valeurs culturelles autres que leurs croyances.

Même si de façon nominale, le service des Affaires sociales et culturelles existe, les mesures ne sont pas prises au niveau administratif pour le rendre fonctionnel. Son personnel peu formé est dépourvu de moyens financiers et logistiques pour promouvoir le fonctionnement des sites culturels de la commune. La contradiction est d'autant plus grande quand on tient compte des activités d'un grand nombre d'OCB à vocation culturelle dûment enregistrées et reconnues par l'administration municipale qui ne les supporte pas faute de moyens financiers et de ressources humaines. La gestion des affaires sociales et culturelles faite par

l'administration municipale est particulièrement déficiente. La position des cadres municipaux est formelle, ils reprochent au conseil de ne pas supporter les efforts du service des affaires sociales et culturelles.

L'analyse du fonctionnement du service faite par ces derniers ne révèle pas de préoccupation sur l'incapacité de ce service de travailler à l'amélioration des conditions de vie de la population (santé et éducation) et à la cohésion sociale dans la commune.

SERVICE DE VOIRIE ET DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

Dans l'administration municipale de Quartier-Morin, une seule et même structure a la charge de la voirie et de la gestion des équipements collectifs. Cette structure concentre ses efforts dans le centre-ville qui compte des rues pavées en adoquins, un cimetière et une place publique. Les rues sont régulièrement entretenues et les ordures ménagères collectées grâce au fonctionnement de commissions mixtes créées par la Mairie pour appuyer ce service. Les ordures sont transportées par brouettes et motocyclettes pour être déversées dans un site non aménagé, réservé par la Mairie à la rue Piment.

Cette commune est en train de connaître une urbanisation accélérée qui exigerait des autorités locales un comportement proactif pour mieux répondre aux besoins futurs de la population en services publics et équipements collectifs. En témoigne, le cimetière municipal non conforme aux normes sanitaires et inadéquat par rapport aux demandes actuelles de sépulcres, vu

la taille de la population. Deux problèmes majeurs sont à considérer. D'une part, ce service manque de cadres qualifiés, de matériels adéquats et ne peut offrir que des services rudimentaires dans le centre-ville. D'autre part les équipements collectifs disponibles sont insuffisants pour répondre aux besoins effectifs de la population.

Les besoins en compétence pour ce service vont au-delà du profil dressé par le MICT vu la qualité des ressources culturelles de la commune. En effet, l'agent attaché à ce service devrait être en mesure, au moins, d'apporter un appui technique au conseil municipal dans l'aménagement et la gestion de sites religieux très vénérés et visités. La Mairie a besoin de réorganiser le service de voirie en prenant en compte les besoins des résidents des sections communales et d'instituer un service d'équipements collectifs et communautaires pour appuyer le développement des services publics dans la commune.

L'organisation de ces deux services serait une démarche stratégique qui permettrait à l'administration locale de marquer sa présence et d'exercer son autorité sur tout le territoire de la commune. Cette perception d'autorité au service de la population faciliterait l'adhésion de la population aux efforts de renforcement de la mobilisation des ressources financières grâce à la bonne performance du service fiscal notamment. Dans le cas précis de Quartier-Morin, la direction générale devrait focaliser ses efforts de coordination sur les synergies nécessaires entre les services de Fiscalité, de Voirie et d'équipements collectifs.

2.3.4**FONCTIONNEMENT DES CASEC, ASEC ET DV**

Grâce au support financier de la MINUS-TAH, un mini complexe administratif a été construit au profit du CASEC de la deuxième section communale de Morne-Pelé. Des mobiliers et autres matériels ont été également reçus en dons dans le cadre de projets. Cependant, les bureaux administratifs de la première section communale à Galman Dupla sont moins lotis. Ils sont placés dans un bâtiment affermé par le MICT où les autorités locales exercent dans des conditions précaires leurs fonctions d'administrateurs de cette collectivité territoriale.

Les ASEC et DV n'ont pratiquement aucun moyen matériel pour exercer leurs rôles de consultation et de contrôle de la gouvernance locale dans un cadre administratif formel. Leurs activités se résument à la participation aux ateliers de consultation et/ou de concertation sur les affaires communales, sans pouvoir influencer effectivement les actions des CASEC et de la Mairie.

Il y a quelques années, les coordonnateurs des CASEC avaient reçu, chacun, une moto-cyclette de service du MICT. Ce qui leur a donné donc la possibilité de parcourir les sections communales et de répondre à certaines situations de terrain où leurs interventions sont requises. En cas de décès, crimes et autres incidents, les CASEC sont les premiers à intervenir pour assurer le maintien de la cohésion sociale en attendant la disponibilité des autorités compétentes qui sont généralement moins présentes dans les sections communales.

En réalité, le fonctionnement de l'administration des sections communales n'est ni régulier ni structuré. Faute de personnel et d'activités, les bureaux sont généralement fermés. Il n'y a pas suffisamment d'affaires administratives à gérer qui exigeraient le fonctionnement de ces structures dans les heures régulières d'ouverture des bureaux publics. Sans remettre en question leurs rôles statutaires, leurs contributions au développement des services sociaux dans les sections communales sont insignifiantes. Aucun de ces administrateurs n'a été en mesure de présenter un bilan de ses réalisations au cours des dernières années.

Les CASEC se contentent de réagir aux événements souvent malheureux et de répondre à des invitations et/ou convocations. Les administrations locales, étant dépourvues de tout moyen financier ne se soucient guère de planifier des efforts de développement de leurs territoires respectifs. Les maigres ressources tirées des taxes imposées dans les gaguères et les marchés ruraux sont vite utilisées pour les besoins de fonctionnement de l'administration des sections communales et l'assistance aux couches les plus démunies de la population.

Le personnel administratif et technique est très restreint dans ces collectivités. On y trouve uniquement les membres des conseils et le personnel de maintenance des locaux. Il n'est pas évident que ces conseillers soient capables de planifier et d'exécuter des projets de développement

de services publics au profit de la population. Cependant, ils participent à la mise en œuvre de microprojets gérés par la Mairie ou par des OCB (Organisations Communautaires de Base) dans les sections communales. Le petit personnel payé par

l'allocation mensuelle fournie par le MICT est composé d'une secrétaire, toujours absente, d'un agent de sécurité et d'une ménagère qui fréquentent, de façon sporadique, les locaux administratifs des sections communales.

Tableau 14 : *Composition des Collectivités Territoriales selon le sexe*

Collectivités	Total des représentants	Homme	Femme	Sexe du Coordonnateur
Première Section				
CASEC	3	2	1	M
ASEC	3	2	1	M
Deuxième Section				
CASEC	3	2	1	M
ASEC	3	2	1	M
Centre-Ville				
Délégués de Ville	5	3	2	M
Commune				
Conseil Municipal	3	2	1	F

Source : Mairie de Quartier-Morin / Atelier de travail avec les élus locaux, 2020-2021

2.3.5

RELATIONS ADMINISTRATIVES ENTRE CONSEIL MUNICIPAL, CASEC, ASEC ET DV

Les relations entre ces instances de l'administration locale ne sont pas conflictuelles. Cependant un cadre formel de coopération n'a pas été établi par le conseil municipal qui exerce le leadership dans les efforts d'organisation de la commune. D'un autre côté, certains membres des conseils d'administration des sections communales sont assez confortables dans leur isolement. Ils évitent toute forme de coopération for-

melle avec le conseil municipal pour mieux conserver leur autonomie, particulièrement dans la gestion des ressources financières générées par l'administration de la section communale. Cette situation est plus évidente dans la deuxième section où certains quartiers sont dotés de meilleurs potentiels fiscaux (CFPB, Gaguère, Patente, Cimetière).

Des mécanismes et des moyens logistiques nécessaires à la participation de toutes les instances des collectivités dans des ateliers de concertations relatifs aux enjeux de développement du territoire communal n'ont pas été mis en place par le conseil municipal. Dans ces conditions, les structures d'assemblées des sections communales et de délégués de ville sont dysfonctionnelles. Elles n'ont pas pu organiser leurs séances statutaires prévues par les lois haïtiennes.

Cependant, malgré cette défaillance, ces autorités locales se rencontrent dans des séances de consultations publiques à caractère participatif réalisées sur demande de partenaires nationaux et étrangers sous le leadership du conseil municipal. A défaut du fonctionnement de certaines instances, le CDC est le principal espace de consultation et de concertation où les autorités locales et des représentant-e-s de la société civile locale échangent et décident sur la problématique de l'administration économique et sociale de la commune.

2.3.6

SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

Le MJSP est représenté dans la commune par deux tribunaux de Paix et deux sous commissariats placés dans le centre-ville et dans la deuxième section communale à Cadush. Le mini-complexe administratif de la Mairie accueille à la fois les installations et équipements du tribunal de paix. Ce dernier est bien aménagé disposant de meubles et de deux salles dont l'une pour les audiences, l'autre pour les archives. Le Sous-Commissariat du centre-ville est contigu au tribunal de Paix. Cette proximité facilite les opérations entre le Tribunal de Paix et la PNH. L'ONI et l'Office d'Etat Civil bénéficient de salles indépendantes pour l'ensemble de leurs opérations. Tous ces bâtiments administratifs et de services ont été récemment construits et continuent à fonctionner dans un environnement assez propre et très accessible.

L'un des éléments les plus sensibles de l'environnement administratif, social et économique de la commune de Quartier-Morin est sa proximité avec la grande métropole régionale qu'est Cap-Haïtien. D'un point de vue administratif, les limites entre les deux communes sont clairement définies, mais en réalité leurs populations sont parfaitement connectées et partagent les mêmes services offerts par l'administration publique départementale basée à Cap-Haïtien. Les faiblesses mentionnées dans l'offre de services déconcentrés dans la commune de Quartier-Morin sont directement compensées par les dessertes disponibles à Cap-Haïtien et à Milot.

Cette situation de facto ne facilite pas le développement autonome de la commune et encore moins le renforcement de l'administration publique locale engluée dans la

dynamique sociale et économique des communes de Milot, Limonade et Cap-Haïtien qui constituent les principales attractions des efforts de développement régional. La population de Quartier-Morin utilise presque exclusivement les services sociaux offerts par l'administration municipale de Cap-Haïtien ou par les représentations régionales des ministères basées à Cap-Haïtien.

Cependant, un service minimal et immédiat est assuré par certaines structures locales.

Comme déjà mentionné, un tribunal de Paix placé dans le mini complexe administratif de la Mairie fonctionne à proximité du sous commissariat de Police. Ces cadres physiques sont encore impeccables et bien entretenus. Le mobilier disponible ainsi que les équipements électriques et informatiques facilitent le fonctionnement des services installés. L'ONI a également bénéficié d'un espace où ses techniciens fournissent des services d'identification aux habitants (h/f) du centre-ville et des sections communales.

Tableau 15 : Répartition des institutions étatiques et des services déconcentrés sur le territoire de la commune

Catégories d'institutions répertoriées dans la commune	Adresse (s)	Domaine d'intervention et Services Offerts
Sous Commissariat de la PNH	Rue Arbre à Pain	Justice et Sécurité
Tribunal de Paix	Rue Arbre à Pain	Justice
ONI	Rue Arbre à Pain	Identification
Office d'Etat Civil	Rue Arbre à Pain	Actes Civils

Source : Mairie de Quartier-Morin / Rencontre avec les SDE et visites d'observation, 2020-2021

En conclusion, une certaine précarité est observée et dénoncée par les acteurs locaux quant au fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat (SDE) dans la commune. A cause de sa proximité avec le chef-lieu du département où sont concentrés des SDE, la commune de Quartier-Morin dépend des services fournis par les directions départementales, d'où la faible représentation des structures étatiques déconcentrées dans la commune. Globalement,

tous les acteurs (h/f) de la commune se réjouissent de la bonne collaboration entre les autorités municipales, les responsables des services déconcentrés et les leaders de la société civile locale. En réalité, les autorités locales manquent de proactivité. Ce qui fait que les occasions de consultation et de concertation qui pourraient faire confronter les divergences et émerger des consensus au bénéfice de la bonne gouvernance sont rares.



LOCALISATION DES PRINCIPALES INSTITUTIONS DE SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE

La carte de localisation des institutions publiques de la commune de Quartier-Morin nous montre que ces institutions sont présentes dans le centre-ville et la section Morne-Pelé. Parmi ces institutions, on retrouve le tribunal de paix, le bureau d'état civil, l'office national d'identification (ONI) et le sous-commissariat de police.



Codes

Codes	Lieux-dits Quartier-Morin
1	Village SOS
2	Stop and Go Super Marché
3	M5C Plus
4	Ancienne Maison Coloniale
5	Venteur d'habitat Coloniale
6	Polisson

Carte 13 : Principales institutions de services publics de la commune

2.3.7

LEADERSHIP, MOYENS ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Quartier-Morin est une petite commune formée de larges et anciennes familles disséminées tant dans le centre-ville que dans les sections communales. Cette communauté n'a pas beaucoup subi les effets de la migration interne dans son centre-ville. Dans chaque section communale vivent encore des notables actifs dans la vie communautaire et ils participent aux efforts d'organisation de la commune. Leurs opinions influencent les résultats des ateliers de consultation et/ou de concertation autour du développement de la commune.

Même si la société civile et les autres branches des collectivités territoriales locales sont consultées sur certaines affaires communales, l'administration municipale partage très peu d'informations sur son fonctionnement. La participation des autres acteurs étant limitée aux séances de consultations publiques, la forme de gouvernance locale exercée paraît peu transparente et ouverte, d'où des soupçons de corruption évoqués par d'autres autorités des collectivités locales et membres de la société civile.

Les autorités des collectivités exercent une influence limitée sur certains secteurs de la vie économique et sociale de la commune dont la santé, l'éducation, le commerce et l'industrie. Cependant, la permanence de certains cadres municipaux dans leurs services respectifs et la présence des maires dans l'administration municipale permettent à la Mairie de jouer des rôles importants dans la promotion et la facilitation

des interventions des institutions non étatiques dans la commune.

Ce rôle d'appui à la coordination des actions des intervenants non-étatiques dans la commune est un élément fondamentalement positif dans l'exercice d'une gouvernance responsable dans l'ensemble du territoire de la commune. Les autorités municipales sont en effet les acteurs clés (h/f) sur lesquels s'appuient les intervenant-e-s de tous les secteurs pour planifier et coordonner les actions de développement dans la commune.

Il y a quelques années, la société civile locale jouait un rôle prépondérant tant dans le centre-ville que dans les sections communales. Elle influençait particulièrement le choix des autorités locales à tous les niveaux (territorial, législatif et judiciaire). Actuellement, il y a une sorte d'harmonisation qui facilite l'exercice d'un leadership partagé entre les autorités des collectivités, des notables et des structures de la société civile.

Grâce au support du MICT, l'administration communale a maintenu la tendance vers la professionnalisation des fonctions municipales. Les cadres en fonction cumulent de longues années d'expérience et ont l'opportunité de participer au programme de modernisation de l'administration communale proposé notamment par le MICT en collaboration avec des partenaires étrangers et locaux. Certains de ces cadres municipaux n'étant pas originaires de la commune, certains secteurs de la société civile acceptent

difficilement le fait que des techniciens originaires de la commune soient en compétition avec des étrangers pour des postes au sein de l'administration locale.

Techniquement, le conseil municipal est assez limité. Son comportement attentiste à l'égard des opportunités de collaboration avec des partenaires n'aide pas à dynamiser l'action globale de développement économique et social de la commune. Les efforts d'appui au développement de la commune ne sont pas suffisamment coor-

donnés entre les autorités des collectivités locales (Maires, CASEC, ASEC et délégués de Ville).

La Mairie de Quartier-Morin collabore sur une période de trois années consécutives avec le programme MDUR du MICT, financé par la banque mondiale. Ce programme a mis à la disposition des autorités municipales une assistance technique que couvre beaucoup de champs de compétences de l'administration municipale.

2.3.8

DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT

La Mairie de Quartier-Morin s'est engagée dans la planification et la mise en œuvre de projets dont certains dépassent l'envergure de la commune. Elle s'est engagée dans des partenariats qui réunissent des acteurs régionaux et étrangers de la coopération internationale. Le conseil municipal collabore étroitement et de façon formelle avec des institutions internationales et locales.

Tableau 16 : Domaines d'intervention et de collaboration des organisations d'aide au développement

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	DOMAINES INTERVENTIONS
BID	Environnement, ramassage des ordures, agriculture, création d'emplois ; Renforcement institutionnel ;
Banque Mondiale/MICT	Infrastructures urbaines ; Renforcement institutionnel, Finances locales, Aménagement du territoire, Formation des cadres municipaux, Structuration ;
Secteur Privé (CCIPN)	PPP sur la gestion des ordures ; Equipements collectifs ;
Société Civile (OGEDE)	PPP sur la gestion des ordures ; Equipements collectifs ;

Source : Mairie de Quartier-Morin | Ateliers communaux de diagnostic participatif, 2020-2021

2.3.9

INTERCOMMUNALITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

À l'issue de négociations portant sur la mise en œuvre du projet multi dimensionnel de Mouchinette, dans la commune de Limonade, la Mairie de Quartier-Morin a intégré la structure complexe d'un PPP incluant deux autres Mairies, Cap-Haïtien et Limonade, le secteur privé et la Société Civile de Cap-Haïtien représentés respectivement par la Chambre de Commerce, des Industries et des Professionnels du Nord (CCIPN) et l'Organisation de Gestion de la Destination Nord D'Haïti (OGDNH). Un représentant du conseil municipal de Quartier-Morin siège au Conseil d'Administration de la Société Anonyme Mixte (SAM).

Cette coopération intercommunale est susceptible de renforcer les capacités de l'administration à développer et offrir des services d'appui au développement économique de la commune et à l'amélioration de la qualité de vie de la population dans le centre-ville et les sections communales. Quartier-Morin, séparant Cap-Haïtien de Limonade, bénéficie d'une position géographique stratégique par rapport à l'action du projet de Mouchinette. Des synergies

peuvent être trouvées entre les activités des trois Mairies concernées par le PPP autour du projet de construction et d'exploitation du site de décharge régional.

Cependant, le niveau de fonctionnement de l'ensemble des structures des collectivités territoriales de la commune est déficient. La faible consistance des actions de développement menées par l'une ou l'autre de ces structures rend difficile la recherche des synergies tant souhaitées. L'un des aspects les plus importants de cette intercommunalité est la participation d'un représentant de la Mairie au comité de pilotage.

Les informations collectées sur la coordination des moyens disponibles peuvent aider à orienter plus adéquatement les efforts de l'administration municipale à exploiter des opportunités en faveur de la population locale. Les conseils d'administration de la commune et des sections communales ont intérêt à se montrer proactifs afin de valoriser la participation de la commune dans cette coopération contenant des composantes sur l'emploi, l'environnement, l'agriculture et l'assainissement.

En résumé



Les relations harmonieuses et la franche collaboration entre les membres du Conseil Municipal, la disponibilité d'un personnel qualifié dans les services municipaux, le partage et la délégation des tâches techniques aux cadres et à la direction générale par les conseillers municipaux sont des atouts qui favorisent le bon fonctionnement de l'administration municipale.

Cependant, le manque de moyens de l'administration locale pour investir dans le développement local, le manque d'organisation et de structuration des directions municipales constituent des freins au bon fonctionnement de l'administration communale selon les participant-e-s aux ateliers lors de l'élaboration du PCD. De plus, l'administration publique locale est dépourvue de moyens financiers pour investir dans le développement local. Les services municipaux peu organisés offrent peu de services à la population.

Les participant-e-s aux ateliers ont dénoncé des cas de corruption dans certaines instances de l'administration locale. L'insécurité créée par les groupes armés dans les sections communales risque de compliquer l'action de l'administration municipale et des services déconcentrés de l'état représentés dans la commune. Toutefois, les relations d'intercommunalité, les structures de création de PPP et espaces de collaboration à travers la coopération internationale (Mouchinet, BID, SAM, PADF, IFOS, Banque Mondiale) offrent des possibilités intéressantes pouvant faciliter l'efficacité de l'administration de la commune.

2.3.11

BUDGET DE LA COMMUNE

RECETTES PRÉVISIONNELLES

Les montants budgétaires pour l'exercice 2018 – 2019 s'élèvent à **19, 608, 636.⁶⁰** gourdes. Elles comprennent les recettes ordinaires et les recettes extraordinaires. Les recettes ordinaires prévisionnelles de la Mairie de Quartier-Morin pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à **9, 991, 000.⁰⁰** gourdes, soit **51%** du montant global du budget. Elles se subdivisent en **recettes fiscales, recettes non fiscales et allocations.**

Les recettes fiscales prévisionnelles de la Mairie de Quartier-Morin se focalisent sur la *Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB)*, la *patente*, le *droit d'alignement*, le *permis d'inhumer*, la *concession de terrains de cimetières*, les *échoppes*, *tonnelles* et *ajoupas*. Elles sont estimées à **3, 647, 500.⁰⁰** gourdes, soit **18,⁶⁰%** de la totalité des recettes prévisionnelles.

Les recettes non fiscales sont constituées par les *droits* et les *redevances*. Dans le cas de la commune de Quartier-Morin, les pré-

visions de recettes non-fiscales se focalisent sur les attestations et certificats, spectacles publics, autres redevances et droits. Elles sont fixées à **85,000.00** gourdes et représentent seulement **0.43%**.

Les prévisions d'allocations du **Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT)** et les autres allocations totalisent respectivement **5, 159, 400.00** et **1, 100, 000.00** gourdes, soit

26.31% et **5.61%** des recettes prévisionnelles.

Les prévisions de recettes extraordinaires de la Mairie de Quartier-Morin pour l'exercice 2018-2019 sont estimées à **9, 616, 736.60** gourdes, soit 49% du budget prévisionnel. Les autres subventions de l'Etat non ventilées et les autres recettes extraordinaires représentent respectivement 37.31% et 11.73% des recettes prévisionnelles extraordinaires.

Tableau 17 : Synthèse des prévisions de recettes pour l'exercice fiscal 2018-2019 en Gourdes

Recettes	Montant en GOURDES	Ratio
RECETTES ORDINAIRES		
RESSOURCES PROPRES		
Recettes fiscales	3, 647, 500.00	18.60%
Recettes non-fiscales	85, 000.00	0.43%
AUTRES RESSOURCES ORDINAIRES		
Allocations FGDCT	5, 159, 400.00	26.31%
Autres allocations	1, 100, 000.00	5.61%
Sous total 1	9, 991, 900.00	
Recettes extraordinaires		
Autres subventions de l'Etat non ventilées	7, 316, 736.60	37.31%
Autres recettes extraordinaires disponibles	2, 300, 000.00	11.73%
Sous-total 2	9, 616, 736.60	
TOTAL	19, 608, 636.60	100%

Source : Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020

EVOLUTION DES RECETTES ORDINAIRES

Pour l'exercice 2018-2019, la Mairie de Quartier-Morin a collecté la somme de **7, 198, 654.40** gourdes, soit **87%** des recettes ordinaires prévisionnelles. Parmi les différentes sources de recettes ordinaires (recettes fiscales, Non-fiscales et les allocations), les recettes fiscales collectées par

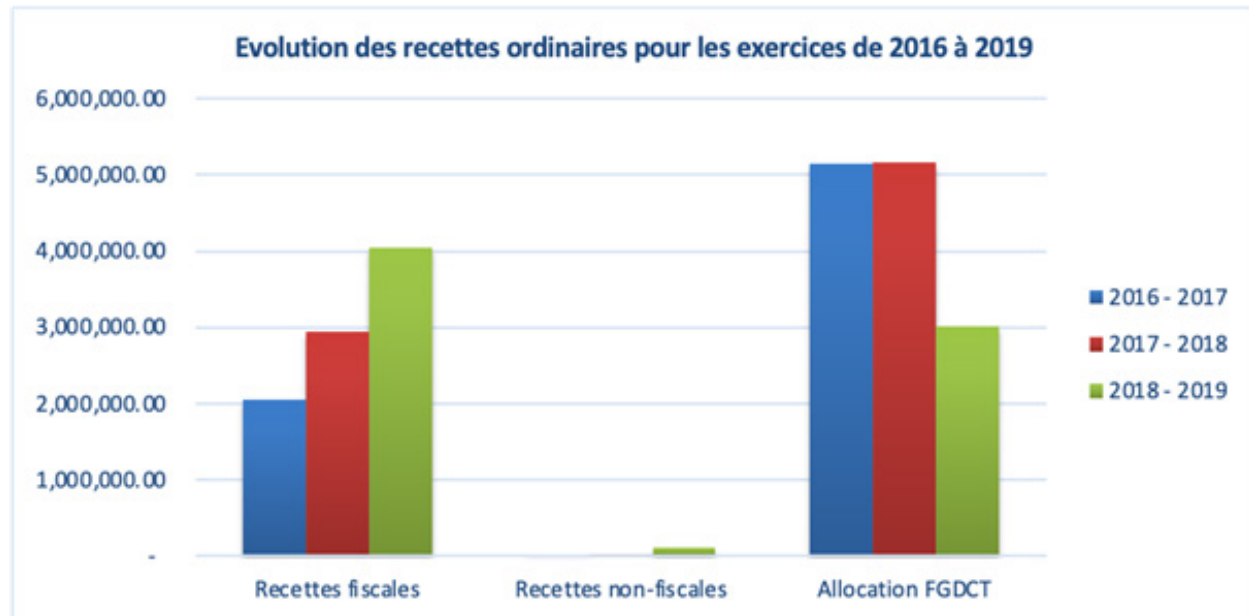
la Mairie de Quartier-Morin représentent **43%** des recettes ordinaires totales. Les recettes non-fiscales, allocations du FGDCT et autres allocations contribuent respectivement à **1%, 32% et 23%**.

Les recettes ordinaires collectées pour l'exercice 2016-2017 totalisaient la somme de **7, 198, 654.40** gourdes, soit **87%** des recettes ordinaires prévisionnelles. Parmi les recettes ordinaires, les recettes fiscales col-

lectées par la Mairie au cours de l'exercice 2016-2017 représentaient **28%**, les recettes non-fiscales furent de **0.00%**, l'allocation du FGDCT **72%** et les autres allocations

furent de 0% du montant total des recettes ordinaires. Les recettes non-fiscales et les autres allocations ne rapportaient donc pas de recettes au cours de cet exercice.

Figure 5 : Evolution des recettes ordinaires collectées (exercices 2016 à 2019)



Source : Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020

Les recettes ordinaires collectées pour l'exercice 2017-2018 totalisaient la somme de **8, 097, 798.51** gourdes, soit **97%** des recettes ordinaires prévisionnelles. Les recettes fiscales collectées par la Mairie au cours de l'exercice 2017-2018 représentaient **36.24%**, les recettes non-fiscales furent de **0.04%** et l'allocation du FGDCT, **63.71%** du montant total des recettes ordinaires.

Les recettes ordinaires collectées durant ces trois exercices à savoir 2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019 se présentent sous forme de dents de scie, car elles progressent durant l'exercice 2017-2018 et régressent au cours de l'exercice 2018-2019 par rapport à 2017-2018. La Mairie de Quartier-

Morin a atteint la totalité de ses prévisions pour les allocations du FGDCT au cours de l'exercice 2016-2017 et 2017-2018, ce qui a augmenté considérablement les recettes ordinaires. L'allocation du FGDCT a été réduite au cours de l'exercice 2018-2019 d'un peu plus de 50% par rapport à l'exercice 2017-2018.

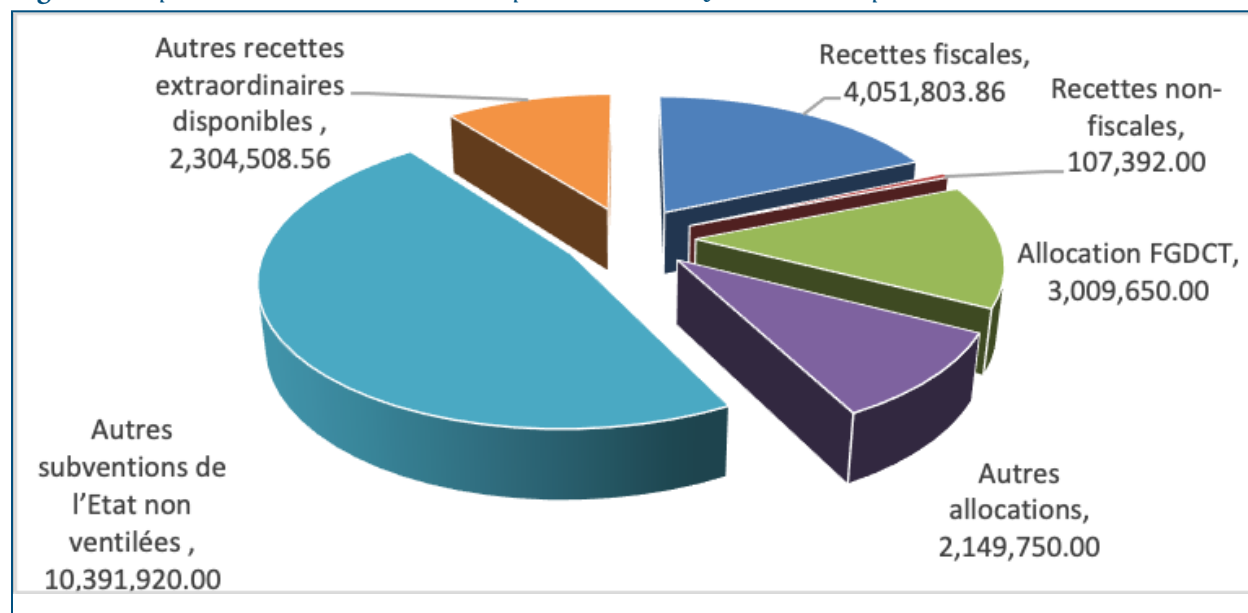
Les recettes fiscales collectées par la Mairie de Quartier-Morin ont évolué d'exercice en exercice. Elles ont augmenté de 30% au cours de l'exercice 2017-2018 par rapport à l'exercice 2016-2017 et elles ont augmenté de 28% au cours de l'exercice 2018-2019 par rapport à celui de 2017-2018. Les recettes non-fiscales composées des redevances et droits ne représentent

pas beaucoup dans la balance. Les recettes provenant des différentes sources qui alimentent les recettes non-fiscales sont quasiment faibles. La progression des recettes ordinaires collectées, pour l'exercice 2018-2019, est due à une augmentation des recettes fiscales qui passent de 2, 934, 998.⁵¹ à 4, 051, 803.⁸⁶ Gourdes.

Dans le budget, les ressources propres collectées comprennent les recettes fiscales qui sont de l'ordre de 4, 051, 803.⁸⁶ gourdes et les recettes non-fiscales qui s'élèvent à 107, 392.⁰⁰ Gourdes. Les allocations du FGDCT et les autres allocations contribuent respectivement à hauteur de 3, 009, 650.⁰⁰

et 2, 149, 750.⁰⁰ Gourdes. Les autres subventions de l'Etat non ventilées (*MICT et MPCE*) et les autres recettes (*Autres recettes extraordinaires /disponibilité bancaire*) ont totalisé respectivement la somme de 10, 391, 920.⁰⁰ et 2, 304, 508.⁵⁶ Gourdes. Le montant de toutes les recettes collectées totalise la somme de 22, 015, 024.⁴² gourdes, soit 112% du budget prévisionnel. Les recettes collectées sont supérieures à celles des prévisions. Cette augmentation ne vient pas des recettes propres de la Mairie, mais des subventions de l'Etat non ventilées qui ont été supérieures par rapport aux prévisions de l'administration communale.

Figure 6 : Répartition des recettes collectées par la Mairie de Quartier-Morin pour l'exercice 2018-2019



Source : Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice 2018-2019 totalisent **13, 031,228.00.00** gourdes, soit 66% de la masse des dépenses. Dans la rubrique de dépenses de fonctionnement, les dépenses

pour payer les salaires du personnel et du conseil municipal occupent **48%** du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de service et charges **20%**, les achats de biens de consommation et petits matériels **5%** ainsi que les autres dépenses restantes totalisent **26%**.

Par contre, les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à **5,777,408.⁰⁰** gourdes, soit 34% des dépenses. L'administration communale focalise le budget d'investissement dans *l'aménagement & l'amélioration de terrains de voirie à raison de 472,000.⁰⁰ gourdes, les travaux d'amélioration de places publiques d'un montant de 500,000.⁰⁰ gourdes, l'aménagement et l'amélioration de cimetières pour 700,000.⁰⁰ gourdes, les travaux d'amélioration de halles et marchés à raison de 2,000,000.⁰⁰, l'amélioration de routes et ponts d'un montant de 1,908,085.⁷⁶ gourdes.*

Les dépenses de fonctionnement effectuées par la Mairie de Quartier-Morin au cours de l'exercice 2018-2019 totalisent la somme

de **6,125,144.⁰⁶**, soit 30% des dépenses totales réalisées. Les charges du personnel et du conseil sont les dépenses les plus importantes pour la Mairie de Quartier-Morin. Ces dernières représentent 77 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement réalisées par la Mairie totalisent **14,473,464.⁸⁴** gourdes, soit 70% du budget. Pour cet exercice plusieurs projets ont été réalisés, **427,000.⁰⁰** gourdes ont été dépensées dans *l'aménagement & l'amélioration de terrains de voirie, 400,000.00 gourdes dans la construction de bâtiment culturel, 678,800.⁰⁰ gourdes dans les travaux d'amélioration de routes & ponts et 12,967,664.⁸⁴ gourdes dans la rubrique de projets extrabudgétaires.*

Tableau 18 : Analyse comparative des dépenses prévisionnelles et des dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes

DEPENSES	Prévisions	Réalizations	Ecart en %
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de personnel et du Conseil communal	6,296,472.00	4,702,434.00	75%
Dépenses de services et charges diverses	2,649,688.00	709,266.06	27%
Achats de biens de consommation et petits matériels	715,000.00	0.00	0%
Immobilisations corporelles	700,000.00	35,100.00	5%
Subventions, Quotes-Parts et contributions, allocations, Indemnités	1,600,000.00	54,000.00	3%
Amortissement de la dette Publique	424,344.00	424,344.00	100%
Service d'intelligence et de police	645,724.60	200,000.00	31%
Sous-total	13,031,228.60	6,125,144.06	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Aménagement & amélioration de terrains de voirie	472,000.00	427,000.00	90%
Travaux d'amélioration de places publiques	500,000.00	0.00	0%
Aménagement & Amélioration de Cimetières	700,000.00	0.00	0%
Construction de bâtiment culturel	0.00	400,000.00	0%
Aménagement & amélioration de terrains autres usages	0.00	0.00	0%

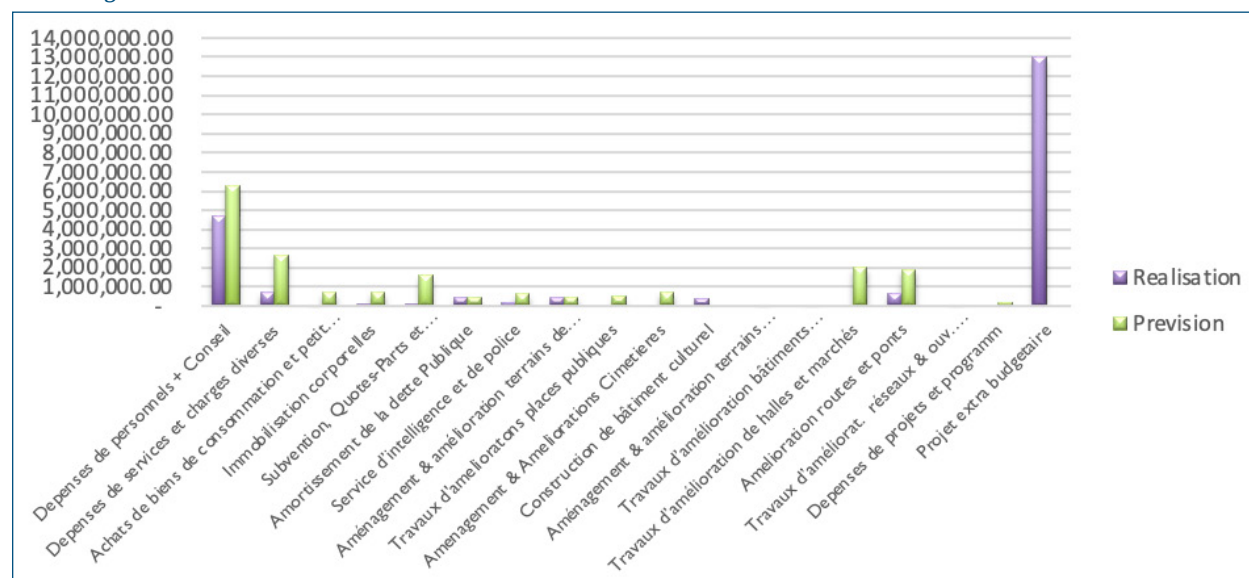
DEPENSES	Prévisions	Réalizations	Ecart en %
Travaux d'amélioration de bâtiments administratifs	0.00	0.00	0%
Travaux d'amélioration de halles et marchés	2,000,000.00	0.00	0%
Amélioration de routes et ponts	1,908,085.76	678,800.00	36%
Travaux d'amélioration de réseaux & ouvrages d'électrification	0.00	0.00	0%
Dépenses de projets et programmes	197,322.24	0.00	0%
Projets extrabudgétaires	0.00	12,967,664.84	0%
Sous-total	5,777,408.00	14,473,464.84	
TOTAL	18,808,636.60	20,598,608.90	

Source : Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020

Les recettes propres collectées sont incapables de supporter le poids des dépenses de fonctionnement de l'administration communale de Quartier-Morin. En ajoutant l'allocation du FGDCT moyenne reçue par la commune, le résultat reste le même, ses revenus n'arrivent pas à la hauteur des dépenses de fonctionnement. Cela explique le phénomène d'arriérés de salaires dans l'administration communale. Cette situation explique clairement que les recettes de la Mairie ne parviennent pas à couvrir

ses dépenses de fonctionnement. Les analyses montrent aussi clairement que la Mairie de Quartier-Morin a dépensé une forte partie de son budget dans les dépenses de fonctionnement de son administration, ce qui impacte négativement sur sa mission de fournir des services à la population. Les dépenses moyennes de fonctionnement de l'administration de Quartier-Morin représentent 56.75% du total des revenus potentiels de la commune.

Figure 7 : Analyse comparative de dépenses prévisionnelles et dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes



Source : Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020

CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA COLLECTE

La Mairie de Quartier-Morin a fait l'expérience de la mobilisation fiscale. Lors de cette opération de recensement, 5 000 immeubles ont été recensés avec le support de l'USAID LOKAL+. Depuis lors, la mise à jour des données n'est pas faite. Le rôle est établi à travers CIVITAX, mais le service fiscal de Quartier-Morin n'a réalisé aucune distribution massive des avis de liquidation. Suite à différents problèmes rencontrés, le service fiscal de Quartier-Morin n'arrive plus à utiliser les données du recensement, il est obligé de gérer manuellement les dossiers des contribuables.

Pour recouvrer les impôts de la CFPB en particulier, les agents fiscaux sont allés sur le terrain, dans un premier temps, pour dépister les immeubles. Ils ont dépisté entre 10 et 15 propriétés bâties par mois. Ensuite le service fiscal envoie des avis de convocation aux contribuables. Le contribuable récupère son bordereau à la fiscalité, puis il passe à l'ALI qui lui remet un avis de cotisation et encaisse l'impôt. Le service a 6 employés, un chef de service et 5 agents fiscaux. Les convocations se font à partir du mois de mars de l'exercice en cours.

RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA COMMUNE

Le manque de capacité à collecter les impôts, droits et redevances créés par la loi a une grande conséquence sur l'autonomie financière de la commune de Quartier-Morin. L'insuffisance de ressources financières collectées a causé un véritable handicap au développement de la commune. Pour pallier cette situation critique, les élus municipaux doivent créer les conditions nécessaires pour une bonne maîtrise des ressources, de leur mobilisation effective et de leur judicieuse utilisation.

La CFPB, le droit d'alignement et la patente sont les trois plus importants champs d'impôts pour la commune, la plus forte recette collectée par la Mairie provient de ces trois champs. Les autres champs comme le permis d'inhumer, la concession de terrains de cimetières et les certificats de vente de bétails ne rapportent pas beaucoup. L'étalonnage, l'échoppe, les tonnelles, ajoupas et les matériaux sur la voie publique ne sont pas exploités par la Mairie. Elle devrait concentrer ses ressources dans la mobilisation des recettes de la CFPB et de la patente en améliorant l'exploitation des divers autres champs impôts, redevances et droits dans la commune.

Tableau 19 : Synthèse de l'évolution des recettes financières au cours des 3 dernières années

Désignation	2016 - 2017	2017 -2018	2018 -2019
CFPB	1,514,683.40	1,810,382.51	2,763,827.70
Patente	44,322.00	62,209.00	685,647.16
Permis d'inhumer	-	69,695.00	51,970.00
Concession de terrains de cimetière	187,749.00	-	63,235.00
Droit d'alignement	297,150.00	987,262.00	487,124.00
Certificat de vente de bétails	-	5,450.00	-
TOTAL	2,043,904.40	2,934,998.51	4,051,803.86

Source : Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020

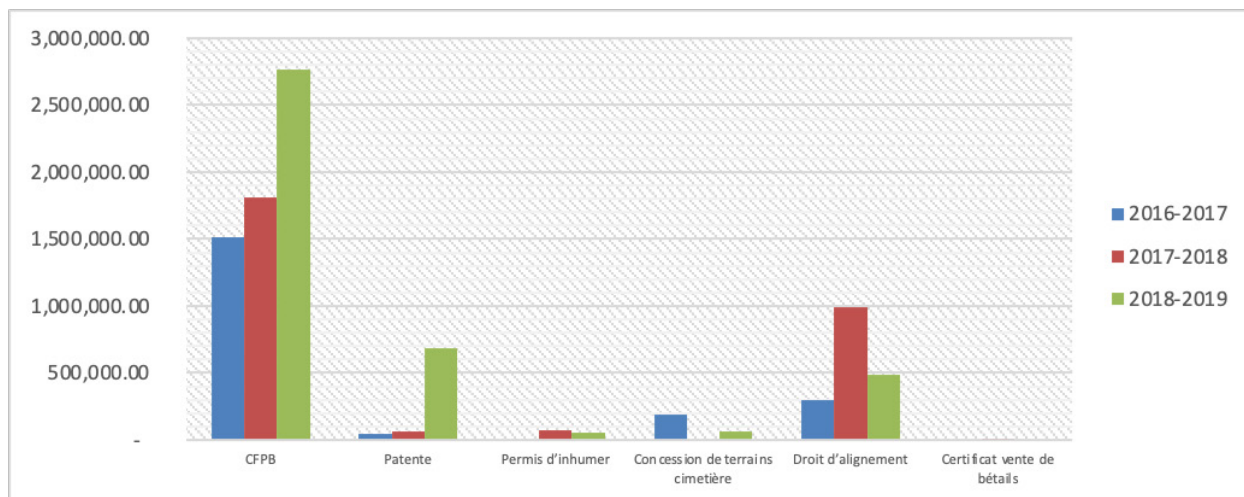
Les analyses montrent que l'administration communale de Quartier-Morin n'a pas la capacité à exploiter ses propres ressources. Son rendement dans la collecte des recettes propres par rapport à son potentiel est faible et elle n'est pas en mesure de prendre en charge ses frais de fonctionnement. Sans les allocations et les autres recettes extraordinaires, elle n'est pas en mesure de fonctionner. Elle est dépendante des fonds venant de l'extérieur (allocations du FGDCT et recettes extraordinaires) pour compenser ses déficits budgétaires.

Les recettes propres sont nettement inférieures par rapport aux dépenses de fonctionnement, ce qui explique que la commune de Quartier-Morin n'exploite pas vraiment ses ressources comme il faut. Les recettes fiscales collectées pour chacun des exercices **2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019** s'élèvent respectivement à

2,043,904.⁴⁰ ; 2,934,998.⁵¹ et 4,051,803.⁸⁶ gourdes. Les recettes ont donc évolué d'exercice en exercice.

Les recettes collectées durant l'exercice 2016-2017 représentent 69% des recettes prévisionnelles de cet exercice. La CFPB contribue à 74.¹¹% des recettes collectées, la patente 2.¹⁷%, le droit d'alignement 14.⁵⁴%, le permis d'inhumer est de 0%. Les recettes collectées pour l'exercice 2017-2018 représentent 95% des recettes prévisionnelles de l'exercice. La CFPB contribue à 61.⁶⁸% des recettes collectées, la patente 2.¹²%, le droit d'alignement 33.⁶⁴% et le permis d'inhumer est de 2%. Les recettes collectées au cours de l'exercice 2018-2019 sont de 111% du montant total des recettes communales prévisionnelles. La CFPB contribue à 68.²¹% des recettes collectées, la patente 16.⁹²%, le droit d'alignement 12.⁰²% et le permis d'inhumer de 1%.

Figure 8 : Evolution des recettes collectées par la Mairie



Source : Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020

MOBILISATION FISCALE

Le service fiscal arrive à récolter des données sur 5 000 propriétés. Le rôle fiscal n'est plus accessible depuis le dysfonctionnement du système informatique. Toutes

les données sont perdues. Les informations relatives aux contribuables payeurs sont inscrites dans un registre qui est géré par le responsable fiscal et les acquittements y sont enregistrés régulièrement.

Malgré le faible rendement de ces trois impôts communaux à savoir la CFPB, la patente et le droit d'alignement, ils restent quand même les trois champs d'impôts les plus importants pour la commune. Les autres champs ne rapportent pas beaucoup de recettes et ne sont pas vraiment exploités par la Mairie. Les redevances ne

rapportent rien à la Mairie au cours de ces deux exercices **(2016-2017 ; 2017-2018)**. La Mairie devrait concentrer ses ressources dans la mobilisation des recettes de la CFPB et la patente et faire le maximum d'efforts possible pour exploiter les autres champs impôts, droits et redevances pour faciliter la croissance financière de la commune.

Tableau 20 : Bilan cumulatif des recettes collectées au cours des exercices de 2016 à 2019

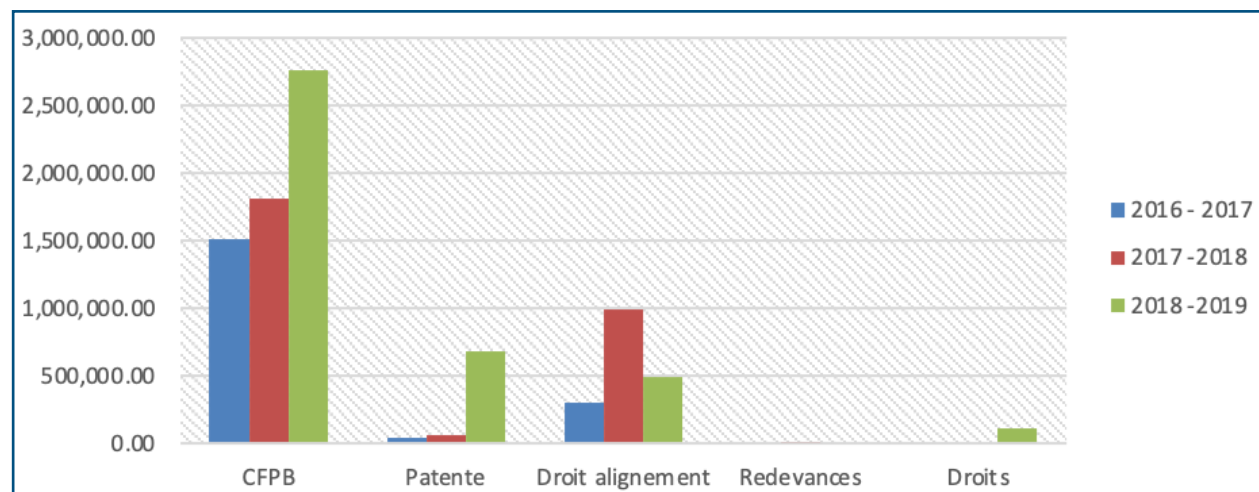
Sources	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	Moyenne
Recettes fiscales				
CFPB	1,514,683.40	1,810,382.51	2,763,827.70	66.61%
Patente	44,322.00	62,209.00	685,647.16	8.67%
Droit d'alignement	297,150.00	987,262.00	487,124.00	19.38%
Recettes non-fiscales				
Redevances	0.00	3,400.00	0.00	0.04%
Droits	0.00	0.00	107,392.00	1.17%

Source : Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020

En utilisant comme échantillon la moyenne des recettes collectées durant les trois derniers exercices, à savoir 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, on peut conclure que la CFPB apporte une contribution en moyenne

de **66.61%** de toutes les recettes communales, les recettes provenant de la patente et du droit d'alignement représentent **8.67 % et 19.38%**, les redevances et droits sont de **0.04%** et **1.17%**.

Figure 9 : Bilan des recettes propres collectées par la Mairie de Quartier-Morin exercice 2016 à 2019



Source : Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020

EVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES DE LA MAIRIE

Les ressources propres de la Mairie évoluent d'exercice en exercice, les recettes propres collectées au cours de l'exercice 2016-2017 rapportent **2,043,904.⁴⁰** gourdes, soit 66% de ses prévisions. La Mairie a une augmentation des recettes propres collectées pour l'exercice 2017-2018. Elles totalisent la somme de **2,938,398.⁵¹** gourdes qui représentent 92% des recettes prévues. Les recettes non-fiscales composées des redevances et droits ne représentent pas beaucoup dans la balance, ce qui prouve la faiblesse de l'administration communale dans

l'exploitation et l'exploration de diverses sources de redevances et de droits.

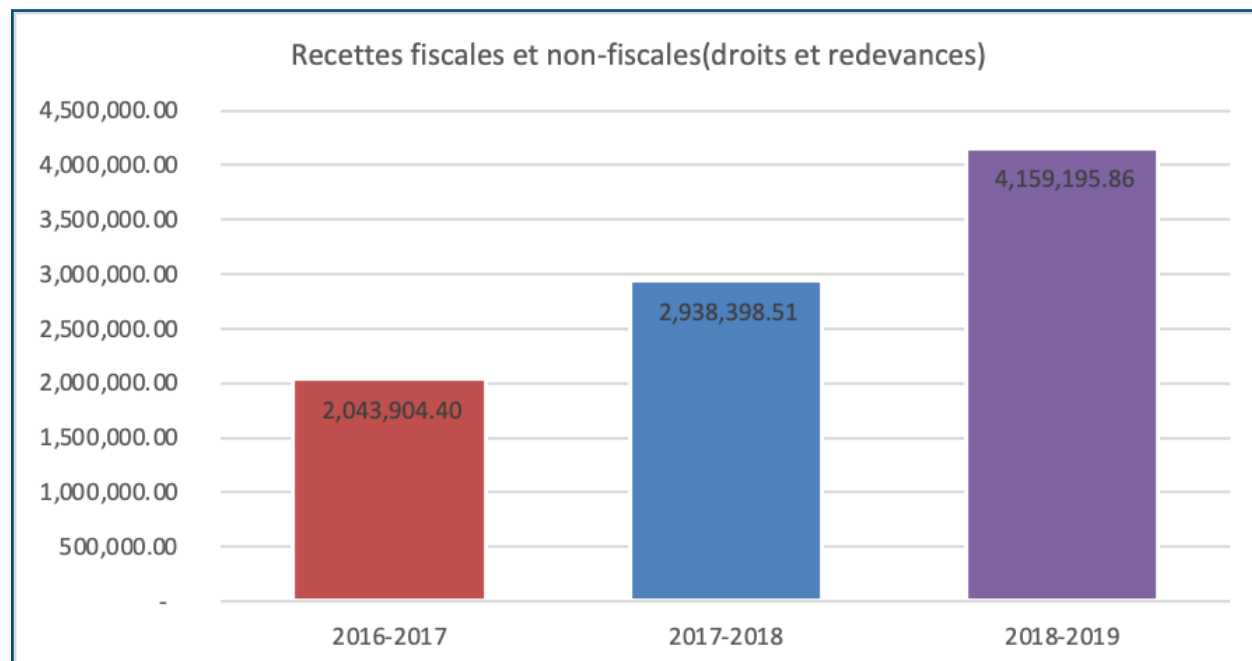
Les recettes propres collectées par la Mairie ont progressé considérablement au cours de l'exercice 2018-2019 par rapport aux deux exercices précédents, elles rapportent à la Mairie la somme de **4,159,195.⁸⁶** gourdes, soit 111% des recettes propres prévues. Lors de la préparation du budget 2018-2019, l'administration communale de Quartier-Morin a décidé d'augmenter ses prévisions en matière de recettes propres (impôts, redevances et droits). Malgré cette augmentation faite sur les prévisions, les résultats sont plutôt satisfaisants en dépit du fait qu'ils sont faibles par rapport au potentiel fiscal de la commune.

Tableau 21 : Synthèse de l'évolution des ressources propres de la Mairie

Désignation	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Recettes fiscales et non-fiscales (droits et redevances)	2,043,904.40	2,938,398.51	4,159,195.86

Source : Mairie de Quartier-Morin // Service de fiscalité/2020

Figure 10 : Evolution des ressources propres collectées par la Mairie exercice 2016 à 2019



Source : Mairie de Quartier-Morin // Service de fiscalité / 2020

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION

Durant l'exercice 2017-2018, l'administration communale de Quartier-Morin a réalisé une opération de recensement des propriétés bâties au cours de laquelle 5 000 immeubles ont été recensés. Sur cet effectif, le service fiscal arrive à contraindre un nombre de 1 718 propriétaires à payer la CFPB pour leur immeuble. Pour cet exercice la Mairie a atteint 34% du nombre d'immeubles recensés. Les valeurs moyennes des montants versés par immeuble sont de **1 181**.³⁹ gourdes. Les informations relatives au nombre de contribuables qui ont payé pour l'exercice 2016-2017 et 2017-2018 n'étaient pas disponibles.

Tableau 22 : Dossiers liquidés Vs montants liquidés

Exercices	Nombre de contribuables payeurs	Montant moyen payé par immeuble
2016 -2017	-	-
2017 -2018	-	-
2018 -2019	1718	1,608.75

Source: Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020



EVALUATION DU POTENTIEL FISCAL DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN

La moyenne des contribuables payeurs pour la CFPB est de 1 718. Avec une estimation de 15 000 immeubles à recenser, en utilisant le montant moyen versé par les contribuables, le résultat montre que la Mairie de Quartier-Morin pourrait collecter **17,720,877**.⁷⁹ gourdes, seulement avec la CFPB et **1,033,396**.⁰⁰ gourdes avec le droit d'alignement. Si la commune de Quartier-Morin arrive à atteindre 50% de son potentiel total de la CFPB, soit **8,873,453**.⁶⁹, en ajoutant le revenu moyen actuel de la patente **264,059**.³⁸ *gourdes* et celui de l'allocation du FGDCT d'un montant de **4,441,266**.⁶⁷, elle arrivera à répondre à ses exigences de fournir des services à la population et elle sera en mesure de financer en partie son budget.

Tableau 23 : Evaluation du potentiel fiscal

Champs	Valeurs Moyennes collectées durant les 3 exercices	Nombre potentiel d'immeubles	Nombre de contribuables payeurs	Montant moyen par contribuable	Estimation	Revenu potentiel des propriétés recensées	Potentiel fiscal
CFPB	2,029,631.20	5 000	1 718	1,181.39	15 000	5,906,959.26	17,720,877.79
Droit d'alignement	590,512.00	-	40	14,762.80	70		1,033,396.00

Source: Mairie de Quartier-Morin / Service de fiscalité / 2020

L'analyse des comptes administratifs des exercices **2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019** montre une situation préoccupante d'où l'urgence de mettre tout en œuvre pour le redressement des finances locales de la commune de Quartier-Morin. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris en vue de rendre le travail de mobilisation et de gestion des ressources financières plus efficace et efficient. En effet, la mobilisation des ressources, quelle que soit leur nature, fiscale ou non-fiscale, va permettre à la municipalité d'avoir plus de moyens et de devenir davantage autonome vis-à-vis de l'Administration centrale. Ainsi, elle peut valoriser ses propres ressources pour contribuer au développement économique et social au profit de ses citoyen-ne-s et aussi à améliorer son efficacité et sa performance en matière d'offre de biens publics.



2.3.12

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

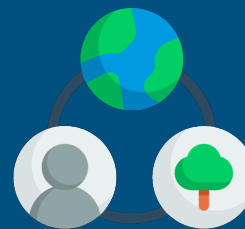
Le diagnostic de l'organisation administrative et de la gouvernance de la commune a pris fin par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM majeures en matière de Gouvernance. Ces FFOM majeures serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Elles sont issues de débats où les enjeux de chaque secteur ont été pris en compte et constituent les priorités en matière de gouvernance de la commune.

Tableau 24 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine de la Gouvernance.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
1. Solidarité entre les élus locaux (ASEC, CASEC, Maire) (1,14) ; 2. Augmentation du CFPB grâce à la construction de nouveaux bâtiments (2, 12) ; 3. Participation de la Commune à la création d'une structure intercommunale (SAM) pour la gestion des déchets et la formation de cadres (3, 10) ; 4. Présence d'un bureau ONI au centre-ville de Quartier-Morin (4,6) ; 5. Existence de la fédération des organisations au niveau de la commune (5, 6) 6. Présence de plusieurs organisations de femmes chargées de défendre les droits des femmes (6, 4).	1. Manque de structuration de la Mairie (1,14) ; 2. Manque de dynamisme du conseil Municipal (2, 12) ; 3. Compétences limitées du conseil Municipal dans le domaine de la coopération décentralisée (3, 10) 4. Absence de tribunaux dans les sections communales (4, 8) ; 5. Absence de commissariat dans les sections communales (5, 6) 6. Inexistence de bureau d'état civil dans les sections communales (6, 3).	1. Exécution du projet de bétonnage de quelques rues du centre-ville par le projet MDUR (2, 10) ; 2. Projet de construction par la BID d'un site décharge à Limonade devant desservir trois commune dont Quartier-Morin (3, 10) ; 3. Construction d'un complexe administratif au centre-ville (4,6) ; 4. Proximité de l'Université de Limonade et autres universités de Cap-Haïtien offrant des formations en Gouvernance (5, 4) ; 5. Projet de construction d'un commissariat au niveau de la deuxième section de Cadoush (5,2).	1. Conflits politiques (1,14) ; 2. Impunité (2, 12) ; 3. Banditisme (3, 8) ; 4. Insécurité (4,8) ; 5. Crises politiques (5,8) ; 6. Influences politiques néfastes (6, 2).

Source : Mairie de Quartier-Morin / Ateliers communaux de priorisation, 2020-2021

2.4. MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE



L'accès aux services de base est incontournable dans la fourniture des services à la population. Ayant pour vocation l'amélioration du cadre et des conditions de vie par la fourniture des services, la municipalité s'engage à satisfaire certains besoins sociaux de la communauté locale en fonction de ses prérogatives légales. Pour apporter des réponses efficaces dans le secteur social, le diagnostic fournit une description et une analyse complètes des différentes thématiques liées au social afin de mieux cerner les problématiques de développement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de la justice et la sécurité publique, des rapports du genre, des dynamiques associatives, des sports, loisirs et activités culturelles ainsi que de la culture au niveau de la commune. Cette connaissance de la réalité permettra à la municipalité d'apporter les meilleures réponses aux problématiques actuelles.

2.4.1

EDUCATION

Il est généralement admis que l'éducation est un facteur essentiel de croissance économique et un moyen de lutter contre toutes formes de pauvreté. En ce sens, on reconnaît que plus une population est éduquée, plus elle est productive, ce qui a en retour un impact positif sur la croissance économique. Bien que des dispositions légales consacrent la gratuité de l'offre éducative de base en Haïti, l'augmentation de l'accès, l'amélioration de la qualité et de la performance ainsi que le renforcement de la gouvernance du système éducatif haïtien demeurent toujours des défis majeurs dans ce secteur en Haïti en général et dans la commune de Quartier-Morin en particulier.

DEMANDE EN ÉDUCATION DANS LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN

D'après les informations du tableau ci - contre, plus de 2000 enfants devraient être scolarisés au niveau du préscolaire et le nombre de salles de classe correspondant pour cette catégorie devrait totaliser 81. L'on constate que la commune dispose seulement de 18 salles de classe préscolaire, ce qui donne un écart à combler de 63 salles. Selon les informations fournies par les acteurs locaux, les ménages de la commune n'ont pas l'habitude de scolariser tôt (3-5 ans) leurs enfants et les coûts de scolarisation du préscolaire sont très élevés pour ces derniers disposant de faibles moyens économiques.

Cependant, les chiffres montrent que la grande majorité des enfants de la commune en âge d'être scolarisés au niveau fondamental y ont accès (le nombre de salles de classe disponible est supérieur à la demande nécessaire). La situation n'est pas tout aussi vraie pour l'offre au niveau secondaire qui accuse un déficit de 105

salles de classe par rapport à la demande. La migration scolaire au niveau du secondaire est un fait de part la proximité de Quartier-Morin de la ville de Cap Haïtien qui selon les acteurs locaux offre une meilleure qualité d'éducation pour ce niveau d'enseignement.

Tableau 24 : Effectif de la population en âge de scolarisation suivant le niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Tranche d'âge par niveau de scolarisation	Effectif global de la population correspondante par groupe d'âge	Nombre de salles de classe nécessaire	Nombre de salles de classe existant	Ecarts observés par rapport aux besoins
Préscolaire	3 - 5 ans	2 032	81	18	-63
Fondamental 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle	6 -11 ans	3 910	98	101	+3
Secondaire	12-18 ans	4310	109	24	-105
Total	N/A	10 272	288	143	-145

Source : Mairie de Quartier-Morin / Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle (DGS/PDEF/MENFP) /IHSI / 2020

ACCESSIBILITÉ À L'OFFRE ÉDUCATIVE AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Trente-deux (32) infrastructures d'enseignement ont été recensées dans la commune. La majorité de ces infrastructures, soit 59.37 %, s'occupent de la formation des enfants au primaire, 18.75 % au niveau de la petite enfance, 12.5 % offrent l'enseignement au niveau universitaire et seulement 9.37 % se chargent de la formation au niveau du 3^{ème} cycle et du secondaire. Aucun centre d'alphabétisation et professionnel n'a été recensé dans la commune.

Tableau 25 : Répartition des infrastructures éducatives par niveau d'enseignement

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	POUR-CENTAGE
Universitaire	4	12.5 %
Alphabétisation	0	0%
Professionnel	0	0%
3 ^e cycle et Secondaire	3	9.37%
Primaire	19	59.37%
Maternel	6	18.75%
Total général	32	100

Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Tableau 26 : Répartition des infrastructures scolaires par niveau d'enseignement et par espace géographique au niveau de la commune de Quartier-Morin.

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	ESPACES GEOGRAPHIQUES				
	Basse-Plaine	Morne-Pelé	Centre-Ville	Total	Pourcentage
Alphabétisation	0	0	0	0	0.00%
Universitaire	2	2	0	4	12.50%
Professionnel	0	0	0	0	0.00%
Secondaire	0	2	1	3	9.39%
Primaire	3	14	2	19	59.37%
Maternel	1	3	2	6	18.75%
Total général	6	21	5	32	100.00%
%	18.75%	65.62%	15.62%	100%	

Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Le secteur non public est dominant en ce qui concerne la répartition de l'offre éducative en Haïti. Les données collectées révèlent que 62.5% des infrastructures d'enseignement dans la commune de Quartier-Morin relèvent du secteur non public. Comme il est révélé dans le tableau 27, seuls 31.25% de l'offre éducative sont fournis par le secteur public. Les 6.25% restant sont assurés par des écoles à statut communautaire.

Tableau 27 : Répartition des infrastructures scolaires par section communale et le poids des secteurs public et non public

CATEGORIE	1 ^e SECTION	2 ^e SECTION	CENTRE-VILLE	GRAND TOTAL	%
Communautaire	1	1	0	2	6.25
Public	1	8	1	10	31.25
Privé	4	12	4	20	62.5
Grand Total				32	100

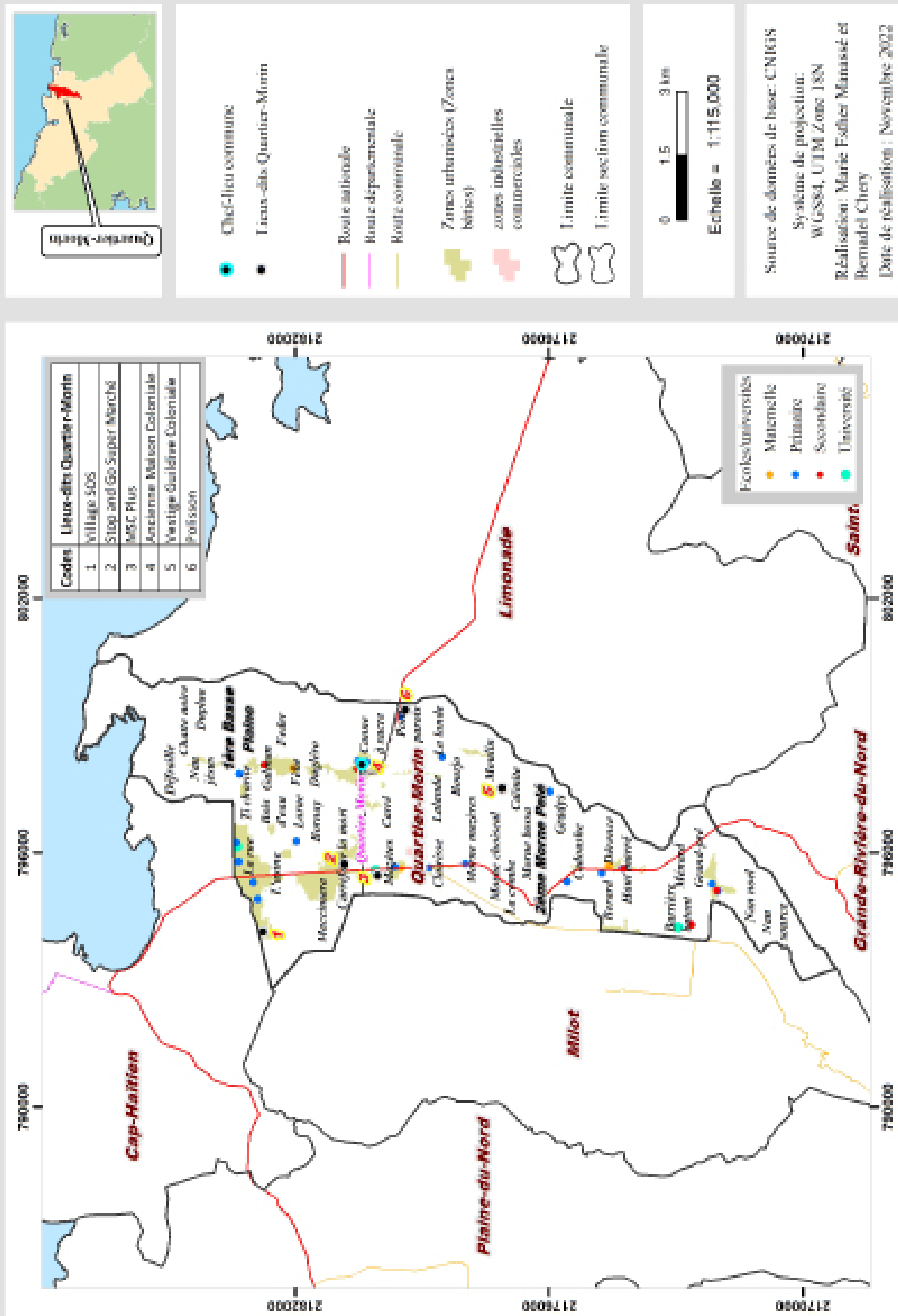
Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)



LOCALISATION DES PRINCIPALES INSTITUTIONS DE SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE

En ce qui concerne la répartition géographique des infrastructures scolaires, les données indiquées dans le tableau ci-dessus ainsi que sur la carte suivante révèlent que la grande majorité des infrastructures d'enseignement, soit 65.62%, se trouve dans la section communale de Morne-Pelé. La section communale de Basse-plaine et le Centre-ville comportent respectivement 18.75% et 15.62% des écoles.

INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNE



Carte 15 : Localisation des infrastructures d'enseignement de la commune

SALLES DE CLASSE DISPONIBLES

Cent soixante-seize (176) salles de classe ont été recensées dans la commune de Quartier-Morin pour les quatre (4) niveaux d'enseignement (maternel, fondamental, secondaire et universitaire). La répartition des salles de classe est sensiblement pro-

portionnelle à la répartition des infrastructures d'enseignement dans la commune. Comme les données du tableau ci-dessous l'indiquent, la section communale Morne-Pelé compte quatre-vingt-dix-huit (98) salles, le Centre-ville et la section Basse-plaine comptent respectivement vingt-cinq (25) et cinquante-trois (53) salles de classe.

Tableau 28 : Répartition du nombre de salles de classe disponibles par niveau d'enseignement et par unité spatiale.

Niveau d'enseignement	ESPACES GEOGRAPHIQUES			Total	%
	Centre-ville	1 ^{ère} section / Basse-plaine	2 ^{ème} section / Morne-Pelé		
Maternel	2	8	8	18	10%
Primaire	13	35	53	101	57%
Secondaire	10	0	14	24	14%
Universitaire	0	10	23	33	19%
Total général	25	53	98	176	100%

Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

RATIO ÉLÈVE/SALLE DE CLASSE

Des données tirées du guide pratique de construction des écoles de la direction de génie scolaire élaboré par le MENFP indiquent que chaque élève devrait occuper en moyenne, 2m² au niveau du présco-

laire et 1,25m² au niveau fondamental. A Quartier-Morin, les dernières évaluations du MENFP en 2016 indiquent que chaque élève occupe en moyenne un espace de 1,91m² tout niveau confondu. Par ailleurs, le nombre d'élèves par salle de classe fut estimé à vingt-neuf (29) pour l'année académique 2016-2017. Par contre, les don-



nées du tableau suivant indiquent que chaque salle de classe reçoit, en moyenne, trente-trois (33) élèves pour l'année académique 2020-2021. Tandis que suivant les normes du MENFP, ce ratio est estimé à 25

au niveau préscolaire et 40 au niveau fondamental pour une salle de classe de 50 m². Par conséquent, si le ratio semble convenir aux normes dans les sections communales, il est loin de convenir aux normes dans le Centre-ville.

Tableau 29 : Répartition des effectifs des élèves par salle de classe selon le milieu de la commune

ESPACES GEOGRAPHIQUES	NOMBRE DE SALLES DE CLASSES	NOMBRE D'ELEVES	RATIO ELEVE/SALLE DE CLASSE	
Centre-ville	25	1420	24.43%	56.8
Première section/ Basse-plaine	53	380	6.53%	7.16
Deuxième section/ Morne-Pelé	98	4011	69.02%	40.9
Grand Total	176	5811	100%	33

Source : Mairie de Quartier-Morin | Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Selon les données du tableau ci-dessus, les infrastructures d'enseignement de la commune assurent la formation d'environ cinq mille huit cent onze (5 811) élèves/étudiants au cours de l'année scolaire 2020-2021.

QUALITÉ DE L'OFFRE ÉDUCATIVE AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Quatre dimensions sont considérées pour mesurer la qualité de l'offre éducative dans le contexte communal : le niveau de qualification des ressources humaines comprenant le nombre d'enseignants-tes qualifiés-ées et la formation continue du corps enseignant, la qualité matérielle englobant les infrastructures, les ressources financières mises à la disposition des écoles, la

qualité de la mobilisation sociale à partir de l'apport des parents et de la communauté aux écoles ainsi que le niveau de performance incluant la mesure des résultats de l'ensemble des processus éducatifs en terme de taux de réussite et niveau de compétence des élèves.

NOMBRE ET QUALITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Pour les trois premiers niveaux d'enseignement (maternel, fondamental et secondaire), 220 enseignants-tes sont recensés-ées, soit 123 femmes (56 %) et 97 hommes (44 %). Tel que présenté dans le tableau qui suit, les femmes enseignantes sont majoritaires dans le système éducatif à Quartier-Morin, sauf au niveau secondaire.

Tableau 30 : Répartition des effectifs des enseignants en fonction du niveau et selon le milieu de la commune

Milieu / Espaces géo- graphiques	Nombre d'enseignant									Total F		Total H		Grand Total
	Niveau Maternel			Niveau primaire			Niveau Secondaire							
	F	H	Tot	F	H	Tot	F	H	Tot					
Basse-Plaine	3	0	3	17	23	40	0	0	0	20	47%	23	53%	43
Centre-ville	14	0	14	18	6	24	3	33	36	35	47%	39	53%	74
Morne Pelé	4	1	5	62	26	88	2	8	10	68	66%	35	34%	103
Total	21	1	22	97	55	152	5	41	46	123	56%	97	44%	220
%	95%	5%	100%	64%	36%	100%	11%	89%	100%	-	-	-	-	-

Source : Mairie de Quartier-Morin | Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Au centre-ville et à Basse-Plaine, les hommes enseignants sont sensiblement plus nombreux que les femmes ; mais à Morne-Pelé, les femmes enseignantes sont largement plus nombreuses que les hommes qui représentent seulement 34 % du personnel enseignant de cette unité géographique de la commune.

En ce qui concerne la qualification du personnel enseignant, les données disponibles ne permettent pas de déterminer leur niveau de compétence. Toutefois, les échanges avec les différents acteurs de la commune rencontrés révèlent que le manque de formation des enseignant-e-s constitue l'un des défis majeurs du secteur éducatif dans la commune. Car, selon ces acteurs, la majorité des enseignants et enseignantes des écoles non publiques ne sont pas souvent recruté-e-s sur la base de leur qualification au niveau maternel et primaire. Par contre, un effort semble être déployé au niveau du 3^{ème} cycle et du secondaire pour recruter des enseignant-e-s ayant reçu une formation universitaire en sciences de l'éducation ou dans un autre domaine.

QUALITÉ MATÉRIELLE

Un environnement scolaire de qualité peut contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement-apprentissage des apprenant-e-s. L'appréciation de la qualité de cet environnement peut être faite sur des aspects tels l'état du bâtiment scolaire, la taille des salles de classe, le mobilier, l'éclairage, les questions sanitaires et terrain de jeu, etc.

Des données tirées de l'inventaire des infrastructures scolaires de la commune de Quartier-Morin présentées dans le tableau 31 indiquent que seulement 22 % des infrastructures d'enseignement, environ, sont en bon état, 41 % sont passables et 38 % en mauvais état. Pour d'autres infrastructures ou installations importantes au bon fonctionnement des établissements d'enseignement, les données révèlent que 84% disposent d'un point d'eau, 97 % ont des blocs sanitaires à la disposition des élèves et 81 % ont une infirmerie. Il faut noter que seuls 38% disposent d'un réfectoire et 56 % fonctionnent avec une mini-bibliothèque.

Tableau 31 : Description des établissements scolaires de la commune

Unités géographiques	Etat du bâtiment			Aspect sanitaire			Autres	
	Bon	Mauvais	Passable	Eau	Toilettes	Infirmierie	Réfectoire	Bibliothèque
1^{ère}								
Privé	1	2	1	3	4	4	1	3
Communautaire	-	1			1	1	1	1
Public	-	-	1	1	1	1	1	1
2^{ème}								
Communautaire	0	1	0	1	2	1	0	0
Public	2	2	4	8	6	8	1	2
Privé	3	2	7	9	12	7	4	6
Privé	1	3	0	4	4	3	3	4
Public	-	1		1	1	1	1	1
Grand Total	7	12	13	27	31	26	12	18
%	22%	38%	41%	84%	97%	81%	38%	56%

Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

QUALITÉ DE LA MOBILISATION SOCIALE

Bien que des données systématiques n'aient été collectées sur cet aspect, les échanges réalisés avec plusieurs acteurs du secteur éducatif de la commune révèlent que l'implication des communautés dans la vie des institutions scolaires n'est pas effective. La grande majorité des écoles sont dirigées uniquement par un directeur pédagogique et le personnel enseignant.

PERFORMANCE DU SECTEUR ÉDUCATIF DANS LA COMMUNE

L'analyse de la qualité de la performance du secteur éducatif à Quartier-Morin porte sur les quatre facteurs suivants : la réussite

scolaire, les phénomènes des sur-âgés, de redoublement, du décrochage scolaire ou abandon.

En ce qui concerne la réussite scolaire, on s'appuie uniquement sur les données qui ont été communiquées par l'inspecteur de la zone relatives au taux de réussite aux examens de 9^{ème} année du fondamental durant les quatre dernières années académiques. Selon les données recueillies, le taux de réussite pour l'année académique 2016-2017 était d'environ 80,4 % ; environ 70,3 % au cours de l'année académique 2017-2018 et environ 85 % pour l'année 2018-2019. L'année académique 2019-2020 était une année tout à fait spéciale en raison de la crise politique de septembre à novembre 2019 et de la pandémie de COVID 19. Le taux de réussite pour cette année scolaire est estimé à 94 % environ. Dans l'ensemble, l'efficacité interne du secteur éducatif dans

la commune est relativement satisfaisante avec un taux moyen d'environ 82 % pour les quatre dernières années.

Aussi, aucune donnée systématique sur les phénomènes de sur-âge, de redoublement et de décrochage scolaire n'est disponible dans la commune. Toutefois, les échanges réalisés avec quelques acteurs révèlent que le secteur éducatif à Quartier-Morin n'est pas exempt d'enfants sur-âgés, de cas de redoublement et de décrochage scolaire.

Les enfants sur-âgés sont surtout recensés dans les zones très reculées des sections communales. Cela est dû au manque d'encadrement de l'enseignement de la petite enfance dans la commune. Quant au taux de redoublement, les acteurs rencontrés estiment qu'il est relativement faible. Les filles sont beaucoup plus touchées par le phénomène de décrochage scolaire. À cause des conditions économiques défavorables des familles et le manque d'éducation sexuelle des enfants, concluent les acteurs, les grossesses précoces privent beaucoup de filles de la possibilité de terminer leurs études classiques ou même de terminer le troisième cycle du fondamental.

GOUVERNANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF AU NIVEAU DE LA COMMUNE

La gouvernance du système peut être analysée en fonction de la disponibilité de dispositif institutionnel de collecte régulière d'informations dans le secteur et la supervision au niveau des écoles.

À Quartier-Morin, le MENFP n'est pas physiquement présent à travers sa structure déconcentrée. La liaison entre le secteur éducatif de Quartier-Morin et la Direction Départementale Nord d'Éducation est assurée par le Bureau de District Scolaire (BDS) de la commune de Limonade. Quartier-Morin, étant l'une des quatre (4) zones scolaires de Limonade, les infrastructures scolaires sont sous la responsabilité d'un seul inspecteur de zone.

Telle que décrite, la situation permet de comprendre qu'il se pose un grand problème de gouvernance au niveau du secteur éducatif dans la commune de Quartier-Morin. Le travail de supervision, de collecte régulière d'informations, de liaison entre les directeurs d'école et la direction départementale ne peut être assuré, de manière efficace, au niveau de trente-deux (32) écoles pour un seul inspecteur.



GLOBALEMENT, LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES COLLECTÉES SUR LE SECTEUR ÉDUCATIF À QUARTIER-MORIN ONT PERMIS DE FAIRE LES PRINCIPAUX CONSTATS SUIVANTS :



- Sur le plan d'accès à l'offre éducative, la grande majorité de la population de Quartier-Morin a accès à la formation au niveau maternel, fondamental, secondaire et universitaire. Cependant, l'offre est dominée par le secteur privé ;
- Sur le plan de la qualité de l'offre éducative, les données disponibles ne permettent pas de présenter des statistiques concernant la qualification des enseignant-e-s, et l'ensemble des acteurs admettent qu'aucun plan de formation continue n'est ni disponible, ni exécuté au profit du personnel éducatif. L'enseignement de la petite enfance est sous-encadré dans la commune, particulièrement dans les zones reculées. Les conditions physiques de la majorité des établissements d'enseignement ne favorisent pas un enseignement-apprentissage adéquat ;
- L'efficacité interne du système au niveau communal est plutôt bonne avec un taux moyen d'environ 80 % pour les quatre dernières années. Les taux d'enfants suragés, de décrochage scolaire ne sont pas négligeables ;
- Sur le plan de la gouvernance, la commune de Quartier-Morin est sous la tutelle du Bureau de District Scolaire (BDS) de Limonade ;
- En termes d'opportunités pour le développement du secteur éducatif à Quartier-Morin, plusieurs acteurs nationaux et internationaux interviennent dans plusieurs domaines qui peuvent contribuer à renforcer l'accessibilité et l'amélioration de la qualité de l'offre éducative dans la commune, tels : la formation continue des enseignant-e-s, le parrainage des enfants, la nutrition, etc.
- En termes de menaces, la mauvaise implication de la politique dans les prises de décisions techniques, les crises politiques et les phénomènes naturels constituent les obstacles majeurs au développement du secteur éducatif à Quartier-Morin.

Ce sont autant de constats réalisés qui nécessitent des actions visant à renforcer l'accès, la qualité de l'offre éducative et de la gouvernance du système au niveau de la commune.

2.4.2

SANTÉ

L'autorité sanitaire nationale a pour mission, tout en tenant compte des référents constitutionnels et légaux, conventions, accords et traités internationaux, de garantir à tous les citoyens sans distinction le droit à la vie, à la santé et leur procurer, dans toutes les collectivités territoriales, les moyens appropriés pour la protection, le maintien et le rétablissement de leur santé. L'analyse de cette mission, dans la commune de Quartier-Morin, est basée sur la situation de la commune dans l'espace sanitaire, les infrastructures de santé, les équipements des services et du personnel médical, l'encadrement sanitaire assuré par le personnel soignant, les soins ambulatoires, les praticiens traditionnels dans la commune, les indicateurs de santé et quelques services de santé offerts par les institutions sanitaires.

GOUVERNANCE DU SYSTÈME

Situation de la commune dans l'espace sanitaire et infrastructures de santé existantes

La gouvernance permet d'apprécier le rôle déconcentré du MSPP en tant que garant et gardien de la santé considérée comme bien public. La commune de Quartier-Morin est sous la tutelle de la Direction sanitaire Nord (DSN).

En excluant les cliniques, la 1^{ère} section Basse-plaine compte quatre (4) infrastructures de santé comprenant le Centre de santé du Centre-Ville et la 2^{ème} section Morne Pelé en dispose de quatre (4), comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Le fonctionnement de la première catégorie, constituée de structures publiques de 1^{er} et 2^{ème} échelons du niveau primaire, est assuré grâce à l'apport financier conjoint de l'Etat et d'organisations non gouvernementales comme ACOSME ainsi que la brigade cubaine. Par contre l'Hôpital communautaire de référence fonctionne avec le support des recettes internes et de Health Hope action.



Tableau 32 : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune de Quartier-Morin

INSTITUTION	LOCALISATION	STATUT	SITUATION	HORAIRE	ETAT
Hôpital de la convention Baptiste d'Haïti (HCR)	1 ^{ère} Basse-Plaine (Carrefour Lanmò)	Privé à but lucratif	Fonctionnelle	24/ 24 h	Bon état
Centre de Santé de Quartier-Morin	1 ^{ère} Basse-Plaine (Centre-Ville)	Public	Fonctionnelle	8h Am- 4h Pm	Bon état
Centre de santé mentale de Morne-Pelé	2 ^{ème} Morne-Pelé	Privé à but lucratif	Fonctionnelle	8h Am- 4h Pm	Bon état
Centre de santé Wesner Polycarpe	1 ^{ère} Basse-Plaine (Galman Duplaa)	Privé à but lucratif	Fonctionnelle	8h Am- 4h Pm	Bon état
Dispensaire Saint-Louis	1 ^{ère} Basse-Plaine	Mixte	Fonctionnelle	8h Am- 4h Pm	Bon état
Dispensaire Grand-Pré	2 ^{ème} Morne-Pelé	Public	Fonctionnelle	8h Am- 4h Pm	Bon état
Dispensaire de Cadush	2 ^{ème} Morne-Pelé	Public	Fonctionnelle	8h Am-4h Pm	Bon état
Dispensaire sainte-Bernadette de Cadush	2 ^{ème} Morne-Pelé	Privé à but lucratif	Non Fonctionnelle	N/A	En très mauvais état

Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

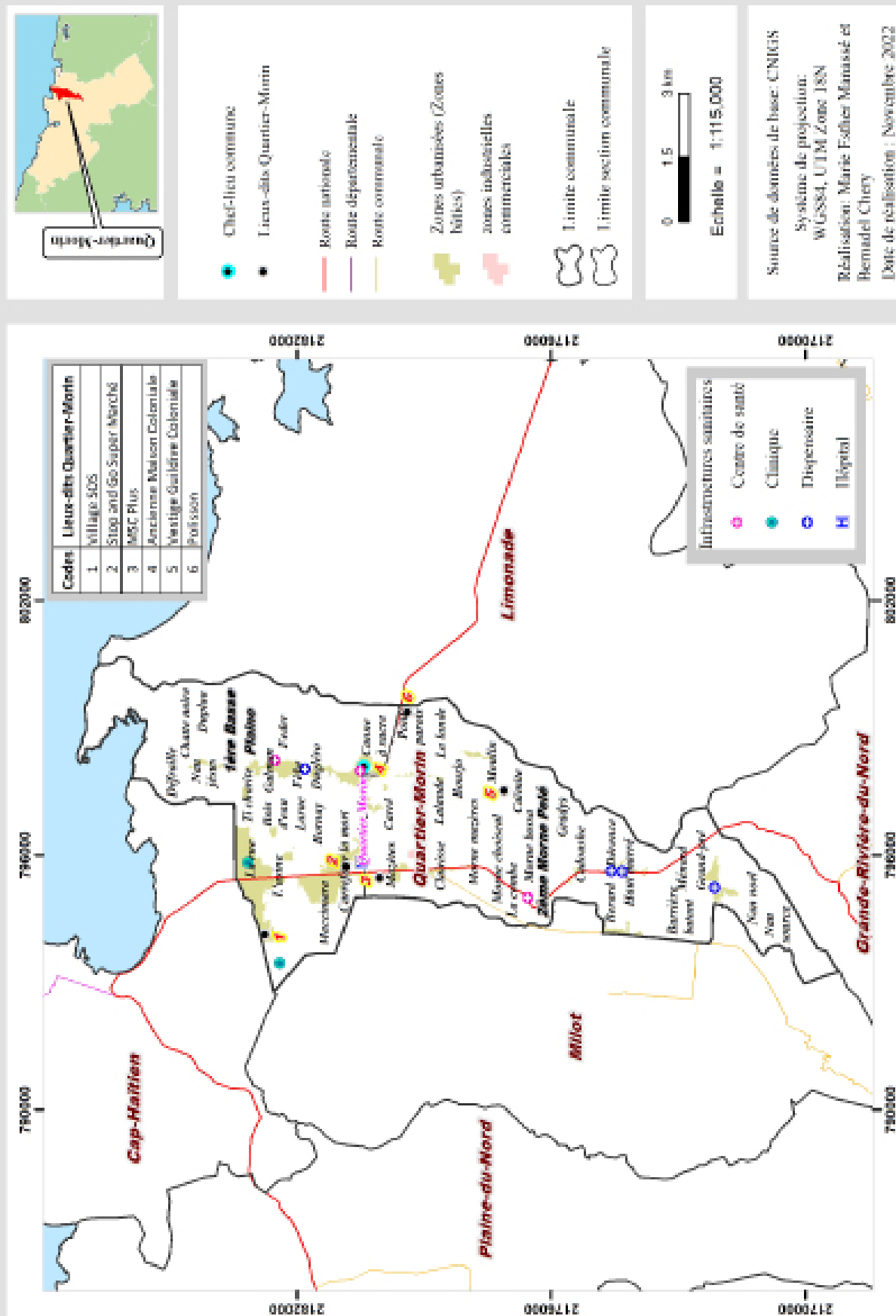


LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ DANS LA COMMUNE

La couverture sanitaire est assurée par plusieurs institutions sanitaires publiques et privées. Ces institutions sont toutes du niveau primaire avec 2 Cliniques privées représentées sur la carte ci-dessous par une boule vert et bleu, trois centres de santé identifiés sur la carte par une boule rose avec une croix blanche à l'intérieur, quatre dispensaires identifiés sur la carte par une boule bleu avec une croix blanche à l'intérieur et un Hôpital communautaire de référence (HCR) identifié sur la carte par un carré bleu avec un H blanc au milieu.



INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



Carte 19 : Localisation des infrastructures de santé dans la commune

L'Hôpital de la Convention Baptiste d'Haïti (HCBH) est une institution privée à but lucratif fondée en 2012. C'est un hôpital de référence dont la gestion est assurée par la mission de la convention Baptiste d'Haïti. L'Hôpital dispose d'un bâtiment en bon état avec différents départements et services repartis sur un seul campus. HCBH travaille 24/24 et offre une large gamme de services médicaux : maternité, néonatalogie, pédiatrie, soins obstétricaux et néonataux d'urgences complets (SONUC), chirurgie, médecine interne ainsi que des services de soutien de base en matière d'urgence, de clinique externe et mobile, de radiologie, de laboratoire, de pharmacie ainsi que des services de réhabilitation et de physiothérapie. Il contient aussi la maison de Bénédiction pour les enfants en situation d'handicap, la maison Claire Heureuse pour le dépistage et la gestion du COVID-19. L'institution gère également HCBH village, une

maison d'hôtes pour les équipes de bénévoles en visite.

Le centre de santé de Quartier-Morin offre les services de consultations générales, de consultations prénatales, de Planification Familiale, de Vaccination. Il dispose d'un laboratoire et d'une pharmacie. Le Centre de Santé mentale, situé à Morne Pelé, dans l'ancien local du dispensaire de Morne Pelé depuis environ 3 ans, fonctionne avec une approche biopsychosociale et offre des services de psychologie, de médecine générale et familiale.

Parmi les cliniques identifiées, la clinique « Mémorial de Cathy Pearson » offre des consultations générales et plus spécifiquement en ophtalmologie du lundi au vendredi. Elle dispose de 4 salles de consultations générales et 4 salles de consultations ophtalmologiques, 4 médecins, 5 infirmières, 1 auxiliaire, 3 techniciens et une pharmacienne.

Tableau 33 : *Espaces de services et de prestation de soins des établissements sanitaires*

Type d'établissement de santé	Principaux espaces de services et de prestation de soins : oui=1 non=2							
	Archives et perception	Salle d'urgence	Salle de consultation	Salle d'accouchement	Salle d'hospitalisation	Pharmacie	Labo	Dortoir
Hôpital de la convention Baptiste d'Haïti(HCR)	1	4	6	3	15	1	1	8
Centre de Santé de Quartier-Morin	1	1	2	1	1	1	1	NA
Centre de santé mentale de Morne-Pelé	1		3	N/A	N/A	1	1	NA
Centre de santé Wesner Polycarpe	1	1	2	1	1	1	1	1

Type d'établissement de santé	Principaux espaces de services et de prestation de soins : oui=1 non=2							
	Archives et perception	Salle d'urgence	Salle de consultation	Salle d'accouchement	Salle d'hospitalisation	Pharmacie	Labo	Dortoir
Dispensaire Saint-Louis	1	1	2	NA	NA	1	1	NA
Dispensaire Grand-Pré	1	1	2	NA / SOS	N/A - Salle d'obstétrique	1	1	NA
Dispensaire de Cadush	1	1	2	NA	NA	1	1	NA
Dispensaire Sainte-Bernadette de Cadush	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NA

Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

L'équipement médical est indissociable de la vie quotidienne du praticien. Particulièrement important, il offre la possibilité de diagnostiquer, de soigner et d'entretenir santé et bien-être. L'hôpital (HCBH) est très bien pourvu en matériels et équipements médico-techniques répondant aux normes. L'acquisition des intrants, en particulier des médicaments, se fait de manière régulière et permet à l'hôpital de gérer les situations d'urgences. Parfois il les reçoit sous forme de dons. L'Hôpital dispose d'un laboratoire bien équipé de niveau secondaire alimenté continuellement en énergie. Il contient une chaîne de froid pour la conservation des vaccins et réalise les examens biologiques y compris le test de Covid-19 et certains examens d'imagerie médicale.

L'hôpital de la convention baptiste d'Haïti fonctionne 24h/24. En plus des patient-e-s venant directement de la commune, il reçoit beaucoup de personnes venant d'autres

communes et départements. Parfois, il est incapable de faire face à certaines urgences majeures nécessitant une prise en charge très spécialisée comme les AVC compliqués par exemple, lesquels sont souvent référés là où ils peuvent bénéficier d'un scanner.

Hormis les cliniques privées, le Dispensaire Sainte Bernadette de Cadush et le Centre de santé de Wesner Polycarpe pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles, les autres institutions sanitaires n'ont pas d'équipements en nombre suffisant pour pouvoir répondre aux besoins de la population. Les institutions de santé supportées par ACOSME ont des matériels medicotechniques de qualité, mais insuffisants. L'acquisition en intrants dont les médicaments se fait en petite quantité, ce qui empêche ces institutions sanitaires de relever les grands défis d'urgence dans le domaine de la santé et de satisfaire leurs patients.

Tableau 34 : *Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires*

Type de matériels et d'équipements	INSTITUTIONS DE SANTE					
	Hôpital de la convention Baptiste d'Haïti (HCR)	Centre de santé à lits de Quartier-Morin (CAL)	Dispensaire Saint-Louis	Dispensaire de Grand-Pré	Dispensaire de Cadush	Centre de santé mentale de Morne-Pelé
Matériels de travail	Modernes	Rudimentaires / modernes	Rudimentaires / modernes	Rudimentaires / modernes	Rudimentaires / modernes	Rudimentaires / modernes
Équipements médico-techniques	En bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état
Mobilier pour le personnel soignant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Intrants et médicaments	Suffisants	Insuffisants	Insuffisants	Insuffisants	Insuffisants	Insuffisants

Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)



PERSONNEL DES INFRAS-STRUCTURES DE SANTÉ

Les collectivités doivent avoir absolument accès à des données sur les ressources à la disposition du système de santé pour aider à déterminer la meilleure réponse à apporter aux besoins de leur population en matière de santé. Dans la commune de Quartier-Morin, l'encadrement médico-technique est assuré par un ensemble de quatre groupes de personnel comprenant le personnel administratif, le personnel technique, le personnel communautaire et le personnel de soutien.

Hormis les cliniques, seulement deux établissements de santé, l'Hôpital de la Convention Baptiste d'Haïti et le Centre de santé de Quartier-Morin, fonctionnent avec un personnel administratif plus ou moins complet. Cette catégorie comprend 20 personnes, soit 8 hommes et 12 femmes. Cela représente un pourcentage de 40% d'hommes et 60% de femmes. A noter que ce personnel assure la bonne marche administrative des institutions de santé. Dans les autres structures, certaines fonctions sont inexistantes et dans d'autres une seule personne s'occupe de plusieurs fonctions qui font l'objet de polyvalence comme archivistes/caissiers par exemple.

Tableau 35 : Personnel administratif des établissements de santé

Etablissements de santé	Sexe	CATEGORIES DE PERSONNEL					Total	%
		Administrateur Agent adminis- tratif *	Caissière	Archiviste	Comptable	Directeur médical/ Exécutif		
Hôpital de la convention Baptiste d'Haïti (HCR)	Homme	1	3	1		1	6	40%
	Femme		3	5	1	1	9	60%
Centre de santé de Quartier-Morin	Homme	1*	1				2	40%
	Femme			2		1	3	60%

Source : Mairie de Quartier-Morin / Direction des établissements de santé / 2020

Dans les établissements de soins, deux catégories de professionnels s'occupent directement des patients : le personnel médical et le personnel soignant. Au niveau de la commune de Quartier-Morin, le personnel technique est caractérisé par l'insuffisance de médecins généralistes, d'infirmières, d'auxiliaires au niveau des centres de santé et l'absence de pharmaciens et de chirurgiens-dentistes.

En effet, hormis le centre de santé de Wesner Polycarpe pour lequel aucune donnée n'est disponible et le dispensaire Sainte Bernadette qui n'est pas fonctionnel, 30 médecins sont répertoriés à travers tout le territoire communal, soit 20 au niveau de l'HCR, représentant 60%, 7 au niveau du centre de santé de Quartier-Morin, soit 23.33%, et les 3 autres se trouvent au niveau des trois autres centres de santé, soit

16,66%. On constate qu'un fort pourcentage du personnel technique est concentré au niveau de l'hôpital communautaire de référence et du centre-ville alors que dans les autres établissements certaines catégories sont inexistantes. Certaines structures de santé ont un local plus ou moins acceptable, mais pas de personnel à plein temps pour la fourniture de service. Par conséquent, une politique en matière de ressources humaines doit être envisagée.

Globalement sur les 152 techniciens recensés au niveau de la commune 127 sont des femmes et 25 sont des hommes, soit un pourcentage de 83.55% de femmes et 16.45% d'hommes. Ce qui traduit une forte participation des femmes dans la prestation des services. Parmi les 30 médecins, 13 sont des femmes et 17 sont des hommes, soit 43.33% de femmes et 56.67% d'hommes.

Le Centre de Santé mentale de Morne Pelé dispose de deux psychologues cliniciens dont un spécialisé en psychologie communautaire, une psycho éducatrice, une psychopédagogue, une art-Thérapeute, un médecin, deux infirmières et un technicien de laboratoire. Le centre est en train de développer une unité de recherche axée sur la santé mentale. Il est aussi important de souligner la présence d'un ophtalmologue à la clinique Mémorial Cathy Pearson.

Les structures publiques reçoivent l'appui de ACOSME mais il est insuffisant au regard des besoins. Le centre de santé de Cadush a une insuffisance marquée en termes de ressources humaines. Il s'avère important d'envisager et d'effectuer des nominations sur la base d'une politique de rétention des ressources humaines en offrant des avantages spécifiques surtout dans les zones reculées.



Tableau 36 : Personnel technique des établissements de santé

Type d'établissement de santé	Catégories de personnel																Total	%
	Médecin		Chirurgien Dentiste		Pharmacien		Laborantin		Infirmière Sagefemme		Infirmière		Auxiliaire		Technicien radiologie			
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H		
Hôpital de la convention Baptiste d'Haïti (HCR)	6	12			3	2	6	3	2			65	7	1			107	70.39%
Centre de santé de Quartier-Morin	5	2			1		3		1			6	2				20	13.16%
Dispensaire Saint Louis					1		4					4	1				10	6.59%
Dispensaire Grand-Pré	1	1			1		1					2	1				7	4.61%
Dispensaire Cadush	1							1					1				3	1.97%
Centre de santé mentale de Morne-Pelé		2			1			1				1					5	3.29%
Total	13	17			7	2	14	5	3			78	12	1			152	100%
%	43.33 %	56.66%			77.78%	22.22%	73.68%	26.32%	100%			100%	92.31%	7.69%				

Type d'établissement de santé	Catégories de personnel														Total %			
	Médecin		Chirurgien Dentiste		Pharmacien		Laborantin		Infirmière Sagefemme		Infirmière		Auxiliaire			Technicien radiologie		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H		F	H	
Hôpital de la convention Baptiste d'Haïti (HCR)	6	12			3	2	6	3	2			65		7	1		107	70.39%
Centre de santé de Quartier-Morin	5	2			1		3		1			6		2			20	13.16%
Dispensaire Saint Louis					1		4					4		1			10	6.59%
Dispensaire Grand-Pré	1	1			1		1					2		1			7	4.61%
Dispensaire Cadush	1							1						1			3	1.97%
Centre de santé mentale de Morne-Pelé		2			1			1				1					5	3.29%
Total	13	17			7	2	14	5	3			78		12	1		152	100%
%	43.33 %	56.66%			77.78%	22.22%	73.68%	26.32%	100%			100%		92.31%	7.69%			

Source : Mairie de Quartier-Morin | Services des ressources humaines des institutions de santé de la commune / 2020

La santé communautaire est un concept qui implique une importante participation de la population bénéficiaire dans la gestion de sa propre santé. Dans la commune de Quartier-Morin, cette catégorie est constituée par les agents de santé, les agents de santé communautaire polyvalents (ASCP). Cette dernière catégorie est en nombre très limité, ce qui diminue l'accessibilité aux soins aux personnes surtout vivant dans des zones reculées. Fort de ce constat, il est important d'augmenter le nombre de Centres Communautaires de Santé (CCS) et d'agents de santé pour faciliter les soins de proximité dans les sections communales.

Les agents de santé représentent l'un des piliers de la composante ambulatoire des soins de santé. Ils jouent le rôle principal en matière de la promotion et de la prévention sanitaire. Ils facilitent l'accès aux soins de santé de base à la population en délivrant le paquet essentiel de service (PES) dans les postes de rassemblement, particulièrement dans les zones reculées de la commune. On a enregistré 19 Agents de santé dont 13 ASCP et 6 ASC dans toute la commune.

Ce nombre est nettement insuffisant et ne correspond qu'au personnel de quatre (CCS). Cela pour dire que beaucoup d'efforts doivent être consentis pour augmenter le nombre d'agents de santé polyvalents qui jouent un rôle important surtout au

niveau du premier échelon du niveau primaire (CCS) qui est la principale porte d'entrée du système de soins.

Des matrones sont recensées au niveau de la commune, mais aucune d'entre elles n'est rattachée aux institutions sanitaires. Cependant, dans les cas extrêmes, elles réfèrent les patientes à l'hôpital. En ce sens, les agents de santé ont encore leur rôle à jouer dans l'éducation de la population des femmes en âge de procréer pour leur montrer l'importance de la clinique prénatale et de l'accouchement en milieu hospitalier. C'est une raison de plus pour que le MSPP augmente le nombre de ASCP au cas où l'option de former des matrones ne serait pas une stratégie du MSPP.

Dans la catégorie du personnel de soutien, on a recensé 47 personnes dont 24 hommes et 23 femmes assurant la maintenance et la sécurité des infrastructures sanitaires, en dehors du centre de santé de Wesner Polycarpe pour lequel les informations ne sont pas disponibles et le dispensaire Sainte Bernadette qui n'est pas fonctionnel. On en compte 18 gardiens, 5 agents de sécurité et 24 ménagères. Elles sont de 51% de sexe masculin et 49% de sexe féminin. Certaines structures n'ont pas d'agents de sécurité et les bâtiments sont souvent livrés à eux-mêmes après les consultations.

Tableau 37 : Personnel de Soutien des établissements de santé

Type de personnel/ institutions	Gardiens		Agents de Sécurité		Ménagères		Total	%
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme		
Hôpital de la convention Baptiste d'Haïti (HCR)	12	-	3	-	1	16	32	68
Centre de santé de Quartier-Morin	2	-	1	-	-	3	6	12.7

Type de personnel/ institutions	Gardiens		Agents de Sécurité		Ménagères		Total	%
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme		
Dispensaire Saint Louis	1	-	1	-	-	1	3	6.4
Dispensaire de Grand-Pré	1	-	-	-	-	1	2	4.3
Dispensaire de Cadush	1	-	-	-	-	1	2	4.3
Centre de santé mentale de Morne Pelé	1	-	-	-	-	1	2	4.3
Total	18	-	5	-	1	23	47	%
%	38.3	-	10.6	-	2.1	48.9	-	-

Source : Mairie de Quartier-Morin / Service des ressources humaines des institutions de santé / 2020

En matière de formation du personnel, l'acquisition et la mise à jour des compétences dans le domaine de la santé en particulier constituent une condition de bon fonctionnement des établissements de santé et de prestation des soins. La formation des ressources humaines favorise justement l'accroissement du savoir, du savoir-faire et des comportements liés à l'efficacité et à l'efficience des ressources humaines. La formation continue du personnel est assurée à l'hôpital, cependant dans les centres de santé le personnel bénéficie parfois de séances de formation au niveau de la Direction sanitaire du nord (DSN), surtout le personnel rattaché aux programmes prioritaires du MSPP.

Par rapport au statut du personnel, 233 personnes travaillent activement dans le système sanitaire de la commune, en dehors du centre de santé de Wesner Polycarpe pour lequel les informations ne sont pas disponibles et le dispensaire Sainte Bernadette qui n'est pas fonctionnel. A noter que 23 d'entre elles sont des employés, soit un très faible pourcentage de 9,87%, environ 207 sont des contractuels, soit 88,84%. Par contre, 1,28% sont des bénévoles. Il faut

préciser que tous les employés de l'hôpital sont des contractuels. Les agents de santé sont la seule catégorie de personnel en service à exercer du bénévolat.

233 personnes travaillent activement dans le système sanitaire. A noter que 23 d'entre elles sont des employés, soit un très faible pourcentage de 9,87%, environ 207 sont des contractuels soit, 88,84%. Par contre, 1,28% sont des bénévoles. Il faut préciser que tous les employés de l'hôpital sont des contractuels. Les agents de santé sont la seule catégorie de personnel en service à exercer du bénévolat.

A noter que le service de maternité du centre de santé de Quartier-Morin est pour le moment non fonctionnel à cause de la démobilisation des infirmières qui étaient attachées à ce service en faisant du bénévolat. Néanmoins, cette institution bénéficie de l'appui de la coopération de la brigade cubaine.

L'apport du MSPP est presque insignifiant en termes de disponibilité de ressources humaines au niveau de la commune. Des nominations avec politique de rétention devraient être envisagées.

Tableau 38 : Statut du personnel des établissements de santé

Catégorie de personnel	Employé		Contractuel		Bénévole	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Médecin	2	2	15	11		
Infirmière	-	3	-	75	-	-
Auxiliaire		4	1	8	-	-
Laborantin		2	3	13	-	-
Pharmacien / Régisseur			3	7	-	-
Technicien en radiologie			2			
Sous Total	2	11	24	114		
Administrateur	1	-	1	-	-	-
Archiviste		1	3	7	-	-
Directeur Exécutif		-	-	-	-	-
Caissière	1		3	4	-	-
Comptable				1		
Sous Total	2	1	7	12		
Ménagère		3	1	26	-	-
Gardien	1	-	19	-	-	-
Sécurité		-	-	-	-	-
Sous Total	1	3	20	26		
Agents de santé	1	2	4	9	1	2
Matrones	-	-	-	-	-	
Sous Total	1	2	1	6		
Grand Total	6	17	53	154	1	2
Pourcentage	2.61%	7.39%	23.04%	66.96%	0.43%	0.87%

Source : Mairie de Quartier-Morin / Institutions de santé, 2020-2021

En termes d'encadrement médico-technique, en dehors du centre de santé de Wesner Polycarpe pour lequel les informations ne sont pas disponibles et le dispensaire Sainte Bernadette qui n'est pas fonctionnel, la commune dispose de 139 personnes constituant le personnel technique, soit 30 médecins, 78 Infirmières, 13 Auxiliaires et 18 laborantins assurant la prestation directe de soins de santé pour une population de 25 286 personnes. Il est constaté que les techniciens sont concen-

trés au niveau du centre-ville, particulièrement au niveau de l'hôpital communautaire de référence. Cela traduit certaines disparités du système sanitaire au détriment des sections communales.

D'où l'importance d'une redistribution et du renforcement du personnel technique dans les zones reculées en leur offrant des avantages comparatifs dans les sections communales. Certaines structures dans les sections communales sont vraiment

dépourvues de ressources humaines pouvant assurer leur bon fonctionnement. La gestion des ressources humaines devrait donc se faire selon les normes et standards d'allocation par catégorie d'institution de santé.

Tableau 39 : *Encadrement médico-technique suivant le nombre de Personnel médical par habitant*

Catégories de personnel		Commune	Centre-ville
Médecins	Médecins	30	22
	Médecin/Habitant	1/843	1/217
Infirmières	Infirmières	78	69
	Infirmière/Habitant	1/324	1/70
Auxiliaires	Auxiliaires	13	10
	Auxiliaire/Habitant	1/1945	1/476
Agents de Santé	Agents de Santé	19	10
	Agent santé/Hab	1/1330	1/476
Laborantins	Laborantin	18	12
	Laborantin/Habitant	1/1404	1/398

Source : Mairie de Quartier-Morin / Institutions sanitaire de la commune / 2020

PRATICIENS TRADITIONNELS ET CHARLATANS

Le recours à la médecine traditionnelle reste très répandu et ne cesse de croître en Haïti. Les habitants de la commune de Quartier-Morin croient aussi dans les forces mystiques de guérison, certains habitants recourent le plus souvent à leurs services traditionnels pour résoudre leurs problèmes de santé surtout dans les zones reculées. Encore le MSPP doit renforcer la santé communautaire via la mise en place de CCS et les doter de ASCP pour sensibiliser la population sur les problèmes de santé nécessitant une prise en charge médicale facilitant l'accès aux soins de proximité.

QUELQUES INDICATEURS DE SANTÉ

Globalement les institutions sont très peu fréquentées. La moyenne mensuelle de patient-e-s vus-es au cours des nouvelles visites sur 11 mois de l'année 2020 est de l'ordre de 73. Face à ce constat, il faudrait dans un premier temps questionner le système de rapportage des informations sanitaires au niveau de la commune. En outre, d'autres paramètres sont à considérer tels l'accessibilité aux services en fonction de la distribution géographique et le lieu de résidence, l'organisation des services et le niveau du pouvoir d'achat de services de la population. Il faut, en outre, considérer l'utilisation des services par la population qui a recours aux services pendant une période donnée.

Tableau 40 : Nombre de patient-e-s vu-e-s en moyenne dans les établissements de santé

	Jan- vier	Fé- vrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil- let	Aout	Sep- tembre	Oc- tobre	No- vembre
Nouvelles visites 2020	3510	2816	2491	2054	1827	1773	2263	1999	2236	2135	1520
Moyenne mensuelle	113	97	80	68	59	59	73	64	75	69	51

Source : Mairie de Quartier-Morin / Bureau du Département Sanitaire Nord (DSN) / 2020

Par rapport à la fréquence et en termes d'incidence, les maladies chroniques non transmissibles occupent une place de plus en plus importante dans le lot des pathologies courantes. Les plus fréquentes sont le diabète et l'hypertension artérielle.

Tableau 41 : Fréquence des maladies et des symptômes les plus coramment rencontrés

HTA/Diabète	Nouveaux cas HTA	Nouveaux cas diabète	Anciens cas HTA	Anciens cas diabète
Octobre 2018 -Septembre 2019	1 837	1 027	2 453	1 487
Octobre 2019 -Septembre 2020	1 778	801	2 591	1 181

Source : Mairie de Quartier-Morin / Bureau du Département Sanitaire Nord (DSN) / 2020

En matière de Morbidité de la population au cours de la période de 2018 à 2020, les cas de parasitoses intestinales, la typhoïde, les infections respiratoires aiguës, les infections sexuellement transmissibles et les maladies diarrhéiques sont les plus rencontrées au niveau de la commune.

Tableau 42 : Morbidité de la population au cours de la période de 2018 à 2020

	Diarrhée aqueuse	Diarrhée sanglante	Parasitose intestinale	ty- phoïde	IST	Malnutri- tion	IRA	SRAS
Oct. 2018- Sept. 2019	1123	78	2470	2777	662	171	1315	69
Oct. 2019- Sept. 2020	1042	35	2396	2526	539	85	1196	50

Source : Mairie de Quartier-Morin / Bureau du Département Sanitaire Nord (DSN) / 2020

QUELQUES SERVICES DE SANTÉ OFFERTS

Parmi les services les plus courants offerts par les institutions de santé, citons les consultations générales, la clinique prénatale, la vaccination infantile, la consultation des femmes enceintes et des femmes en âge de procréer et les séances d'éducation sanitaire.

► SOINS DE SANTÉ AMBULATOIRES

Les agents de santé constituent le pilier des soins de santé en ambulatoire. L'insuffisance de cette catégorie au niveau de la commune a un impact considérable en terme d'activités en ambulatoire. Le MSPP devrait augmenter le nombre des CCS et d'agents de santé pour faciliter les soins de proximité à la population.

► LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIH/SIDA

Pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles, les pathologies chro-

niques non transmissibles et le COVID-19, les établissements de santé organisent des séances d'activités éducatives sanitaires dont le VIH/SIDA, le COVID-19, HTA et le Diabète constituent les principaux thèmes.

► VACCINATION

Dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV) les enfants de 0 à 5 ans reçoivent plusieurs vaccins gratuitement comme la BCG, le vaccin contre la Rougeole, la Diphtérie, le Tétanos et la Polio. Plus de la moitié des enfants vaccinés dans ce programme sont âgés entre 0 et 12 mois.

► EDUCATION SANITAIRE

Les institutions sanitaires sensibilisent la population sur les questions de santé et réalisent régulièrement des séances d'éducation basées sur les thèmes suivants : COVID-19, maladies diarrhéiques, vaccination, diarrhée, planification familiale, nutrition, allaitement maternel, tuberculose, VIH/SIDA et autres.



En résumé



De l'avis des représentant-e-s sectoriel-e-s, le secteur de la santé a un certain nombre d'atouts sur lesquels il peut capitaliser pour participer au développement social de la commune. Ceux identifiés sont l'existence de plusieurs cliniques, centres de santé et d'un hôpital de référence communautaire, le fonctionnement d'un centre de kinésithérapie ainsi que la disponibilité d'agents de santé Communautaire polyvalents (h/f) pour les activités de promotion de la santé et de prévention des maladies par la sensibilisation de la population locale sur la santé.

Cependant, des contraintes empêchent le bon fonctionnement du secteur comme l'absence de médecins dans les zones rurales, le manque de matériels et d'équipements dans les centres de santé, l'absence de service ambulancier pour le transport des malades vers les centres hospitaliers. En outre, est pointé du doigt un manque de formation des travailleurs de santé qui nuit au suivi dans le traitement des patient-e-s.

En termes d'opportunités pour le développement du secteur santé à Quartier-Morin, plusieurs acteurs nationaux et internationaux interviennent dans plusieurs domaines qui peuvent contribuer à renforcer l'accessibilité et la qualité de l'offre de santé dans la commune. Toutefois, la mauvaise implication de la politique dans les prises de décisions techniques, les crises politiques et les phénomènes naturels constituent les obstacles majeurs au développement du secteur à Quartier-Morin.



NUTRITION

Une nutrition équilibrée, un apport alimentaire répondant aux besoins de l'organisme et une bonne alimentation sur la base d'un régime adapté et équilibré contribue au maintien d'une bonne santé et est nécessaire au développement de jeunes citoyens productifs. Une nutrition adéquate est la première défense contre la maladie et elle fournit l'énergie nécessaire pour mener une vie active.

Une alimentation inadéquate peut engendrer toutes sortes de problèmes nutritionnels qui, lorsqu'ils affectent une génération de jeunes, peuvent réduire leurs capacités d'apprentissage et compromettre leur avenir, en perpétuant un cycle intergénérationnel de pauvreté et de malnutrition, avec de lourdes conséquences aussi bien pour les individus que pour les communautés.

Les informations collectées sur le terrain tendent à montrer qu'un fort pourcentage de la population vit en insécurité alimentaire que ce soit en termes de disponibilité que d'accessibilité. Alors qu'une grande majorité des produits comestibles proviennent du marché local ou des environs, la population vit en situation d'insécurité alimentaire à cause du faible pouvoir d'achat des ménages et du manque d'emplois diminuant ainsi les sources de revenus qui sont pratiquement inexistantes pour une bonne frange de la population.

Les informations collectées lors de l'enquête socio-économique montrent un déséquilibre flagrant dans la variation des aliments consommés par les ménages. Les données montrent que le repas du morinois et de la morinoise est davantage constitué de céréales, de glucides et de lipides au détriment des aliments constructeurs basés sur les protéines et des aliments protecteurs comme les fruits et légumes. Selon les acteurs sur le terrain, c'est à la fois la conséquence du faible pouvoir d'achat des ménages et d'une certaine méconnaissance de la pyramide alimentaire haïtienne portant sur l'équilibre nutritionnel dans l'apport alimentaire.

Comme le montre le tableau suivant, les apports en protéines, féculents, fibres alimentaires et vitamines dérivées des fruits sont faibles. En effet, sur l'ensemble des ménages questionnés, les fibres alimentaires, les fruits, les protéines et les féculents ne seraient pas consommés du tout, pendant une semaine, par de forts pourcentages de ménages, avec des taux significatifs respectifs de 26.82%, 17.97 %, 23.96% et 39.84%%. Par ailleurs, les céréales, les matières grasses et les glucides seraient consommés presque au quotidien suivant des pourcentages respectifs de 21.61%, 32.03% et 18.75%.



Tableau 43 : Alimentation des ménages dans la commune de Quartier-Morin

Catégories et variétés d'aliments consommés	Aliments non consommés au cours de la semaine	Aliments consommés au moins une fois au cours de la semaine	Aliments consommés au moins trois fois au cours de la semaine	Aliments consommés au moins cinq fois au cours de la semaine	Aliments consommés chaque jour au cours de la semaine
Céréales et dérivés : Blé, Mais, Riz, Petit mil, Pain, Spaghetti, Macaroni	8.85%	6.51%	15.10%	21.61%	0.00%
Féculents : Manioc, Cassave, Pomme de terre, Patate	39.84%	6.77%	18.49%	4.43%	1.30%
Fibres alimentaires : Légumes, feuilles	26.82%	4.17%	19.79%	5.73%	3.65%
Fruits : Mangue, Orange, Avocat, figue, Autres fruits	17.97%	4.69%	17.97%	9.38%	5.99%
Pois, Pistache, Noix, Beurre d'arachide	13.02%	3.39%	12.50%	15.36%	9.11%
Protéines : Lait, fromage, Yaourt	23.96%	7.03%	19.79%	7.55%	8.59%
Matières grasses : Huile, Beurre, Mantèque	4.17%	0.00%	5.73%	19.79%	32.03%
Glucides : Sucre, Miel	7.55%	0.52%	17.97%	18.75%	14.06%
Vivres alimentaires et autres : Banane, Arbre Véritable, Arbre à pain, Café, Thé, Chocolat, Epices, Clou de girofle	11.98%	1.30%	22.14%	14.32%	8.07%

Source : Mairie de Quartier-Morin | Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Il est indéniable et c'est une vérité scientifique que ce qu'on mange a un impact direct sur la santé. En effet, la plupart des personnes contactées disent ignorer la pyramide alimentaire haïtienne. Les infor-

mations semblent indiquer que les repas, en plus d'être irréguliers, ne sont ni variés, ni équilibrés. En général cette situation est à la base de maladies nutritionnelles et d'origine métabolique. Or, les pathologies

cardio-vasculaires et les maladies métaboliques, comme le diabète, font partie des pathologies les plus couramment rencontrées au niveau de la commune, comme souligné dans les indicateurs de santé.

L'Hypertension artérielle est aussi fortement diagnostiquée au niveau de la commune. C'est un des troubles métaboliques les plus fréquents et généralement lié à une mauvaise alimentation. C'est un des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires et une des premières causes de mortalité dans le monde affectant ainsi les capacités de production de la population et entravant les efforts de développement.

Par ailleurs, les cas de malnutrition aigüe et sévère sont très peu rapportés au niveau du département globalement et de la commune spécifiquement, par rapport aux chiffres disponibles. Cependant beaucoup de cas d'enfants mal nourris sont répertoriés au niveau de la commune, surtout en zones rurales. Les ministères et les acteurs concernés doivent intensifier la lutte contre la malnutrition et les carences en micronutriments au niveau de la commune à travers des programmes bien spécifiques en passant par la sensibilisation et l'éducation de la population.



2.4.4

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

En Haïti, comme dans d'autres pays, les facteurs environnementaux font partie intégrante des déterminants qui ont un impact positif ou négatif sur la santé des populations. L'hygiène publique qui regroupe les activités ayant pour objectif l'amélioration de la santé de la population représente un élément indispensable du paquet des services de santé.

La promotion de l'hygiène a un impact positif en matière de réduction des maladies qui sont souvent causées, d'un côté par, une approche non intégrée dans laquelle l'accès à l'eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène ne sont pas intimement associés

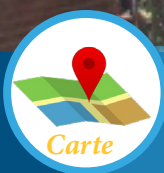
et d'un autre côté par de mauvaises conditions de vie liées à la gestion des déchets, l'évacuation des déjections et l'assainissement du milieu.

APPROVISIONNEMENT EN EAU

Le réseau d'approvisionnement en eau de la commune est constitué de puits artésiens domestiques, d'environ quatre-vingts (80) pompes, du captage de deux (2) sources et de la rivière du Nord souvent utilisée pour arroser les jardins, pour faire la lessive et assurer l'abreuvement des animaux.



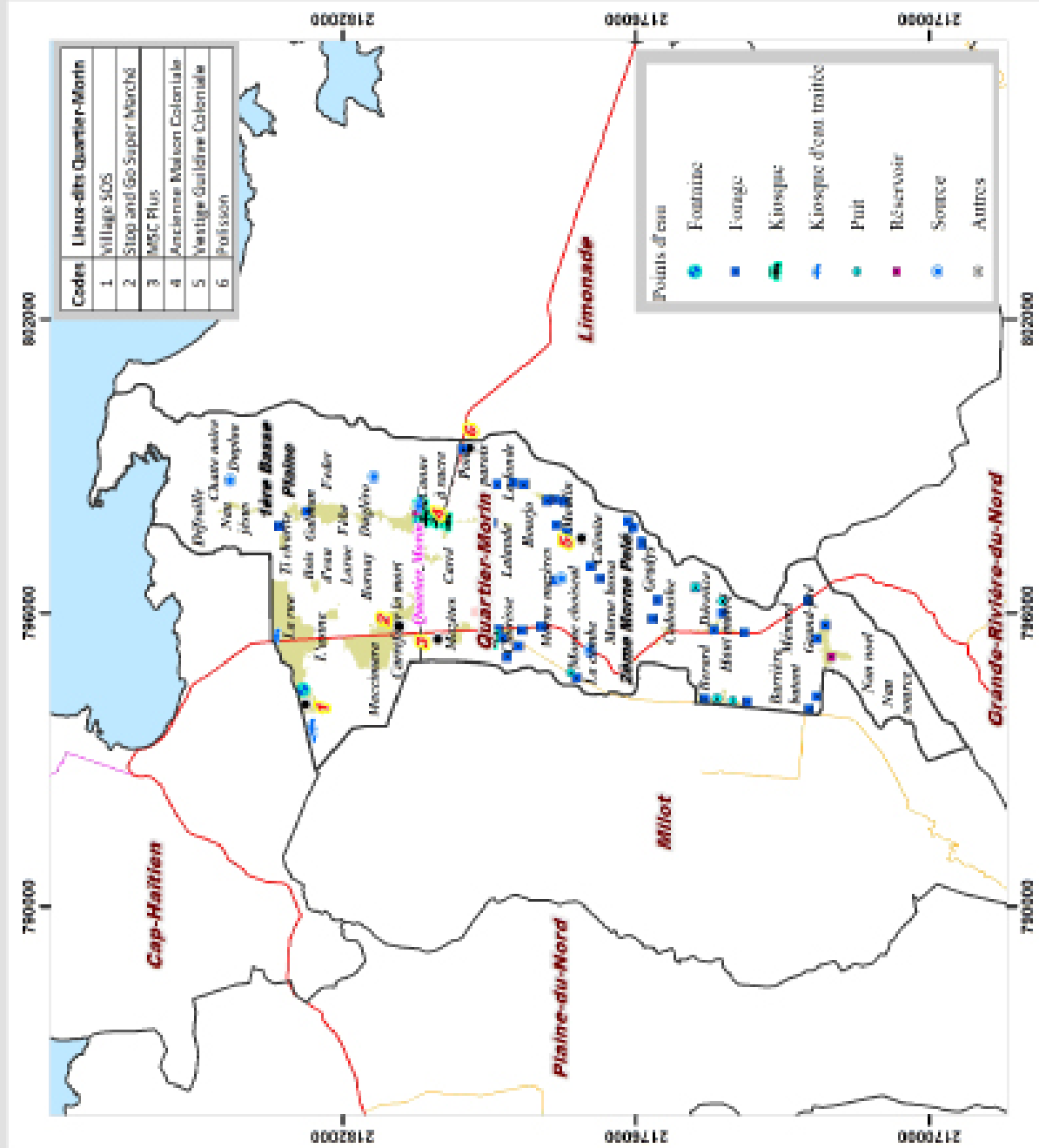
☞ Kiosque d'approvisionnement en eau potable



LOCALISATION DES POINTS D'EAU DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN

La carte ci-dessous des points d'eau de la commune de Quartier-Morin nous renseigne sur l'accessibilité à cette ressource tant importante. On remarque que ces infrastructures se localisent majoritairement dans la 2^{ème} section Morne-Pelé. Un total de 70 points d'eau a été inventorié par les enquêteurs pour le compte de la Mairie. Parmi les points d'eau, on compte : 2 fontaines, 4 kiosques d'eau traitée, 46 forages, 4 puits, 4 sources, 8 kiosques et 2 réservoirs. On retrouve 15 points d'eau dans la 1^{ère} section Basse-plaine et 55 dans la 2^{ème} section Morne-Pelé.

POINTS D'EAU DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



Carte 20 : Localisation des points d'eau de la commune de Quartier-Morin

Le captage de la source de Bassin Dlo située à Morne-Pelé dans la localité de Grand Pré dans la deuxième section alimente un réservoir de 50m³ construit à proximité du captage qui dessert 126 ménages et deux (2) kiosques qui ne sont plus en état de fonctionnement. Ce captage a été réalisé par l'Organisation de Développement du Nord (ODN) vers les années 1980. Suite à la réhabilitation du système par la DINEPA en 2015, plusieurs habitants de différentes localités telles Herbe Fine, Citée, Jean Bernard etc. ont bénéficié du service à l'aide de trois (3) bornes fontaines dont l'une placée à la Petite rue de Grand-Pré et deux situées à Herbe Fine. Actuellement, un comité local est institué par la DINEPA afin de gérer non seulement le système ; mais aussi de vérifier la qualité de l'eau qui est traitée par chloration directe.

La deuxième source captée, située dans la localité de St Pierre, qui alimentait une grande partie des habitants de ladite zone, à l'aide de 2 kiosques connectés à un réservoir de 10m³ est malheureusement dysfonctionnelle, à cause de la mauvaise gestion du système. Parallèlement, une partie des habitants de la première section et même de Cap-Haïtien est alimentée tous les jours par les puits artésiens situés à Washingdia dans la première section.

Il est important de souligner qu'autrefois, une grande partie de la population du centre-ville s'approvisionnait à l'aide d'un système de pompage d'un forage situé à l'intérieur de la Place St Louis qui alimentait un réservoir de 40m³ et sept (7) kiosques. A l'heure actuelle, ce système n'est plus utilisable à cause de la mauvaise gestion et du manque de moyens financiers.

GESTION DES DÉCHETS

En 2016, la Mairie de Quartier-Morin a démarré une initiative pilote de collecte de déchets ménagers dans certaines zones de son territoire. Après plusieurs mois de fonctionnement, l'initiative a dû être arrêtée car plusieurs problèmes de gestion administrative et technique ont été rencontrés. En premier lieu, le suivi budgétaire réalisé par la Mairie manquait de rigueur et le service ne générait pas assez de recettes pour compenser les dépenses courantes liées surtout à l'entretien et au carburant. Cette collecte faite de porte à porte était effectuée les lundis, mercredis et vendredis dans 35 ménages, à raison de 25 gourdes par ménage. Chaque ménage payait mensuellement 150 gourdes pour le service.

En 2018, suite à un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en œuvre du projet de Gestion Intégrée des Déchets Solides et de l'Environnement (GIDE), la Mairie a bénéficié de l'appui technique de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO/ GRET) qui lui a permis de définir une stratégie dynamique afin d'établir un système pérenne de gestion de déchets. Malheureusement, le programme a dû être encore interrompu en raison de la fermeture du site devant servir de centre de compostage et d'enfouissement technique puisqu'un particulier de la zone l'a mis sous-scélé judiciaire.

Présentement, le service de la voirie de la Mairie est composé d'une trentaine d'agents environ dont quatre femmes. Il utilise deux (2) tricycles pour la collecte des déchets qui sont entreposés sur un terrain libre situé

à Cité Dessalines utilisé comme centre de décharge provisoire en attendant l'ouverture et le fonctionnement du centre d'enfouissement technique situé à Mouchinette dans la commune de Limonade. L'enquête socio-économique sur les ménages (Mairie Quartier-Morin/IFOS, 2020), comme souligné dans le tableau 44, indique qu'un peu plus de 67% des déchets produits, soit par les ménages ou par les riverains sont brûlés, plus de 23% sont jetés dans la nature et environ 9.60% sont enterrés de façon anarchique.

Tableau 44 : Gestion des déchets ménagers au niveau de la commune

TRAITEMENT DES DECHETS	EFFEC-TIF	POURCENTAGE
Déchets brûlés	4135	67.18%
Déchets jetés	1429	23.22%
Déchets enterrés	591	9.60%
Grand Total	6155	100%

Source : Mairie de Quartier-Morin | Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Malgré l'absence d'un site de décharge adapté et contrôlé, malgré le faible moyen de la Mairie et le manque réel d'équipements et de matériels du service de la voirie, la commune de Quartier-Morin est quasiment une commune propre. Elle dispose de cinq (5) poubelles éparpillées au centre-ville et dans la première section. On dénombre environ une douzaine (12) de tas d'immondices dans toute la commune, soit 6 au centre-ville et 6 à Basse-Plaine.

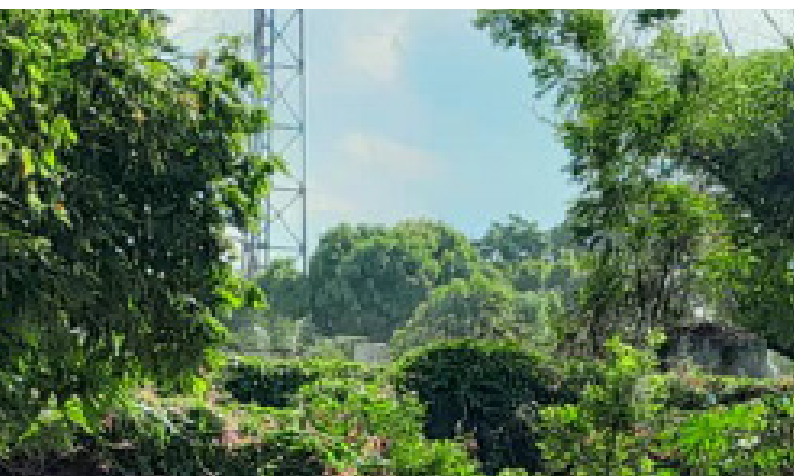


Tableau 45 : *Poubelles et tas d'immondices répertoriés au niveau de la commune*

ZONE	NOMBRE	
	Tas d'immondices	Poubelles
Centre-Ville de Quartier-Morin	6	5
Basse-Plaine	6	0
Morne-Pelé	0	0
Total	12	5

Source : Mairie de Quartier-Morin | Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

DISPOSITIFS SANITAIRES ET ÉVACUATION DES DÉJECTIONS

Le nettoyage des fosses septiques et l'évacuation des excréta sont assurés par la compagnie privée JEDCO dans la majorité des maisons dotées de confort moderne, atteignant un pourcentage de 19,27% des ménages, selon l'inventaire des infrastruc-

tures et l'enquête socio-économique sur les ménages réalisés par l'IFOS pour le compte de la Mairie, entre 2020 et 2021.

Cependant, par manque de moyens économiques, une partie de la population du centre-ville et des sections communales, font appel aux vidangeurs locaux pour nettoyer les latrines utilisées par 52,34% des sondés. À la suite de visites, on a pu constater que les vidangeurs utilisent des espaces inappropriés pour le dépôt des excréta ou boues.

Parrallèlement une bonne partie de la population défèque dans les bois, soit 12,24% ou dans un trou, soit 4,69%. D'autres continuent de déféquer à l'air libre surtout dans le lit de la Grande Rivière-du-Nord. Cette situation favorise le développement de maladies féco-orales comme la dysenterie, la diarrhée et la typhoïde qui touchent les populations riveraines. A noter qu'il n'y a aucun dispositif de gestion des boues dans la commune.

Tableau 46 : *Gestion des déjections au niveau des ménages*

LIEU D'AISANCE	EFFECTIF	POURCENTAGE
WC (Toilettes hygiéniques)	1186	19.27%
Latrines de la famille/pour moins de 3 familles	80	1.30%
Latrines de la famille/pour plus de 3 familles	32	0.52%
Latrines de la famille	3222	52.34%
Dans un trou	289	4.69%
Dans les bois	753	12.24%
Chez les voisins	593	9.64%
Grand Total	6155	100%

Source : Mairie de Quartier-Morin | Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Tableau 47 : Distribution des latrines sèches et des toilettes hygiéniques répertoriées au niveau de la commune

ZONES GEOGRAPHIQUES	CATEGORIE ET NOMBRE			
	Latrines sèches familiales pour au plus 3 familles	Latrines sèches familiales pour plus de 3 familles	Latrines sèches familiales	WC (toilette hygiénique) familiales
Basse-plaine	3	0	78	48
Morne-Pelé	1	0	107	16
Centre-Ville	1	2	16	10
Grand Total	5	2	201	74

Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

DRAINAGE, ÉVACUATION DES EAUX USÉES ET ASSAINISSEMENT DE L'ESPACE

Dans la plupart des zones reculées, les eaux grises sont souvent utilisées pour arroser de petits jardins familiaux. Au centre-ville, une infime partie de ces eaux est drainée vers des puisards individuels ; mais la grande majorité est tout simplement jetée sur la chaussée.

En dépit du fait que la ville ne soit pas sujette à d'importants risques naturels,

certaines rues de son centre sont régulièrement inondées en raison de l'absence d'un système de drainage efficace à grande échelle et de la dégradation générale de l'environnement. Ainsi, il se forme des marres d'eau non drainées, surtout dans le centre-ville. Cette situation pourrait provoquer la formation de gîtes larvaires donnant naissance à des moustiques vecteurs de maladies parasitaires tels que la malaria, la dengue, le chikungunya et l'exposition de la population aux épidémies et maladies à transmission hydrique et féco-orale.

Tableau 48 : Canaux, lagons et marres d'eau répertoriés dans la commune

ZONES GEOGRAPHIQUES	NOMBRE DE				
	Mares d'eau	Canaux non-curés	Étangs	Lacs	Lagon
Quartier- Morin	0	1	0	0	0
Basse-Plaine	0	0	0	0	0
Morne-Pelé	2	2	0	0	0
Grand Total	2	3	0	0	0

Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)



LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES ET SITES D'ASSAINISSEMENT

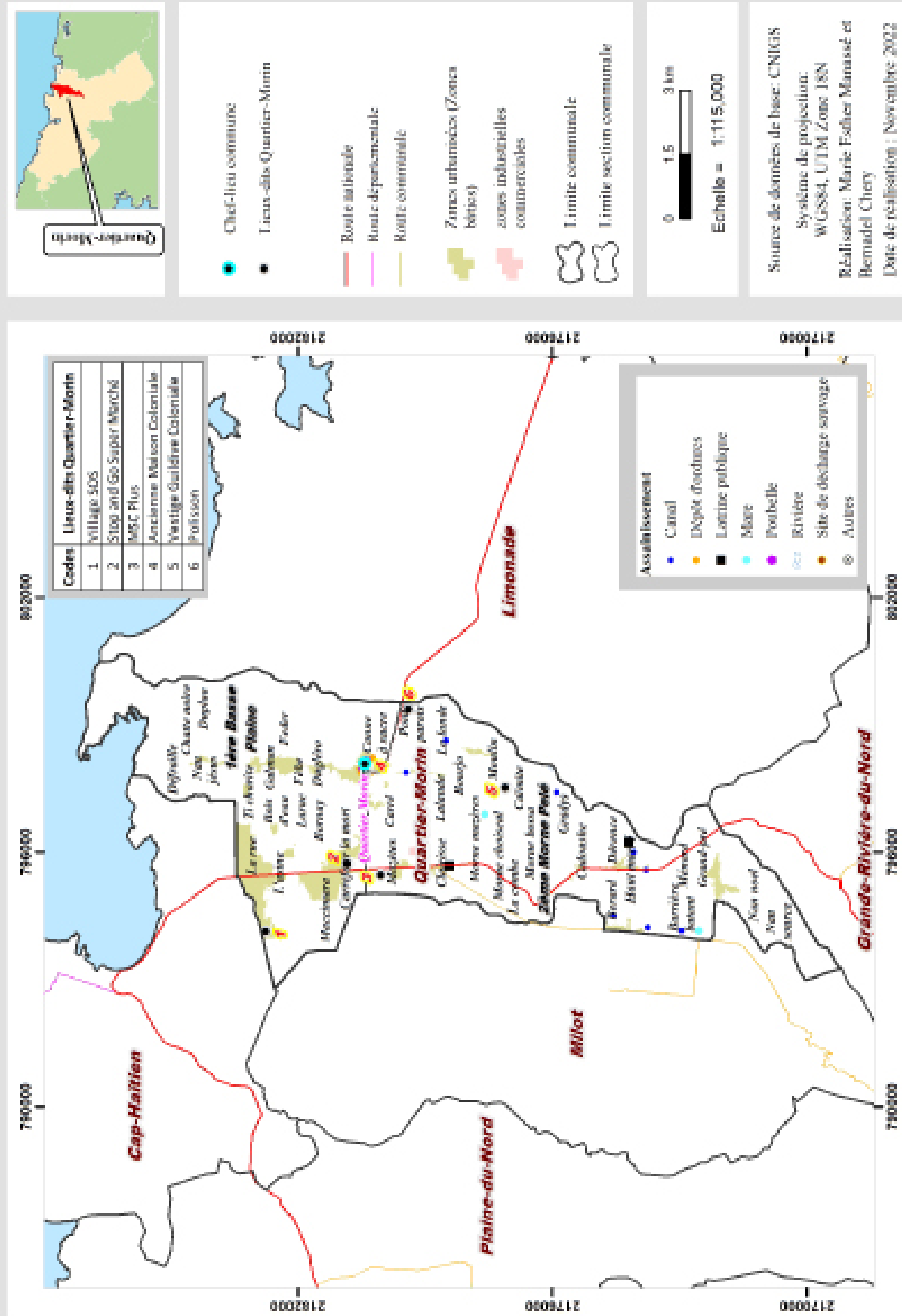
La carte d'assainissement de la commune de Quartier-Morin nous montre la répartition spatiale des différents éléments qui sont considérés dans la gestion des eaux usées et des déchets solides. Ces éléments sont des canaux de drainage, des latrines publiques, des poubelles, des dépôts d'ordures, des mares, des rivières et un élément non catégorisé par les enquêteurs. Les éléments concernant les infrastructures et sites d'assainissement répertoriés par les enquêteurs dans cette commune sont au nombre de 28.

Ces éléments sont représentés sous forme de points. Ainsi on retrouve, 12 points concernent les canaux de drainage dont trois non curés, 5 dépôts d'ordures (sites de décharge sauvages), 5 poubelles, 2 latrines publiques, 1 site de déchets situé dans une rivière, 2 mares, 1 élément non catégorisé et 12 tas d'immondices non géolocalisés sur la carte. Ces informations ont été collectées par des enquêteurs de l'IFOS sur le terrain.

En dehors des 12 tas d'immondices non géolocalisés sur la carte, la 1^{ère} section Basse-plaine compte 8 éléments d'infrastructures et sites d'assainissement, soit 28.58% de l'ensemble et la 2^{ème} section Morne-Pelé en a 20, soit un pourcentage de 71.42% des infrastructures et sites d'assainissement de Quartier-Morin.



ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



Carte 18 : Localisation des infrastructures et sites d'assainissement

CONDITIONNEMENT DES ALIMENTS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La commune de Quartier-Morin possède un marché construit. Les marchand-e-s n'utilisent presque pas cet espace qui par conséquent ne présente pas de grands problèmes en matière d'assainissement. Cependant dans les coins de vente, les produits alimentaires sont exposés à la poussière, aux mouches et autres vecteurs de maladies.

GESTION DES TOMBES ET CIMETIÈRES

La gestion du cimetière est assurée par des agents de la voirie, l'espace est clôturé avec une barrière à la rentrée principale. On constate plusieurs habitats aux alentours. Le nettoyage n'est pas régulier, mais il y a un minimum de gestion de l'intérieur de l'espace.

En résumé



En matière d'eau et d'assainissement, les acteurs locaux ont révélé un certain nombre de contraintes qui sont des handicaps majeurs au développement social de la commune. Au nombre des contraintes liées à l'accès et la consommation de l'eau de boisson, on peut citer le manque d'entretien et la mauvaise gestion des systèmes de pompage. Concernant l'assainissement, en termes de contraintes, les acteurs locaux ont soulevé le manque d'équipement du service de la voirie pour le nettoyage des canaux et l'assainissement des rues ainsi que l'irrégularité de la collecte des déchets.



2.4.5**JUSTICE, SÉCURITÉ ET DROITS HUMAINS**

Désignant avant tout un ensemble de valeurs, la justice implique la proportion et la stabilité, c'est-à-dire l'équilibre dans les relations humaines. Une justice équitable devrait permettre de corriger les inégalités et une distribution juste et équitable des richesses. La présence des institutions judiciaires devrait être à l'origine d'interrogations et de constats susceptibles de déboucher sur des exigences capables d'asseoir les assises du développement et de naître un monde plus équitable.

**ADMINISTRATION
DE LA JUSTICE**

Le tribunal de Paix de Quartier-Morin est créé par arrêté présidentiel en date du 8 Octobre 1941 déterminant les classes des tribunaux de paix qui l'a mis dans la liste de tribunal de quatrième classe. Il est situé au niveau du complexe administratif du centre-ville. On dénombre trois (3) juges siégeant, deux greffiers pour une population de 27 359 habitants, selon le recensement de l'institut haïtien de statistiques et d'informatique (IHSI) de 2015.

Le complexe administratif logeant le tribunal de paix n'est pas assez grand ; mais il est propre. Il n'y a qu'une salle d'audience et le bureau du juge titulaire. Il y a un roulement de siège et une permanence pour les constats. Cependant, dans les sections communales, certaines fois, ce sont les membres du Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC) qui assurent le relais pour la justice, surtout en matière pénale.

Il existe une très bonne collaboration entre les acteurs judiciaires et la police qui est toujours présente à la moindre réquisition. La population est aussi cordiale avec les juges du tribunal de Paix, malgré qu'à l'instar des autres communes du pays, elle n'est pas totalement satisfaite en raison de contre-performances du système judiciaire.

On peut dire que cette justice de proximité est fonctionnelle mais elle est confrontée à différents problèmes structurels et les services sont lents. En effet, la formation continue pour les acteurs judiciaires n'est pas effective. Outre l'étroitesse du local du tribunal, le personnel est insuffisant. Il manque du mobilier ainsi que du matériel roulant. L'assistance légale fait défaut et les personnes détenues ont des difficultés de se faire assister d'un avocat.

Il paraît évident que le contrôle judiciaire par le service d'inspection judiciaire du CSPJ est quasi inexistant. De l'avis de certain-e-s participant-e-s aux ateliers, le tarif judiciaire n'est pas respecté. On enregistre, selon les acteurs locaux, certaines dérives sur l'application de la loi dans la commune pour des infractions comme l'escroquerie et l'abus de confiance.

Précisons toutefois qu'un autre complexe administratif est en construction dans la première section communale comprenant un tribunal de paix. Dans le quartier de Cadush, la construction d'un autre tribunal de Paix est aussi à un niveau très avancé. Ainsi, le renforcement du service de l'inspection judiciaire, l'augmentation du personnel est

nécessaire pour une amélioration de l'administration de la justice dans la commune et le bon fonctionnement du tribunal.

JUSTICE ET DROITS HUMAINS

Malgré les stipulations de la constitution de 1987, les violations des droits humains persistent dans les communes et Quartier-Morin n'en est pas exemptée. L'accès à la justice pour les justiciables est très difficile, car il existe beaucoup de lenteur dans le traitement des dossiers arrivés au tribunal parce qu'il n'y a qu'une seule salle d'audience. L'assistance légale n'est pas fonctionnelle dans la commune. Les détenus sont obligés d'engager eux-mêmes les services d'un avocat et ceux qui n'ont pas les moyens se voient ôter ce droit.

Plusieurs organisations œuvrant dans le domaine des droits humains sont présentes dans la commune de Quartier-Morin. Certaines d'entre elles se battent pour le respect des droits de la personne. On trouve, par exemple, la présence de l'Asosyasyon Fanm Solèy Dayiti (AFASDA) qui est très forte à Quartier-Morin. Cette association fait la sensibilisation et se bat contre les violences conjugales. Les hommes prennent très au sérieux une convocation de l'AFASDA à partir d'une plainte déposée contre eux par leur compagne.

Il y a aussi le regroupement de plusieurs organisations, appelé MAKÒN, qui travaillent pour la justice sociale et le respect des droits. Ces organisations à but non lucratif sont très actives et contribuent au développement de la commune à travers les activités qu'elles mènent. Il n'est pas signalé de cas d'intimidations, de menaces ou de

représailles de la part des autorités contre les membres de ces organisations.

L'Office de la Protection du Citoyen (OPC), à travers son représentant régional, surveille les différents abus de droits humains commis par l'administration publique. Il maintient surtout une présence dans les prisons, reçoit les plaintes des victimes pour faire diligenter des enquêtes et faire des recommandations.

Cependant plusieurs faiblesses dans le secteur justice et droits humains sont à signaler. On peut citer : l'absence de tribunal dans les sections communales, le manque de matériels de fonctionnement, l'absence de permanence et résidence des Juges hors du territoire de la commune, le manque de moyens de déplacement pour les juges, le manque d'espace approprié et de salles d'audience, l'absence de policiers dans le tribunal, le non-respect du tarif judiciaire, les oui-dires et constats de beaucoup de cas d'assassinat, de vol et de viol, l'accès difficile des organisations de défense des droits humains aux sources de financement.

Le projet de renforcement du personnel judiciaire et le projet de construction du tribunal de Paix à Cadush sont entre autres des opportunités qui peuvent contribuer à renforcer l'accessibilité et la qualité de l'offre judiciaire dans la commune.

En termes de menaces, l'impunité, l'insécurité, le banditisme, les crises politiques constituent les obstacles majeurs au développement du secteur à Quartier-Morin.

Ce sont autant de constats réalisés qui nécessitent des actions visant à renforcer l'accès, la qualité de l'offre judiciaire et de la gouvernance du système au niveau de la commune.

SÉCURITÉ

On retrouve un commissariat au niveau de la commune. Il comprend un bureau pour le chef de poste, une garde-à-vue divisée en deux salles pour hommes et femmes ainsi qu'un dortoir composé de deux petites chambres. Un seul véhicule de marque TERIOS est affecté au commissariat comme unique matériel roulant. Les sections communales n'ont pas de sous-commissariat et connaissent la mouvance des jeunes armés qui gagnent du terrain face à l'impuissance des forces de la police locale. Le petit personnel (gardien) est rémunéré grâce à un don de 2 000 gourdes donné mensuellement par un particulier.

Le commissariat a un effectif insignifiant de 13 policiers pour une population de 27 359 habitants, selon le recensement de l'institut haïtien de statistiques et d'informatique (IHSI) de 2015. Cet effectif nettement insuffisant par rapport aux normes ne permet donc pas à la police de couvrir toutes les zones en particulier les sections communales et d'effectuer le travail de rap-

prochement avec les habitants, en l'occurrence un travail de police communautaire. Le projet de construction d'un sous-commissariat dans le quartier de Cadush est une perspective intéressante pouvant permettre d'adresser en partie ce problème.

En fait, le commissariat a adopté un roulement d'effectif pour permettre une présence policière à la fois sillonnant la commune et présent au commissariat. Cette démarche proactive a permis une bonne collaboration avec la population et un mode de fonctionnement propre à pallier le manque d'effectifs et de matériels. Même quand il n'y a pas de présence constante de policier dans le tribunal, les rapports sont cordiaux et les policiers répondent aux sollicitations en dépit de leurs faibles moyens.

Il n'y a pas de données sur la criminalité dans la commune. Seules les arrestations présentées lors des points de presse par le porte-parole de la police et les infractions inventoriées par les organismes de défense des droits de l'homme ont été dénombrées. Le ministère de la justice et de la sécurité publique n'a jamais révélé de statistiques sur l'état de la criminalité sur le territoire.

En résumé



La commune de Quartier-Morin ne connaît pas une situation de grand banditisme. Il y a des actions isolées de bandes d'individus s'engageant dans des activités criminelles surtout au niveau de Madeline et Carrefour « La Mort ». Les crimes les plus dénoncés sont les vols à mains armées au cours de la nuit dans les maisons et sur les principales routes de la commune ainsi que des cas d'assassinats. Ce sont des réseaux criminels non identifiés par des noms qui commettent ces genres de crimes. En plus, c'est une violence indiscriminée à laquelle toutes les couches de la population sont exposées. Certaines femmes sont souvent violées et les hommes sont frappés à mort.

Etant donné que la police a une réponse limitée face à la criminalité de la zone, cette lacune restreint aussi l'effet dissuasif que pourrait avoir la force de police pleinement opérationnelle et efficace à l'égard des criminels qui agissent en toute impunité. De plus, la population renonce à dénoncer les crimes à la police en raison de la perception que les enquêtes et les poursuites judiciaires seront sans effets. Identifier la nature, les origines et les acteurs de la criminalité dans la commune de Quartier-Morin apparaît particulièrement complexe d'autant que le commissariat n'a pas les moyens de sa politique.



2.4.6

ETAT CIVIL ET IDENTIFICATION DE LA POPULATION

Il existe un bureau de l'état civil à Quartier-Morin. Il est logé dans le complexe administratif du centre-ville et fonctionne avec un officier et un clerc faisant aussi office de secrétaire. Les sections communales n'ont pas de bureau d'état civil. L'officier de l'état civil rédige et délivre les expéditions d'actes de naissance, de mariage et de décès pour toute la commune.

La loi du 20 août 1974 a créé le service national d'inspection et de contrôle des officiers de l'état civil qui est l'instance compétente pour nommer les officiers de l'état civil, contrôler et superviser leur travail tout en leur fournissant des registres et des formulaires devant servir à l'enregistrement des actes de naissance, de reconnaissance, de mariage, de divorce et de décès. Au début de chaque année, obligation lui est faite de déposer les registres selon une procédure établie aux archives nationales d'Haïti.

En dépit de cette disposition légale, force est de constater que la situation des officiers d'état civil est critique dans la commune de Quartier-Morin. Le Ministère de la justice octroie seulement un versement mensuel aux officiers. Les frais de fonctionnement et d'acquisition de matériels de travail ne sont pas pris en charge par le MJSP. Les officiers fonctionnent sans équipements de bureaux, ni matériels d'archives, comme les registres, les formulaires des actes et autres. Leur fonctionnement est semblable à des bureaux privés sous contrat au lieu d'un service public. Ainsi les habitants

(h/f) sont-ils facturés pour la délivrance des expéditions puisque les registres et les formulaires d'acte sont achetés au prix fort à des particuliers. Le plus souvent ces formulaires sont timbrés et scellés du sceau de la direction générale des impôts (DGI) à l'avance.

Le problème d'enregistrement des actes est quasiment résolu et les registres sont acheminés régulièrement au tribunal de première instance de Cap-Haïtien qui les transmet à Port-au-Prince pour les suites nécessaires.

En matière d'identification, on enregistre deux catégories dans la commune, comme dans le reste du pays, une dite nationale et l'autre fiscale. L'identification nationale est faite à partir des bureaux de l'Office national d'identification (ONI) de la commune de Quartier-Morin. Le service n'est pas tout à fait accessible en raison du manque de personnel qualifié et de matériels de bureaux. L'espace n'est pas approprié. La livraison des cartes n'est pas faite à temps. De plus, c'est uniquement au niveau du centre-ville que se trouve un bureau. Les habitants des sections communales sont obligés de se déplacer au centre urbain pour accéder à ce service.

L'identification fiscale est fournie par la direction générale des impôts à partir d'une agence locale des impôts dans la commune. Il fournit aux contribuables de la commune une matricule fiscale qui remplace la carte d'identification fiscale depuis le 31 Octobre

2005. Il collecte également des taxes des collectivités. Le numéro de la matricule fiscale est seulement exigé lors de l'accom-

plissement de redevances fiscales. Il est à souligner que le gouvernement haïtien construit deux complexes administratifs, l'un à Cadush et l'autre dans le centre-ville.

2.4.7

GENRE ET INCLUSION SOCIALE

Les rapports socialement et culturellement construits entre hommes et femmes en Haïti sont marqués par des différences dans les relations entre les sexes. Ils sont créés à travers un processus de socialisation et subissent l'influence des perceptions culturelles, sociales, politiques et économiques. Ces rapports sont manifestés par des jugements discriminatoires, d'inégalités, de stéréotypes, de restrictions de libertés, etc. Quartier-Morin n'est pas différent du reste du pays. Ces inégalités s'identifient d'abord dans la famille, à travers les relations affectives homme/femme, dans les relations de travail et dans la politique.

A partir des ateliers et des entretiens réalisés avec des acteurs locaux, plusieurs types de familles ont été identifiés. On y trouve des familles nucléaires, des familles monoparentales, des familles matrifocales, le plaçage, le mariage et des unions libres. La culture de genre et de socialisation est identique dans tous ces types de famille en dépit de leur constitution différente.

Les relations familiales sont menées par l'idéologie patriarcale, c'est-à-dire qu'elles sont à dominance masculine. D'abord, cette suprématie masculine se montre par la priorisation et la valorisation des rôles et besoins des hommes par rapport à ceux

des femmes. Ensuite, elles se montrent par la démonstration de la force physique de l'homme.

Les rapports sociaux de sexes à Quartier-Morin s'expriment également à travers la division du travail. Dans l'agriculture par exemple, les travaux sont séparés selon le sexe. En effet, les hommes se retrouvent dans toutes les opérations : sarclage, piquettage, dessouchage, tandis que les femmes participent dans les travaux de semis, de la récolte et parfois dans le sarclage. En ce qui a trait à la gestion de l'exploitation cependant elle est dominée par les hommes au détriment des femmes. La quantité de Superficie agricole utile appartenant aux exploitants du sexe masculin est de 2,184.1 carreaux, soit 90.70% alors que celle appartenant aux exploitants du sexe féminin est de 214.9 carreaux, correspondant à 8.9%.

Sur le plan politique, il a été constaté une prédominance d'hommes par rapport aux femmes dans les postes décisionnels. L'exigence de la loi haïtienne d'avoir au moins 33% de femmes dans les cartels est respectée. Cependant, au niveau des instances délibératives et exécutives, il n'existe que des hommes dans la coordination. Ces rapports montrent que la présence des femmes ne

présente qu'une partie de l'iceberg d'un problème qui n'est pas encore résolu.

Dans le domaine de la santé, 60% du personnel administratif des centres de santé sont des femmes soit 12 sur 20 personnes. Cette situation présentant une facette d'équité de genre et d'égalité professionnelle en ce qui a trait à l'intégration des femmes dans l'administration des centres de santé est différente si l'on compare le genre et les postes décisionnels. En effet, les postes de direction par exemple, soit le poste de directeur médical ou de directeur administratif, sont occupés par des hommes à 100%, soit 4 sur 20. Cette réalité reflète la société patriarcale à partir de laquelle les hommes ont des rôles plus visibles que les femmes. Cependant, l'analyse des données de l'enquête montre dans la catégorie de petit personnel (caissière, archiviste) le résultat est pratiquement égal pour les deux sexes.

En ce qui a trait au personnel technique et soignant la présence des femmes est très élevée. En effet, 83.55% du personnel sont des femmes et 16.45% sont des hommes, soit 25 hommes sur 143. Par ailleurs, au niveau de la disponibilité des médecins dans les centres, sur les 30 répertoriés, 17 d'entre eux, soit 56.6%, sont des hommes et 13 sont des femmes. La présence des femmes est concentrée dans des postes d'infirmières (78), de techniciens en laboratoire (5), d'auxiliaires (12) et de régisseuses de pharmacie (7) généralement rélégués aux femmes.

Sur le plan éducatif, l'analyse de l'effectif des enseignant-e-s selon le genre montre que le personnel enseignant est réparti de manière inégale selon le niveau considéré.

Au niveau du préscolaire, la présence des femmes domine, soit 95% contre seulement 5% de sexe masculin. Au niveau primaire la présence des femmes est supérieure à celle des hommes, soit 64% contre 36%. Par ailleurs, la tendance inverse au secondaire et atteint seulement 11% de femmes contre 89% d'hommes. Il a été constaté que globalement les femmes sont plus présentes dans l'enseignement que les hommes, avec 56% pour la première contre 44% pour le second. Par ailleurs, on peut remarquer que les femmes dominent au niveau du maternel et du primaire ; mais sont minoritaires au niveau du secondaire et ne représentent que 11% seulement, soit 5 sur 41 enseignant-e-s. Cette situation prouve qu'il existe un fossé et que l'enseignement scolaire au plus haut niveau est occupé par le genre masculin.

Globalement les inégalités politiques et sociales existent dans la commune de Quartier-Morin. Si certains métiers comme celui d'infirmière, d'auxiliaire et de pharmacien sont généralement assimilés au genre féminin d'autres, cependant, comme les métiers de la mer, de chauffeurs de taxis motos, sont réservés à des hommes. Malgré l'apport du cadre légal pour mieux représenter les femmes dans la vie quotidienne et politique, comme la loi sur le quota dans les représentations de cartels politiques, la loi sur la paternité responsable, les conventions sur le respect des droits sociaux, politiques, des efforts restent à faire pour changer les idées reçues, les perceptions et cette construction sociale construisant des stéréotypes au niveau de la communauté de Quartier-Morin.

Concernant les violences basées sur le genre, très peu de cas sont recensés dans la commune selon les acteurs locaux. Toutefois, les rares cas enregistrés sont très souvent mal pris en charge par le système judiciaire de la commune. Les acteurs ont tenu à relater les actions de la SOFA qui réalise un travail de soutien ou d'élaboration sur la violence subie ou infligée aux hommes ou

aux femmes. Ce travail s'est initié à partir d'un questionnaire sur les motivations latentes et les conflits engendrés par les relations conjugales. Les formations réalisées par la SOFA visent à amener le sujet à créer de nouvelles modalités relationnelles à soi et aux autres dont la violence subie ou infligée. D'un point de vue sociétal, elle contribue à prévenir les récidives.

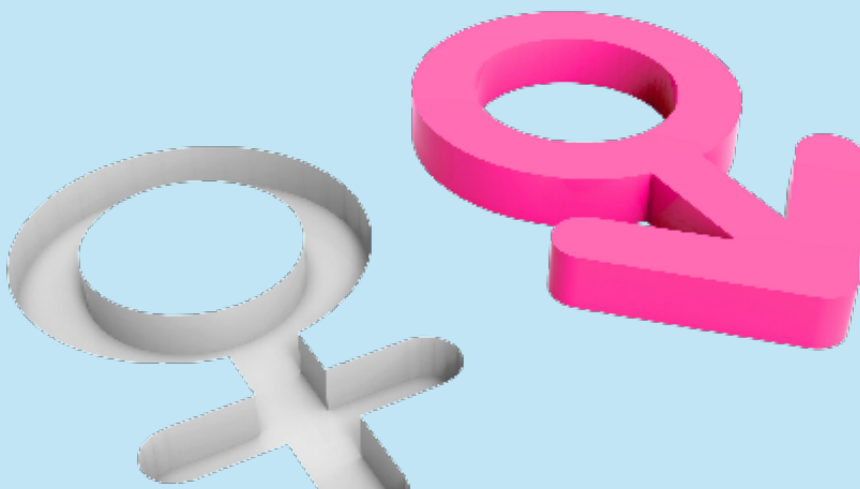
En résumé



Selon les acteurs locaux participant aux ateliers, la lutte pour l'égalité du genre et l'inclusion sociale a connu certaines avancées à travers l'existence de plusieurs organisations de défense des droits de la femme et d'accompagnement de femmes victimes dans la commune. Des femmes sont aussi impliquées dans les activités sociales réalisées dans la commune.

Cependant, les contraintes empêchant une pleine participation autant des femmes que des hommes au développement de la commune sont nombreuses. Les participant-e-s ont évoqué le manque de sensibilisation sur la planification familiale et de formation sur le contrôle de la procréation, le manque d'assistance des femmes en situation difficile et de service ambulancier pour les femmes au terme de leurs grossesses, le manque de sensibilisation et d'information des jeunes filles sur les risques liés aux grossesses précoces.

Ces contraintes sont favorables aux situations de violences verbales, de viols, de harcèlement sexuel, d'attouchements et de domesticité qui sont des menaces identifiées par les acteurs locaux. Néanmoins la municipalité peut profiter de certaines opportunités pour induire une meilleure contribution des relations de genre dans le développement de la commune. Parmi les principales identifiées, on a évoqué l'appui de SOFA dans la formation et la sensibilisation des femmes sur la question des droits des femmes, le vote de la loi sur le quota facilitant la participation et l'intégration des femmes. Malgré les dénonciations, manifestations et efforts divers déployés, la bataille pour l'égalité des sexes ou l'équité de genre est loin d'être gagnée dans la commune.



2.4.8

DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES SOCIAUX

Pour faire face aux nombreux défis biséculaires, accentués après le séisme du 12 janvier 2010, le Gouvernement haïtien a élaboré le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) dans le cadre duquel s'est dégagée, tant au niveau national que local, la Vision globale et à long terme du développement d'Haïti. Cette Vision d'un développement intégré promeut le renforcement de la société civile, nouvel espace de potentialité et d'expérimentation démocratiques, à travers des stratégies nouvelles de son implication dans les décisions publiques ainsi que leur mise en œuvre. En ce sens, le PSDH repose sur la volonté d'institutionnaliser la société civile.

À Quartier-Morin, il existe un dense tissu associatif constitué de plus d'une trentaine d'organisations. Selon le Diagnostic communal, il existe certaines organisations exclusivement constituées de femmes (moins de 8%) ou d'hommes (moins de 4%) tandis que les organisations mixtes représentent près de 90% (25 sur 29) du tissu organisationnel. Toutefois, celles-ci sont encore loin de briser le « plafond de verre » à la promotion et la participation des femmes dans la hiérarchie organisationnelle puisque 20 (80%) d'entre elles ont leur comité exécutif dirigé par un homme et seulement 5 (20%) par une femme. En revanche, les acteurs associatifs admettent l'importance croissante de la question de l'égalité des sexes dans les organisations locales.

Tableau 49 : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon le genre de la présidence et l'unité spatiale

Genre de la présidence dans les Organisations Communautaires de Base		
Unités spatiales	Présidence masculine	Présidence féminine
Centre-Ville	-	-
Basse-plaine	-	-
Morne-Pelé	20	5

Source : Mairie de Quartier-Morin / Ateliers communaux de diagnostic participatif / 2020

Les organisations locales morinoises fonctionnent généralement sous la direction d'un comité exécutif dont le nombre de membres varie entre cinq (5) et neuf (9). Le comité exécutif, constitué entre autres des postes de coordonnateurs (principal et adjoint) ou de président et vice-président, de secrétaire et de trésorier, combine souvent les responsabilités de gestion stratégique et les tâches opérationnelles (ou ponctuelles) quand il n'est pas jugé nécessaire de recourir à des commissions spécifiques.

L'absence de siège social de la plupart des organisations locales inventoriées a des répercussions négatives sur leur régularité de fonctionnement. À défaut de siège social individuel, les représentants associatifs (h/f) soulignent la nécessité de mettre en place des espaces de fonctionnement communs aux organisations locales en fonction de leur domaine d'intervention sectoriel voire leur affinité idéologique.

De plus, même si la pratique de prises de notes et de procès-verbaux est plus ou moins respectée lors des réunions, la plupart des organisations ne recourent à aucune méthode systématique d'archivage ou de registrariat. Il serait difficile en ce sens d'évaluer le fonctionnement interne et les activités réalisées par les organisations locales.

En ce qui concerne le leadership et la dynamique de participation au sein des organisations locales, elles sont majoritairement dirigées par un comité exécutif dont la légitimité électorale est susceptible d'être remise en question, soit parce que le mandat du comité est arrivé à expiration, soit parce qu'il s'agit d'un comité issu d'un consensus entre membres actifs. Or, les membres actifs de beaucoup d'organisations locales ne représentent généralement même pas la moitié de leur membership total. Dans certains cas, il arrive même que les seuls membres actifs d'une organisation fonnent presque exclusivement partie du comité exécutif.

De nombreuses organisations locales interviennent dans des domaines divers tels que l'agriculture, l'élevage et l'environnement, la culture, le sport, les loisirs, le social, les droits humains, les activités à caractère économique, la santé, l'eau et l'assainissement. Les participant-e-s aux ateliers ou aux groupes de discussion affirment que parmi les organisations les plus actives dans la commune figurent la Fédération

du Mouvement Démocratique de Quartier-Morin (FEMODEQ) qui dispose d'une station de radio communautaire à Grand Pré (2^{ème} section) et d'une bibliothèque, et travaillant surtout dans le domaine agricole, le Groupe d'Action Communautaire (GAC) qui intervient entre autres dans la formation professionnelle, l'éducation à la santé et l'assainissement, et accompagnant également d'autres organisations dans leurs démarches de légalisation, l'Organisation de Paysans de Quartier-Morin (OPKM) et la Chambre d'Agriculture de Quartier-Morin.

L'enquête réalisée auprès des organisations locales révèle que l'agriculture constitue le domaine d'intervention prioritaire de celles-ci. Mais, en plus d'être prioritaire pour environ 40% (12 sur 29) des organisations locales, le secteur de l'agriculture, élevage et environnement concerne plus de la moitié d'entre elles.

Cependant, lors des ateliers de mise en commun et à partir des entretiens auprès de responsables d'organisations, il en ressort que la plupart des organisations fonctionnent suivant des périodes d'activités limitées. Par exemple, la plupart des organisations dont l'agriculture est le domaine prioritaire ne sont actives que pendant certaines opérations culturelles, tandis que celles qui interviennent dans le champ des activités socio-culturelles sont plus actives durant les périodes estivales. Par ailleurs, seulement 4 sur 29 des organisations inventoriées interviennent prioritairement sur des questions sociopolitiques et relatives à la défense des droits de l'homme.

Tableau 50 : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon les champs d'interventions prioritaires et l'unité spatiale

CHAMPS D'INTERVENTION DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE						
Unités spatiales	Agriculture, élevage et environnement	Culture, sports et loisirs	Social et droits humains	activités à caractère économique	Santé, eau et assainissement	Education
Centre-Ville	-	-	-	-	-	-
Basse-plaine		1	-	1	1	-
Morne-Pelé	12	7	4	3	2	-

Source : Mairie de Quartier-Morin / Ateliers communaux de diagnostic participatif / 2020

Les organisations locales morinoises font face à un triple défi dans leur processus de structuration. Il s'agit tout d'abord de la question de l'enregistrement et de l'autorisation légale de fonctionner. Malgré l'existence au sein de la Mairie d'un Bureau d'enregistrement des organisations locales, la plupart de celles inventoriées n'ont toujours pas l'autorisation municipale de fonctionnement bien qu'elles admettent son importance, soit parce qu'elles ne sont pas en mesure d'entamer le processus ou ne l'ont pas encore reçue (pour celles dont le processus est en cours).

Ensuite, vient la question du financement. En effet, la faible capacité d'autofinancement des organisations locales morinoises les incitent, en vue d'alimenter leur budget de fonctionnement, à recourir souvent à d'autres fonds sans garantie de régularité. Ces fonds peuvent provenir soit d'appels à projets (ce qui exige déjà un degré de structuration avancé), soit sous forme de participation sous-traitante (associée à d'autres organisations mieux structurées ou à de petits projets ponctuels), soit des dons de particuliers, notamment de futurs candi-

dates en période de pré-campagne ou d'haïtiens de la diaspora.

Enfin, le niveau d'instruction d'une partie du membership, abordée tant dans les ateliers de diagnostic participatif et de mise en commun qu'au niveau des discussions avec les acteurs-clés, constitue également une contrainte majeure à la dynamisation et au développement de la vie associative locale. Même s'ils déclarent avoir suivi des séminaires concernant l'éducation civique ou l'égalité de genre, ils admettent en revanche que certaines formations techniques (sur la gestion de projet ou sur les droits de l'enfant par exemple) ou socio-politiques (sur le développement local par exemple) dont ils auraient pu bénéficier, sont souvent, en fonction du degré d'instruction qu'elles exigent, hors de portée d'une grande partie du membership organisationnel, compte tenu de son fort taux d'analphabétisme.

Depuis 2015, grâce au programme MAKÒN mis en place par le Konsèy Nasyonal Finansman Popilè (KNFP), la commune de Quartier-Morin fait l'expérience d'un espace de discussion, de concertation citoyenne et

de réseautage organisationnel. L'objectif est de renforcer la dynamique associative locale, tant à l'échelon communal qu'infra-communal. Ce réseautage organisationnel est constitué sur une base volontaire et structurée en deux paliers : le premier niveau comprend trois sous-structures (chacune à présidence trimestrielle tournante) correspondant aux unités spatiales administratives de la commune (le centre-ville et les deux sections communales) ; le second niveau représente la structure communale formée par délégation de représentants (h/f) des sous-structures infra-communales.

Ainsi, les apports de MAKÒN à la dynamisation de la vie associative locale s'inscrivent dans une double démarche de publicisation de certaines questions d'intérêt collectif et de recherche de solutions concertées entre les acteurs concernés de concert avec les autorités publiques locales. Toutefois, certaines organisations déplorent qu'elles n'aient pas été informées des démarches de mise en place de ce réseautage organisationnel au niveau de leur unité spatiale respective.

Lors des rencontres avec les représentants associatifs à Quartier-Morin, il a été mentionné la conduite de trois (3) plaidoyers à travers l'espace de concertation appelé MAKÒN. Ayant été saisie pour constater un problème d'absences répétées d'enseignants à l'École Nationale de Galman Dupla, la commission sectorielle de l'éducation du MAKÒN de la 1^{ère} section (Basse-plaine) a conduit un plaidoyer ayant fait remonter ce problème auprès des acteurs concernés : responsables, personnel enseignant et

parents. Ce premier plaidoyer a porté fruit en contribuant à remettre l'École en fonctionnement avec la présence régulière des enseignants.

Le deuxième plaidoyer concerne des cas répétés de vols sur passagers qui ont été enregistrés au niveau de la localité de Grand Pré. Cette situation a amené le MAKÒN de la 2^{ème} section à entreprendre un travail de plaidoyer ayant contribué à la mise en place, bien que de manière temporaire, de points fixes et patrouilles des agents de police nationale. Dans le cadre d'un troisième plaidoyer, le MAKÒN du centre-ville a dû mener un double travail de sensibilisation auprès des marchand-e-s qui occupaient le trottoir pour étaler leurs marchandises, et de plaidoyer sur les dangers d'un tel comportement auprès des autorités municipales pour qu'elles ramènent les marchands au marché municipal qui leur est réservé.

En dépit de l'existence d'un tel espace de concertation plutôt prometteur ainsi que de quelques associations et fédérations d'associations actives dans la commune, le déficit de structuration des organisations, en termes de capacités organisationnelles, d'accompagnement financier et d'encadrement technique, représentent de véritables contraintes qui les empêchent de se constituer en interlocuteurs (interfaces ou relais) dignes et valables de leur communauté auprès des autorités locales, de l'administration centrale, et même des organisations non gouvernementales. D'ailleurs, la plupart d'entre-elles ne sont opérationnelles qu'à l'approche des périodes électorales, à la faveur desquelles elles sont souvent

créées, mobilisées, réactivées voire détournées à des fins politiciennes.

Il existe par conséquent à Quartier-Morin une très intéressante expérience de vie associative locale, marquée d'initiatives collectives à visée sectorielle, communautaire ou d'intérêt général. Compte tenu, toutefois, de sérieuses lacunes auxquelles font face les organisations locales, tant au niveau de leur fonctionnement qu'au niveau de leur renforcement structurel interne, inter-associatif et externe, elles sont donc incapables, dans leur état actuel, de se constituer en contre-pouvoir, en presta-

taires de services et d'activités de développement ou en instances de solidarité communautaire. A cela s'ajoute également la menace de prolifération « d'organisations éclairs », soit à l'approche des élections ou en attente d'éventuels petits projets de développement. A la différence tout de même de certaines organisations durables qui se reconnaissent à l'aune des projets qu'elles ont réalisés, de leurs impacts sociaux et dont l'existence peut en grande partie s'attribuer aux cotisations hebdomadaire, mensuelle ou annuelle d'un membership diversifié.

En résumé



Les participant-e-s ont évoqué les forces du secteur à travers la reconnaissance légale de plusieurs organisations œuvrant dans la commune, la participation des organisations à diverses activités sociales, culturelles et économiques. En revanche, plusieurs contraintes entravent la participation des organisations au développement de la commune. Les acteurs locaux ont identifié les faibles structures des organisations et le manque de formation de leurs membres sur la gestion et le leadership, le faible financement externe et l'insuffisance de fonds nécessaires à la réalisation des activités prévues dans leur programmation. L'absence de structuration de la société civile et la faible coopération entre les différentes plateformes d'organisations de la commune sont aussi des facteurs de blocage.

Plusieurs opportunités s'offrent aux organisations de la société civile pour leur permettre de jouer pleinement leur partition dans le développement de la commune. On peut citer le projet PAST dans l'encadrement des activités sur les sites touristiques, le PNUD dans l'accompagnement des Jeunes Entrepreneurs Agricoles du Nord pour la production des ails et la transformation des bagasses en compost, l'appui du Conseil National de Coopérative (CNC) dans l'encadrement et l'assistance technique aux organisations, le support de la République de Taïwan (AID) à travers la formation en riziculture. Cependant, les influences politiques malsaines, les crises politiques entre des organisations locales sont les principales menaces au développement des organisations de la commune.





2.4.9

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) fait des activités sportives et de loisirs des facteurs autant d'intégration sociale que d'amélioration de la qualité de vie de la population. À ce titre, elles sont à même de jouer un rôle dans la refondation sociale du pays. Pour ce faire, il faut une vision globale en vue de généraliser, tant au niveau national que local, l'accès à la pratique de ces activités physiques et sportives, de loisirs.

Le secteur Sports, activités culturelles, loisirs de Quartier-Morin englobe généralement les activités de divertissement. Ce secteur se déploie diversement suivant qu'il

s'agit de sports proprement dits ou d'activités divertissantes non-sportives. Il faut dire d'emblée qu'il ne se dégage aucune vision globale de la part des autorités qui vise à favoriser le plein épanouissement de ce secteur pourtant porteur. En effet, nombre de défis existent et témoignent des difficultés auxquelles ce secteur fait face.

En termes d'infrastructures, les activités sportives sont les mieux dotées avec des terrains de football, de basketball et une salle d'haltérophilie. D'autres espaces non-réglementés existent où ces disciplines sont pratiquées comme à Grand-Pré. Cette localité dispose aussi d'un centre sportif,

le Centre d'hébergement, où l'on pratique, en plus des disciplines susmentionnées, d'autres sports comme l'athlétisme. Les quelques jeunes qui pratiquent le volleyball sont obligés pour leur part de se rendre à Limonade où il existe un espace dédié à la pratique de ce sport. Il faut toutefois souligner que la commune dispose d'un espace de 4 hectares, le Parc Saint Louis, dédié à la pratique du football, sur lequel on prévoit de construire d'autres infrastructures sportives.

Le sport roi à Quartier-Morin est sans aucun doute le football. Il existe même un club de football amateur qui avait l'habitude de participer au championnat officiel de troisième division. De même, depuis environ un an, une académie de football, Authentique Ecole de Football Morinois, s'implique dans la formation des jeunes des deux sexes de 5 à 15 ans. Cette académie fait face cependant à de nombreuses difficultés financières et

techniques qui entravent son développement. Parallèlement, des compétitions de vacances estivales et de fin d'année sont régulièrement organisées à travers les rues de la commune, comme les championnats de Ti Poto pendant les périodes de vacances. Ces activités jouent dans les quartiers un rôle d'animation socio-culturelle.

Dans ces conditions, il paraît difficile pour un jeune morinois d'envisager une carrière professionnelle dans le domaine du sport. L'existence à proximité de clubs professionnels de football (Cap-Haïtien, Ouanaminthe, République Dominicaine) et de volleyball (Ouanaminthe, République Dominicaine) qui pourraient offrir une carrière aux jeunes athlètes n'est jusqu'ici pas envisagé comme une véritable opportunité. Parallèlement, rien n'est fait pour promouvoir le développement d'autres disciplines sportives comme le tennis et les sports de combats.

Tableau 51 : *Infrastructures de sports, de loisirs et de divertissement de la commune*

Unités spatiales	Infrastructures de sports, de loisirs et de divertissement					
	Bibliothèque	Disco	Centre culturel et autres infrastructures sportives	Ga-guère	Place publique	Cinéma
Basse-Plaine	0	0	3	0	0	0
Centre- Ville Quartier-Morin	0	0	1	0	1	1
Morne-Pelé	1	3	3	3	6	2
Total	1	3	7	3	7	3

Source : Mairie de Quartier-Morin / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages, 2020-2021





 *Place publique*



LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE SPORTS ET DE LOISIRS

Cette carte nous renseigne sur les infrastructures de loisirs de la commune de Quartier-Morin. On retrouve dans ces infrastructures les catégories suivantes: cinéma, club, gaguère, bibliothèque, place publique, infrastructure sportive et centre culturel.

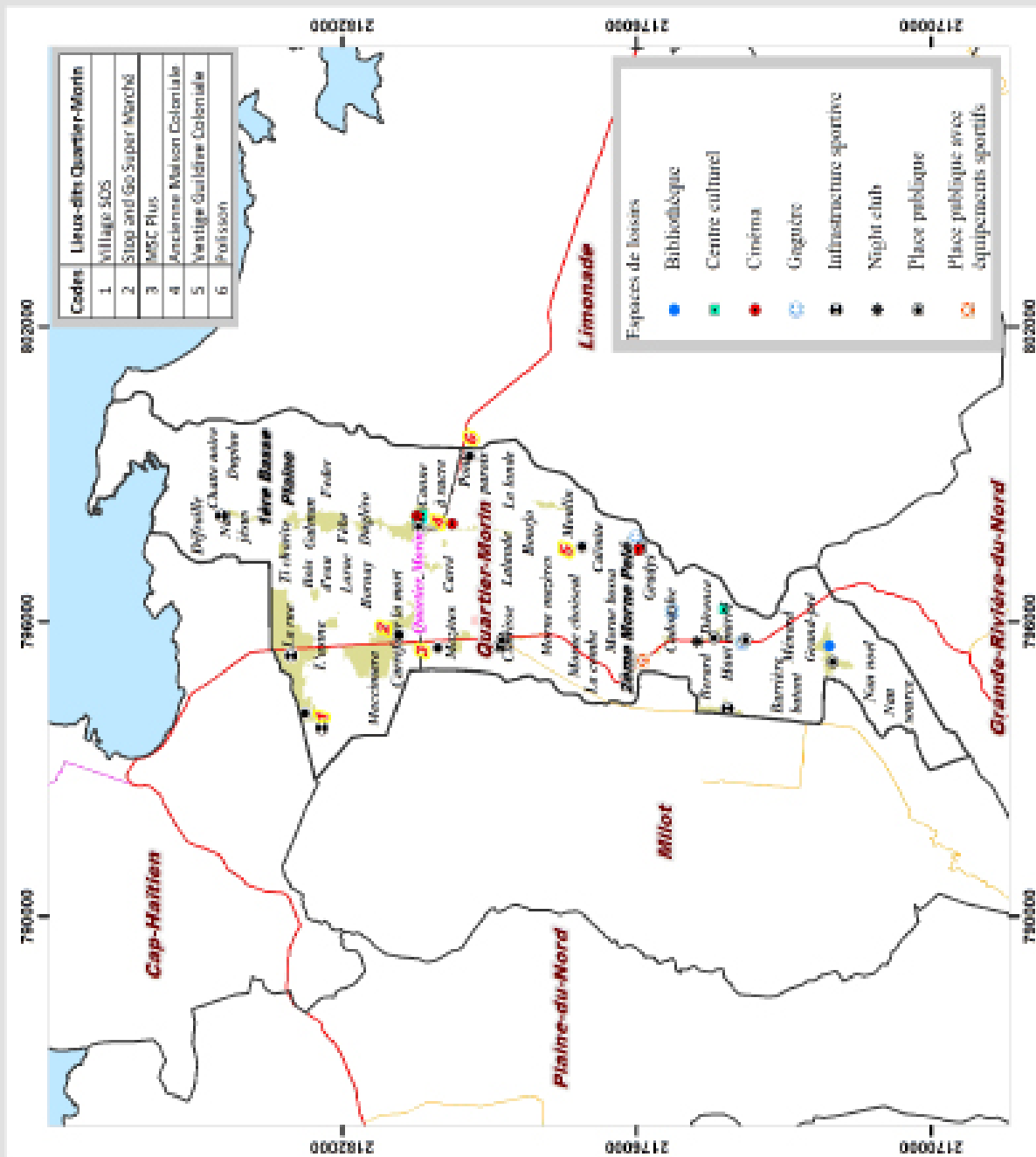
Dans cette commune, on compte: 3 salles de cinéma, 3 night clubs (disco), 3 gaguères, 1 bibliothèque, 7 places publiques, 2 centres culturels et 5 infrastructures sportives.

Elles sont réparties ainsi dans les différentes unités spatiales: 3 dans la 1^{ère} section soit un pourcentage de 12,5% , 3 au niveau du centre-ville, soit 12,5 % et 18 dans la 2^{ème} section soit 75%, ce qui fait un total de 24 infrastructures de loisirs répertoriées par les enquêteurs dans la commune de Quartier-Morin.

En ce qui concerne les activités culturelles et de loisirs, tout se réduit aux boîtes de nuits. De nombreux discos existent et proposent aux habitants, à la tombée de la nuit, des espaces où se divertir au son de la musique. Mais, ils sont généralement sous-équipés et proposent un menu peu diversifié. Cependant, il n'existe ni cinéma, ni salle de théâtre. La salle paroissiale de même que la place publique du centre-ville demeurent inaccessibles au grand public. S'il existe un Centre Polyvalent au centre-ville, il est sous-utilisé et ne participe pas à dynamiser la vie sociale et culturelle de la communauté. Le site Lovana, en plus d'être un lieu mystique et religieux, est souvent utilisé comme espace de villégiature. C'est malheureusement un endroit qui fait face à des problèmes de sécurité et de salubrité.



INFRASTRUCTURES DE SPORTS ET DE LOISIRS



Carte 16 : Localisation des infrastructures de sports et de loisirs



Librairie communautaire de Quartier-Morin

2.4.10

ARTS ET LETTRES

À Quartier-Morin, le domaine des Arts et des lettres n'est pas développé. L'absence de bibliothèques et de centres culturels semble en être l'une des principales causes. Les quelques activités organisées dans ce domaine sont aussi irrégulières que restreintes. Par exemple, le centre de loisirs situé à Grand Pré dans la deuxième section (Morne-Pelé) accueille parfois des activités d'expression artistique et littéraire organisées soit par des associations ou de particuliers.

L'apprentissage artistique et artisanal se déroule surtout en période estivale où des églises et écoles profitent des grandes vacances pour inculquer aux jeunes des notions en peinture, artisanat, cuisine ou

encore en couture.

Pour mettre en valeur l'art culinaire de la commune, les organisations locales regroupées au sein du collectif associatif « MAKÒN kominal » de Quartier-Morin organise chaque 1^{er} mai une grande foire avec le soutien de KNFP.

Il est à remarquer qu'on pratique dans la commune l'art « naïf » haïtien qui est une peinture sur toile et une création d'un art populaire typique de l'école du nord. L'intérêt de la Faculté de beaux Arts de l'Université de Limonade pour développer un pôle de recherche en patrimoine et arts en partenariat avec les collectivités de la région est une opportunité intéressante qui s'offre à la commune.

2.4.11

CULTURE, CULTES ET CONFESSIONS RELIGIEUSES

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), fait reposer le développement du pays, tant sur le plan national que local, sur une vision qui distingue 4 grands chantiers dont la refondation sociale. Cette dernière embrasse des secteurs comme la culture, les cultes et professions religieuses.

Culturellement, la commune de Quartier-Morin est fortement imprégnée par la tradition du vodou. Les nombreux sites qui existent dans la commune favorisent le développement d'activités rituelles hebdomadaires autour de cette tradition d'origine africaine. Particulièrement vivace, la tradi-

tion du vodou alimente toutes les semaines de l'année un ensemble d'activités qui s'étendent sur toute l'étendue du territoire de la commune de Lovana à Bassin Manma Gimmo en passant par Lakou Gyode.

Ce rôle structurant du vodou dans la vie sociale et culturelle de Quartier-Morin permet à la fête des Guédés, les 1^{er} et 2 novembre, de revêtir un sens symbolique particulier et une grande valeur culturelle. La mise en valeur de cet élément du patrimoine culturel immatériel articulé autour du vaudou peut servir de fond à une politique de développement de la commune où les chants et la musique folklorique traditionnelle, la danse, les contes et légendes, le savoir-faire artisanal, la cuisine, la médecine traditionnelle seraient les pierres angulaires.

Sur le plan religieux, l'enquête révèle là aussi que le vodou, dans sa dimension religieuse, est d'une grande importance. On ne peut s'aventurer toutefois à avancer des chiffres sur le pourcentage concerné de la population en raison de la complexité du phénomène religieux en Haïti et à cause du syncrétisme qui a cours dans ces milieux. En

revanche, l'existence de nombreux Badji, Peristil et Lakou et leur éparpillement sur le territoire de la commune, l'importance des sites de pèlerinage sont autant de témoins qui attestent du poids du vodou dans le milieu religieux de la commune.

Cependant, de nombreuses autres confessions existent et jouent un rôle non-négligeable dans le secteur. C'est le cas de l'Eglise Catholique Romaine qui possède deux temples paroissiaux et plusieurs chapelles sur l'étendue de la commune. Les missions adventistes et méthodistes sont aussi présentes et il existe un nombre assez imposant d'églises protestantes de confessions baptistes.

En raison de la forte présence de l'église catholique dans la commune, chacune des unités spatiales est dotée d'un saint patron dont les dates retenues pour les anniversaires par l'église correspondent aux fêtes patronales de ces lieux. Ces fêtes patronales sont l'occasion d'intenses activités mystiques et religieuses où se côtoient des pratiquant-e-s catholiques, vodouisant-e-s et des pèlerins de toutes sortes.





LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES

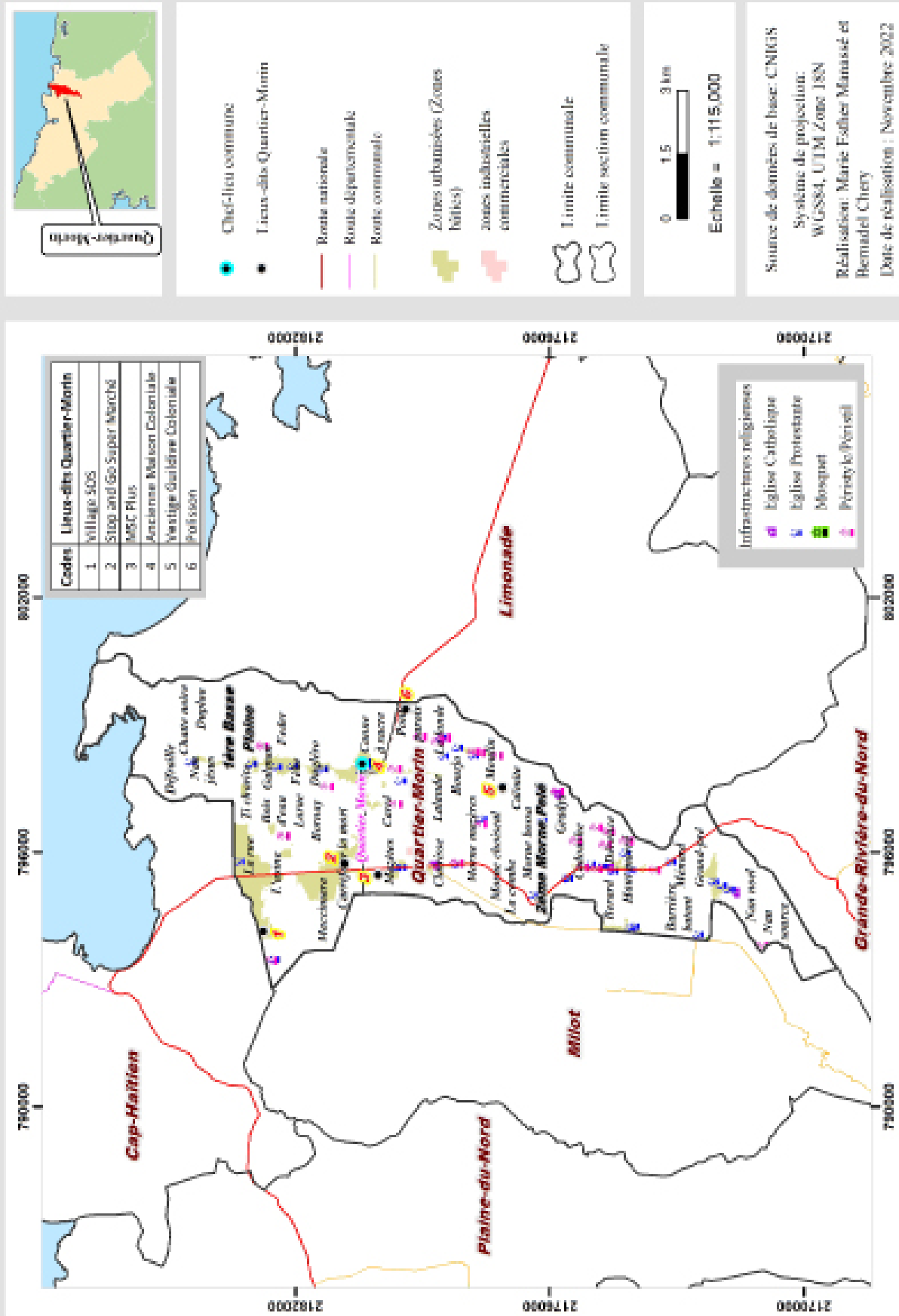
Les informations recueillies lors des enquêtes de terrain font état de l'existence dans la commune de : cinq (5) églises catholiques, vingt-cinq (25) péristyles, et trente-sept (37) églises protestantes de confessions diverses. Ces infrastructures se répartissent ainsi dans les sections communales : quinze (15) dans la première section Basse-plaine et cinquante-deux (52) dans la section Morne-Pelé.

En matière de culture, cultes et confessions religieuses, la diversité de confessions religieuses regroupant le Christianisme, le Vodou, etc., l'existence de plusieurs péristyles, la présence de plusieurs groupes culturels, l'existence de beaucoup d'artisans, l'existence de nombreux jeunes artistes et l'existence de beaucoup de sites culturels peuvent contribuer au développement socio- culturel de la commune.

En dépit de ces atouts, la commune fait face à un certain nombre de contraintes dans ce secteur, telles l'assimilation d'autres valeurs culturelles par des jeunes au détriment de la culture locale, le manque de structuration de l'organisation des fêtes patronales et d'aménagement des sites culturels et le manque d'encadrement des jeunes artistes. En termes d'opportunités, la commune peut capitaliser sur l'appui de World Vision et de missions protestantes qui sont très actives dans la commune. Toutefois, la disparition de pratiques culturelles constitue une menace pour ce secteur.



INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



Carte 17 : Localisation des infrastructures religieuses

2.4.12

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES DANS LE DOMAINE SOCIAL

Le diagnostic des secteurs sociaux s'est terminé par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM sociales majeures de la commune, lesquelles serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de développement de chaque secteur ou domaine ont été pris en compte. Elles constituent les priorités en matière de développement social de la commune.

Tableau 52 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine social

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1. Fonctionnement de 10 centres de santé, d'un hôpital communautaire de référence, de 3 cliniques dont un centre de santé mentale dans la deuxième section (1, 18) ; 2. Grande accessibilité à l'éducation : 80% des enfants scolarisés via 25 écoles privées, un lycée et 2 écoles professionnelles (2, 12) ; 3. Fonctionnement du service d'urbanisme de la Mairie (3, 12) ; 4. Coexistence d'une diversité de religions : Christianisme, vodou (4, 10) ; 5. Existence d'un patrimoine naturel et culturel : Lovana, source Amazélie, Washindia... (5, 8) ; 6. Fonctionnement du centre sportif et d'hébergement à Grandpré/MJSAC (6, 6) ;	1. Routes secondaires majoritairement en terre battue (1, 16) ; 2. Constructions anarchiques (2, 12) ; 3. Dévalorisation de la culture haïtienne au profit de celle de l'étranger (3, 12) ; 4. Insuffisance de matériels didactiques dans les établissements scolaires (4, 10) ; 5. Insuffisance de médecins dans les zones rurales de la commune (5, 8) ; 6. Non protection du patrimoine communal (6, 6) ;	1. Appui de world vision au renforcement des rapports sociaux entre les différents secteurs de la commune (1, 16) ; 2. Projet de réalisation du plan multisectoriel d'Aménagement du territoire (MDUR) (2, 16) ; 3. Appui multisectoriel au fonctionnement du centre de "Germoplasme" à Grand Pré (3, 10) ; 4. Appui du projet Compassion HA792 dans le paiement de la scolarité des enfants (4, 8) ; 5. Projet de clôture du Parc Saint-Louis (4 carreaux de terre) par le PNUD (5, 8) ;	1. Instabilité politique (1, 12) ; 2. Sécheresse (2, 12) ; 3. Risques d'épidémies et de pandémies, COVID- 19 (3, 12) ; 4. Conflits inter-religieux (4, 8) ; 5. Accidents de la voie publique (6, 4) ; 6. Pollution (7, 4) ;

Source : Mairie de Quartier-Morin | Ateliers communaux de priorisation / 2020

2.5. MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES

La commune de Quartier-Morin possède de grandes potentialités agricoles et commerciales, grâce à sa plaine fertile et sa position carrefour. Elle se trouve à la croisée de deux voies de communication d'importance stratégique sur le plan commercial, lesquelles traversent trois départements (Nord, Nord'Est et Centre), à proximité desquelles se développent quelques grandes entreprises (magasins, succursales de banque, pompes à essence, etc.).

La persistance de la ruée des investissements dans cette zone-carrefour donnera lieu à la constitution d'un pôle économique d'importance sur lequel peuvent axer sa croissance et son développement. Aujourd'hui, il n'existe aucun pôle économique urbain pouvant desservir le reste de ce territoire. Ce qui a occasionné sa grande dépendance par rapport à Limonade, pour le crédit, certains biens et services par exemple, ainsi que Cap-Haïtien, son chef-lieu de Département et d'Arrondissement.

Concernant les branches d'activités, depuis le temps de la colonie jusqu'à aujourd'hui, mais dans une proportion moindre, la sous-brancher « transformation de produits agricoles » constitue un pilier important pour

cette économie, malgré son évolution en dents de scie. Globalement, les principaux goulots d'étranglement identifiés sont entre autres : faible accès au crédit, main d'œuvre peu qualifiée, manque d'encadrement technique, insécurité foncière, absence de politique fiscale incitative à la création d'entreprises au niveau local, instabilité sociopolitique, les menaces de tremblement de terre et hydrométéorologiques. Les principales branches d'activités contribuant à la création de richesses et d'emplois dans l'économie communale sont l'agriculture, l'élevage, la « pêche et aquaculture », le commerce, l'industrie (transformation), le « tourisme, hôtellerie et restauration » et les « services ».



2.5.1

AGRICULTURE

Quartier-Morin détient des potentialités agricoles élevées, caractérisées surtout par des terres très fertiles. A dominance rurale, l'agriculture est l'activité la plus répandue et la plus importante. Elle se pratique sur 85% de la superficie communale et a absorbé l'essentiel de sa main d'œuvre. Mais, elle demeure totalement pluviale et donc tributaire des caprices de la nature.

L'agriculture est très importante dans la vie de la communauté de Quartier-Morin. Environ 85% de la superficie totale de la commune est utilisée à des fins agricoles. La superficie agricole utile (SAU) de la commune est de 2,408 carreaux, soit 2.30% de la SAU totale du département du Nord. La quantité de SAU appartenant aux exploitants du sexe masculin est de 2,184.1 carreaux, soit 90.70% alors que celle appartenant aux exploitants du sexe féminin est de 214.9 carreaux, correspondant à 8.9%. Les institutions ou groupes d'exploitants possèdent environ 9.0 carreaux, soit 0.4% du total, selon le dernier recensement général agricole.

Selon les informations recueillies lors des ateliers participatifs communaux, plus de 60% de la population morinoise pratique des activités agricoles. A ce point, il est rare qu'une personne au moins dans la plupart des ménages des zones rurales ne s'adonne pas à la culture d'une portion de terre. Le nombre total d'exploitants de la commune de Quartier-Morin s'élevait à 2,123, soit 2% du nombre total du département du

Nord, selon le dernier recensement général agricole. De ce total, environ 82% sont du sexe masculin, soit 1,751 hommes, et 362 femmes, constituant 17% des exploitants. Tandis que 0.5% environ, soit 10 personnes, concernent des institutions ou groupes d'exploitants. La principale association de la commune est celle dénommée « Groupement des Planteurs de Basse-plaine (GPBP) ».

TENURE FONCIÈRE

La situation foncière du pays en général et celle de Quartier-Morin en particulier est caractérisée par la faible taille des exploitations agricoles. Les espaces agricoles de Quartier-Morin sont surtout des exploitations familiales de petite taille, souvent inférieures à un hectare par famille. L'accès au foncier est de plus en plus difficile, et la prédominance des modes de gestion informelle ainsi que l'insécurité foncière sont de plus en plus importantes. Cette situation est due à l'extension des surfaces en indivision, l'absence de légalisation des transactions foncières, l'aliénation du foncier en fermage, l'appropriation de surfaces importantes par des absentéistes et l'attribution de ces terres en métayage.

Plus de 63% de la superficie des exploitations agricoles dans la commune de Quartier-Morin sont exploitées en mode de faire-valoir direct. Ce fort pourcentage indique que la majorité des exploitations sont

du domaine privé et sont gérés par leur propriétaire.

Ce chiffre porte à considérer que certains programmes de gestion et d'utilisation des terres à travers des systèmes de production utilisant des techniques soucieuses de l'environnement, donneraient à priori les résultats escomptés. Par exemple, les systèmes agroforestiers et agro-sylvo-pastoraux priorisant des arbres fruitiers et forestiers ainsi que des plantes fourragères pour l'alimentation des bétails, en vue d'améliorer la couverture végétale sont à prioriser.

Le nombre d'exploitations en mode de faire valoir indirect ne représente pas beaucoup, car la majorité des terres sont exploitées directement par leurs propriétaires. Nonobstant, près de 25% des terres sont exploitées en mode de faire valoir indirect, en nature d'une part et d'autre part sans contrepartie.

Par rapport au statut juridique des parcelles en exploitations dans la commune de Quartier-Morin, sur le total de 4,069 parcelles recensées, 2,784 possèdent le « titre achat », 821 parcelles ont le titre « héritage », 60 ont le titre « mineur partage », 111 « mineur collectif », 5 parcelles « appartiennent à l'église », 224 « appartiennent à l'état », 3 parcelles ont le statut de « bien rural de famille », et enfin 61 parcelles ont un statut juridique non déclaré, selon le dernier recensement général agricole.

Selon le mode de faire valoir des parcelles en exploitation dans la commune de Quartier-Morin, sur un total de 4,069 parcelles dénombrées, on décompte 2,654 en exploitation « directe », 980 en exploitation « indirecte/nature », 40 en exploitation « indi-

recte sans contrepartie », 5 en exploitation « directe espèce », 158 en exploitation sans autorisation préalable et 232 en exploitation sous « caution ou plane », selon la même source.

A l'exemple du reste du pays, le secteur agricole de Quartier-Morin est caractérisé par la prédominance d'une agriculture familiale de subsistance. A l'exception de la culture de la canne-à-sucre, les autres exploitations sont de petite taille de surface agricole utile (SAU) de moins d'un carreau. Tout cela implique un environnement économique et social caractérisé par une grande vulnérabilité à l'insécurité alimentaire.

Tenant compte de la taille des exploitations, on pourrait répartir les exploitants en trois catégories. La première catégorie dite « petits exploitants » regroupe les exploitants possédant moins d'un hectare de terre. La deuxième catégorie, « les exploitants moyens », comprend les exploitants ayant 1 à 3 hectares de terre. Enfin, la troisième et dernière catégorie « grands exploitants », est celle des exploitants ayant plus de 3 hectares de terres.

L'insécurité des tenures foncières engendre la réticence ou même la peur d'investir et favorise l'émergence de conflits violents troublant la paix sociale et qui peuvent être à l'origine de pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants. Dans tous les cas on se retrouve dans une situation où l'environnement n'est pas favorable aux investissements productifs dans les milieux concernés et au développement de l'agriculture.

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

La main d'œuvre agricole dans la commune de Quartier-Morin est presque généralement constituée des membres de la famille exploitante, donc la main d'œuvre est essentiellement familiale. On y trouve aussi une main d'œuvre non familiale ou externe. À ce niveau, les agriculteurs s'organisent en groupes de diverses appellations comme « konbit, kolón, entraide, makòn, etc. ». Le mode de fonctionnement de ces groupements est qu'ils travaillent sur les parcelles de chacun des membres à tour de rôle, selon un calendrier prédéfini par eux. Assez souvent le propriétaire de la parcelle sur laquelle les autres agriculteurs se regroupent assure le repas de ceux-ci.

Les travailleurs agricoles se regroupent autour de différentes catégories d'âges, des mineurs en passant par les jeunes pour atteindre les adultes. Des enfants de très bas âges, moins de 12 ans par exemple, commencent à effectuer des travaux dans les exploitations. Les jeunes se retrouvent dans la tranche d'âge comprise entre 12 et 18 ans. Puis, les adultes qui forment la catégorie de plus de 18 ans. Dans, beaucoup de cas, des adultes de plus de 70 ans pratiquent encore l'agriculture.

La main d'œuvre familiale est prioritairement utilisée sur les exploitations agricoles. Selon le type d'activité à effectuer dans l'exploitation, on retrouve une catégorie de personnes spécifiques. En général, les hommes se trouvent dans presque toutes les opérations, mais surtout les grandes comme le sarclage, la trouaison, le piquetage, le défrichage, etc. Les femmes

généralement participent dans les travaux de semis, la récolte et parfois dans le sarclage. Les enfants quant à eux réalisent les travaux de semis et de récolte. Le besoin en main d'œuvre est beaucoup plus important dans les périodes de plantation, de sarclage et de récolte. Cependant, il faut considérer aussi l'emploi du temps des membres des exploitations dans d'autres activités extra-agricoles, tel que l'élevage.

Dans la commune de Quartier-Morin, la répartition des exploitations selon le sexe est très dispersée. Plus de 80% des exploitations sont gérées par des hommes, contre 15% de femmes. La main d'œuvre agricole de la commune est caractérisée par un faible niveau d'instruction. En effet, ceux qui ne sont pas alphabétisés représentent environ 35%, ceux qui savent à peine lire et écrire représentent environ 18%. Enfin, près de 30% ont atteint le niveau primaire, contre 15% environ du niveau de secondaire.

Selon le dernier recensement général agricole, l'activité agricole de la commune de Quartier-Morin génère environ 4,323 emplois permanents. La main d'œuvre familiale absorbe presque la totalité des emplois, d'où un montant de 4,168. Quant à la main d'œuvre non familiale, on compte à peu près 155 emplois permanents. Ainsi, le nombre d'emplois par exploitation est de 2 en moyenne. En revanche, pour un carreau de SAU, on compte en moyenne 1.8 emplois.

En termes de performance de la main d'œuvre, la commune de Quartier-Morin a généré environ 103,960 jours de travail agricole, dont 8,141 jours de travail

exécutés par les femmes. Les jours de travail totaux se répartissent entre les 3 saisons agricoles. La première saison génère 85,181 jours de travail dont 6,556 opérés par les femmes. La deuxième saison compte 18,494 jours dont 1,468 exécutés par les femmes. Tandis que la troisième saison génère seulement 285 jours de travail dont 117 sont gérés par les femmes.

La main d'œuvre mécanisée n'est pas trop utilisée dans la commune. Toutefois, certains agriculteurs, les plus aisés, ont recours aux services de tracteurs dans la préparation des sols, surtout pour la plantation de banane, de canne à sucre et de haricot en partie. La main d'œuvre utilisant la traction animale (main d'œuvre à charrue), elle aussi n'est pas trop répandue. Certains agriculteurs qui ont un peu de moyens disposent à payer le service de préparation de sols de ce type de main d'œuvre.

La pratique de l'agriculture dans le milieu haïtien est de plus en plus discriminée. Ce sont généralement ceux qui se trouvent dans les zones les plus reculées qui s'y adonnent. En ce sens, la main d'œuvre agricole se fait très rare à cause de l'exode rural, de la migration des gens vers les centres villes et les grandes villes et du phénomène de mototaxis qui prend une extension considérable dans le secteur du transport. Conscient de tout cela, la mécanisation agricole, comme alternative, serait un atout majeur à considérer.

Il est de plus en plus fréquent que des gens, des agriculteurs, vendent leurs services à

des exploitants plus aisés. A ce stade, on parle de travailleurs agricoles. La vente de journées de travail sur une base individuelle est devenue une activité de plus en plus courante dans la région. Les pics de travail se situent principalement dans les périodes de préparation de sols. Il est important de souligner que le prix de la journée de travail a considérablement augmenté au cours de ces dernières années. En plus du salaire, les exploitants qui achètent la journée de travail doivent fournir un repas ou tout au moins une collation.

Sur l'ensemble des ménages de la section Basse-plaine, 80% dépendent de l'agriculture. Au total, 82% des ménages de la section Morne-Pelé vivent de l'agriculture. Au cours de ces dernières années, on dénote un certain désintéressement des gens pour les activités agricoles. Ce manque d'intérêt s'observe surtout chez les jeunes, qui s'adonnent plutôt à d'autres activités que l'agriculture.

C'est surtout le phénomène de la conversion des jeunes agriculteurs en chauffeurs/propriétaires de moto-taxis. Ils abandonnent les activités agricoles pour se rendre dans les centres villes, de là ils acquièrent une moto et se lancent dans le secteur du transport en commun. Le poids du mouvement migratoire des habitants des deux sections communales va de faible à moyen. La principale destination des habitants de la commune de Quartier-Morin est le chef-lieu du département (Cap-Haïtien), puis la République Dominicaine, les Bahamas et les Iles Turques, comme destination externe.

SYSTÈMES DE PRODUCTION ET PRINCIPALES CULTURES

La commune de Quartier-Morin, à travers ses deux sections communales, possède des zones agroécologiques différentes et de surcroît des systèmes de cultures assez variés. Les différentes zones agroécologiques de la commune sont : les montagnes humides ou semi-humides, les plaines sèches ainsi que les plaines irriguées, sinon celles qui sont irrigables.

La première section Basse-plaine, comme son nom l'indique, est caractérisée surtout par une topographie dominée par une vaste plaine avec des terres très fertiles et une gamme de cultures sarclées jusque vers la zone côtière où il existe des bosquets de mangroves. La deuxième section, Morne-Pelé, dont le nom dit beaucoup de son relief, est un peu accidentée. En effet, cette dernière est caractérisée par des terres avec des pentes plus élevées allant jusqu'à plus de 40%. La zone agroécologique typique est caractérisée par des montagnes humides. On y trouve surtout les cultures vivrières et des cultures arbustives, comme le cacao par exemple.

Selon le dernier recensement, la superficie Agricole Utile (SAU) de la commune de Quartier-Morin est de 3,613.9 carreaux. De cette superficie, 268.2 carreaux sont emblavées par des cultures céréalières, 435.9 sont occupées par des légumineuses, 799.9 carreaux sont occupées par des légumes, 1,352.3 carreaux sont emblavées par des cultures fruitières et noix, 17.9 sont occupées par des cultures oléagineuses, 42.7 sont occupées par des cultures de boissons

et épices, 658.7 sont sous des cultures sucrières, 0.2 carreaux sont sous des cultures aromatiques, 1.2 carreaux sont occupées par d'autres cultures et 36.9 carreaux sont dédiées à d'autres occupations.

Le réseau hydrographique de la commune est relativement riche et constitué essentiellement de rivières, sources et eaux souterraines. La Grande-Rivière du Nord et la Rivière « Hanni » traversent la commune ; mais l'irrigation est très peu développée et les infrastructures n'existent pas. Il existe aussi pas mal de puits artisanaux. Toutefois, dans la deuxième section Morne-Pelé, un projet de réhabilitation du barrage de Latannerie est en cours. Il servait dans le temps à l'arrosage de certaines parcelles à partir des eaux de la Grande-Rivière du Nord.

La potentialité est donc bien présente et l'opportunité existe. Les deux sections sont potentiellement irrigables. Car le relief de la commune qui est constitué majoritairement de terres de plaine, et les deux rivières précitées qui traversent la commune, représentent des atouts majeurs pour l'irrigation des terres agricoles, soit par pompage ou d'autres systèmes d'irrigation.

Selon les données récupérées dans le RGA, 2012, sur les 4,069 parcelles recensées dans la commune de Quartier-Morin, très peu sont irriguées. Tandis que la majeure partie des parcelles ne sont pas irriguées. Selon l'origine de l'eau d'irrigation, les parcelles sont irriguées à partir de l'eau de rivières ou d'eau souterraine par pompage.

► SYSTÈMES DE MISE EN VALEUR EN FONCTION DES ZONES AGRO-ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉES

Le calendrier saisonnier est assujéti à la pluviométrie. Elle est caractérisée par la présence de deux saisons pluvieuses avec une précipitation moyenne annuelle de l'ordre de 736 mm. La grande saison s'étend sur les mois d'avril à août, et la petite saison qui couvre les mois de septembre à mars.

Les principaux systèmes de culture sont ceux constitués de cultures saisonnières et de cultures pérennes :

Dans les zones de quelques mètres d'altitude, d'une centaine environ, comme certaines zones de la 3^{ème} section Morne-Pelé, on y trouve surtout des systèmes à base de cultures arborées ligneuses, avec des espèces fruitières et forestières ;

- Dans les piedmonts, on trouva dans le temps des systèmes agroforestiers à base de café et de cacao. Actuellement, les systèmes à base de café n'existent presque pas. Cependant, des systèmes agroforestiers à base de cacao demeurent toujours. En ce sens, « La maison Novella » qui intervient dans la commercialisation de cette denrée exportable représente une opportunité pour les cultivateurs ;
- Dans les basses plaines, ce sont généralement des cultures vivrières, les légumineuses, les cultures céréalières, les tubercules, etc. qui y répandent. De toutes ces cultures citées antérieurement, la canne-à-sucre et la banane sont les plus répandues. La canne-à-Sucre, quant à elle, constitue une culture de rentes considérables pour les

agriculteurs de la commune ;

- Dans les zones marécageuses, comme celle de la localité Chastenoye de la section Basse-plaine, on trouve notamment des poches de mangroves formant le tout un écosystème.

Les différents systèmes de culture se rencontrent presque dans toute la commune. Cependant, certaines associations se localisent spécifiquement dans des zones agroécologiques correspondantes. En ce sens, des systèmes agroforestiers à base de cacao, dans les zones de piedmont, se trouvent surtout dans la 3^{ème} section Morne-Pelé, en association avec d'autres cultures et d'arbres de couverture. Les principales cultures associées sont le taro, l'igname, la banane, etc.

Dans les parties basse de la 3^{ème} section Morne-Pelé et les plaines sèches de la 1^{ère} section Basse-plaine, on retrouve les différentes associations telles que Manioc associé avec maïs, vigna et arachide, Banane-manioc, Banane avec taro-mazombelle et patate douce, Banane-Haricot ou vigna, banane en association avec haricot, pois inconnu, etc., canne-à-sucre associée avec haricot et maïs, puis les autres associations de culture saisonnières comme manioc-maïs-pois-congo, manioc-haricot-maïs, manioc-patate douce-pois congo, puis maïs-arachide-pois inconnu.

► PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS ET SYSTÈMES D'IRRIGATION

Dans la commune de Quartier-Morin, il existait, dans le temps, un petit système d'irrigation amenant l'eau sur les parcelles

par gravitation. Le petit périmètre irrigué se trouvait surtout dans la partie basse (la plaine irriguée) de la deuxième section Morne-Pelé. Cependant, l'irrigation n'est plus disponible dans la commune, depuis la destruction du barrage de Latannerie de la Grande Rivière par des eaux en crue.

Les différentes cultures produites dans ces aires de production sont la banane, le haricot, le vigna, le maïs, le manioc, l'arachide, et les légumes. La pluviométrie de la zone varie un peu en fonction de la zone agroécologique. Les montagnes semi-humides de certaines localités de la 2^{ème} section Morne-Pelé, reçoivent un peu plus de précipitations au cours de l'année. Toutefois, en moyenne, la précipitation de la commune va de l'ordre de 700 à 900 mm par année (Diagnostic du Bassin Versant de la GRN, 2011).

► TYPES DE CULTURES

La division agroécologique de la commune de Quartier-Morin lui permet de développer tout une gamme de cultures regroupées selon la catégorie. Les types de cultures les plus courants qu'on y trouve sont :

- Les cultures céréalières : Le maïs, le sorgho qui n'est pas une culture commune de la zone ;
- Les cultures légumineuses : Le haricot, le vigna, le pois congo, les légumes et l'arachide ;
- Les tubercules : igname, manioc, patate douce ;
- Autres : la canne-à-sucre (Canne industrielle), banane (Plantain et figue), les

fruits, le pois congo, le cacao, dans certains endroits et en piedmont à Morne-Pelé particulièrement, *etc.*

Mais les cultures les plus importantes pour l'économie de la commune sont la canne-à-sucre, le plantain et le manioc.

Tout comme dans le reste du pays, la quasi-totalité des exploitations agricoles pratiquent la polyculture et les associations de cultures sont très fréquentes dans la commune de Quartier-Morin. Mais les associations culturales les plus rencontrées au niveau de la commune, dans les premiers mois de plantation, sont :

- La canne-à-sucre et le maïs ;
- Le plantain-haricot, plantain-maïs,
- Le maïs-haricot,
- Le manioc-maïs,
- Le pois congo-maïs-manioc.

Cependant, au début de la plantation et dans le stade de développement initial, les associations des autres cultures se font avec le plantain et la canne-à-sucre.

Les opérations culturales menées durant le cycle végétatif des cultures comprennent généralement des étapes successives telles que la préparation de sol contenant le nettoyage ou le sarclage/désherbage ; le semis qui se fait généralement avant ou pendant la tombée des pluies ; le nettoyage qui peut avoir lieu pendant une ou deux fois dépendamment du cycle végétatif de la culture et finalement la récolte.

Tableau 53 : Calendrier Cultural de la commune de Quartier-Morin

	MOIS											
CULTURES/FILIERES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	Saison											
Les légumes												
Banane/ figue												
Igname												
Canne-à sucre												
Maïs												
Haricot												
Arachide												
Manioc												
Patate douce												
Pois nègre												
Pois Congo												
Fruitiers/Forestiers												

Source: Mairie de Quartier-Morin | Ateliers communaux de diagnostic participatif et entretiens semi-structurés avec des agriculteurs / 2020

ITINÉRAIRE TECHNIQUE DE PRODUCTION

Les principales cultures pratiquées dans la commune de Quartier-Morin sont cultivées presque toute l'année, mais surtout en fonction des périodes pluvieuses. Selon les riverains de la zone, d'autres facteurs rentrent en jeu dans la décision de la période de plantation, ce qui influence aussi le rendement. Parmi ces facteurs, on peut citer les phases lunaires. Les agriculteurs estiment, par exemple, que la banane et le manioc (variété amère) profitent mieux quand la plantation se fait dans la phase de « pleine lune ». En revanche le manioc (variété douce) profite mieux dans la période de « nouvelle lune ».

OUTILLAGE AGRICOLE

Comme dans le pays tout entier, les principaux outils utilisés dans le secteur agricole à Quartier-Morin sont la houe, la machette, la hache, la louchette, le râteau, la pelle, etc. Mais dans la commune, les agriculteurs se servent plus couramment de la houe (houe #3 ou M1) et de la machette (machette coulin, machette jardin). Elles sont utilisées dans le sarclage et la trouaison. Tandis que la louchette, la hache et le piquoir sont utilisés dans les opérations de défrichage.

Les autres équipements utilisés comme outillage agricole sont l'attelage, le tracteur, l'herseuse, etc. On les utilise surtout dans la préparation de sol mécanique et moto-

risé. Malheureusement, les équipements mécaniques ne sont pas trop utilisés dans la commune, à cause du coût élevé de leur acquisition. Puis, il faut considérer que le prix de l'achat du service de labourage à l'hectare est un peu élevé.

Tableau 54 : Outils utilisés sur les espaces agricoles

OUTILS	UTILISATIONS	COUTS EN (GDES)
Houes	Trouaison, Sarclage	1000.00
Machettes	Désherbage, trouaison	750.00 – 800.00
Coulines	Coupe des arbres	750.00 – 800.00
Louchette	Fouille, défrichage	
Piquois	Fouille, défrichage	

Source : Mairie de Quartier-Morin / Entretien avec les planteurs de la commune / 2020

APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS, ENCADREMENT TECHNIQUE ET ACCESSIBILITÉ AUX MOYENS FINANCIERS

L'utilisation d'engrais n'est pas trop commune au niveau de la zone. Dans la commune, il n'y a pas de boutiques d'intrants agricoles disponibles. La rareté des différents intrants de base constitue un goulot d'étranglement pour le développement du secteur dans la commune. L'assistance technique aux agriculteurs dans la commune est très restreinte. Des agriculteurs ont exprimé leurs besoins de conseils. En ce sens, un nombre restreint d'exploitants a reçu des conseils techniques en vue de gérer leurs exploitations.

Mis à part la structure du bureau agricole communale (BAC), il n'existe aucun centre de vulgarisation agricole. L'encadrement technique pratique proprement dit est presque inexistant dans la commune. Les agriculteurs sont laissés à eux-mêmes, faisant face à tous les défis et enjeux de la problématique du secteur agricole. Les bonnes pratiques agricoles sont presque inexistantes. Les problèmes phytosanitaires sont au rendez-vous laissant les agriculteurs aux abois quant à l'affectation de la production agricole, la rentabilité et l'accroissement du revenu agricole.

L'accès au crédit est un véritable casse-tête. Du point de vue de l'accès au capital d'investissement, les exploitants sont livrés à eux-mêmes. Ils ont peu d'accès au crédit. D'ailleurs, il n'existe pas d'institutions financières reconnues de grande envergure dans la commune. Toutefois, il y a la présence d'une caisse populaire dans la zone qui octroie des prêts, mais à des taux peu abordables. Généralement, pour bénéficier très difficilement du crédit, les désireux doivent se diriger vers les deux villes limitrophes, Cap-Haïtien et Limonade, où il existe des institutions financières d'une certaine importance, tels que banques, institutions de micro-crédit et caisses populaires.

L'utilisation du crédit agricole dans la commune de Quartier-Morin est donc très limitée. Pour comprendre cette dynamique, sur les 2,123 exploitants inventoriés, seulement 67 ont recherché du crédit, soit 3.2% du total. Par ailleurs, seulement 45 exploitants, représentant 2.1%, ont obtenu le crédit demandé. Par conséquent, les faiblesses

de la politique agricole, la précarité des services et le manque d'accompagnement des agriculteurs exposent les ménages à une situation d'insécurité alimentaire.

VARIÉTÉS, RENDEMENT DES CULTURES ET MALADIES PHYTOSANITAIRES

La production et la performance des cultures dépendent de la disponibilité et de l'approvisionnement en intrants de qualité. Le mode d'approvisionnement se fait généralement sur le marché public local, par la conservation d'une partie de la récolte précédente ou auprès d'un autre voisin exploitant. Cette pratique a de très grandes incidences sur la qualité des semences qui sont peu viables et non homogènes, et du coup de grandes conséquences sur la production.

Les différentes variétés des principales cultures présentes dans la commune de Quartier-Morin sont la Canne-à-sucre, la canne industrielle majoritairement pour la fabrication du clairin et d'autres produits dérivés, tel le sirop et le rapadou, la canne de bouche (canne ananas), le plantain, la variété « Miské » puis « poban, polo, ou gwosbòt ».

Les variétés de semences utilisées généralement proviennent de la récolte antérieure ou de l'approvisionnement sur le marché. D'où, le problème variétal et la qualité de celles-ci. Le manque de connaissance des agriculteurs dans les pratiques de préparation et d'emmagasiner des semences occasionnent, au fil du temps, des effets très néfastes à la productivité. Les semences perdent de plus en plus de leur

performance génétique et impactent négativement la production.

Le problème s'intensifie davantage du fait qu'il n'existe i) aucune banque de semences communautaire, ii) pas de boutiques agricoles où s'approvisionner de semences de qualité, iii) et enfin, pas de dispositifs mis en place pour fournir des accompagnements techniques aux agriculteurs leur permettant d'être autonomes et autosuffisants dans la production et l'utilisation de semences viables.

La production et le rendement des principales cultures de la commune suivent la même direction que prend le développement des filières. On est confronté à des scénarios de faible rendement et de baisse dans la production en raison de divers facteurs, tels que le manque de capital d'investissement dû au problème d'accès au crédit, les changements climatiques et le déclin de l'environnement occasionnant un désordre dans la distribution des périodes pluvieuses, l'indisponibilité de semences de bonne qualité et les problèmes phytosanitaires, entre autres.

Les principales cultures rencontrées dans la commune sont attaquées par divers types de maladies et insectes. Les principales pestes les plus présentes sont les larves, les insectes ravageurs et les vecteurs de maladies. On peut citer les chenilles, le pichon, la fumagine, les afides, la mouche blanche, etc. Les maladies les plus courantes sont le sygatoka dans les bananeraies, la mosaïque du haricot et d'autres maladies causées par les champignons et les bactéries.

Tableau 55 : *Pestes et maladies phytosanitaires*

PRINCIPALES ES-PECES / CULTURES	MALADIES, INSECTES ET RAVA-GEURS	MOYENS DE CONTROLE
Banane (Plantain)	Sigatoka noire, nématodes	Fongicides, puis bonnes pratiques culturales
Manioc	Cercosporiose, Brûlure de feuillage, Cercosporiose, Chenilles	Fongicides, insecticides
Canne à sucre	N/A	N/A
Haricot	Anthraxnose, tâches angulaires, rouille, Aïdes, pichon, etc.	Fongicides, insecticides
Maïs	Rouille, Mildiou, Anthracnose, Chenille, Cercosporiose, etc.	Fongicides, insecticides
Patate douce	Rouille blanche, Cercosporiose, Brûlure des feuilles, Piogan	Fongicides, insecticides, contrôle biologique
Arachide	Pourriture de la tige, Rouille, etc.	Fongicides

Source : Mairie de Quartier-Morin / MARNDR, Liste partiel d'organismes nuisibles / 2020

STOCKAGE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Le stockage des produits de récolte est très courant dans le milieu rural morinois. Les exploitants les conservent pour le semis de la prochaine campagne, pour la consommation progressive, et la vente tardive en attendant l'amélioration des prix dans les périodes de plantation. Les principaux produits stockés sont surtout le maïs et les légumineuses comme le haricot, le pois congo et les arachides.

Cependant, les moyens ou structures de stockage ne sont pas appropriés et sont très peu conventionnels dans la plupart des cas. Ils utilisent des sacs en nylon, ou en paille qu'ils gardent dans un espace à l'intérieur du ménage. Il leur est très difficile de bien gérer les conditions de stockage, contrô-

ler l'humidité afin de réduire ou d'éviter la perte au niveau des produits en conservation par des insectes et des ravageurs.

La durée de stockage des produits varie selon le type, l'endroit, l'utilisation et le type d'exploitant aussi. Un petit exploitant qui n'a pas de grands moyens de subsistance, à coup sûr, ne laissera pas un produit en conservation pendant longtemps. Il l'utilisera sous peu, soit pour la consommation ou la vente.

On compte dans la commune environ une cinquantaine d'unités de transformation de canne-à-sucre, communément appelée « Guildives », 6 moulins d'arachide ou pistache, 2 unités de stockage, de conservation et de conditionnement, puis des moulins de manioc pour les cassaveries. Les guildives se trouvent en majeure partie dans la section de Morne-Pelé.

Le problème de commercialisation des produits dans la commune de Quartier-Morin,

représente un enjeu au développement de la production locale, parmi tant d'autres facteurs limitants. Les agriculteurs, dans la majorité des cas, sont livrés à eux-mêmes. La commercialisation des produits agricoles repose principalement sur des intermédiaires privés. Selon qu'il s'agisse de produits d'exportation ou de produits vivriers, les circuits peuvent être différents. Le commerce des produits vivriers est assuré par des agents appelés « sara ».

Ces « sara » sont en général des femmes qui sont spécialisées dans l'activité commerciale (Développement des Filières et Renforcement des Systèmes de Commercialisation, MARNDR 2005). Les agriculteurs ont donc recours aux marchés locaux en faisant des transactions avec les « Madan Sara » qui sont généralement les principaux intermédiaires d'écoulement des produits de récolte.

Le marché local de la commune est très peu développé pour ne pas dire inexistant. Cette situation oblige carrément les agriculteurs à avoir recours aux marchés communaux les plus proches. La commercialisation des produits agricoles se fait le plus fréquemment dans les marchés des communes de Limonade, de Grande-Rivière du Nord et de Cap-Haïtien réputées très proches. Dans la commune de Cap-Haïtien, le marché de Petite-Anse et celui de Pont Neuf sont les plus utilisés.

Les types de produits transformés sont notamment la canne-à-sucre en ses produits dérivés (clairin, sirop, rapadou), l'arachide qui est transformé en beurre d'arachide

(manba) et enfin le manioc qui sert à la production de la cassave et de l'amidon. Tous ces produits sont très convoités et demandés sur le marché, ce qui explique l'importance du développement de ces filières.

FLIÈRES PORTEUSES DE LA COMMUNE

L'inefficacité et les faiblesses de la politique agricole en vue du développement du secteur ont pour conséquences l'affaiblissement du développement des filières agricoles dans le pays. Dans la commune de Quartier-Morin, le problème se fait sentir de plus en plus. La précarité des agriculteurs du point de vue économique les empêche de s'adonner profondément à l'agriculture. Cette contrainte entraîne de jour en jour l'acheminement vers une agriculture familiale de subsistance et l'autoconsommation.

Toutefois, au niveau de la commune de Quartier-Morin, la production des cultures telles que le plantain, la canne-à-sucre et le manioc représentent des atouts dans une approche de filières et de chaînes de valeurs.

Les filières porteuses identifiées sont :

- La production de la canne-à-sucre jusqu'à sa transformation en clairin ;
- La production de la banane en association avec des cultures saisonnières de cycle court dans les premiers mois ;
- La production du manioc aux fins de sa transformation en cassave.

► IMPORTANCE ET ZONES DE PRODUCTION

Les principales filières identifiées sont d'une importance capitale tant pour le développement du secteur, la relance de la production, la conservation des terres et des eaux puis l'amélioration de l'économie de la commune. Les filières manioc et canne-à-sucre quant à elles méritent un regard particulier, de par leur importance et la valeur ajoutée. La transformation de la canne-à-sucre en clairin et du manioc en cassave contribuent dans une certaine mesure au développement de l'économie locale. Les zones agroécologiques de développement idéal sont les plaines, en piedmont et les montagnes humides, d'où les principales zones agroécologiques de la commune.

► PROBLÈMES AFFECTANT LA PRODUCTION

- **Maladies et Insectes :** L'attaque des cultures par des maladies, des rongeurs et des insectes impacte négativement la production des cultures. Ces agents pathogènes contribuent à la baisse considérable des rendements de la production quand ils ne sont pas traités à temps. Or, l'agriculture se fait presque de manière non conventionnelle. L'utilisation des engrais chimiques et des pesticides sont quasiment nulle dans la commune de Quartier-Morin.
- **Disponibilité des intrants :** Le manque de disponibilité des intrants, des semences de qualité sont des barrières à la production agricole. Certains

producteurs laissent une partie des récoltes pour le semis lors de la prochaine campagne. Pourtant, d'autres, n'ayant pas trop d'alternatives sont obligés de consommer le peu qu'ils récoltent, soit dans la consommation directe ou en échange sur le marché pour acheter les autres produits de base et de première nécessité afin de nourrir le ménage.

- **Accès au crédit :** L'accès au crédit serait un atout bénéfique pour les agriculteurs de petites bourses afin de financer leur campagne de production. Mais, la difficulté d'accéder au crédit par suite des conditions répulsives imposées aux demandeurs de crédit, décourage les agriculteurs ou les empêche carrément d'enclencher un processus de prêt de production. A cela, s'ajoute l'absence de l'état dans l'accompagnement des agriculteurs dans la production agricole.
- **Transport des produits agricoles :** Les routes sont généralement en terre battue et sont impraticables au cours des périodes pluvieuses. Les principaux moyens de déplacement utilisés sont les véhicules, des animaux et plus couramment les mototaxis et les tricycles. Le transport est coûteux et impacte négativement les profits des agriculteurs.
- **Disponibilité et maîtrise de l'eau :** L'eau représente la contrainte principale de la production agricole dans la zone. La sécheresse a été identifiée par les agriculteurs comme une contrainte majeure affectant les rendements des cultures. En effet, on observe, au cours des dix dernières années, un prolongement des périodes de sécheresse dans tout le pays, notamment à Quartier-Morin.

Cette situation empêche le plus souvent les semis et porte un certain nombre d'exploitants à réduire la superficie emblavée. Elle limite aussi l'efficacité de l'utilisation des fertilisants et facilite le développement des insectes et maladies.

Pourtant, dans le temps, il existait un mini système d'irrigation dans la partie basse de la section Morne-Pelé, à Latanerrie. Ce système n'est plus fonctionnel, mais on pourrait observer les dispositifs qui y sont restés jusqu'à date. Actuellement des travaux de réhabilitation sont entrepris par le gouvernement central.

- **Sécheresse et impacts des changements climatiques :** Le climat a particulièrement évolué dans la région. Les saisons sèches du département du Nord se situent entre janvier et mars, puis juillet et août. La commune de Quartier-Morin, suit ce même patron. Les effets des changements climatiques impactent considérablement la production dans la commune. On y observe des périodes de sécheresses prolongées, la diminution des quantités de pluies (précipitations) et l'augmentation sensible de la température. Les saisons de pluie ne sont plus les mêmes, ou tout au moins la quantité de pluie est réduite considérablement. On enregistre donc un dérèglement dans la succession des périodes de sécheresse et de pluie qui fait que parfois il pleut quand on ne s'y attend pas, tandis qu'il ne pleut pas dans les périodes pluvieuses. Tous les systèmes de production sont affectés par cette situation. Ce phénomène constitue une menace pour la survie de nombreuses exploitations agricoles.

- **Difficultés d'accès à la main-d'œuvre et faiblesse de la mécanisation agricole :** Généralement, plus de 50% des exploitants de la commune de Quartier-Morin participent aux opérations agricoles. Le plus souvent, les femmes participent aux opérations de semis, de sarclage et de récolte. Les enfants s'impliquent partiellement aux opérations agricoles les plus simples (semis et récoltes). Cependant, un certain nombre d'exploitants et des membres de la famille s'adonnent par contre à d'autres activités extra et non-agricoles qui absorbent une partie de leur temps, car l'agriculture uniquement ne peut pas subvenir à leurs besoins. Pour pallier la faiblesse de la main-d'œuvre interne, un certain nombre d'exploitants font appel à une main d'œuvre salariée.

SYLVICULTURE

Dans la commune de Quartier-Morin, il n'existe pas d'exploitations liées à la sylviculture. On ne retrouve pas beaucoup de bosquets d'importance. Des lots boisés sont répertoriés dans la section communale de Morne-Pelé et des espaces de mangrove sont retrouvés dans la localité de Chastenoye au niveau de la première section Basse-plaine.

Par ailleurs, la commune de Quartier-Morin est en proie à la coupe anarchique des arbres à des fins diverses. On les coupe pour des besoins énergétiques, tel que le chauffage dans les blanchisseries et boulangeries, comme charbon de bois dans la cuisson domestique. Tout cela se fait ainsi, dans le but de subvenir aux besoins des ménages : nourriture, rentrée des classes, achat d'intrants pour le semis ou planta-

tion, etc. Par ailleurs, l'abattage des arbres trouve aussi ses causes dans la mise en place de parcelles de cultures agricoles.

APICULTURE

L'apiculture n'est pas trop développée dans la commune de Quartier-Morin. Il n'existe pas moins de 100 ruches, mais, il n'y a pas vraiment de ruchers en production régu-

lière de miel. Toutefois, on pourrait promouvoir cette filière dans la commune, dans le cadre d'une stratégie de gestion intégrée des sols. Par conséquent, opter pour des systèmes agroforestiers ou agro-sylvo-pastoraux serait une bonne piste pour la promotion de ruchers modernes. Mais, le MARNDR bien sûr, doit jouer son rôle de chef d'orchestre en termes de politique agricole et de vulgarisation de techniques et de pratiques prometteuses.

PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

Le faible niveau de performance du secteur agricole est lié à un ensemble de contraintes comme la dégradation accélérée des ressources naturelles avec en particulier pour conséquences la diminution progressive de la capacité productive des terres, la récurrence des phénomènes naturels jointe au niveau de vulnérabilité de certaines zones de la commune, l'accès limité aux intrants et matériels agricoles, un régime foncier caractérisé par l'insécurité foncière (accès en métayage ou fermage avec des baux à très court terme, ou accès en indivision familiale), la petite taille de la plupart des exploitations agricoles, les conflits terriens dans certaines zones de la commune, la déficience de la recherche agronomique et de l'accompagnement technique, la déficience des infrastructures agricoles et rurales dont les infrastructures d'irrigation et de drainage, l'absence d'aménagement de voies d'accès secondaires et les difficultés de transport, l'absence des facilités d'entreposage et de conservation, l'absence ou faible modernisation des structures de transformation, la faiblesse des investissements, les attaques de pestes sur les végétaux et les pertes élevées après récoltes.

Malgré ce contexte difficile, le secteur agricole dispose de sérieux atouts susceptibles d'être valorisés dans le cadre d'actions visant son développement. On peut identifier la disponibilité de terres irrigables, une diversité de milieux agro-écologiques autorisant la mise en place d'une large gamme de systèmes de production durables et la localisation proche du marché de la République dominicaine (Développement des Filières et Renforcement des Systèmes de Commercialisation, MARNDR 2005).

Les systèmes de production/consommation de la commune de Quartier-Morin, sont généralement caractérisés par l'accès limité ou inexistant au crédit agricole, les contraintes liées à la main d'œuvre, l'absence ou le faible niveau d'investissement en intrants agricoles, un bas niveau des rendements agronomiques, un faible niveau de revenu agricole et enfin un niveau élevé d'autoconsommation. Toutefois, la commune présente beaucoup plus d'atouts que de contraintes, ce qui est très favorable en termes d'investissement dans le secteur agricole et l'application d'une politique étatique favorable pour le développement du secteur.

Un certain nombre d'opportunités s'offre au secteur agricole de la commune. On peut citer : le Projet de barrage de Latannerie ; le Projet de reboisement mis en œuvre par Chemonics ; le Projet PITAG ; le Programme de distribution de semences de la World Vision. Cependant, les changements climatiques, la spoliation foncière, les catastrophes naturelles sont entre autres des menaces auxquelles doit faire face le secteur agricole de la commune.



PROBLÉMATIQUE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA COMMUNE

En Haïti comme dans bien d'autres pays en voie de développement, l'agriculture joue un rôle primordial dans la vie socio-économique et est la première source de disponibilité alimentaire, c'est-à-dire la première catégorie de denrées alimentaires physiquement disponible sur le marché. A l'exemple du reste du pays, le secteur agricole de Quartier-Morin est caractérisé par la prédominance d'une agriculture familiale de subsistance. A l'exception de la culture de la canne-à-sucre, les autres exploitations sont de petite taille de surface agricole utile (SAU) de moins d'un carreau. Tout cela implique un environnement économique et social caractérisé par une grande vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dans la commune.

En effet, la division agroécologique de la commune de Quartier-Morin lui permet de développer tout une gamme de cultures. Les types de cultures les plus courants qu'on y trouve sont :

- Les cultures céréalières : Le maïs, le sorgho qui n'est pas une culture commune de la zone ;
- Les cultures légumineuses : Le haricot, le vigna, le pois congo, les légumes et l'arachide ;
- Les tubercules : igname, manioc, patate douce ;
- Autres : la canne-à-sucre (Canne industrielle), banane (Plantain et figue), les fruits, le pois congo, le cacao, dans cer-

tains endroits et en piedmont à Morne-Pelé particulièrement.

Les principales cultures pratiquées dans la commune de Quartier-Morin sont cultivées presque toute l'année, mais surtout en fonction des périodes pluvieuses. Or, selon les agriculteurs, on observe, au cours des dix dernières années, un prolongement des périodes de sécheresse dans la commune, qui a un impact négatif sur les performances agricoles et la disponibilité des aliments. Cette dernière est plus importante au cours des mois d'avril à août qui coïncident avec la grande saison de culture, et faible durant les mois de septembre à mars considérés comme la période de rareté des produits agricoles.

Dans les différentes zones agroécologiques de la commune : les montagnes humides ou semi-humides, les plaines sèches ainsi que les plaines irriguées, sinon celles qui sont irrigables, les rendements moyens sont relativement faibles, et la production des principales denrées agricoles est confrontée à un ensemble de difficultés en rapport avec l'eau (manque d'eau d'irrigation durant la saison sèche, d'où une réduction de la superficie emblavée en cultures céréalières et légumineuses; drainage inadéquat de certaines parcelles), les semences et intrants (peu de semences de qualité, approvisionnement irrégulier et prix relativement élevé des engrais chimiques), le travail agricole lui-même (manque d'équipements motorisés faute d'accès au capital).

Face à ces difficultés, l'impossibilité de contracter des crédits oblige les agriculteurs à emprunter à des taux élevés ou à vendre leurs récoltes sur pied avant matu-

rité. Enfin, le manque d'organisation et de structuration des producteurs pour influencer les décisions et défendre leurs intérêts contribue à la faiblesse des prix payés et accentue la faible rentabilité des cultures. La précarité des agriculteurs du point de vue économique entraîne de jour en jour l'acheminement vers une agriculture familiale de subsistance et l'autoconsommation.

Toutefois, les échanges commerciaux et la vente des produits alimentaires importés se font au niveau des principaux marchés

d'approvisionnement des communes avoisinantes et ceux du Cap Haïtien. Mais, la hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché local et ceux des communes avoisinantes, de Cap Haïtien en particulier, l'inflation galopante, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la nourriture, dans un contexte de faible croissance économique, de chômage, d'emplois faiblement rémunérés, limitent considérablement selon les acteurs locaux, l'accessibilité des ménages de la commune aux aliments.

2.5.2**ELEVAGE**

L'élevage est l'un des trois grands systèmes de production du secteur agricole. A ce niveau, on dénote la présence d'un cheptel assez intéressant. La plupart des agriculteurs possède au moins 1 à 5 têtes de bétail dans leur exploitation (Développement des Filières et Renforcement des Systèmes de Commercialisation, MARNDR, 2005). Au niveau de la commune de Quartier-Morin, l'élevage est très développé. Selon l'enquête ménages réalisée par IFOS pour le compte de la Mairie (2020-2021), 31% des agriculteurs disent posséder des bétails et volailles, 58.7% des répondants (h/f) avouent posséder plus de 5 caprins, 43% 1 à 2 bovins, 28% 3 à 5 cochons, puis 31% ont révélé qu'ils/elles possèdent plus de 5 volailles.

Partout dans les petites fermes, on observe la présence d'au moins 2 à 3 bovins. Parfois, sur une parcelle en pâturage, on peut trouver jusqu'à 10 à 15 bovins. La présence des caprins est bien considérable dans la commune, d'ailleurs les agriculteurs en possèdent au moins un. Ils adhèrent à la pratique de l'élevage de caprins, car dans les périodes de besoin, ils les vendent pour résoudre les problèmes du ménage, tel qu'en période de rentrée des classes et des fêtes de fin d'année. L'élevage des volailles est aussi considérable dans la commune. Il existe à peu près 2 ou 3 poulaillers dans la première section Basse-plaine.

**SITUATION DE L'ÉLEVAGE
DANS LA COMMUNE ET TYPE
D'ÉLEVAGE PRATiqué**

Comme dans tout le reste du pays, l'élevage n'étant pas pratiqué à grande échelle, il n'existe pas de production commerciale à grande échelle. Le mode d'élevage pratiqué est de type familial ou traditionnel. Comme mentionné plus haut, l'élevage étant une activité génératrice de revenus, les agriculteurs ou les paysans dans le milieu rural possèdent au moins une ou deux têtes de bétail, à côté de leurs activités agricoles.

Les zones de pratique de l'élevage dans la commune de Quartier-Morin sont généralement les plaines et les piedmonts dans quelques rares cas. Dans presque toutes les exploitations, l'élevage est pratiqué. Il est très rare qu'un ménage ne dispose pas de quelques volailles et/ou un autre menu ou gros bétail. Le cheptel généralement est constitué, par ordre d'importance, de bovins, caprins, porcins, équins et ovins dans quelques rares cas.

Mis à part l'importance avérée de l'élevage dans l'alimentation, l'élevage est une activité para-agricole d'importance capitale dans l'économie des ménages. Il constitue la réserve économique ou le carnet d'épargne des agriculteurs, qui les utilisent dans des occasions spécifiques, telles que les occasions de fêtes, de maladies, etc. Ils sont très utiles aussi pour l'écologie des enfants.

MODES DE CONDUITE DES ANIMAUX

Dans la commune de Quartier-Morin, la gestion du bétail en enclos n'est pas trop commune. Le gardiennage à la corde où l'élevage libre est plutôt le mode de gestion le plus répandu. Dans ce domaine, il existe aussi cette pratique dénommée « gardiennage ». Elle est pratiquée surtout par les petits agriculteurs qui n'ont pas trop de moyens propres et qui ne sont pas propriétaires.

De ce fait, ce secteur n'est pas vraiment structuré, comme c'est le cas dans les pays développés, et plus proche de nous, dans le pays voisin, la République Dominicaine (RD), où il existe de grandes fermes de production animale. Par conséquent, en termes de conduite des animaux, l'usage des enclos est presque insignifiant.

ALIMENTATION

Le mode d'alimentation des animaux dans la commune, se fait à champ ouvert. Par ailleurs, il n'existe pas vraiment de parcelles fourragères mises en place dans l'objectif de l'alimentation du bétail. Il n'existe que des champs de pâtures naturelles, qui d'ailleurs font défaut en période de sécheresse et qui ne sont pas trop répandus, car les terres sont utilisées quasi-totalement pour la production des cultures de consommation humaine.

Dans le cas des animaux gardés à la corde, on utilise parfois les résidus des récoltes, les branches d'arbres dont les feuilles sont utilisées pour l'alimentation. Certaines parties des plantes les plus couramment utilisées sont le maïs, le bananier, la canne-à-sucre, le bois-d'homme, le manguier, etc. L'horaire de l'alimentation des animaux est strictement réservé aux heures de la matinée, puis dans l'après-midi. Les enfants et les jeunes sont très impliqués dans cette tâche. Ils sont aussi très impliqués dans la conduite des animaux aux points d'abreuvement.

Tableau 56 : Utilisation des espèces fourragères et zones de production

Espèces animales	Espèces fourragères/graines	Utilisations	Zones de production
Caprines	Bois d'homme, feuille manguier, feuille canne-a-sucre, mombin, etc.	Fourrages	Toutes les zones de la commune
Bovines	Feuilles banane, feuille canne-a-sucre, manguiers, herbe éléphant, herbe guinée, etc.	Fourrages et protection de sols	Dans les plaines et dans les montagnes
Ovines	Bois d'homme, feuille manguier, feuille canne-a-sucre, mombin, etc.	Fourrages	Toutes les zones de la commune
Porcines	Les graines de céréales	Alimentation animale et humaine	Dans toute la commune

Source : Mairie de Quartier-Morin | Entretien avec les planteurs de la commune / 2020

ABREUVEMENT

Le problème de structuration ou d'organisation du secteur se fait sentir à tous les niveaux et dans tous les points de vue. Il n'existe pas de sources d'abreuvement ciblés et fixes pour les animaux. Toutefois, les animaux en élevage libre ont recours aux rivières avoisinantes pour s'abreuver. En périodes de sécheresse la situation est plus complexe. Les éleveurs sont obligés de puiser de l'eau dans des puits, là où il y en a, ou dans d'autres sources disponibles, afin d'abreuver le bétail, surtout ceux qui sont gardés à la corde.

L'horaire de l'abreuvement est compris entre la mi-journée et l'après-midi. Les ressources hydriques disponibles sont les rivières, les sources et les puits. En période pluvieuse, les animaux sont gardés à la corde et sont pâturés sur des parcelles restées en jachères ou parcelles non cultivées. Tandis qu'en période de sécheresse, l'élevage libre est plus fréquent et devient problématique à la gestion des parcelles installées. Les animaux font assez souvent irruption dans des parcelles convoitées qui sont sur leur passage et causent des dégâts considérables et préjudiciables aux agriculteurs déjà accablés par la situation de sécheresse.

REPRODUCTION

La reproduction des animaux se fait de manière libre et naturelle. C'est-à-dire, il n'y a aucun contrôle au niveau du troupeau et non plus de station de monte pour le croisement génétique. Des races améliorées n'ont

pas été répertoriées dans la commune. Arrivés en moment de chaleur, les animaux se rencontrent par eux-mêmes et s'accouplent. C'est à cela qu'on inflige le problème de consanguinité. Ce qui représente un problème sérieux dans le secteur, du point de vue de l'amélioration variétale.

SANTÉ ANIMALE

A partir des faits constatés et à en croire les participant-e-s aux ateliers participatifs communaux, la question de santé animale est un problème majeur dans la commune. Le Bureau Agricole Communale (BAC), de son côté, est quasiment dysfonctionnel. Ce dernier, reste presque fermé et privé de ses moyens et dispositifs nécessaires à mener à bien la politique du ministère et faire bouger le secteur dans le sens du progrès et du développement. Il n'y a pas de campagnes de vaccination des animaux qui se font régulièrement. Les agents vétérinaires ne sont pas équipés à faire le travail. Donc, la santé des animaux semble être très vulnérable et très exposée.

Plus loin, les infrastructures de soins vétérinaires font quasiment défaut dans la commune, en parlant bien sûr de cliniques, boutiques, pharmacies et autres dispositifs pouvant fournir des soins vétérinaires. Les principales maladies rencontrées sont : New Castle, rhume, peste porcine, fièvre, kératite, diarrhées, parasites internes et externes, etc. Toutefois, chaque espèce est susceptible d'être attaquée par des maladies bien spécifiques et au cours de périodes bien déterminées de l'année :

- **Volailles** : l'épidémie de New Castle frappe principalement à la reprise de la saison de pluies en mars et avril ;
- **Porcins** : ils sont attaqués par la Peste porcine classique, la maladie des reins cassés et la diarrhée ;
- **Caprins** : ils sont particulièrement vulnérables aux parasites internes (vers) et externes (poux), la Kératite infectieuse (entraînant la cécité), la Fièvre, les parasites internes entraînent des diarrhées pouvant causer la mort de l'animal ;
- **Bovins** : ils sont sujets à la Mammite, aux parasites internes et externes, aux maladies métaboliques (déficiences en calcium) ; mais aucun cas de Charbon bactérien n'a été rapporté récemment ;
- **Équins** : ils sont surtout concernés par des blessures malignes au dos, souvent causées par une surcharge et une surutilisation des animaux de traits.

Tableau 57 : Calendrier des maladies des animaux dans la commune

Maladies/Parasites/Symptômes	Espèces affectées	Périodes	Modes de traitement
New Castle, rhume	Volailles	Mars-Avril (à la reprise des pluies surtout)	Vaccination
Parasites internes (vers) et externes (poux), Kératite infectieuse (entraînant la cécité) - Fièvre	Caprins	N/A	Injections d'antibiotiques, vaccination, etc.
Peste porcine classique, Maladie Reins cassés, Diarrhée	Porcins	N/A	Injections de médicaments
Mammite, Parasites internes et externes, Maladies métaboliques (déficiences en calcium)	Bovins	N/A	Administration de médicaments à base de calcium

Source: Mairie de Quartier-Morin / Diagnostic BV Grande Rivière-du-Nord (Mathieu, 2011)

COMMERCIALISATION DES ANIMAUX

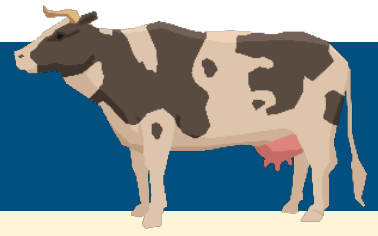
Il n'existe pas de marchés de vente de bétail dans la commune de Quartier-Morin. De plus, il n'existe ni charcuterie, ni abattoir pour la vente de la viande. La commercialisation des animaux se fait de gré à gré, à des particuliers au niveau de la commune, ou du moins au niveau des marchés des communes avoisinantes, particulièrement le marché public de la commune de Limonade et le marché de Petite-Anse dans la commune de Cap-Haïtien.

Tableau 58 : Prix du bétail selon le marché

Espèces	Après sevrage	Phase de Maturité	
	Prix marché local (HTG)	Prix marché local (HTG)	Prix marché régional (HTG)
Cabri ou chèvre	3 500	10 000	12 000
Bœuf et Vache	33 000	60 000	70 000
Porc ou Truie	12 000	15 000	19 000
Poulet créole	-	750	1 250
Poulet blanc	-	350	450

Source : Mairie de Quartier-Morin / Enquête auprès des éleveurs et commerçant-e-s / Prix des marchés (MARNDR/SIMA, Février 2021)

PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE



L'élevage a été considéré depuis quelque temps comme l'une des meilleures alternatives des paysans dans le milieu rural haïtien. Ces derniers misent sur les têtes de bétails qu'ils possèdent pour répondre aux exigences des grandes occasions, telles que la rentrée des classes, les funérailles, les festins, les fêtes de fin d'année, entre autres. Avec le temps, cela devient beaucoup plus intéressant avec l'amélioration considérable des prix des caprins et bovins. Donc, cette activité représente une source considérable de revenus pour les paysans.

Comme tous les autres secteurs, celui-ci présente des caractéristiques spécifiques. Il possède ses propres atouts et fait face à des contraintes spécifiques. Du point de vue des atouts, la vente de bétails est une activité très profitable et génératrice de revenus. L'élevage contribue à améliorer l'économie des paysans. Il joue aussi un rôle important dans l'amélioration de la ration alimentaire grâce aux protéines disponibles dans la viande, le lait et les œufs.

Pourtant, les contraintes sont aussi au rendez-vous. Le vol est l'une des contraintes majeures. La sécheresse, la santé animale, la carence en eau et le problème de consanguinité sont aussi des contraintes à considérer, surtout avec les changements de plus en plus accélérés du climat. Quant au vol du bétail, cela représente un problème grave pour l'économie paysanne. Cependant, au cours des dernières années, des efforts ont été déployés du côté de certaines entités de l'état et des acteurs locaux qui ont proposé un système d'identification nationale et de contrôle de l'abattage. Ce procédé limite considérablement le vol et ses effets subséquents.

Il n'y a pas vraiment une politique étatique pour le secteur, mis à part l'effort déployé par le MARNDR, depuis plus d'une décennie, à identifier les bovins avec un anneau à l'oreille.

Ce système est l'identification unique du propriétaire, ce qui évite ou diminue le vol. En dehors de cette intervention, à en croire les acteurs (h/f) et participant-e-s aux ateliers communaux, les éleveurs sont livrés à eux-mêmes. Il n'y a pas vraiment un appui de l'état en ce qui a trait à l'organisation, au renforcement ou à la structuration du secteur. Il n'y a pas vraiment un programme de santé animale. On constate la perte des animaux, des bovins surtout dans les périodes de sécheresse. Tout cela représente un manque à gagner pour les éleveurs en particulier, pour la commune et le pays en général.



2.5.3

PÊCHE ET CHASSE

SITUATION DE LA PÊCHE DANS LA COMMUNE

En dépit du fait que la commune de Quartier-Morin est une zone côtière, bornée au Nord par la mer, la pêche est très peu pratiquée. Elle n'a pas été une activité principale et prioritaire des habitants de la zone. Jusqu'à date, elle est très restreinte. Il existe quelques personnes qui pratiquent la pêche dans la localité côtière de Chastenoye au niveau de la première section Basse-plaine, non loin des rives de la mer. Ils le font par occasion de manière artisanale et très vague.

MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE

Ceux qui pratiquent la pêche dans la commune de Quartier-Morin, ne possèdent aucun matériel et équipement, même des moindres. Il faut surtout mentionner, qu'ils ne le font pas en pleine mer, sinon dans des canaux de prolongement qu'ils ont creusés qui servent de barrages de protection contre les courants marins après la montée de la mer. Donc, c'est dans ces canaux qu'ils ramassent les rares espèces que les courants laissent après leur passage à la suite des marées-montantes. Néanmoins, certains témoignages feraient croire qu'ils vont souvent dans la localité de Bord de Mer de Limonade pour s'adonner à cette activité aux côtés des pêcheurs de la zone.

TYPES DE PÊCHE

Dans la commune de Quartier-Morin, il ne

serait même pas opportun de parler de types de pêche, puisque le secteur n'est pas vraiment développé. De plus, on n'y trouve même pas de pratiquants avérés. Donc, l'unique pêche qu'on pourrait signaler, est celle dite artisanale. Il consiste au ramassage de certaines espèces dans des canaux artificiels creusés par les gens à des fins de barrages contre les marées montantes.

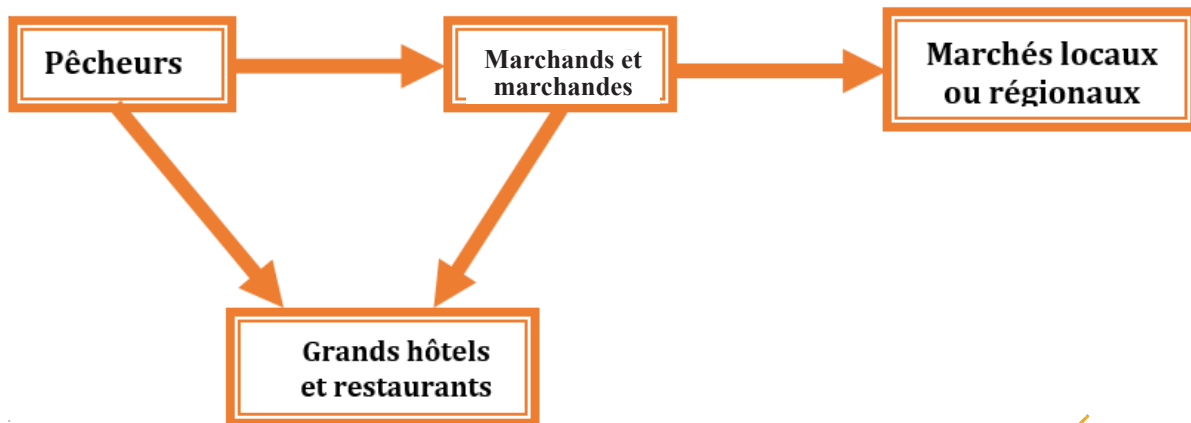
Comme décrit antérieurement, le secteur de la pêche est un peu amorphe pour ne pas dire inexistant. D'ailleurs, le peu de gens qui s'impliquent dans cette activité, ne sont pas vraiment des pratiquants de la pêche. Ce sont plutôt des gens qui habitent cette localité récemment développée. Donc, ce ne sont pas de vrais professionnels du métier.

Il n'existe pas d'associations de pêcheurs. Le secteur n'étant pas vraiment organisé, il n'est pas développé. D'ailleurs, lors d'un focus-group réalisé dans la localité, les informations collectées indiquent que seulement une à deux dizaines de gens environ s'adonnent à la pêche, mais très timidement.

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

Le secteur de la pêche est peu fonctionnel et non développé. La potentialité de commercialisation des produits de pêche est très faible. Néanmoins, le circuit de commercialisation existant regroupe les pêcheurs, certaines marchandes, la vente localement et la vente dans les marchés locaux et avec des particuliers tels que les restaurants et hôtels de la place.

Figure 10 : Circuits de distribution et axe de commercialisation des produits halieutiques de la commune de Quartier-Morin



Source: Mairie de Quartier Morin/ Interview semi-structuré avec les pêcheurs et les marchand-e-s /2020

PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR



Pour être si près des rives de la mer, les habitants de la localité de Chastenoye font beaucoup de pression sur les mangroves. N'ayant pas d'autres moyens, d'autres activités, ils coupent les palétuviers pour faire du charbon afin de subvenir à leur besoin quotidien. Alors que, les mangroves sont des endroits de ponte et de reproduction de certaines espèces halieutiques.

Pourtant, la pêche est d'une potentialité assez élevée pour la commune en général et une alternative intéressante. Elle est surtout une activité de grande importance pour cette petite communauté de Chastenoye en particulier. Car, les produits de mer sont très demandés et sont d'une préférence singulière dans la cuisine haïtienne. En plus, les prix sont assez intéressants et auraient permis de dégager un revenu considérable pour les familles qui s'adonneraient à cette activité.

Toutefois, le secteur n'est pas organisé et souffre d'une absence d'équipements. Cependant, la proximité des marchés de la commune de Cap-Haïtien, la demande de produits halieutiques par les hôtels et restaurants de la ville de Cap-Haïtien sont des opportunités propices au développement de la pêche dans la commune. En termes de menaces, la coupe des mangroves et les changements climatiques en sont les principales.

La chasse n'est pas une activité trop prisée dans les milieux ruraux haïtiens. Cette situation est due au fait que les techniques de chasse, les dispositifs, les matériels et équipements ne sont pas toujours à la portée. En plus, l'absence de forêts pouvant servir d'habitats à certaines espèces, telles que les volailles (les oiseaux par exemple) fait vraiment défaut à cette pratique.

Toutefois, dans le temps, certains particuliers, de manière isolée le font. Mais, de nos jours, cette pratique est quasiment inexistante. La pintade marron est la seule espèce avicole qui garde encore en vie cette pratique et qui se fait très rarement.

Du coup, il n'y a pas vraiment de nécessité de mettre accent sur cette pratique dans la commune de Quartier-Morin, car les caractéristiques des zones agrologiques, la végétation et l'occupation des terres ne favorisent pas vraiment une telle activité.



2.5.4

MINES ET CARRIÈRES

La commune de Quartier-Morin a une grande disponibilité de carrières de sable, de roches et de mines. Beaucoup de carrières de sable et de gravier sont identifiées particulièrement dans les localités de Parois, Nan Makay, Kaymit, Oma, Latannerie, Lachapelle et Anba larivyè. Cependant on ne peut pas préciser leur superficie car il n'y a pas d'études disponibles en ce sens.

Il existe aussi des carrières de roches et de remblais rencontrées dans les zones de Morne-Pelé, Delay, Nan Sen Pyè, Gran Pré et Latannerie. Il faut aussi ajouter qu'il y aurait des mines d'or selon ce qu'ont rapporté certains notables de la commune, une étude a été effectuée à Morne-Pelé dans la localité de Cerca Lacombe. En ce sens, lors de l'occupation de 1994, de l'or et de l'ura-

nium 250 ont été extraits à Morne-Pelé, suivant les communiqués diffusés/émis par l'Armée américaine à l'époque et les faits vécus par les acteurs locaux. Les cicatrices laissées à ciel ouvert semblent aller dans le même sens et des recherches plus approfondies pourraient attester de la véracité de ces informations.

Aucun contrôle, ni effort ne sont déployés par les autorités pour améliorer les finances de la commune à partir de la mise en valeur de ces mines et carrières dont les exploitations incontrôlées ne sont pas sans conséquences sur l'environnement entraînant la déforestation, des inondations et des dégâts sur les plantations agricoles.

2.5.5

INDUSTRIES, PME ET PMI

La branche « industrie » est très peu diversifiée dans la commune. Il possède une seule véritable sous-branche, la transformation dont les unités sont légion dans les Sections communales. En 2004, les statistiques officielles ont fait état de l'existence de 82 unités de transformation dont 73 guildiveries, 1 usine à glace, 1 usine de bloc, une usine de production d'alcool et une unité de production d'huile (IHSI, 2004). Il y a lieu de noter la forte proportion des guildiveries ayant représenté environ 83% du total des entreprises répertoriées.

A côté de ces entreprises ont évolué 6 unités artisanales de production (4 cassaveries, 1 fabrique de bloc et 1 unité de production de maïs).

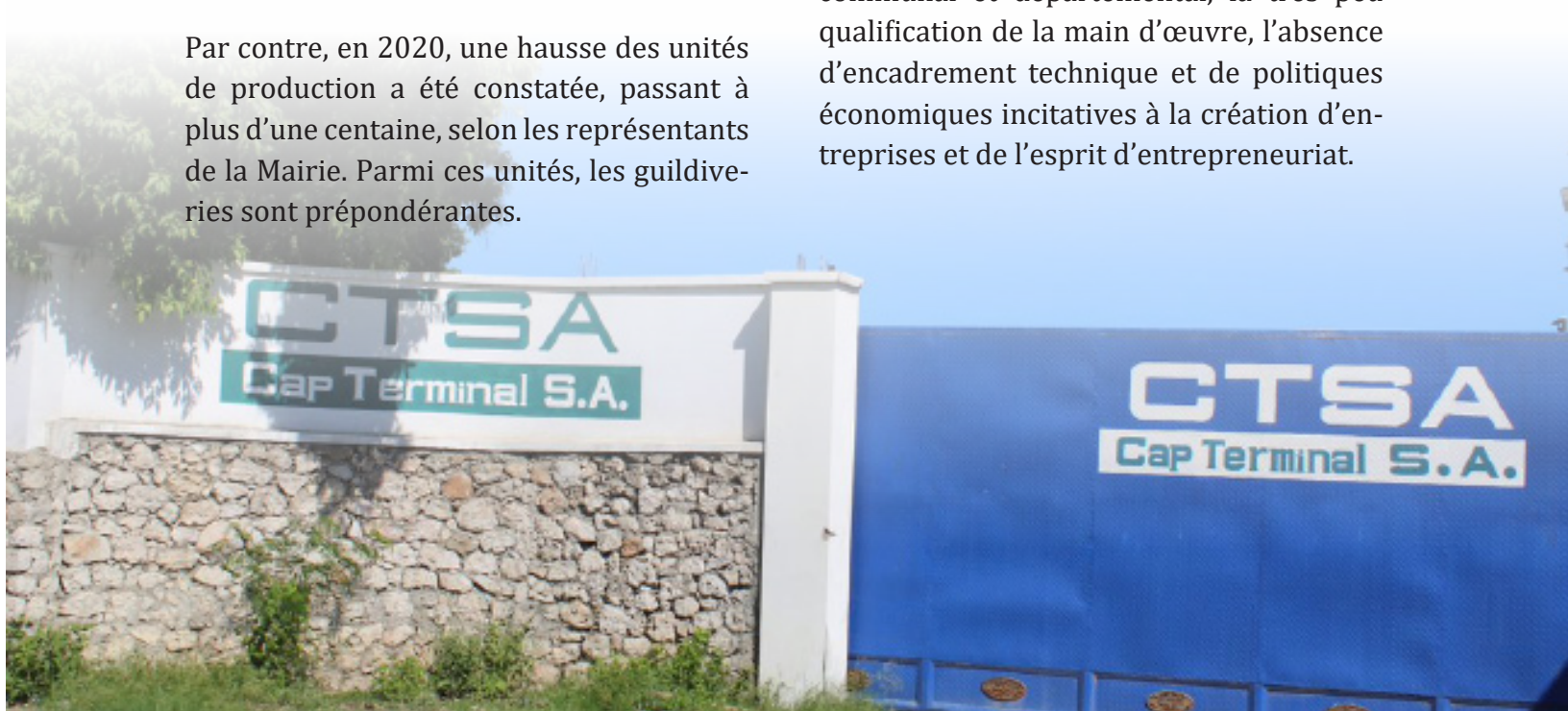
Entre 2004 et 2009, les résultats du RGA ont révélé l'existence de 75 unités de transformation dont 46 guildiveries, 26 moulins d'arachides/pistaches. Ce qui traduit une baisse de ses activités se montrant plus incisive pour la 2^{ème} Section.

Par contre, en 2020, une hausse des unités de production a été constatée, passant à plus d'une centaine, selon les représentants de la Mairie. Parmi ces unités, les guildiveries sont prépondérantes.

Concernant les entreprises, il faut d'abord préciser que l'économie s'appuie en partie sur un ensemble de micro, de petites et de moyennes entreprises de transformation qui, depuis 2004, se sont embourbées dans le marasme. Cependant, sur l'ensemble des PME et microentreprises, il est impossible de conclure une baisse ou stagnation en raison de l'absence de données officielles récentes.

Toutefois, l'émergence des nouvelles agglomérations est accompagnée par de nombreuses activités économiques, telles poulaillers, boutiques, hôtels, restaurants, matériaux de construction, surtout dans la section attenante à la commune de Cap-Haïtien.

Les goulots d'étranglement à la prolifération des micros, petites et moyennes entreprises sont entre autres le faible accès des entrepreneurs au marché financier départemental et national, le faible débouché communal et départemental, la très peu qualification de la main d'œuvre, l'absence d'encadrement technique et de politiques économiques incitatives à la création d'entreprises et de l'esprit d'entrepreneuriat.





2.5.6

COMMERCE ET ENTREPRENARIAT

En termes d'actifs occupés, le commerce est la deuxième plus grande branche d'activités de la commune. Il est très présent dans toutes les sections communales, mais ses flux de marchandises et d'échanges sont plus élevés dans les marchés où se concentrent l'essentiel de ses actifs, particulièrement de petits détaillants. Il n'a pas enregistré de performance appréciable au niveau communal. Entre 2004 et 2009, ses activités se sont stagnées dans la 1^{ère} Section, tandis que dans la 2^{ème}, elles ont augmenté de 0 à 10%.

L'analyse des données fournies par l'IHSI a permis de dénoter une certaine diversification de la branche. Les 68 établissements qui fonctionnaient en 2004 peuvent être regroupés en 7 types, à savoir : matériaux de construction, provisions alimentaires, petites boutiques, dépôts, pharmacies, bars et restaurants ainsi que pompes à essence. Parmi ces catégories, les petites boutiques, représentant près de 53% du total des établissements, étaient les plus présentes. Les « provisions alimentaires » occupaient la 2^{ème} place avec 11.76%. La proportion des

autres établissements se trouvaient dans l'intervalle 5.9% et 7.35%.

C'était donc une branche à caractère informel qui générerait de faibles revenus. Mais, aujourd'hui avec l'étalement de la ville de Cap-Haïtien sur la commune et l'intensification des flux de transport sur les routes

nationale et internationale, il a été constaté une tendance à l'implantation d'entreprises commerciales, notamment magasins et matériaux de construction ainsi qu'une tendance à l'implantation de grands établissements commerciaux et de services.



RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

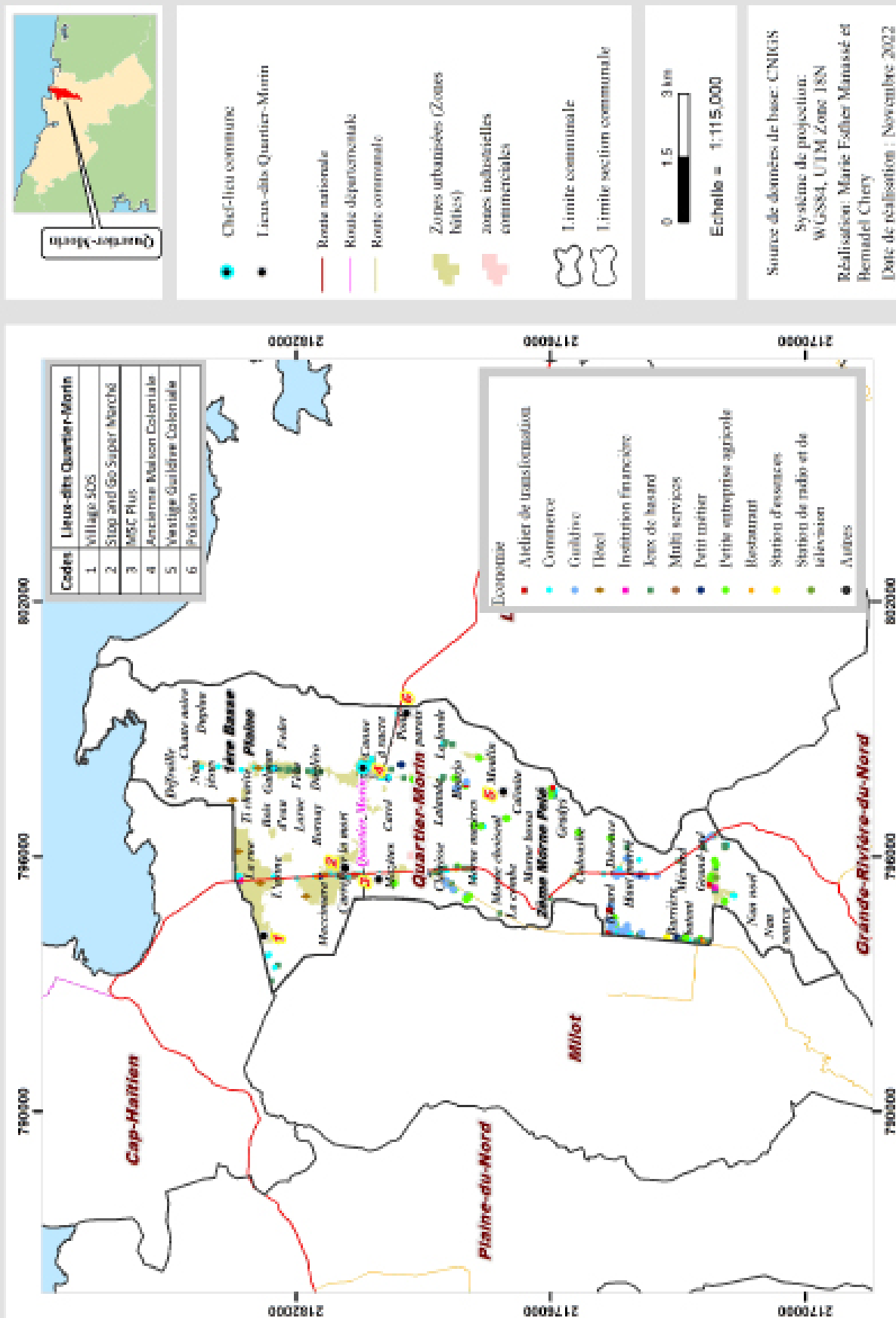
La carte ci-dessous montre la localisation des activités économiques dans la commune de Quartier-Morin en 2020. Les données disponibles indiquent qu'elles sont concentrées dans les zones urbanisées en particulier le long des routes. Elles regroupent les marchés publics qui sont représentés sur la carte par les boules de couleur mauve, les jeux de hasard réunissant borlettes, loteries, etc. identifiés par les carrés de couleur vert, les hôtels sont représentés par les losanges de couleur marron, les restaurants représentés par les boules jaunes moutardes, les stations de radio et de télévision identifiées par les boules vert olive, les petits métiers (menuiserie, ferronnerie, couture, studios de beauté, barber etc) indiqués par les boules bleues marines, les stations d'essences identifiées par les boules de couleur jaune citron, les infrastructures de commerce (quincailleries, boutiques, provisions alimentaires, boulangeries, pharmacies, auto parts, markets etc.) identifiées sur la carte par les boules de couleur bleu vert, les carrés rouges nous montrent les ateliers de transformation, les multiservices sont identifiés sur la carte par les boules de couleur marron, les institutions financières sont représentées par les carrés rose, les boules vert prairies identifient les petites entreprises agricoles, les boules de couleur bleu ciel identifient les guildives et les infrastructures non catégorisées représentées sur la carte par les boules de couleur noir.

Les données collectées montrent que les infrastructures de commerce et les jeux de hasard sont en nombre supérieur par rapport aux autres, soit 194 (100 commerces et 94 jeux de hasard) sur un total de 304 recensées, représentant un pourcentage de 63.82%. Par ailleurs, en superposant les données, on remarque que la 1^{ère} section Basse-plaine compte 105 infrastructures économiques tandis que la 2^{ème} section Morne-Pelé en possède 199.

Selon les commerçant-e-s, les institutions installées dans la commune ont financé très peu les activités économiques. Les entrepreneurs ont surtout recouru au service de crédit de la caisse populaire de Limonade pour pouvoir insuffler un nouveau dynamisme à leur entreprise.



ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



Carte 20 : Localisation des infrastructures économiques de la Commune

2.5.7

ARTISANAT, INDUSTRIES CRÉATIVES ET PETITS MÉTIERS

Le secteur de l'artisanat fait preuve d'une indigence dans la commune de Quartier-Morin. Il existe à Clerisse, un centre professionnel qui fonctionne avec des ressources très limitées. Le centre est sous équipé et n'offre pas de grandes alternatives. Les formateurs ne sont pas à niveau. Néanmoins des matières premières sont disponibles comme le bois, le latanier, le fil et des matières de récupération. Les jeunes de la commune produisent plusieurs articles artisanaux utilitaires dont des souliers, sandales, fleurs, vêtements, sacs de paille, nappes, ceinturons et pendentifs.

On y trouve différents types d'activités comme des ateliers de cordonnerie, de couture, de menuiserie et de peinture. Les arti-

sans ne sont pas formés. Il n'existe aucun espace d'exposition de mise en valeur et d'écoulement des produits. Les quelques ateliers existants sont sous équipés et ne sont pas regroupés en association. Leurs principales activités consistent en la fabrication de banderoles, fresques murales, décoration et confection d'enseignes.

Les contraintes résultent de la concurrence déloyale du marché informel des produits usagés appelé « pèpè » en provenance des États-Unis. Ce qui décourage ces artisans et les incitent à l'abandon de leurs pratiques. Des campagnes de sensibilisation et une assistance technique permettraient au secteur de se renforcer et inciterait à la consommation locale.

2.5.8

PATRIMOINE, TOURISME, HÔTELLERIE ET RESTAURATION

PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DE LA COMMUNE

L'état des lieux du patrimoine de Quartier-Morin révèle que la commune dispose de nombreux espaces ou sites qui constituent autant de potentiels à exploiter et à mettre en valeur. A Quartier-Morin, plusieurs sites faisant partie du patrimoine naturel à portée symbolique et culturelle de la commune

ont été inventoriés dont principalement la source Amazeli, le bassin Manma Gimmo, les sites Mapou-Bois-Lacombe, Washingdia, Seau-d'eau ainsi que le site à caractère mystique Lovana.

À ces espaces naturels, culturellement et symboliquement chargés de signification, viennent s'ajouter d'autres éléments relevant du domaine du patrimoine bâti dont l'Eglise catholique au centre-ville d'une grande valeur architecturale, un Calvaire,

une Vierge Délivrance située du côté de Grand-Pré, de nombreux péristyles et temples vaudous dans toutes les unités spatiales de la commune. Ces infrastructures témoignent de la co-existence d'un certain pluralisme religieux dans la commune regroupant protestantisme, catholicisme, adventisme et vaudou notamment.

En termes de patrimoine culturel immatériel de la ville, la fête patronale en constitue un aspect central. Plus généralement, les fêtes patronales et les fêtes champêtres (populaires) des différentes localités représentent de hauts lieux symboliques où peuvent se mettre en valeur d'autres éléments du patrimoine culturel immatériel, littéraire et artistique de la commune notamment grâce à la présence de nombreux groupes culturels qui travaillent à rendre vivantes les traditions orales et musicales ainsi que des artistes peintres et des artisans.

Le patrimoine existant à Quartier-Morin subit l'assaut répété du phénomène d'insécurité sous diverses formes. En effet, une première forme d'insécurité qu'on pourrait qualifier d'insécurité patrimoniale affecte les sites tant au niveau de leur intégrité physique qu'à celui de leur représentation symbolique et culturelle. Cette insécurité patrimoniale va de simples pillages d'artefacts au hasard jusqu'au vandalisme systématique de certains sites. De surcroît, la pression qu'exerce la densité démographique sur les aires habitables pousse les gens à s'installer aux environs des sites. S'y ajoute ensuite le phénomène grandissant d'insécurité publique sur et autour des sites, ce qui constitue une contrainte majeure quant à la valorisation culturelle et la

mise en tourisme du patrimoine.

Le site Lovana, par exemple, est confronté à deux problèmes majeurs : les incivilités et atteintes aux personnes ainsi que les insalubrités qui règnent tout autour. Une des causes de cet état d'insalubrité est due largement à l'absence d'entretien et de protection du site. Ce problème ne concerne pas seulement le site de Lovana, mais tous les sites patrimoniaux, sinon de la région, du moins de la commune. L'une des principales sources de faiblesses de la commune résulte du comportement des acteurs locaux : ceux-là sont le plus souvent à l'origine des constructions anarchiques aux alentours des sources d'eau, de même qu'ils contribuent largement à transformer les sites en décharge publique et à les dévaloriser, pire à désacraliser les sites mystiques. On peut faire l'hypothèse que de tels comportements sont dus à un déficit d'éducation culturelle et artistique, laquelle est pourtant nécessaire à la construction de la citoyenneté.

POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

La commune de Quartier-Morin possède plusieurs sites, potentialités culturelles et naturelles susceptibles d'enrichir son offre de produits touristiques. En effet, elle comporte un patrimoine architectural historique et des vestiges de la période post colonial. Ces potentialités regroupent des lieux de mémoire, maisons de caractère, habitat rural, produits du savoir faire, produits du terroir, particularisme régional, fêtes et manifestations culturelles. Elles sont susceptibles de favoriser le dévelop-

pement de produits à travers un tourisme culturel et un tourisme écologique.

Parce que la « vie » du patrimoine ne saurait être une valeur figée mais se comprend dans une dynamique au service du citoyen

et du territoire, il s'agira tout simplement de structurer une véritable offre culturelle à vocation touristique. Et enfin le maître mot est simple le patrimoine existe, reste à l'organiser afin d'en faire une locomotive réelle du tourisme.



LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

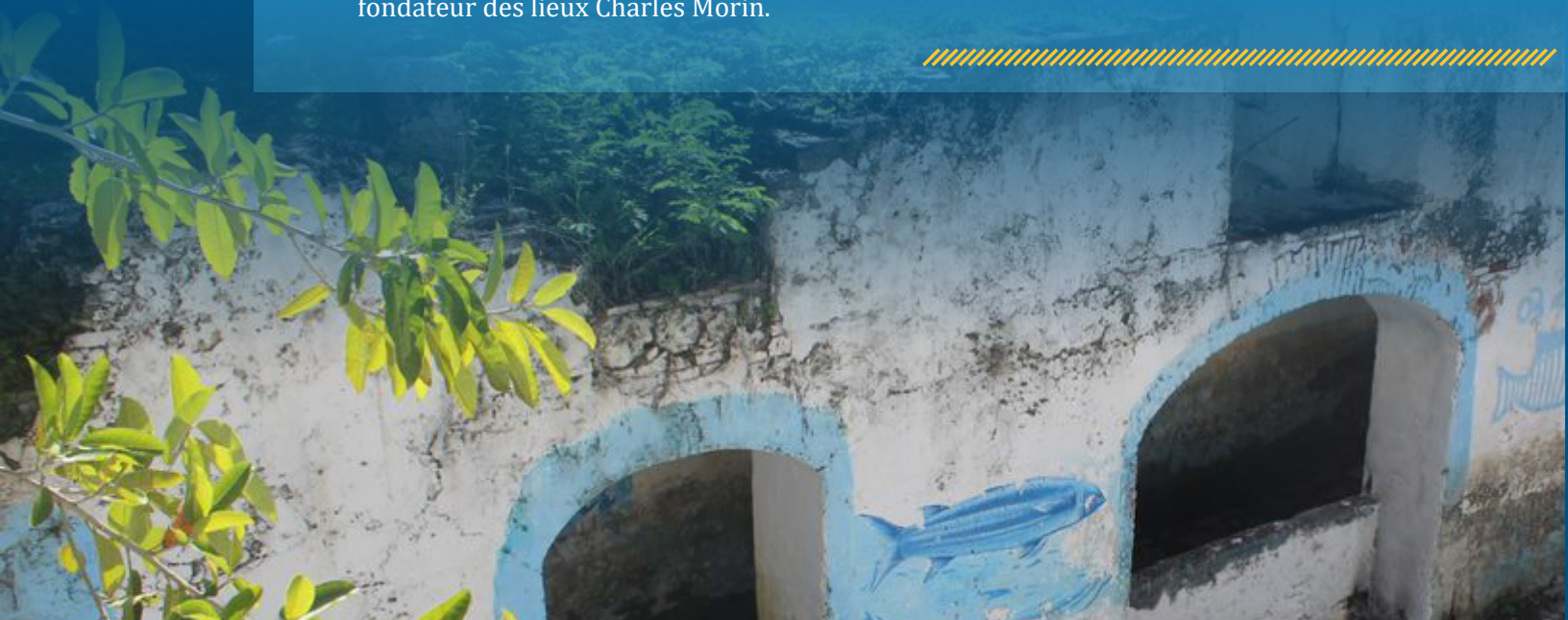
La carte qui suit montre les différents lieux et attractions touristiques à l'intérieur de la commune de Quartier-Morin. Ces infrastructures sont constituées de forts et vestiges de forts, de lieux mystiques et de sites de pèlerinage.

Au cours de l'enquête réalisée par l'équipe d'assistance technique de l'IFOS pour le compte de la Mairie, 5 forts et vestiges de forts, 1 lieu mystique et 1 site de pèlerinage ont été répertoriés par les enquêteurs, ce qui donne un total de 7 lieux touristiques.

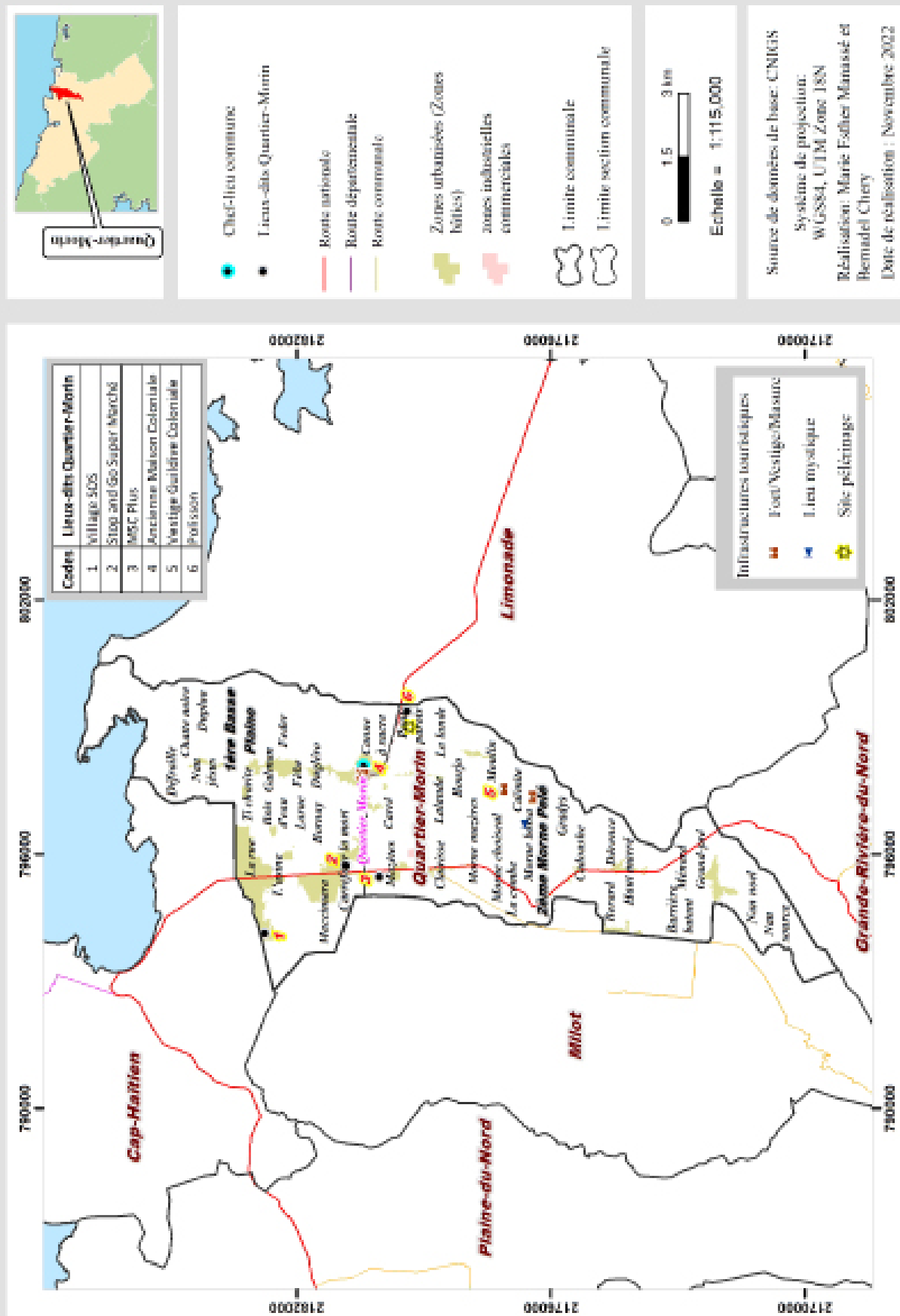
La 1^{ère} section Basse-plaine compte une infrastructure touristique, soit un pourcentage de 14.28% et la 2^{ème} section Morne-Pelé en a 6 qui représentent 85.72% de l'ensemble des infrastructures et lieux touristiques de la commune de Quartier-Morin.

Par rapport aux ressources touristiques de nature historique liées à l'axe terroir, découverte archéologique et amérindienne, Quartier-Morin comportait de grandes plantations (habitations), desservies par un maillage routier qui permettait l'acheminement des produits vers les entrepôts et l'embarcadère de la Petite Anse. Les principales plantations ont gardé leurs noms dans la toponymie locale et des vestiges subsistent çà et là comme Charitte, Portelance, Saint Michel, Chastenoye et Duplaa.

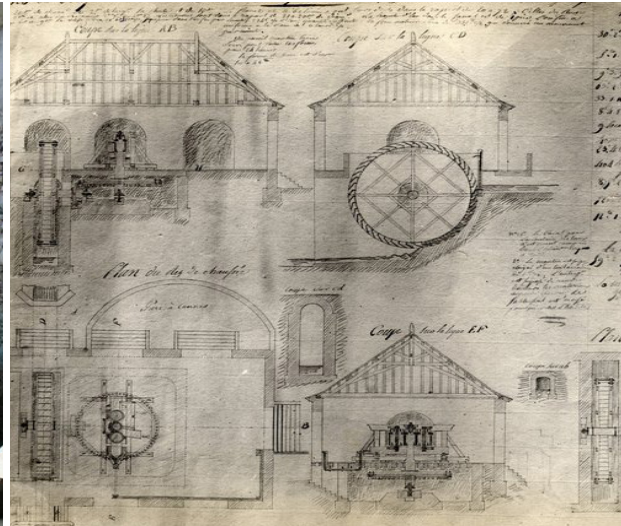
Autour de l'agglomération de Quartier-Morin l'on retrouve disséminées les ruines des anciennes habitations coloniales comme les étuves, où l'on faisait sécher le sucre, les cases à moulin où l'on pressait la canne, les sucreries avec leurs grandes cheminées, des aqueducs et canaux d'irrigation, des moulins à bêtes, les portiques d'entrée caractéristiques du Nord et des puits. A remarquer que subsiste également la tombe du fondateur des lieux Charles Morin.



INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN



Carte 21 : LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES



🌀 Vestiges du moulin à eau de Duplaa et plan d'un moulin à eau

Les Vestiges de plantations coloniales sont des sites susceptibles d'être mis en tourisme par une mise en valeur ponctuelle et la création d'un circuit d'écomusée. On y remarque encore à Duplaa les vestiges d'un moulin à eau. On y voit également le support de l'axe des cylindres de broyage ainsi que d'autres ruines ennoyées sous la végétation de même que les canaux d'alimentation qui amenaient l'eau de la grande Rivière au moulin et ceux d'évacuation.

Subsistent encore le portail et le système d'entrée qui ne laisse passer qu'un esclave à l'habitation Destreille. L'habitation Larue et son dispositif semi industriel actuel fort intéressant est établie sur les terres de l'ancienne sucrerie Aubert mieux connue sur le nom de Larue. L'habitation comporte un essai d'espace d'interprétation qui a l'avantage de montrer toutes les opérations de transformation identiques au XVIIIe siècle. L'habitation Charritte qui a été l'une des sucreries les plus réputées de Quartier-Morin fut le premier à affiner son sucre selon la méthode du terrage et établit la toute première purgerie de l'île. L'Habitation Mac

Nemara lieu-dit « Makimara » comporte des ruines intéressantes en état d'abandon.

De plus, l'habitation Desglairaux comporte encore le bâtiment de la sucrerie avec sa galerie de chargement des fours à l'arrière, une cheminée près d'un puit, un moulin à bêtes, un long abreuvoir, la tombe du général Bottex anobli par le roi Christophe, avec dates et armoiries. Aujourd'hui, Desglairaux possède encore un paysage verdoyant de cacaoyers et de caféiers ombragés par de grands arbres appelés « Sarman ». Il reste de nombreux vestiges de bâtiments, puits, moulins à bêtes et restes de sucrerie avec arcades. Ces vestiges d'habitations coloniales peuvent faire l'objet d'un circuit d'écomusée intercommunal.

Il existe presque partout au niveau de la commune de Quartier-Morin des témoignages en termes de la présence d'artefacts de la période précolombienne. Sur l'habitation Duplaa particulièrement, on rencontre à chaque pas en creusant le sol des artefacts qui attestent de la présence de sites précolombiens néanmoins ces sites n'ont jamais

été l'objet de prospections scientifiques et de fouilles archéologiques.

En outre, il existe encore à Quartier-Morin des échantillons d'habitat vernaculaire typique dont la majorité semble abandonnée. Il serait très intéressant de les restaurer et les mettre en valeur dans la perspective de la mise en tourisme de l'agglomération.

En ce qui concerne, les ressources touristiques de nature ethnographique et culturelle, on retrouve à Quartier-Morin des lieux de pèlerinage et de dévotion multiples comme Bassin Lovana, Lakou Carré, Nan Gran Bwa, Lakou Clerisse, Nan Sodo, Nan Moler, Manman Jimo, Lakou Deglaireaux, Bwagradis et Lacombe. Ces espaces naturels sont des lieux réappropriés par la culture de résistance où le pèlerin se met en union avec un vortex énergétique. Cependant, l'ensemble de ces ressources ne sont pas organisées et sont mal entretenues. Quelques-unes ont certaines particularités :

- **Bassin LOVANA** : Il est l'objet de pratiques de dévotion tous les mardis et vendredis sur l'habitation Duplaa. Lovana représente une divinité qui se présente sur les traits d'un poisson qui vit dans les bassins du système d'alimentation du moulin à eau de Duplaa. Pour le pèlerin, les arbres reposoirs et les figuiers qui enserrant les murailles entre leurs racines, et surtout la présence essentielle de l'eau, source de vie et "vecteur d'énergie", permettent la communication avec les ancêtres ;
- **Lakou Carré** : C'est un sanctuaire Nago traditionnel célèbre dont l'existence remonte au XIX^{ème} siècle avec son répertoire de chants et une partie en langue

Nago ainsi que des chants funéraires poignants et de toutes beautés. Il en est de même que ses tambourineurs réputés ;

- **Lakou Clerisse** : De nombreux services vaudou y sont célébrés. Sa réputation repose sur la médecine traditionnelle et ses soins médicaux, à base de plantes naturelles ;
- **« Manman Jimo »** : C'est une source mystique, à Grand-Pré, où se pratique le culte de « marassa », les vendredis et samedis, et à laquelle l'on attribue de grands pouvoirs.

En matière de ressources touristiques naturelles et anthropiques liées au spéléo-tourisme, l'agro-écotourisme, l'économusée et tourisme communautaire, la commune de Quartier-Morin comporte des ressources naturelles avec des paysages intéressants, comme la Grande-Rivière du Nord qui prend sa source en République Dominicaine et qui traverse deux départements pour se déverser dans une embouchure située dans la commune de Quartier-Morin. Néanmoins en terme de manques à gagner on peut déplorer l'absence d'une politique publique de protection des ressources naturelles qui s'amenuisent.

Il existe aussi à Quartier-Morin des plantations de canne-à-sucre, de bananes, de maïs, manioc, pois Congo et mangues. La commune comporte plusieurs ateliers de transformation comme des cassaveries et guildiveries qui peuvent se constituer en réseau d'économusée et favoriser une mise en tourisme qu'on pourrait baptiser de « route des savoir-faire ». Mais ces ateliers souffrent d'un déficit d'organisation qui les rend inaptes à recevoir des visiteurs dans des conditions décentes.

Ces ateliers sont susceptibles de favoriser l'implémentation d'un projet de mise en valeur d'artisans et leurs métiers qui utilisent un savoir-faire authentique dans la fabrication des produits par la création d'un grand réseau. En somme, le développement d'un réseau d'économusée visant à faire vivre les différentes étapes de la transformation, la dégustation du produit et son acquisition dans de bonnes conditions d'hygiène et un emballage décent.

Les ressources touristiques liées au Folklore, aux moeurs et coutumes concernent principalement les traditionnelles fêtes champêtres reconnues du Nord. Elles donnent une réputation solide à la région qui devrait se donner les capacités d'en tirer des bénéfices directs. Les fêtes les plus significatives de la commune de Quartier-Morin la Sainte Bernadette, à Cadush, le 18 février, la Saint Louis, le 24 et 25 août, la Saint Pierre à Galman-Duplaa, le 27 septembre et la Vierge Délivrance à Grand Pré, le 23 et 24 mai.

Ces fêtes champêtres se déroulent sans organisations rationnelles et ni le soutien réel des pouvoirs publics. Il est à noter que la participation des citoyens et groupes communautaires est notable. Aussi vu la précarité des ressources disponibles, ces fêtes, eu égard à leur potentiel, mériteraient un appui plus intelligent, un soutien financier et technique plus à propos. Ces manifestations suscitent un grand marché complètement sous exploité par les pouvoirs publics et surtout de manière incompréhensible des entrepreneurs du secteur des affaires.

En termes de ressources touristiques complémentaires, quelques lieux d'hébergement ont été répertoriés. Néanmoins, la majorité de cette offre concerne des

services d'hébergement de niveau 4. Ces lieux d'hébergement respectent à un pourcentage faible les critères de réputation/notoriété, professionnalisme du service, accès à l'établissement, place de stationnement, électricité régulière, réseau internet, confort du client, environnement extérieur et intérieur agréable, capacité d'accueil, douche et toilette standardisées dans les chambres, eau courante dans les lavabos et dans les toilettes, petit déjeuner, services aux chambres, demandes des clients satisfaites rapidement.

Il importe donc de signaler un certain nombre de manques à gagner. Dans leur grande majorité les établissements de Quartier-Morin sont des structures qui s'adressent à de petites bourses et offrent ce qu'ils appellent des « moments » c'est-à-dire des clients de passage rapide pour une heure ou deux. Le cadre intérieur et extérieur est peu attrayant. Le personnel, les équipements et les services laissent à désirer.

En matière de restauration, le besoin de professionnaliser les prestataires existants est patent pour qu'ils puissent fournir des services de meilleure qualité et être compétitifs. Le restaurant de la station d'essence de Carrefour la Mort est le seul à offrir un service de niveau 3. Il offre exclusivement des repas plus ou moins rapide cependant les produits proposés sont limités.

Les autres restaurants sont, pour la plupart, très limités eu égard à leur site d'implantation, le nombre limités de place et la qualité de leur service laisse à désirer. Globalement aucun restaurant de la commune n'atteint les standards internationaux de qualité et un service professionnel. L'existence des lieux est dramatique hormis le

restaurant de la station d'essence de Carrefour la Mort. La majorité des constructions ne conviennent pas et le personnel présente des déficiences de formation.

GRANDS DÉFIS ET CONTRAINTES DU SECTEUR

Il a été démontré que Quartier-Morin possède des potentialités touristiques qui résident dans ses ressources patrimoniales et naturelles, mais également les valeurs traditionnelles qui pourraient contribuer à diversifier l'offre touristique.

En dépit de la grave dégradation de l'environnement, l'écotourisme peut représenter une part assez substantielle du marché du tourisme. Il a la possibilité de contribuer

à revivifier l'économie locale et profiter aux micros et moyennes entreprises. Dans la même logique, la destination Quartier-Morin pourrait largement tirer parti de la disponibilité de la diaspora et il serait judicieux d'y adjoindre la présence de résidents étrangers dont les coopérants des organisations internationales.

Néanmoins un certain nombre de freins ou contraintes doivent être aplanis dont la rareté d'opérateurs spécialisés dans le développement du tourisme communautaire, les faibles capacités des collectivités pour qu'elles soient en mesure de piloter le tourisme communautaire, l'absence d'initiatives économiques proposant des services touristiques de qualité et la mise en valeur des ressources culturelles, historiques et naturelles.

En résumé



En matière de patrimoine, Quartier-Morin dispose de plusieurs sites et d'un patrimoine riche et diversifié : Lovana, Manman jimo, une ancienne église catholique datant de 1720, de la présence du tombeau et de la maison de Morin datés du temps de la colonie, de la présence de la mesure de la maison de François Magloire, de l'existence d'un pont colonial à proximité de Carrefour.

Cependant, ces derniers ne sont pas protégés et sont mal entretenus. En effet, des constructions anarchiques, la transformation des sites culturels en décharges publiques, la méconnaissance du patrimoine bâti sont aussi des problèmes majeurs qui méritent d'être adressés au plus vite.

L'intérêt de la Faculté de beaux Arts de l'Université de Limonade pour développer un pôle de recherche en patrimoine et arts en partenariat avec les collectivités de la région est une opportunité intéressante qui s'offre à la commune. Toutefois, certains facteurs mettent en péril le patrimoine culturel morinois. Il s'agit de la spoliation (Déchouage) des terrains logeant certains patrimoines, la destruction progressive des patrimoines bâtis et le déboisement.



2.5.9

MAIN D'ŒUVRE ET EMPLOIS

MAIN D'ŒUVRE

La main d'œuvre de Quartier-Morin est très peu élevée, au regard de sa population estimée, en 2015, à seulement 27 359 habitants dont la population de 18 ans et plus représente 54.68%. Sa faible valeur s'explique en partie à la migration particulièrement des jeunes vers Cap-Haïtien, commune attenante, et Port-au-Prince, qui s'est avéré plus dynamique et offrant de meilleures possibilités d'emplois.

En termes de qualification, il n'existe pas d'études spécifiques sur la main d'œuvre pouvant dégager une meilleure compréhension. Toutefois, selon certains habitants, son niveau de qualification est amélioré, grâce à des possibilités d'étude qu'offrent les nouvelles universités évoluant dans le département du Nord.

EMPLOIS

La croissance et le développement économique reposent non seulement sur la création intensive et continue de richesses et d'emplois via son unité de base : l'entreprise, mais également sur la diversification de ses activités économiques sur le long terme. Ces deux aspects clés du développement ne sont pas vérifiés dans cette petite économie rurale. Les faits économiques ont démontré au contraire une dégradation des activités économiques dans les secteurs non traditionnels. Ce qui pourrait avoir pour conséquence une stagnation, voire

une destruction d'entreprises et d'emplois avec pour corolaires, entre autres, l'accroissement des activités de rue et de l'émigration.

L'emploi est dominé par les activités du secteur primaire, particulièrement l'agriculture. Selon le RGA, environ 81% des ménages vivaient des secteurs traditionnels (agriculture, élevage et pêche). Cependant, en 2020, avec le recul du secteur agricole et l'érection de nouvelles agglomérations semi-urbaines et urbaines, avec pour corollaire la création de nombreuses entreprises, le poids des secteurs traditionnels dans la composition de l'emploi tend à diminuer.



2.5.10

SERVICES

Au niveau financier, entre 2004 et 2020, les services financiers ont connu un certain accroissement. En effet, il a été constaté, lors des visites de terrain, l'émergence d'un ensemble de services financiers, notamment l'implantation de 2 succursales de banques et des services de transfert, à proximité de la commune de Cap-Haïtien, dans la localité de Madeline.

D'après les statistiques officielles, les services économiques étaient peu présents et diversifiés à Quartier-Morin. Car, l'IHSI a dénombré 12 établissements de services

dont la moitié était des garages et 16.7% des salons de coiffure. Il a identifié plusieurs types de service : laboratoire médical, cyber-café, garage, studio de photographie, salon de coiffure et morgue privée. À ces types, il faut ajouter les « borlettes » qui sont légion dans la commune.

En 2020, avec l'émergence de nombreuses agglomérations et des activités économiques le long de la route la liant à Cap-Haïtien, d'autres services y ont vu le jour, particulièrement la location de véhicules et les maisons de transfert.



2.5.11

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

Le diagnostic des secteurs économiques s'est terminé par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM économiques majeures de la Commune qui serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de développement de chaque secteur ou domaine ont été pris en compte. Elles constituent les priorités en matière de développement économique de la commune.

Tableau 60 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine économique.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1. Présence plusieurs espèces animales dans la commune : Bœuf, cabrit, cochon, volailles (1, 18) ; 2. Diversification de la culture : Canne à sucre, manioc, pois congo, Maïs, haricot, patate douce, pistache, légumes (2, 16) ; 3. Existence de beaucoup de matières premières pour les industries : canne à sucre, manioc (3, 14) ; 4. Exploitation de plusieurs carrières dans la deuxième section à Morne-Pelé et Grand pré : sable, gravier, roche (4,12) ; 5. Disponibilité de personnel compétent dans le domaine de la construction (5, 10) ; 6. Présence de grandes entreprises commerciales : Magasin, matériaux de construction, Pompe à essence (6,8).	1. Non prélèvement de redevances liées à l'exploitation des mines (1,18) ; 2. Exploitation anarchique des carrières (2, 16) ; 3. Emploi insuffisant dans le secteur industriel (3, 14) ; 4. Manque de contrôle des compagnies téléphoniques par l'état (4, 12) ; 5. Insuffisance de crédits pour les commerçant-e-s de la commune (5, 10) ; 6. Insuffisance de boutiques agricoles (6,8).	1. Appui de l'OGDNH pour la promotion des sites touristiques (1,18) ; 2. Projet de barrage de latannerie (2,16) ; 3. Projet PITAG pour la distribution des moulins de pistaches et de pompes aux agriculteurs (3,14) ; 4. Projet de distribution des animaux par World Vision ; 5. Appui de FON KOZE, Esperance, Caisse Populaire dans l'octroi de prêts aux commerçant-e-s de la commune (4,12) ; 6. Proximité du marché de la République Dominicaine facilitant les échanges commerciaux (5,10)	1. Insécurité (1,18) ; 2. Instabilité politique (2,16) ; 3. Pandémie (3, 14) ; 4. Insectes Ravageurs (4,12) ; 5. Inondations (5,10) ; 6. Vol (bétail) (6,8).

Source: Mairie de Quartier-Morin / Ateliers communaux de priorisation / 2020



3.

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Le Diagnostic Communal a permis d'analyser tous les secteurs d'activités communales. Il a débouché sur des révélations majeures et a mis à jour les problématiques de développement de la municipalité. Ces révélations permettent d'identifier les enjeux de développement de la commune. Ils mettent en exergue les contraintes, mais aussi certaines potentialités à exploiter pour impulser un dynamisme de développement de la commune.

3.1.

ENJEUX LIÉS AU MILIEU PHYSIQUE

Quartier-Morin fait face à de grandes contraintes dont l'analyse montre qu'elles constituent les véritables enjeux de développement liés au milieu physique qu'elle lui incombe d'adresser pour véritablement s'engager sur la voie du développement. Ces enjeux concernent surtout la protection et la réhabilitation de l'environnement, la gestion durable du territoire communal.

- > Protection et réhabilitation de l'environnement
- > Gestion durable du territoire communal



PROTECTION ET RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

Eu égard à la dégradation accélérée du cadre physique de la Commune, la protection de l'environnement devient un enjeu majeur pour son développement. Aujourd'hui, en raison de l'absence d'une politique locale de protection environnementale, la superficie des espaces boisés recule suivant un rythme vertigineux provoquant la disparition lente des espaces naturels, et une accélération du rythme d'érosion et des mouvements de terrain dans certaines zones des deux sections communales. De plus, face à une croissance continue de sa population et de ses activités, Quartier-Morin se trouve dans l'incapacité de stocker et de traiter les déchets.

Voulant adresser la problématique environnementale de façon globale, la protection de l'environnement peut se décliner en un ensemble d'enjeux plus spécifiques, à savoir : la restauration des terres, le renfor-

cement des capacités de la population communale en matière de gestion des risques et désastres et d'adaptation face aux changements climatiques.



GESTION DURABLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

La structuration du territoire se révèle d'une grande importance et offre des opportunités pour créer un cadre de vie sain et agréable et réduire le niveau de vulnérabilité de Quartier-Morin. Cependant, on constate actuellement dans la commune, faute d'un plan d'aménagement, une pénétration agressive et anarchique des constructions dans des zones à fort potentiel agricole à cause du développement de la conurbation de la métropole du Nord, mais aussi et surtout dans le cadre d'un partenariat de développement et d'utilisation globale de l'espace avec les communes limitrophes, notamment Cap-Haïtien, Limonade et Milot. La dégradation flagrante des terres, l'érosion de la biodiversité, l'uti-

lisation du bois pour répondre aux besoins énergétiques des ménages mettent en danger la pérennité des ressources naturelles de la commune. Ainsi, tout changement durable du territoire communal doit inévita-

blement passer par une véritable politique basée sur l'instauration d'écosystèmes naturels salubres et une utilisation à bon escient des ressources naturelles.

3.2.

ENJEUX LIÉS À LA GOUVERNANCE

Quartier-Morin fait face à de grandes contraintes dont l'analyse montre qu'elles constituent les véritables enjeux en matière de gouvernance qu'elle lui incombe d'adresser pour véritablement s'engager sur la voie du développement. Ces enjeux sont surtout liés au développement institutionnel et le renforcement de l'administration communale, le leadership communal, la performance des services publics, la structuration de la société civile.

- › Développement institutionnel et renforcement de l'Administration communale
- › Leadership des autorités communales
- › Structuration de la société civile



DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison de la faiblesse chronique de l'Administration communale, les autorités communales sont obligées de se prendre en charge dans le but de rendre plus efficaces les services à la population. Les déficiences structurelles décelées lors du diagnostic analytique communal permettent de dégager les grands enjeux institutionnels de développement de la Commune. Le développement institutionnel ne doit pas être vu comme une action isolée. Il est de préférence un axe intrinsèque et transversal du

Plan Communal de Développement (PCD) qui doit être appréhendé dans ses différentes dimensions.

La performance de l'administration communale ne s'améliore que s'il y a une forte volonté politique locale de renforcer les capacités administratives et techniques. Il est évident que l'on ne saurait vaincre les réticences des acteurs face au signal de management envoyé par les politiques communales et nationales. L'immobilisme des acteurs, notamment des contribuables, exige un signal clair en matière de recouvrement fiscal du Conseil Municipal en appui aux équipes techniques qui animent l'administration communale.

Une administration bien structurée répond mieux aux besoins de développement de la Commune. L'administration communale telle qu'elle est structurée présente un handicap au suivi et à l'évaluation interne des actions de développement car aucun service n'a aujourd'hui comme attribution la gestion du développement de la Commune. L'on admet, toutefois, que les services traditionnels sont présents mais insuffisants dans le contexte actuel.



LEADERSHIP DES AUTORITÉS COMMUNALES

Les Autorités communales ne bénéficient pas aujourd'hui d'une bonne image généralement auprès de la population de Quartier-Morin. Cette situation est due en partie au manque de ressources des Collectivités Territoriales Communales pour mettre en œuvre les politiques publiques locales. Dans l'action publique, le leadership devrait se construire autour de dimensions étroitement complémentaires englobant une capacité à mobiliser des forces collectives autour de projets d'ensemble, fédérer différents types d'acteurs, ainsi qu'une au-

torité bien acceptée donnant une certaine légitimité d'actions. Ce qui n'est pas le cas à Quartier-Morin où l'apathie des autorités compromet grandement la durabilité des actions de développement.



STRUCTURATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Une société civile structurée représente le support incontournable des actions de développement au sein d'une communauté. Elle permet, entre autres, de prendre conscience de l'ampleur de la mobilisation des différents groupes d'acteurs, d'étayer le sens porteur et collectif des débats inter-acteurs. Cependant, une société dispersée risque de produire des effets pervers sur la communauté. Il n'existe même pas un listing des associations œuvrant sur le territoire de la Commune dans les registres de l'Administration Communale. La participation de la société civile et des organisations au développement de la commune nécessite des actions en termes de rapports entretenus, de soutien, d'échanges, d'espaces de communication, de support mutuel, de dialogue entre les différentes plateformes d'organisations de la commune.



3.3.

ENJEUX SOCIAUX

Le développement des services sociaux de base constitue une locomotive pour la relance ou la dynamisation des autres activités. La desserte de la population en services est une des conditions qui pourra permettre la constitution d'un capital humain nécessaire à animer le processus de développement de la Commune. L'urbanisation accélérée et désordonnée, les conditions de mobilité, les risques sanitaires et environnementaux sont des enjeux majeurs en matière de développement social de la commune.

- › Urbanisation accélérée et désordonnée
- › Conditions de mobilité
- › Risques sanitaires et environnementaux



URBANISATION ACCÉLÉRÉE ET DÉSORDONNÉE

Quartier-Morin est l'une des communes les plus rurales de l'ensemble du pôle, et plus encore de l'Arrondissement de Cap-Haïtien, même si sa population urbaine (centre-ville) est en constante augmentation depuis le début des années 1980. Fort est de constater qu'au-delà de la densification du tissu urbain existant, des zones d'extension urbaine apparaissent de manière anarchique et désordonnée. Cela a une incidence directe sur l'attractivité de la commune. Combinée à la tendance générale d'urbanisation des territoires, cette évolution nécessitera, plus encore qu'aujourd'hui, l'existence de capacités d'accueil suffisantes et satisfaisantes pour répondre aux besoins de cette population en expansion provenant surtout de la commune de Cap-Haïtien, et notamment la mise en place des infrastructures, équipements et services de base.



CONDITIONS DE MOBILITÉ

En dehors des axes principaux constitués par une section de la Route Nationale #6, un segment de la route secondaire communale Nord-Sud de Galman Dupla et certaines rues entourant la place centrale, les voies de circulation de la ville ne sont ni adoquinées, ni équipées de trottoirs et de caniveaux. Aussi, les différents quartiers de la ville sont mal reliés entre eux comme Cité Dessalines, Centre-ville, Quartier Kafou Carré, etc. Ce qui n'offre pas d'autres alternatives que l'usage des axes principaux pour se déplacer d'un point à un autre. Plusieurs quartiers, situés en marge des secteurs urbains centraux, sont aussi difficilement accessibles. En outre, certaines composantes de la Commune sont enclavées et les grandes infrastructures susceptibles de structurer cet espace font défaut, ce qui constitue un handicap pour la circulation des personnes et des marchandises et le développement des activités économiques et sociales.



RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

Les pouvoirs publics de la commune de Quartier-Morin n'arrivent pas à suivre le modèle affiché par les villes vertes. Aucun réseau d'égouts sanitaires n'est aménagé. En plus, beaucoup de logements soit 23.97% (IFOS, 2020) de la commune ne disposent pas de lieux d'aisance (MPCE, mai 2012). Les déchets ne sont pas gérés, et aucun système de collecte et de traitement formel n'a

été mis en place. De plus, la dégradation générale de l'environnement causée principalement par le manque d'entretien des cours d'eau et l'absence d'un système de drainage efficace à grande échelle nuisent à l'évacuation des eaux pluviales exposant la ville à des risques d'inondation. Cela expose la commune à un certain déséquilibre environnemental et constitue une menace pour l'état de santé de la population et mettre en jeu la vie des habitants de certaines zones de la commune.

3.4

ENJEUX ÉCONOMIQUES

La commune de Quartier-Morin possède de grandes potentialités agricoles et commerciales, grâce à sa plaine fertile et sa position carrefour. Elle se trouve à la croisée de deux voies de communication d'importance stratégique sur le plan commercial, lesquelles traversent trois départements (Nord, Nord'Est et Centre), à proximité desquelles se développent quelques grandes entreprises (magasins, succursales de banque, pompes à essence, etc.). Cependant, Quartier-Morin a une économie très peu dynamique, marquée par l'archaïsme et la faiblesse des initiatives privées en termes de création d'entreprises. Trois (3) grands enjeux découlent de sa situation économique : la modernisation et la relance des secteurs productifs locaux, la promotion de l'entrepreneuriat, la structuration de l'offre touristique.

- › Modernisation et relance des secteurs productifs locaux
- › Développement de l'entrepreneuriat local
- › Structuration de l'offre touristique



MODERNISATION ET RELANCE DES SECTEURS PRODUCTIFS LOCAUX

Pour cultiver les terres, les paysans disposent pour une large part d'outils aratoires traditionnels et utilisent des méthodes archaïques ne favorisant pas une

amélioration de la productivité du travail et du rendement agricole. La même situation prévaut dans les sous-secteurs pêche et élevage caractérisé par de faibles rendements et de revenus. Cet état de fait atrophie son économie et empêche les activités rurales de constituer un socle dynamique sur lequel peuvent appuyer les acteurs

pour dynamiser l'économie locale. Ainsi, la modernisation de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage représente donc le défi majeur à relever par cette communauté pour arriver au progrès économique.



DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT LOCAL

La rareté des initiatives privées, à côté de la faiblesse des investissements publics, demeure l'une des principales raisons expliquant la faible performance économique de Quartier-Morin. Pour l'améliorer de façon appréciable et continue, l'un des plus grands défis à relever reste la stimulation des initiatives privées locales en termes de création d'entreprises collectives et individuelles. Avec le sous-développement de l'entrepreneuriat local, la commune ne peut parvenir à créer des activités créatrices de richesses et d'emplois non agricoles. En clair, l'essor de cet aspect de son économie constitue un enjeu majeur en matière de développement local.



STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Il a été démontré que Quartier-Morin possède des potentialités touristiques qui résident dans ses ressources patrimoniales et naturelles mais également les valeurs traditionnelles qui pourraient contribuer à diversifier l'offre touristique. Dans la même logique de par sa position géographique par rapport à Cap Haïtien comme espace organisateur de l'offre touristique, la commune de Quartier-Morin pourrait être considérée comme un élément de la scène globale de développement touristique de la région Nord-Nord'Est. De plus, la destination Quartier-Morin pourrait largement tirer parti de la disponibilité de la diaspora et il serait judicieux d'y adjoindre la présence de résidents étrangers dont les coopérants des organisations internationales.

Néanmoins un certain nombre de freins ou contraintes doivent être aplanis dont la rareté d'opérateurs spécialisés dans le développement du tourisme communautaire, les faibles capacités des collectivités pour qu'elles soient en mesure de piloter le tourisme communautaire, l'absence d'initiatives économiques proposant des services touristiques de qualité et la mise en valeur des ressources culturelles, historiques et naturelles. Ainsi, une offre touristique structurée a la possibilité de contribuer à revivifier l'économie locale et profiter aux micros et moyennes entreprises.





4.

PLANIFICATION

Le Diagnostic Communal a été l'occasion pour les acteurs sectoriels et institutionnels de la commune de Quartier-Morin d'examiner la problématique de développement de la municipalité. Il a permis d'une part d'identifier les contraintes et les menaces majeures à la base des dysfonctions sectorielles et d'autre part des atouts et des opportunités qui peuvent servir de leviers pour le développement des différents secteurs d'activité de la commune.





4.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Le Diagnostic Communal a été l'occasion pour les acteurs sectoriels et institutionnels de la commune de Quartier-Morin d'examiner la problématique de développement de la municipalité. Il a permis d'une part d'identifier les contraintes et les menaces majeures à la base des dysfonctions sectorielles et d'autre part des atouts et des opportunités qui peuvent servir de leviers pour le développement des différents secteurs d'activité de la commune.

Le Diagnostic à la fois descriptif et analytique a donc induit une prise de conscience des acteurs locaux et montré la nécessité d'opérer de profonds changements réalisables à travers des actions agencées dans le cadre d'une planification globale de développement de la commune.

La phase de Diagnostic Communal a été suivie d'un atelier regroupant les élus locaux, les représentants institutionnels et les acteurs des différents secteurs organisés de la société civile pour définir une vision qui traduit, d'une part, les aspirations de la population et les desideratas des élus locaux et reflète, d'autre part, l'identité du territoire, les spécificités du terroir et les singularités de la commune.

Vision de développement de la commune

« Dans 5 ans, soit en 2027, Quartier-Morin est un territoire organisé, structurant le développement de son économie basée sur les secteurs productifs, une commune sécurisée, résiliente, avec des services sociaux efficaces et accessibles, des citoyen-ne-s responsables, solidaires, respectueux de l'environnement, une commune où règnent l'équité de genre, la justice sociale, l'état de droit grâce à une bonne gouvernance ».

La vision de développement de la commune est la description de la situation de la commune à l'horizon des 5 prochaines années. Prenant ses assises sur les potentialités du territoire communal, elle fixe un cap qui servira de boussole aux acteurs locaux dans le processus de développement endogène de la commune. Elle inspire et motive les acteurs territoriaux et sectoriels à harmoniser leurs interventions devant aboutir au développement économique et social de la commune sans compromettre le potentiel de développement des générations futures.

4.2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



Pour initier et faciliter la matérialisation de cette vision, canaliser l'énergie des intervenants vers un but commun, les acteurs ont formulé un objectif général pour les 5 prochaines années, à savoir :

OBJECTIF GENERAL DE DEVELOPPEMENT

« Assurer une meilleure qualité de vie à la population et faciliter l'accès aux infrastructures de base dans la commune par la relance et la croissance de l'économie locale en renforçant les compétences des services déconcentrés et en dynamisant les capacités de l'administration municipale dans le respect de l'environnement, de la loi et des droits du citoyen».

Ainsi, la définition de cet objectif permet de mobiliser et de motiver les acteurs publics et privés à suivre les grandes lignes de la vision. A partir de cet objectif, les Collectivités Territoriales, les Services Déconcentrés de l'Etat, les structures communautaires, les organismes de développement et les partenaires techniques et financiers sont en mesure de construire des stratégies efficaces pour mieux planifier le développement à l'échelle territoriale.

En outre, les acteurs locaux ont formulé treize objectifs spécifiques desquels découlent un ensemble de lignes d'actions stratégiques, lesquelles pilotent les actions prévues dans la programmation. Ces dernières se concrétiseront en interventions au cours de la phase d'opérationnalisation du PCD.

Tableau 61: Cadre programmatique du PCD

OBJECTIFS LIÉS AU REMEMBREMENT ET À LA RÉARTICULATION DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE	
Objectif spécifique 1.1	Améliorer la gestion spatiale du territoire
Objectif spécifique 1.2	Structurer les différentes composantes du territoire
OBJECTIFS LIÉS À LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA PÉRENNISATION DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	
Objectif spécifique 2.1.	Préserver l'intégrité physique de l'espace naturel
Objectif spécifique 2.2	Renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques

OBJECTIFS LIÉS À LA RESTRUCTURATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE	
Objectif spécifique 3.1.	Dynamiser et moderniser les bases de l'économie
Objectif spécifique 3.2.	Développer et promouvoir de nouveaux pôles économiques
Objectif spécifique 3.3	Diversifier l'économie locale et développer l'entrepreneuriat
OBJECTIFS LIÉS À LA CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS ET LA RESTAURATION DE LA GOUVERNANCE	
Objectif spécifique 4.1	Renforcer les capacités d'intervention de l'administration publique
Objectif spécifique 4.2	Promouvoir des partenariats et la participation des organisations et organismes au développement local
OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES ET AU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE	
Objectif spécifique 5.1.	Promouvoir l'équité de genre, les droits fondamentaux et le respect de la citoyenneté
Objectif spécifique 5.2	Promouvoir les droits humains et garantir la sécurité publique
OBJECTIFS LIÉS À LA FACILITATION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET LA REDYNAMISATION DU TISSU SOCIAL	
Objectif spécifique 6.1	Faciliter l'accès aux services sociaux de base
Objectif spécifique 6.2	Améliorer la qualité de vie et promouvoir le bien-être social de la population

Source : Mairie de Quartier-Morin / Ateliers de définition de la vision, des objectifs, des orientations et des lignes d'actions stratégiques / 2020

OBJECTIF 1.1

Améliorer la gestion spatiale du territoire

La planification spatiale a pour principal objectif de rechercher un équilibre harmonieux et optimal entre la protection de l'environnement, le développement économique et la satisfaction des besoins sociaux. Elle s'appuie sur des activités de coordination entre les politiques sectorielles et entre les différentes collectivités territoriales. Pour ce faire, Quartier-Morin

entend se doter d'outils de planification territoriale qui tiendront compte des schémas d'aménagement au niveau de l'arrondissement et des outils de planification du département au regard des spécificités de chaque zone de la commune en matière de développement. La Mairie décide de mettre sur pied des instances territoriales de dialogue pour faciliter la concertation avec les acteurs de la commune et l'administration centrale dans la mise en œuvre des objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équité des territoires.

Les documents de planification serviront de guide aux interventions des différents opérateurs. Une réglementation d'application basée sur la loi et le contrôle de leur application sera élaborée et suivie par la Mairie. La Municipalité organisera à cet effet des campagnes de communication et de sensibilisation de la population sur les dispositions communales en vigueur. Elle se propose aussi de faire émerger des projets d'aménagement visant la préservation et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Les outils de planification territoriale, d'aménagement et d'urbanisme (schémas, stratégies, feuilles de route, chartes, plans) élaborés, traduisent un projet de territoire, c'est-à-dire des évolutions souhaitées pour l'espace communal dans les années à venir. Ainsi, la Mairie se donne pour rôle d'établir les orientations stratégiques de la collectivité sur tout ce qui relève du développement et de la redynamisation du territoire. Également, elle s'occupe du pilotage et de la contractualisation des projets. La gestion territoriale nécessite aussi une préparation, un appui technique ainsi que l'expertise des services communaux. Pour ce faire, elle renforcera ses services techniques (génie municipal, urbanisme, équipements collectifs, ...) dans le but de jouer convenablement leur rôle d'animation active dans la concertation entre tous les acteurs.

De plus, la Mairie prendra des mesures pour l'adressage des rues, l'identification des maisons et des activités commerciales en vue d'une meilleure exploitation des recettes communales basées principalement sur la CFPB et la patente.

OBJECTIF 1.2

Structurer les différentes composantes du territoire

Pour faciliter la circulation et l'interconnexion entre les sections communales et le centre-ville, huit axes routiers, dix-sept ouvrages de traversées ainsi que des réseaux locaux secondaires devront être construits et aménagés selon des normes techniques qui en assurent leur durabilité. Des routes agricoles seront aussi aménagées vers les zones de production de denrées. La construction des routes devra faire l'objet d'étude topographique préalable et de faisabilité où les impacts environnementaux et sociaux, qui en découlent, devront être déjà signalés afin que les choix se fassent de manière raisonnée. Toutes ces interventions s'inscriront dans le cadre d'un plan de mobilité en tenant compte de la circulation stratégique et opérationnelle entre la commune, l'arrondissement et le département. Elles se feront tant avec des fonds publics de l'administration centrale, l'aide des partenaires techniques et financiers que des ressources financières propres de la commune.

De plus, la Mairie entend associer l'ensemble des acteurs concernés à la démarche et se doter de dispositifs de suivi et de contrôle pour mesurer l'atteinte des objectifs et assurer l'évaluation de la politique de mobilité de la collectivité. En ce sens, elle mettra en place une commission municipale composée d'un représentant de la Mairie, des services de la circulation et de l'inspection des véhicules, de la Vice-délégation, de la direction départementale du

MTPTC, de la société civile et des associations de chauffeurs.

Cette commission devrait avoir des responsabilités multiples, les unes aussi importantes que les autres. Elle assurera l'animation du secteur par le partage de connaissances, la réorganisation et la réglementation du transport, la formation, la sensibilisation des chauffeurs et des utilisateurs de la voie publique sur les meilleurs comportements à adopter.

Le démarrage de l'économie passe inévitablement par la création de conditions pouvant faciliter les investissements. Le secteur de l'énergie est un carrefour obligé pour le développement de l'économie moderne. Dans un contexte de développement durable, il est impératif de diversifier la matrice énergétique dans une perspective de consommation d'autres sources d'énergies inspirées des technologies alternatives.

D'abord la commune de Quartier-Morin entend rechercher son implication dans la gestion de tout ce qui a rapport avec l'énergie sur son territoire et renforcer sa gouvernance dans le secteur en cherchant à développer un partenariat avec la NRECA en vue d'alimenter son réseau électrique.

Parallèlement, le PCD s'inscrit dans une logique de remplacement progressif de la production d'énergie à base de combustibles fossiles vers la mise en place d'un réseau vert et écologique utilisant simultanément les éoliennes et les panneaux à cellules photovoltaïques. Pour ce faire, la mise en place d'un micro-réseau de production de 4 MW d'énergie solaire est envisageable afin de mieux pourvoir aux besoins

de la population. Dans cette dynamique, la municipalité décide de travailler avec des communes limitrophes, telles Limonade et Milot, en vue de mettre en place une intercommunalité sur la question de l'énergie alternative principalement dans la construction et la gestion du micro-centre de production d'énergie solaire. De plus la municipalité s'assure qu'il y aura des techniciens disponibles dans la commune pour travailler dans le micro centre et réparer les systèmes photovoltaïques domestiques.

Une telle démarche faciliterait l'accès à l'énergie aux unités de transformation comme les boulangeries et guildiveries de la commune. Ce qui aura pour effet de réduire leurs coûts de production et rendrait en même temps les produits un peu plus accessibles à la population. Pour les ménages dans les zones isolées qui ne sont pas alimentées par le réseau électrique, la municipalité entreprendra des démarches pour faciliter l'accès aux équipements, tels panneaux solaires, batteries, inverter, etc.

Par ailleurs, en matière de combustibles fossiles, la Mairie entend modifier le mode de consommation énergétique des ménages en leur facilitant l'accès aux équipements au Gaz Propane Liquéfié (GPL). Ainsi, une politique d'accompagnement des ménages sera menée en vue de l'acquisition à des prix forfaitaires et subventionnés pour les matériels et équipements de cuisson comme des réchauds au GPL en vue de l'utilisation de combustibles de substitution. Les ménages seront aussi formés en vue d'une meilleure utilisation de ces matériels.

De plus, la municipalité s'assure qu'il y aura des techniciens disponibles dans la

commune pour réparer les matériels fonctionnant au gaz propane. En ce sens, elle entend chercher les moyens pour former des jeunes sur la maintenance des équipements.

A Quartier-Morin, les collectivités locales sont tour à tour utilisatrices, accompagnatrices des nouveaux modes de communication et d'information qui se mettent en place grâce aux avancées technologiques de ces dernières années dominées par l'internet. Les autorités locales décident de jouer un rôle d'intermédiation entre les usagers et les fournisseurs de services auprès des différents opérateurs et du CONATEL pour permettre à la population morinoise, de bénéficier de meilleurs services (réseaux haut débit, téléphonie mobile...) et d'accéder quasi instantanément à l'information et au savoir.

Les autorités locales seront attentives à la définition et la mise en œuvre des règles qui régissent le numérique en tant que système global. Elles s'engagent aussi à en préserver son caractère ouvert et diversifié tout en renforçant la confiance dans son utilisation. En ce sens, les collectivités territoriales, entendent intégrer l'utilisation des NTIC dans la mise en œuvre des projets locaux et des actions entreprises en matière de communication, de sensibilisation de la population.

Les équipements publics jouent un rôle déterminant dans la politique d'aménagement de la commune. La mise en place des équipements collectifs est essentielle à la gestion du cadre de vie et à l'épanouissement des citoyen-ne-s en particulier les jeunes. Les stratégies prévues dans le cadre

de cette ligne d'action visent à augmenter substantiellement, en gamme et en volume, les prestations offertes à la population par la Municipalité. Compte tenu du niveau de sous-équipement, un important effort d'investissement est nécessaire pour remettre à niveau les services publics communaux et les rendre aptes à accomplir leur mission.

Il s'agira donc de construire ou de réhabiliter des infrastructures lorsque celles-là sont inexistantes ou trop dégradées, de rénover certains centres d'activités en état de délabrement et d'équiper les institutions publiques locales. Ainsi, les acteurs font le choix de la construction de certains équipements publics, tels que complexe administratif, marchés, places publiques, abattoirs et parcs à bestiaux, etc. En ce sens, la Mairie entend rechercher des fonds pour assurer le financement des travaux de construction ou de rénovation des équipements publics. Elle décide de s'appuyer en première ligne sur les impôts, les redevances des usagers, les subventions et l'emprunt si nécessaire.

OBJECTIF 2.1

Préserver l'intégrité physique de l'espace naturel

La protection durable du territoire doit inévitablement passer par une véritable politique se basant sur la préservation des écosystèmes naturels et l'utilisation à bon escient des ressources naturelles. La mise en place de cette politique, dans le cadre de ce PCD, passe par la mise en branle de tous les secteurs vitaux de la commune de Quartier-Morin autour de la problématique environnementale, en vue de dégager un

issu consensuel sur l'application des décisions prises de manière participative. Ce PCD entend mettre en œuvre, par des arrêtés communaux, des dispositions visant à freiner la dégradation flagrante des terres et l'érosion de la biodiversité, les constructions anarchiques et du coup assurer la pérennité des ressources naturelles.

La restauration des terres et l'aménagement des bassins versants sont des besoins pressants pour la commune. Ce PCD abordera cette problématique via la création de comités de gestion des bassins versants pour une gestion plus rapprochée basée sur le principe de la subsidiarité. Ces comités seront aptes à collaborer suivant un schéma directeur visant la mise en place des plans et des programmes construits à cet effet. Dans ce même ordre d'idées, le PCD vise à mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des acteurs travaillant dans le secteur de l'environnement au niveau de la commune tout en créant des synergies entre eux en vue de mieux cadrer les interventions.

A Quartier-Morin le bois, d'une manière générale, répond à 74.48% des besoins énergétiques pour la cuisson des aliments et aussi à un fort pourcentage dans les blanchisseries et les boulangeries. L'utilisation du bois continuera pendant longtemps encore d'être un pilier pour répondre aux besoins énergétiques des ménages morinois, cela pour des raisons tant économiques que culturelles. La mise en place de forêts énergétiques durables devra assurer une efficacité énergétique pour la commune. L'établissement de ces forêts se fera sur des espaces dument identifiés et protégés par les autorités locales.

Il est important que cette stratégie soit promue par différents types d'acteurs. En effet, des engagements provenant des institutions publiques, des entreprises privées, des associations, etc. vis-à-vis de leur respect seront perçus comme signe d'une grande responsabilisation des acteurs communaux et d'un leadership partagé. Ces infrastructures vertes contribueront à augmenter la couverture forestière et incluront l'aménagement de l'environnement immédiat des sources d'eau, des places publiques et des lieux mystiques de la commune.

Aussi, la municipalité soutiendra la mise en place d'une politique d'utilisation massive des énergies alternatives à la combustion au bois et au charbon de bois. Enfin, le PCD mettra en place au niveau de la commune un réseau d'éco-citoyens/citoyenne prêts à s'engager et à défendre leur environnement immédiat. Ce réseau éveillera la conscience éco-citoyenne de toutes les couches sociales de la commune, afin de faire évoluer les comportements des gens à travers une habitude favorisant l'émergence des éco-gestes.

En matière d'hygiène publique et d'assainissement, la commune fait face à d'énormes difficultés. Il y a un problème dans la collecte des déchets solides par le service de la voirie. En effet, l'enquête réalisée par IFOS en 2021 pour le compte de la Mairie, sur la base d'un échantillon de 384 ménages a révélé qu'à l'instar des autres communes de l'arrondissement, plus de 78% des déchets produits par les ménages sont brûlés, 27% sont jetés dans la nature et environ 11% sont enterrés de façon anarchique. Il n'y a ni site de décharge publique, ni ser-

vice de traitement des détritrus. La ville ne dispose que de quelques poubelles situées aux abords de la place publique. Dans les sections, cela est encore pire car les distilleries utilisent la rivière pour déverser les vidanges, ce qui est néfaste pour l'environnement.

Par conséquent, les stratégies du PCD s'orientent vers la promotion des infrastructures d'assainissement, la gestion des déchets et l'amélioration des conditions d'hygiène publique. Pour la Mairie, le PCD s'oriente vers le renforcement des capacités techniques, matérielles, logistiques et humaines du service de génie municipal et de la voirie pour la mise en place d'un système de gestion des déchets solides, liquides et des eaux usées à l'échelle territoriale et intercommunale dans le cadre de l'Association Intercommunale pour le Traitement des Ordures Ménagères (AITOM).

Sa participation à la mise en place d'une Société Anonyme Mixte (SAM) permettra à terme, la prise en charge de la gestion des services d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets solides, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du Centre de Gestion Intégrée de Résidus Solides municipaux (CGIDS) situé à Limonade dans la 3^e section Roucou, habitation Mouchinette.

De plus, des campagnes de communication sur l'hygiène dans les écoles et l'accompagnement des ménages dans la construction de blocs sanitaires dans les zones les plus vulnérables sont aussi envisagés. Enfin, la Mairie préparera différents supports pour la communication communautaire, organisera des ateliers thématiques sur la gestion des déchets, et mettra en place un dispositif

de partage d'information à destination des acteurs locaux.

OBJECTIF 2.2 :

Renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques

L'impact des phénomènes naturels et l'influence négative des fluctuations du climat sur la vie de la population a été démontré et souligné dans le diagnostic communal. La lutte contre les changements climatiques au niveau de la commune passera par la prise en compte de mesures contre les constructions anarchiques dans les zones à risques au long des rives de la Grande Rivière-du-Nord et à proximité de l'embouchure, par l'élaboration d'une charte d'engagement des interventions de la commune pour l'atteinte des principaux objectifs du développement durable (ODD), par l'élaboration d'un plan de contingence, par la mise en place et l'organisation des structures de protection civile pour mieux faire face aux aléas de la nature et aux impacts des phénomènes naturels et anthropiques.

De plus, la gestion de ces risques passera aussi par le renforcement des capacités des populations en la matière. Ce PCD mettra en œuvre un programme de sensibilisation visant à préparer les populations à l'adaptation face aux changements climatiques. Du coup, il préconise d'établir de concert avec les responsables de la direction de la protection civile (DPC) locale un plan de renforcement du comité communal de la protection civile. Il consistera notamment à doter ce comité de matériels nécessaires pour l'accompagnement de la population

au moment des catastrophes. De plus, le PCD entend aborder l'harmonisation des approches d'interventions en GRD des différents partenaires présents sur l'espace communale.

Le modèle d'aménagement de la commune doit permettre la réalisation d'actions successives et complémentaires par les acteurs locaux en vue du développement à moyen et long terme de communautés durables, d'un meilleur accès à des logements décents et de la modernisation de l'habitat. De plus, soucieuse de préserver le patrimoine bâti et le cadre de vie de son territoire, la Commune souhaite investir sur le paysage du territoire en accompagnant les particuliers en matière de rénovation de façades grâce à des démarches pour l'obtention d'aides financières et la disponibilité d'un accompagnement en matière d'architecture.

Par ailleurs, les Morinois (h/f) souhaitent vivre dans un cadre de vie amélioré. En ce sens, le PCD prévoit que chaque quartier soit le plus possible doté des services de proximité et de lieux d'échange, qu'ils soient reliés par des axes d'extension urbaine dotés de voies paysagées. La commune opte pour des quartiers denses, conviviaux pour le piéton et composés de logements, de commerces et de bureaux respectant les normes de construction parasismique et anticyclonique.

Le PCD renforce ce sentiment de bien-être dans les quartiers en les organisant de façon à ce qu'ils soient conviviaux. L'application de ces mesures sera évidemment différente dans les nouveaux quartiers (Chaste Noir, Lamolère), où les autorités influenceront l'aménagement dès le départ.

OBJECTIF 3.1 : **Dynamiser et moderniser les bases de l'économie**

Dans une perspective de sécurité et de manière stratégique, la production des denrées agricoles doit être orientée vers le renforcement et la rentabilisation du secteur de l'agriculture en vue de l'autosuffisance et du stockage, de la consommation et de la commercialisation vers d'autres régions du pays. Cela passera d'abord et surtout par la structuration du secteur à tous les niveaux et du point de vue technique, administratif, organisationnel et technologique. L'habilitation des autorités locales à lutter contre la spoliation et l'urbanisation des terres agricoles sera prise en compte également.

D'autres facteurs importants, comme les suivants, auraient des retombées positives à considérer. A savoir, la disponibilité des infrastructures agricoles, telles l'installation de systèmes d'irrigation pour pallier le problème de sécheresse récurrente due au changement climatique, l'installation de centres de stockage de grains après récolte et des unités de transformation de certains produits comme des cassaveries, des guildives afin de dynamiser la filière canne-à-sucre et moulins de riz et d'arachides.

Un plaidoyer sera entrepris pour un appui aux agriculteurs à travers des subventions et l'accès au crédit agricole à un taux préférentiel relativement bas, moins de 5% par exemple. Ce sera un atout majeur pouvant contribuer à remembrer le secteur agricole et promouvoir l'agro-business, de voir ainsi l'agriculteur comme un businessman qui tire profit de son activité considérant sa

parcelle comme une entreprise agricole. La dynamisation des services publics à travers le renforcement du Bureau Agricole Communal (BAC) en vue d'un meilleur encadrement et accompagnement technique des agriculteurs, le renforcement des services publics agricoles sont autant d'efforts qui permettraient au secteur agricole de redevenir le joyau de la commune.

La pratique de l'élevage serait une activité rentable dans la mesure où ce secteur est bien géré, bien contrôlé et bien structuré. L'accompagnement technique des éleveurs est crucial. Car, de cela dépend une meilleure gestion du cheptel. Donc, la rentabilité de ce secteur passe inévitablement par la formation des éleveurs dans des thématiques spécifiques, dont la gestion du cheptel, les techniques de production et de conservation de fourrages, la santé animale, entre autres.

La gestion du cheptel requiert des conditions. Du point de vue environnemental, l'élevage libre est à éviter du fait que les animaux en liberté causent beaucoup de dégâts dans les jardins. Or, pour garder les animaux à la corde ou dans des enclos, il est nécessaire de garantir leur alimentation. En ce sens, le PCD encourage la formation des éleveurs en technique de production et de conservation de fourrages pour garantir l'alimentation des animaux gardés en enclos et être utile surtout en période de soudure, en période de sécheresse où les aliments pour le bétail et l'eau d'abreuvement se font difficiles.

En termes de santé animale, il y a toute une série de maladies qui, dans des périodes bien spécifiques, attaquent certaines es-

pèces en particulier. Alors, si les éleveurs ne sont pas en mesure de faire la prise en charge, il y aura des pertes et comme conséquences des impacts sur la rentabilité et l'économie même des petits agriculteurs. Ainsi, le PCD prévoit une formation de base à tout agriculteur et éleveur pour assurer les soins animaliers primaires.

Pour renforcer la rentabilité du secteur, le PCD encourage la création d'une laiterie dans le centre-ville pour faciliter la transformation du lait de vaches en yaourt, fromage et en lait stérilisé. Ce qui apportera une valeur ajoutée à la pratique de l'élevage.

De plus, dans certaines zones, le vol est assez courant et la sécurité des animaux n'est pas garantie. Ainsi, les cas de vol occasionnent des pertes énormes pour les éleveurs. En ce sens, le PCD encourage le renforcement du programme d'identification et de contrôle de la circulation et des transactions liés au bétail au niveau de la commune.

Le fait que la commune, dans la première section, est bornée au Nord par la mer, cela représente un acquis intéressant dans la vie quotidienne des riverains. Cette ressource pourrait être exploitée à plusieurs fins. On constate alors, l'utilité de la mer comme un moyen de loisir et une banque de réserves d'espèces pour la gestion, d'abord de l'écosystème, puis comme une réserve alimentaire des produits halieutiques, et ensuite, une source de revenus économiques.

Il convient alors de bien gérer et valoriser cette ressource et de bien conduire cette activité. Pour ce faire, plusieurs stratégies d'actions ont été retenues au cours des ateliers avec les différents acteurs clés de

la commune. Il s'agit d'abord d'organiser ce secteur. Cela passera par l'organisation des pêcheurs en association ou coopérative bien structurée afin de mieux exploiter les opportunités de ce secteur. La gestion des écosystèmes de mangroves est importante, car ceux-ci servent de lieu de reproduction de certaines espèces. Donc, la commune prévoit non seulement de les réhabiliter ; mais aussi avoir un comité de surveillance, avec l'appui des autorités locales (Maires, CASECs, ASECs, etc.), afin d'empêcher la coupe des palétuviers, comme il est très commun pour faire du charbon de bois et les utiliser dans les blanchisseries et les boulangeries.

Le PCD entend sensibiliser la population et former les pêcheurs sur la gestion de l'environnement aquatique. D'abord la population en général, en évitant de jeter des déchets nocifs au développement et à la vie même des espèces marines. Ensuite, il prévoit de former les pêcheurs afin de pouvoir faire de l'activité de la pêche une activité durable. Ces derniers seront dotés de connaissances nécessaires afin de savoir quand capturer telles ou telles espèces, et éviter de capturer les espèces qui n'atteignent pas encore un stade de développement adéquat. D'où la nécessité de leur faciliter l'acquisition d'équipements modernes nécessaires et adéquats, comme les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) afin de pêcher en haute mer, considéré comme étant l'habitat des espèces très développées, comme les gros poissons, les homards, etc. Donc, l'accès au crédit aux pêcheurs pour leur permettre de faire l'acquisition des matériels et équipements de pêche est nécessaire

Enfin, le PCD entend organiser le système de commercialisation des produits halieutiques en structurant et en développant les canaux d'écoulement. Les marchands/marchandes de fruits de mer peuvent se constituer en réseaux, trouver des crédits et des subventions pour mettre sur pied des poissonneries dans la commune et sur les marchés d'écoulement. L'Etat jouera un rôle primordial pour faciliter les débouchés et conquérir de nouveaux marchés. Des mesures fiscales au bénéfice de l'entreprise locale favoriseront sa stabilisation et sa croissance.

OBJECTIF 3.2

Développer et promouvoir de nouveaux pôles économiques

Le Plan de développement communal de Quartier-Morin accorde une place essentielle à la question du patrimoine, dans la mesure où il constitue un facteur de développement durable, tant sur le plan économique que sur le plan politique et social. De ce fait, le PCD entend aménager les différents sites existants et de rendre leur accès autrement plus facile aux visiteurs. Cette proposition concerne notamment les sites tels que Lovannah, Bassin Délivrance, Nan Pipo, Nan Mapou ainsi que le Pont colonial. Parallèlement, il s'avère important de promouvoir les danses traditionnelles, notamment dans les écoles, à travers l'organisation de concours au niveau de toute la commune.

L'objectif premier du développement du tourisme demeure l'attraction de clients potentiels tant nationaux qu'internatio-

naux aux fins de générer de l'activité économique au bénéfice de la population, des opérateurs et de l'État via les taxes et impôts. Le développement de produits touristiques attractifs et la qualité de services sont des éléments essentiels au succès économique du tourisme. Néanmoins ces éléments en eux-mêmes sont loin de suffire si la destination communale est méconnue des tours opérateurs et des potentiels clients. Il est donc pertinent de souligner que la mise en tourisme de la commune de Quartier-Morin et l'attractivité de son territoire dépendra de la logique de cohérence globale et de son intercommunalité avec celle de Limonade, de Milot, de Cap-Haïtien, d'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord étant donné la réalité actuelle.

La mise en tourisme de la commune devra s'appuyer aussi sur des initiatives économiques bénéfiques en termes d'impacts environnementaux et sociaux. Cette approche n'est possible que si les produits offerts sont respectueux de l'environnement et développés au bénéfice de la population locale et que les fonds générés soient utilisés au maintien de l'identité culturelle des sites. La participation de la communauté locale est donc fondamentale ainsi que la conservation des sites culturels et patrimoniaux.

Il est tout à fait primordial que soient réalisées des activités en matière d'ingénierie sociale au niveau de la population et dans les zones stratégiques comportant des sites ou des pratiques fécondes. Au cours de rencontres de sensibilisation, les objectifs de la mise en tourisme seront clairement présentés et des activités spécifiques organisées

pour démontrer l'importance de l'industrie touristique et le tourisme communautaire en particulier pour le développement local en présentant les impacts directs sur la population en termes de revenus, d'amélioration des conditions de vie à travers des investissements en infrastructures par exemple.

En plus des campagnes directes auprès de la population, il est important que des spécialistes des médias préparent une stratégie précisant le contenu de messages de sensibilisation destinés à la population via plusieurs types de supports médiatiques. La combinaison de ces activités devrait permettre à la population de mieux appréhender le tourisme et son potentiel de développement et leur participation dans le développement du tourisme communautaire.

Il est important d'identifier le niveau de services souhaité pour que le tourisme communautaire réponde aux standards de niveau international. L'établissement des contenus des formations destinées aux intervenants au niveau communal est essentiel pour garantir la qualité de l'offre. Un opérateur spécialisé avec l'aide de l'OGDNH aura la responsabilité de définir les différents contenus, les valider, par des tests de terrain. Cet opérateur pourra également former les formateurs qui iront les dispenser aux opérateurs PME pour garantir la qualité des services (hôtellerie, guides, restauration, accueil...) Ces formations sont essentielles à la mise en place du tourisme communautaire autant qu'au tourisme de masse.

Tout comme beaucoup d'autres secteurs de l'économie locale, l'artisanat et les

œuvres artistiques sont très peu développées à Quartier-Morin. Pour entreprendre la valorisation de la production artisanale, le PCD prévoit la formation et la sensibilisation sur la culture, le patrimoine, le tourisme, auprès des jeunes de la commune. Les interventions s'orienteraient aussi vers l'accompagnement financier des artisans, la commercialisation et la recherche de nouveaux marchés d'écoulement des produits artisanaux. Il serait nécessaire d'utiliser les radios dans la commune pour faire la promotion des œuvres artistiques, la formation des artisans sur l'utilisation de techniques innovantes, d'équipements et outils modernes.

Par ailleurs, pour les lettres et les arts, la nécessité s'impose de créer des centres de formation artistique et littéraire où écrivains et artistes pourront se transmettre les savoirs et savoir-faire en la matière, et ainsi continuer à se former. Outre cela, la création de tels centres, en plus de leur mission d'éducation à la culture et au patrimoine, encouragera ou accompagnera d'autres activités, telles la création d'un club littéraire ou la création d'une troupe culturelle (danse, musique traditionnelle, etc.).

Somme toute, l'accompagnement apporté aux écrivains, artistes et structures dédiées au patrimoine ne sera pas uniquement institutionnel. Il s'accompagnera aussi d'un appui à la fois financier, technique et managérial car c'est à cette seule condition que des actions efficaces pourront être posées.

OBJECTIF 3.3 : **Diversifier l'économie locale et développer l'entrepreneuriat**

Le commerce informel domine les activités économiques à Quartier-Morin. Beaucoup de secteurs perdent des opportunités malgré des projets d'accompagnement qui se sont succédés vu que les vrais problèmes ont rarement été abordés à savoir le renforcement de la capacité des entrepreneurs locaux en matière de savoir-faire, de comptabilité, de capitalisation, de gestion et de finances à moyen et long terme. En ce sens il serait propice de favoriser l'intervention conjointe des structures étatiques (FDI par exemple), de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord dans une démarche structurante et de formalisation de l'économie.

De plus, des stratégies entendent faciliter l'accès aux finances et aux produits financiers. Des subventions de l'Administration centrale doivent permettre de pratiquer des taux d'intérêts abordables et compétitifs. Des mécanismes devront libérer l'accès aux montants, augmenter les délais de paiement, augmenter le nombre de collatéral, diminuer les risques. Les entrepreneurs doivent pouvoir faire connaissance avec des produits financiers à des coûts abordables et compétitifs autres que le microcrédit, l'épargne, et les quelques assurances. L'implantation d'une succursale au moins d'une banque commerciale est à encourager dans la commune.

Le secteur de la construction est en pleine expansion dans la commune grâce à l'injection de capitaux de la Diaspora de la zone.

Il s'ensuit un véritable essor de l'exploitation des carrières de sable et de roches. Mais cela se fait sans contrôle et dans des conditions qui menacent la vie et impactent négativement l'environnement immédiat. Par conséquent, il est nécessaire que le PCD s'inscrive dans une démarche qui favorise la création de conditions et le contrôle pour l'exploitation durable des carrières.

Il est nécessaire que la commune fasse respecter la législation en vigueur et prenne des mesures complémentaires pour la réglementation des exploitations et la protection des vies et des biens. Le secteur a aussi besoin de capitaux pour changer la donne et se doter des équipements nécessaires pour une exploitation minière respectueuse de la vie des exploitants.

Par ailleurs, le diagnostic a aussi révélé l'existence de mines à Morne-Pelé. L'approche du PCD est d'abord de rechercher les études existantes, puis de procéder à des prospections d'actualisation des données, ensuite de développer un Partenariat Public Privé (PPP) au niveau local suivant les orientations de l'administration centrale, tant avec des compagnies nationales qu'étrangères en vue de leur éventuelle exploitation.

OBJECTIF 4.1 : **Renforcer les capacités d'intervention de l'administration publique**

La commune de Quartier-Morin a choisi d'axer l'action globale de son administration locale autour de la collaboration entre les structures municipales et les services

déconcentrés actifs sur le territoire communal. Les composantes retenues sont en parfaite cohérence les unes par rapport aux autres. Elles tiennent compte des principales préoccupations exprimées et recommandations suggérées au cours des consultations publiques.

Les autorités municipales auront à promouvoir sinon à encourager les initiatives visant la mise en application des lois sur la décentralisation de l'administration publique. Les déficiences techniques des cadres municipaux et le dysfonctionnement des structures administratives sont des problèmes récurrents qui constituent des obstacles au développement des services sociaux, notamment. Les différents services de la Mairie doivent être opérationnels. Pour cela le PCD préconise de recycler le personnel et ne pas trop bouger le personnel technique en mettant à profit le programme PMAC du MICT. Cette stratégie de renforcement des capacités cible les fonctions fondamentales de l'administration locale afin d'améliorer durablement le fonctionnement et la gouvernance municipale.

Enfin, la participation des autorités et des cadres municipaux à des ateliers de formation sur des thématiques relatives à la gouvernance locale et au leadership aidera au renforcement des capacités des structures administratives des collectivités locales.

Le problème transversal de toute l'administration locale est la situation précaire dans laquelle s'exercent les différents métiers municipaux. La Mairie mettra un peu plus l'accent sur la mobilisation des ressources financières afin de mieux répondre aux besoins de fonctionnement et d'inves-

tissement. Pour ce faire, la municipalité veut renforcer sa politique communale de mobilisation fiscale. Le support du MICT à travers le Programme d'Amélioration des Finances Publiques (PRAFIPUM) sera bien-venu.

Les autorités municipales adoptent cette nouvelle ingénierie qu'est la mobilisation fiscale comme l'approche la plus efficiente pour améliorer les finances locales. Les grandes étapes de cette politique comprennent : le renforcement du service fiscal, la mise en place des facilités informatiques et technologiques, la sensibilisation des contribuables, le suivi fiscal, le recouvrement de la patente, le recensement des bâtis et les autres champs d'impôts. En matière de CFPB, la Mairie mettra à profit le recensement des 5000 bâtis déjà réalisé en assurant le suivi fiscal et d'enrôler les 10000 bâtis restants.

OBJECTIF 4.2 :

Promouvoir des partenariats et la participation des organisations et organismes au développement local

Le PCD s'applique à mettre en œuvre un ensemble d'actions stratégiques visant à contribuer à la présence active des organisations locales dans la municipalité selon les lignes directrices de refondation institutionnelle et sociale du Plan stratégique de développement d'Haïti.

Il est tout d'abord nécessaire de travailler au renforcement structurel des organisations locales de manière qu'elles soient de véritables acteurs impliqués dans le déve-

loppement municipal et capables de veiller au bon fonctionnement de la démocratie locale. La Mairie alors accompagnera les OCBs dans l'élaboration des statuts et des règlements internes, leur facilitera l'accès aux documents légaux d'enregistrement et de fonctionnement.

Après avoir mis en place cette atmosphère de fonctionnement régulier des organisations locales, la commune travaillera à instituer un tissu associatif local en encourageant la formation sur le plan organisationnel des structures de la société civile ; en promouvant la fédération des associations par secteurs ; en développant les relations et des activités intergroupes ; en facilitant le partenariat entre les organisations de la société civile avec les collectivités ; en contribuant au rapprochement entre les OCBs et les institutions de financement associatif.

Le soutien fourni aux organisations locales comprend aussi une dimension d'accompagnement pédagogique. En effet, la commune entend leur apporter des sessions de formation sur l'éducation à la citoyenneté, le civisme et le patriotisme ; leur fournir un encadrement sur les procédures de passation de marché ; et organiser une séance de formation chaque trois (3) mois pour les membres des OCBs sur l'élaboration et la gestion de projet. Sur la base de ces formations, il sera possible de faire la promotion d'activités internes dans les organisations locales et de sensibiliser le membership associatif autour de la question de la responsabilité citoyenne.

En fin de compte, le PCD entend assurer le suivi du fonctionnement des organisations

locales ainsi que leur consolidation structurelle. Pour cela, la Mairie réalisera un inventaire annuel des organisations locales et associations dites de la société civile dans la commune, et en créera une base de données.

La municipalité entend aussi développer des relations privilégiées d'intercommunalité et de coopération décentralisée respectivement avec les communes voisines et des communes d'Outre-mer. L'intercommunalité permet aux communes de se regrouper pour la gestion commune de certains services publics locaux (ramassage des ordures ménagères, transports urbains...) ou la réalisation d'équipements locaux, de manière à mieux répartir les coûts et à profiter des économies d'échelle. Elle favorise aussi la conduite collective de projets de développement local à travers sa présence au sein de la SAM assurant la de l'AITOM.

Parallèlement, la municipalité développera une coopération décentralisée qui vise à renforcer les institutions dans leur structuration et la mise en œuvre de leurs compétences. En ce sens, la commune renforcera et régularisera ses relations avec les communes de Missouri, Sète, Santiago de Los caballeros. La commune entend tirer des bénéfices de ces coopérations à travers des échanges culturels, associatifs et institutionnels, des pratiques d'aménagement du territoire, l'appréhension d'autres modèles de société et de développement basés sur l'économie de moyens et de ressources.

OBJECTIF 5.1 : **Promouvoir l'équité de genre, les droits fondamentaux et le respect de la citoyenneté**

Quartier-Morin est une commune où les femmes sont sous-estimées. D'après les conclusions du diagnostic communal, il y a une réelle résignation des femmes de la commune à subir toutes sortes de dominations des hommes. Cet objectif vise à renforcer leur visibilité afin d'éveiller leur confiance en soi, et inciter le sens de leadership féminin chez la population. Ainsi, les femmes de la commune de Quartier-Morin sont largement moins impliquées dans les affaires sociales que les femmes des autres communes limitrophes (Limonade par exemple) à cause de l'énorme déficit d'estime de soi. Le PCD les encourage à s'impliquer au niveau de toutes les activités socio-économiques et culturelles.

La participation de la femme au sein d'une économie est fondamentale. De ce fait, les regroupements de femmes de Quartier-Morin s'impliqueront dans des démonstrations publiques de façon périodique, par exemple des activités culturelles et sportives visant la promotion des droits de la femme, des marches pacifiques arborant des banderoles incitatives sur leurs droits, sur l'égalité sociale des sexes, ce qui commencerait par attirer l'attention des hommes sur leurs comportements sexistes vis-à-vis d'elles.

Le PCD prendra fait et cause pour l'équité de genre par la sensibilisation et des actions contre la déperdition scolaire des filles, le sexisme, les grossesses précoces et non désirées, les violences faites aux

femmes, le harcèlement et les agressions sexuelles. La mise à disposition des jeunes filles de bourses d'études pour prolonger leur cycle d'étude et la création d'un centre d'appui psychologique et juridique pour les victimes de Violence Basée sur le Genre (VBG), sont entre autres des stratégies que le PCD encourage.

Enfin, le PCD entend aménager un climat favorable à l'engagement des femmes dans la vie politique de la commune et aussi entend responsabiliser les institutions de la commune à embaucher autant de femmes qualifiées que d'hommes afin de faciliter l'autonomie financière des femmes, ce qui diminuera leur soumission inconditionnelle et leur dépendance des hommes.

La déficience des services publics de proximité liés en particulier à l'identification et l'enregistrement de la population, est criante au niveau de la commune qui ne dispose pas de niveaux adéquats de couverture, d'exhaustivité ou de qualité en ce qui concerne les statistiques de l'état civil. C'est dans un tel contexte que le PCD prône des interventions orientées vers le renforcement des capacités de la commune, comme unité administrative, à se doter d'un ensemble de moyens pour garantir le respect des droits des citoyen-ne-s et faciliter une proximité des services.

En ce sens, le PCD prône le renforcement de l'état civil afin de bien saisir les naissances, mariages et décès, de conserver les actes relatifs à ces états et de produire des informations statistiques dans ce domaine. Ainsi, des démarches seront entreprises pour la mise en place de bureaux d'état civil dans les deux sections communales. De plus, des

dispositions seront prises pour renforcer à l'échelle communale la présence de l'ONI et pour organiser chaque mois, des journées spéciales mobiles d'enregistrement d'actes de naissance et de cartes d'identification dans les zones difficiles d'accès.

OBJECTIF 5.2 :

Promouvoir les droits humains, améliorer et garantir la sécurité publique

Quartier-Morin est une commune relativement paisible. Mais le système judiciaire est confronté à des problèmes structurels et continue d'être un obstacle au processus démocratique, à la sécurité, à la reconstruction et au développement de la commune. C'est dans un tel contexte que le PCD prévoit des stratégies devant assurer le renforcement du système judiciaire et la promotion des droits humains. Du point de vue de la justice, les interventions sont orientées vers le renforcement des capacités de la commune, comme unité administrative, à se doter d'un ensemble de moyens pour garantir le respect des droits des justiciables et faciliter une proximité des services. En ce sens, certaines stratégies se portent vers la dotation du tribunal de paix d'équipements et de matériels. Le personnel sera renforcé notamment avec la nomination d'au moins 2 juges de paix, 3 greffiers et 2 huissiers.

La commune vise aussi la protection des personnes marginalisées et la défense des droits humains. C'est ainsi que le PCD vise à renforcer la vigilance, évaluer les discriminations, soutenir les victimes, informer la population, promouvoir les pratiques équi-

tables et éduquer les plus jeunes. La commune entend créer un cadre permanent de concertation avec les structures chargées d'écouter, d'orienter, de traiter et de suivre les cas d'atteinte et ou de violation des droits humains.

En matière de sécurité, les stratégies s'orientent vers la collaboration et la concertation entre les acteurs à travers la création de la commission de sécurité municipale, la disponibilité de force de dissuasion à l'échelle communale, le renforcement des capacités des acteurs et de moyens de contrôle des contrevenants à la loi. Quatre stratégies permettraient alors une meilleure répartition des forces policières et leur disponibilité sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit de la construction de deux sous-commissariats (l'un à Carrefour Jésus et l'autre à Grand-Pré), l'établissement de trois points de contrôle de sécurité policière à Carrefour S.O.S, Carrefour La mort et Pont Blanc, le renforcement de l'effectif des forces policières et l'acquisition de moyens logistiques et technologiques pour parcourir l'espace communal.

OBJECTIF 6.1 : **Faciliter l'accès aux services sociaux de base**

La santé est une question de droits selon l'OMS. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable. Pour organiser et renforcer le système, le PCD s'oriente dans un premier temps vers l'investissement pour le renforcement des infrastructures

de services de base tant au niveau de la ville qu'en zones rurales. Dans un deuxième temps, il entend rationaliser la rétribution des ressources humaines sur le territoire se référant à des normes et standards d'allocation par personnel et catégorie d'institutions de santé.

De plus, le renforcement de la composante ambulatoire du système de soins de santé à travers la mobilisation d'un nombre suffisant d'Agents Communautaires Polyvalents de Santé et la formation des matrones sont des stratégies payantes. Enfin, la commune entend renforcer l'intervention de l'état aux fins de développer des systèmes de transports efficaces desservant les services de santé et promouvoir les services de santé itinérants notamment en milieu rural à moindre coûts.

Le manque d'accès à une éducation répondant aux besoins réels des communautés, l'absence d'un curriculum adapté aux nécessités d'apprentissage et le déficit de formation professionnelle sont parmi les défis majeurs relevés au cours du Diagnostic communal. Ces obstacles entravent toute dynamique de changement, freinent la préparation et l'émergence de citoyens responsables et nuisent à l'épanouissement d'une société juste et équitable au service du développement durable. En ce sens, les directions à prendre sont orientées vers le renforcement de l'accès, l'amélioration de la qualité relative à l'offre éducative et le renforcement de la gouvernance du secteur éducatif de la commune.

En ce sens, le PCD invite l'État haïtien à travers le MENPF à construire des partenariats avec d'autres acteurs non gouver-

nementaux intervenant dans le secteur et à impliquer davantage les communautés dans le fonctionnement des écoles. Pour ce qui concerne la formation professionnelle, des partenariats « public-privé » sont encouragés pour construire une école professionnelle de référence dans la deuxième section à Cadush.

Pour le recrutement des enseignants et enseignantes, le PCD convient d'écarter toutes influences partisans et politiciennes au profit d'un processus de recrutement rigoureux basé uniquement sur la qualification. Quant à la formation du personnel enseignant, la stratégie consiste d'abord, à procéder à une évaluation des besoins en formation du personnel afin de mettre en place des programmes de formation sur mesure et adaptés à chaque catégorie de personnel selon ses responsabilités. Cette formation doit être continue et ciblée. Ensuite, il est à prévoir une concertation, sous le leadership du BDS de la commune, entre les différents acteurs nationaux et internationaux intervenant dans ce secteur dans la commune. Une synergie dégagée entre ces différents acteurs contribuera à un meilleur impact des programmes de formation continue prévus pour le personnel enseignant de la commune. Il est proposé, également, de mettre les écoles en réseau suivant leur proximité.

Pour ce qui concerne les supports pédagogiques et didactiques nécessaires à l'enseignement-apprentissage des élèves, le PCD prône une initiation des enseignant-e-s à la fabrication de leur support pédagogique et didactique ; les former à exploiter, dans leurs pratiques d'enseignement, les maté-

riels disponibles dans l'environnement dans lequel ils évoluent. Pour d'autres matériels, comme des jeux d'instruments géométriques, des globes terrestres, le MENFP prendra les dispositions nécessaires pour équiper les écoles publiques et subventionner les écoles non-publiques.

Il est également important de mettre à la disposition des élèves de la commune certaines infrastructures qui peuvent contribuer à renforcer leur apprentissage. Il s'agit, notamment, de la construction d'une médiathèque au centre-ville, de l'implantation de 6 librairies sur le territoire de la commune et d'un coin de vente de matériels informatiques au Centre-ville. Un partenariat public-privé serait vivement encouragé pour mettre en place ces infrastructures.

Enfin, il importe de rendre effective une prise en charge du secteur non public en exerçant un contrôle permanent sur les établissements scolaires non-publics, en matière, par exemple, de l'observance par l'école des normes pédagogiques, de la performance des élèves aux examens officiels. Cela peut être envisagé au travers de l'encadrement et de la supervision pédagogique et administrative qui vise à former et à aider les directeurs des écoles accréditées à améliorer leur gestion. Pour cela, le nombre d'inspecteurs-trices sera augmenté à raison d'un ratio d'un-e inspecteur-trice pour une dizaine d'écoles. Ces inspecteurs-trices auront des moyens logistiques nécessaires pour bien faire leur travail de coordination, de supervision et de réglementation des écoles.

L'accès à une eau suffisante, saine, acceptable et accessible pour tous est un droit

humain universel. Or, la plupart des localités des deux sections communales ont de fortes déficiences en matière d'accès à l'eau potable. La qualité de l'eau est douteuse et le service fortement discontinu. C'est dans un tel contexte que le PCD prévoit des actions qui visent le renforcement de la gouvernance, l'augmentation des sources d'approvisionnement et la facilitation de l'accès à l'eau de boisson et à usage domestique.

Le PCD prévoit donc de résoudre les problèmes techniques des systèmes d'adduction existants. En ce sens, des démarches seront entreprises et suivi sera assuré auprès de la DINEPA pour renforcer les capacités des structures existantes et construire de nouvelles.

Enfin, le PCD soutient un modèle de gestion des services qui encourage la participation du secteur privé, du secteur non gouvernemental et de la société civile organisée. Ce modèle de gestion reposera sur la mise en place et le renforcement des Comités d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (CAEPA) et des Comités de Points d'Eau (CPE).

OBJECTIF 6.2 :

Améliorer la qualité de vie et promouvoir le bien-être social de la population

Comme le prône le PSDH, la jeunesse constitue l'un des piliers sociaux fondamentaux pour toute politique de refondation sociale d'une communauté. Afin de poursuivre un tel objectif à Quartier-Morin, le PCD entend entreprendre des initiatives qui visent la dynamisation des secteurs sportifs et

culturels qui concernent d'abord et avant tout les jeunes. Pour ce faire, la commune, dans toutes ses unités spatiales, s'organise de telle sorte qu'elle soit pourvue en structures et en infrastructures adéquates à leur développement. De tels objectifs exigeront l'instauration d'un cadre organisationnel efficace qui tienne compte de toute l'étendue du territoire communal.

Avant tout, il s'agira de créer et/ou dynamiser la section socio-culturelle et sportive de la Mairie. Ce faisant, on dotera la commune d'un organe spécifique dédiée uniquement au développement et à la planification de ce secteur. Cet organe aura entre autres missions celle de travailler à moderniser le secteur sportif et culturel pour les mettre au service du développement et des jeunes

Ainsi, un comité sportif communal sera mis sur pied avec la vocation notamment d'organiser des compétitions à tous les niveaux. De même, ce comité veillera à promouvoir les différentes disciplines sportives pratiquées dans la commune tout en travaillant à valoriser les jeunes athlètes. Par ailleurs, il surveillera aussi à ce qu'un personnel qualifié soit disponible dans chacune des disciplines pour accompagner, encadrer et supporter les sportifs dans le but de mettre pleinement leurs talents à profit. Dans la foulée, le comité sportif communal travaillera aussi au développement de partenariats afin d'exporter les talents de la commune. Plus largement, il œuvra à promouvoir la diversité sportive et le développement du sport féminin.

De telles entreprises exigeront un travail de construction/rénovation et de modernisation des infrastructures sportives

dans la commune. Ainsi donc, le Parc Saint Louis sera construit et des travaux d'aménagement d'espace de moindre envergure seront entrepris. De même, le PCD qui entend faire du sport un facteur réel de changement social insistera sur la formation de moniteurs dans le but de rendre les jeunes athlètes concurrentiels sur le marché national et régional. Ce qui exigera la participation de tous, des autorités étatiques aux membres de la société civile.

Cette même dynamique sera impulsée au secteur du divertissement culturel. Le PCD entend en effet faire du secteur des divertissements culturels et de loisir un autre pilier du changement social. A ce titre, il travaillera à la création d'un comité d'animation culturelle à la Mairie. Ce comité travaillera entre à la transformation du Centre Polyvalent en CLAC (Centre de lecture et d'animation culturelle). La transformation de cette infrastructure importante nécessitera des travaux de rénovation. De nouvelles infrastructures socio-culturelles de moindres

envergures telles que des centres de loisirs, des bibliothèques seront construites dans les sections communales pour permettre à tout un chacun de bénéficier de la culture sans exclusion.

Le cap est mis vers la valorisation du patrimoine culturel de la commune. Les médias seront mis à profit pour sensibiliser la population sur la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines culturels. Un plaidoyer pour constituer un fonds communal consacré à la culture est une action que privilégie le PCD. Il en est de même du renforcement de l'attractivité des fêtes patronales du centre-ville, de Grand Pré, Caimite, Cadush la molère, Galman, Bonay Dugal. En matière d'exercice de la religion, la commune se veut garante du libre exercice des cultes et de l'acceptation des attitudes et des croyances religieuses. Cette orientation est l'expression des principes à la base de la charte des nations-unies dans la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.



4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les autorités locales et les représentant-e-s des secteurs de la société civile ont formulé les orientations stratégiques qui indiquent les directions à prendre par la commune pour atteindre les objectifs de développement. C'est aussi une étape de choix et d'arbitrage sur les directions à donner au développement de la commune en harmonie avec les orientations régionales et nationales. Elles s'appuient sur la vision de développement, le Diagnostic communal à travers les enjeux et les facteurs prioritaires de développement et l'analyse de la matrice d'orientations stratégiques (MOS)

A travers les orientations, les acteurs ont fait le choix des domaines d'intervention prioritaires et déterminé les principaux champs d'actions des intervenants tout en tenant compte des orientations stratégiques au niveau national. Le PSDH qui est le dernier document de planification au niveau national en date, a défini quatre grands chantiers considérés comme les assises de la planification du développement du pays, à savoir la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle.

Le PCD de Quartier-Morin, quant à lui, suit parallèlement le même schéma d'interven-

tion et se repose sur quatre grands piliers que sont la réorganisation territoriale, la refonte économique, la restructuration sociale et la consolidation institutionnelle. Ces piliers sont les rampes sur lesquelles s'articulent les orientations stratégiques.

Ainsi, à partir des enjeux et des facteurs prioritaires de développement, les autorités locales et la société civile ont identifié 6 grands axes d'intervention du PCD assortis de lignes d'actions stratégiques en articulation avec les grands chantiers du PSDH et en accord avec les grands piliers du PCD.

Tableau 62 : *Concordance entre les chantiers du PSDH et les grands axes du PCD de Quartier-Morin*

Chantiers du PSDH	Piliers du PCD	Axes d'intervention du PCD
Refondation Territoriale	Réorganisation Territoriale	Remembrement et réarticulation des composantes du territoire communal
		Gestion de l'environnement et pérennisation de la résilience du territoire
Refondation Economique	Restructuration Economique	Restructuration et développement de l'économie locale

Chantiers du PSDH	Piliers du PCD	Axes d'intervention du PCD
Refondation Sociale	Restructuration Sociale	Développement humain et redynamisation du tissu social
		Promotion de l'équité de genre et du respect des droits de la personne
Refondation Institutionnelle	Consolidation Institutionnelle	Consolidation institutionnelle et restauration de la gouvernance

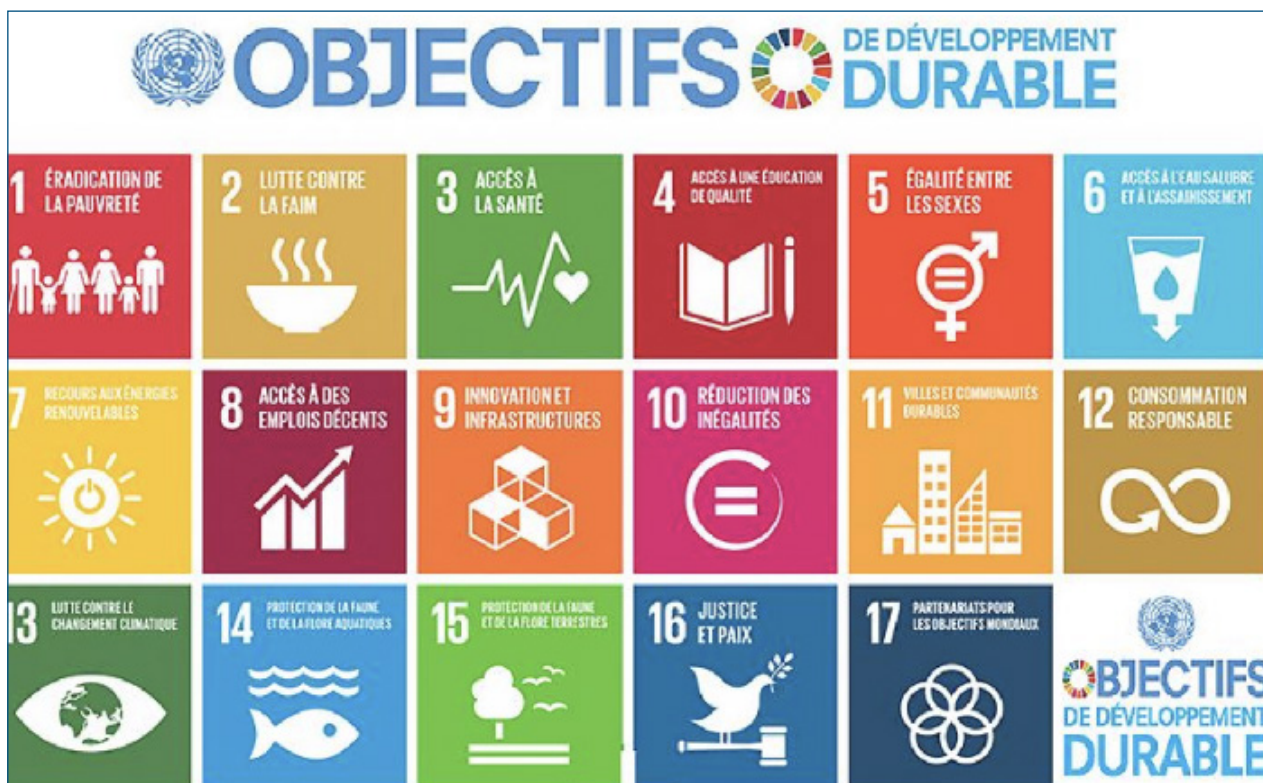
Source : Mairie de Quartier-Morin / Matrice et atelier de définition des orientations stratégiques / 2021

4.3.1.

ARTICULATION ENTRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES OBJECTIFS DU PCD

En 2015, la communauté internationale a adopté un ensemble de 17 objectifs ambitieux, chacun d'entre eux comportant des cibles spécifiques à atteindre d'ici 2030, ou avant. Leur mise en œuvre est attendue à trois niveaux : international, national et local. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 ODD a officiellement débuté le 1^{er} janvier 2016.

La famille des Nations Unies, les nations, les entreprises, la société civile et bien d'autres ont réfléchi à la manière dont ces objectifs peuvent changer nos modes de vie. Les acteurs locaux de Quartier-Morin a compris l'urgence de s'emparer de l'Agenda de 2030 et qu'il est désormais péremptoire de s'assurer et de participer à sa mise en œuvre en cherchant une mise en cohérence et en ali-



gnant les grandes thématiques du PCD avec celles des ODD.

Les Objectifs de Développement Durable s'articulent autour de certains grands thèmes que sont la gouvernance, l'inclusion,

les conditions de vie, le développement de capacités, le développement industriel, les contraintes environnementales et les moyens. L'ensemble de ces grands thèmes sont repris dans le PCD tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 63 : Concordance entre les Objectifs de Développement Durables et les objectifs du Plan Communal de Développement

Grands Thèmes abordés par les ODD	Objectifs de Développement Durables associés	Objectifs du Plan Communal de Développement
Thème 1 : Gouvernance	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces ;	O4.1 : Renforcer les capacités d'intervention de l'administration publique O4.2 : Promouvoir la démocratie participative et la participation des organisations et organismes au développement local O5.2 : Promouvoir les droits humains et garantir la sécurité publique
Thème 2 : Conditions de vie et développement de capacités	ODD 2 : Faim Zéro ODD 3 : Bonne santé et bien être ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 7 : Energie propre et d'un cout abordable ODD 4 : Education de qualité	O6.1 : Faciliter l'accès aux services sociaux de base O6.2 : Améliorer la qualité de vie et promouvoir le bien-être social de la population
Thème 3 : Inclusion	ODD 1 : Pas de Pauvreté ; ODD 5 : Egalité entre les sexes ; ODD 10 : Inégalités réduites ; ODD 11 : Villes et communautés durables	O5.1 : Promouvoir l'équité de genre, les droits fondamentaux et le respect de la citoyenneté
Thème 4 : Développement économique, industriel et moyens.	ODD 9 : Industrie, Innovation, Infrastructure, Commerce, Finances, Technologies ; ODD 12 : Consommation et production responsable ; ODD 8 : Travail décent et croissance économique ; ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs / Renforcement des capacités, Cohérence politique, Suivi et responsabilités	O3.1 : Dynamiser et moderniser les bases de l'économie O3.2 : Développer et promouvoir de nouveaux pôles économiques O3.3 : Diversifier l'économie locale et développer l'entrepreneuriat
Thème 5 : Contraintes environnementales	ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ODD 14 : Vie aquatique ODD 15 : Vie terrestre	O1.1 : Améliorer la gestion spatiale du territoire O1.2 : Structurer et articuler les différentes composantes du territoire O2.1 : Préserver l'intégrité physique de l'espace naturel O2.2 : Renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques

Source : Mairie de Quartier-Morin / ODD / Atelier de définition des objectifs / 2021

4.3.2.

ARTICULATION ENTRE LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti a identifié huit orientations stratégiques sur la base desquelles des actions seront menées pour transformer Haïti en pays émergent d'ici 2030. Les choix globaux qui ont été faits à travers ces orientations stratégiques concernent la structuration du territoire, le partenariat économique, l'accès aux services sociaux de base, la protection et la mise en valeur des grands éléments du patrimoine naturel et culturel,

la mise en place d'un environnement institutionnel adéquat, la gestion des risques, la lutte contre l'exclusion, la création de richesse et d'emplois par le secteur privé au niveau des régions et des chefs-lieux d'arrondissement, la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé. Au regard de ces choix fondamentaux, il y a une forte corrélation entre les orientations du PSDH et celles du PCD de la commune, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 64 : *Concordance entre les orientations du PSDH et les orientations stratégiques du PCD*

Orientations du PSDH	Orientations stratégiques du PCD
Le choix de la création de richesse et d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables ;	OS 1 : Remembrer et réarticuler les différentes composantes du territoire OS 2 : Gérer durablement l'environnement et pérenniser la résilience du territoire
Le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement, et donc le choix des Arrondissements pour structurer le développement et l'aménagement local du territoire	
Le choix de l'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois ;	OS 5 : Promouvoir les droits des femmes et le respect des droits de la personne OS 6 : Faciliter le développement humain et redynamiser le tissu social
Le choix de l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment, pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans ;	
Le choix d'une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux ;	OS 3 : Restructurer et développer l'économie locale
Le choix du secteur privé (national, régional et international) comme agent premier de cette création de richesse et d'emplois ;	
Le choix de pôles régionaux de développement, et donc le choix des régions, pour structurer et équilibrer le développement socioéconomique et l'aménagement du territoire national ;	
Le choix de la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte national.	OS4 : Consolider les institutions et restaurer la gouvernance

Source : Mairie de Quartier-Morin / PSDH / Matrice et atelier de définition des orientations stratégiques / 2021

4.3.3.

ARTICULATION ENTRE LES ORIENTATIONS RÉGIONALES ET LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT

Les grandes orientations de développement et d'aménagement sont des choix stratégiques de développement visant l'établissement des grandes lignes directrices de l'organisation physique du territoire du Nord.

La relance de l'économie départementale, basée sur les potentialités du département et adapté à son cadre écologique passe

par le développement des infrastructures départementales, du secteur agricole, touristique et industriel, la régénération et la protection des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie de la population. Au regard de ces choix fondamentaux, il y a une forte corrélation entre les orientations régionales et celles du PCD de la commune tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 65 : *Concordance entre les orientations régionales du Nord et les orientations stratégiques du PCD de la commune de Quartier-Morin*

Orientations stratégiques régionales NORD	Orientations stratégiques du PCD de Quartier-Morin
Le développement du secteur agricole	OS3 : Restructurer et développer l'économie locale
Le développement du secteur touristique	
L'ouverture du Nord sur l'extérieur	
Le développement du secteur industriel	
La régénération et la protection des ressources naturelles	OS 1 : Remembrer et réarticuler les différentes composantes du territoire OS 2 : Gérer durablement l'environnement et pérenniser la résilience du territoire
Le développement des infrastructures nationales et départementales	
L'amélioration des conditions de vie de la population dans le cadre d'une répartition équitable et harmonieuse de la desserte en services et infrastructures de base en fonction des bassins de population.	OS 5 : Promouvoir les droits des femmes et le respect des droits de la personne OS 6 : Faciliter le développement humain et redynamiser le tissu social

Source : Mairie de Quartier-Morin / Plan Nord-Nord'Est / Matrice et atelier de définition des orientations stratégiques / 2021

4.4. PROGRAMMATION PHYSIQUE

Dans le PCD, les acteurs locaux, par rapport aux orientations communales, ont identifié des actions de nature diverse qui tombent sous la responsabilité de différentes catégories d'acteurs intervenant dans la commune dont l'administration centrale, la Mairie, les CASEC et les entrepreneurs. Les parlementaires et les partenaires techniques et financiers sont des acteurs suppléants. Le PCD étant un outil de développement territorial à l'échelle communale, il est évident que la Mairie qui a la charge légale de la gouvernance de cette entité territoriale est responsable de la mise en œuvre du PCD.

Donc, dans ce rôle central de coordination et de chef d'orchestre, certaines actions sont de la responsabilité directe de la Mairie qui doit en assurer la mise en œuvre soit à partir de fonds propres dérivés de la mobilisation fiscale, soit à partir de fonds externes issus des allocations, des subventions, des transferts de l'administration centrale, du financement de partenaires de la coopération internationale, des dons de membres de la Diaspora ou éventuellement d'emprunts.

Pour les autres interventions, la Mairie prend des mesures politiques, met en œuvre des stratégies et mobilise des efforts afin de convaincre les autres acteurs soit à assumer leurs responsabilités, soit à participer à l'effort de développement de la commune. Par ailleurs, les projets tombant sous la responsabilité des sections communales feront l'objet de démarches, de plaidoyers auprès des Ministères sectoriels et Directions autonomes de l'administration centrale par les CASEC aux côtés de la Mairie.

Concernant les projets qui sont de la compétence de l'administration centrale, ils donneront lieu à des plaidoyers, des démarches et des revendications de la part du Conseil Municipal. Et finalement, les projets de production de biens et services marchands feront l'objet de lobbying auprès des entrepreneurs et de dialogue avec les institutions de financement locales, nationales ou internationales et les maisons d'assurance afin de faciliter l'accès au crédit incitatif au niveau communal.

Néanmoins, il n'y a pas de cloisonnement étanche entre certaines responsabilités des acteurs. L'attribution d'une action est strictement liée au niveau estimé de responsabilisation. Par ailleurs, la commune étant une personne morale, elle peut bien entreprendre des projets d'investissement public ou de partenariat public-privé. Tout comme certaines interventions qui devraient être des initiatives privées sont prises en charge par l'Etat du fait de la déficience des acteurs économiques. Au regard de ces différenciations, le tableau suivant prend en compte

les actions tombant sous la responsabilité directe de la commune. Les actions sous la responsabilité des autres groupes d'acteurs sont présentées en annexe du document.

C'est ainsi que le processus de territorialisation des actions a donné lieu à la localisation de 126 actions dont 79 couvrent l'ensemble de la commune. Tandis que 34 actions et 13 autres concernent respective-

ment les sections communales et le centre urbain. A noter que cette spatialisation des actions tient compte des enjeux de développement du territoire identifiés dans le diagnostic communal. Ces actions sont réparties en 6 programmes et 13 sous-programmes, tel qu'indiqué dans le tableau synoptique des programmes et actions qui suit.

Tableau 66 : *Tableau synoptique des programmes et actions du PCD de la commune de Quartier-Morin pour 2022-2027*

OBJECTIF GÉNÉRAL : Assurer une meilleure qualité de vie à la population et faciliter l'accès aux infrastructures de base dans la commune par la relance et la croissance de l'économie locale en renforçant les compétences des services déconcentrés et en dynamisant les capacités de l'administration municipale dans le respect de l'environnement, de la loi et des droits du citoyen.

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
PROGRAMME 1 : REMEMBREMENT ET RÉARTICULATION DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE				
SP1.1 AMÉLIORATION DE LA GESTION SPATIALE DU TERRITOIRE				
A1.1.1. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan d'urbanisme		X		E1.1.1 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan d'urbanisme
A1.1.2. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan multirisques	X			E1.1.2 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan multirisques
A1.1.3. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du PCD	X			E1.1.3 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du PCD
A1.1.4 : Réalisation de l'identification des zones, l'adressage des rues et le numérotage de maisons dans les sections communales et le centre-ville ;	X			E1.1.4 : L'identification des zones, l'adressage des rues et le numérotage de maisons dans les sections communales et le centre-ville sont réalisés;
*C: Commune; V: Ville; S: Section				

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A1.1.5 : Renforcement de la formation du personnel du service de génie municipal de la Mairie		X		E1.1.5 : La formation du personnel du service de génie municipal de la Mairie est renforcée
A 1.1.6 : Sensibilisation de la population sur les règlements de zonage et d'urbanisme en vigueur	X			E1.1.6 : La population est sensibilisée sur les règlements de zonage et d'urbanisme en vigueur
A1.1.7 à A1.1.8 sont en annexes				E1.1.7 à E1.1.8 sont en annexes
SP1.2 : STRUCTURATION DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE				
A1.2.1 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'entretien de 3 km de route reliant le tronçon Carrefour Lamort à Parois			X	E1.2.1 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'entretien 3 km de route reliant le tronçon Carrefour Lamort à Parois;
A1.2.2 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'asphaltage de 7 km du tronçon Madeline-Centre-ville en passant par Galman	X			E1.2.2 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'asphaltage de 7 km du tronçon Madeline-Centre-ville en passant par Galman;
A1.2.3 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'asphaltage de 5 km du tronçon Clérisse-Cadush			X	E1.2.3 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'asphaltage de 5 km du tronçon Clérisse-Cadush ;
A1.2.4 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'asphaltage de 9km du tronçon Kare – Jean Bernard			X	E1.2.4 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'asphaltage de 9km du tronçon Kare – Jean Bernard ;
A1.2.5 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction d'un (1) km de route en béton hydraulique de Pon blan à Cerca Lacombe			X	E1.2.5 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction d'un (1) km de route en béton hydraulique de Pon blan à Cerca Lacombe ;
*C: Commune; V: Ville; S: Section				

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A1.2.6 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 2 km de route en béton hydraulique de Kafou Dezom à Cadush			X	E1.2.6 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 2 km de route en béton hydraulique de Kafou Dezom à Cadush ;
A1.2.7 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'ouverture et la réhabilitation de routes vicinales de la 2 ^e section : Cadush-Cayimite-Boujo-/Sable-/Molet-/Lalann-/Leyamd-/Dyode-/Makay-/Pawa. / Kafou dalans, Gradis-/Delay-/Tè wouj-/Boujo-/Lalann			X	E1.2.7 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'ouverture et la réhabilitation des routes vicinales de la 2 ^{ème} section Cadush-Cayimite-Boujo-/Sable-/Molet-/Lalann-/Leyamd-/Dyode-/Makay-/Pawa. / Kafou dalans, Gradis-/Delay-/Tè wouj-/Boujo-/Lalann ;
A1.2.8 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 17 ponts (Pon Bare, Delay, Morne-Pelé 1 et 2, Gradis) Ti rivyè (2 ^e section)/ Pon Guiodée, Pon dèye kafe, Pon Komes, Guiodée 2, site Dessaline 1 et 2, Pon bevil-site Dessalines (2), Gwo pon (kafou kafè), Gran pon (Kafou sitwon, Ti pon (Karantin), Pon baryè savan			X	E1.2.8 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 17 ponts : ponts (Pon Bare, Delay, Morne-Pelé 1 et 2, Gradis) Ti rivyè (2 ^e section)/ Pon Guiodée, Pon dèye kafe, Pon Komes, Guiodée 2, site Dessaline 1 et 2, Pon bevil-site Dessalines (2), Gwo pon (kafou kafè), Gran pon (Kafou sitwon, Ti pon (Karantin), Pon baryè savan
A1.2.9 : Construction d'une gare routière sur 1 ha à Carrefour La Mort			X	E1.2.9 : Une gare routière sur 1 ha à Carrefour La Mort est construite ;
A1.2.10 : Sensibilisation des chauffeurs sur la sécurité routière	X			E1.2.10 : La sensibilisation des chauffeurs sur la sécurité routière est assurée;
A1.2.11 : Réorganisation et réglementation du transport des motocyclistes et des tricycles à l'échelle de la commune	X			E1.2.11 : Le transport des motocyclistes et des tricycles à l'échelle de la commune est réorganisé et réglementé ;
A1.2.12 : Dotation de la commune de deux passerelles piétonnes de 20 mètres de longueur respective et 2 mètres de largeur dont l'un à carrefour à La mort et l'autre à carrefour bourg	X			E1.2.12 : La commune est dotée de deux passerelles piétonnes de 20 mètres de longueur respective et 2 mètres de largeur dont l'un carrefour à La mort et l'autre à carrefour bourg ;

*C: Commune; V: Ville; S: Section

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A1.2.13 : Construction de 5000 mètres de trottoir pour concilier la circulation piétonne	X			E1.2.13 : 5000 mètres de trottoir pour concilier la circulation piétonne sont construits ;
A1.2.14 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier pour le bétonnage et le drainage des rues suivantes au centre-Ville : MFK, Cité Dessalines (11 rues), Belle-Ville, Nan Cubain, Feraire, cité Makenold, Grand-Pré, Cadush, Clerisse, Village Clerisse et Caimite,	X			E1.2.14 : Des démarches sont entreprises et suivi assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier pour le bétonnage et le drainage des rues suivantes au centre-Ville : MFK, Cité Dessalines (11 rues), Belle-Ville, Nan Cubain, Feraire, cité Makenold, Grand-Pré, Cadush, Clerisse, Village Clerisse et Caimite sont bétonnées et drainées ;
A1.2.15 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier pour le bétonnage et le drainage des rues des quartiers suivants au niveau de la première section : Baudin, Cité Debauché, Bonay Dugal, Bonay Crayon, Cadessa, Madeline, Divado, Charite 1 et 2, Chilè, Village Paradis, cité Lebon, vilage 1, 2, 3 de chastenoire, route Chastenoir jusqu'à Petite-Anse en passant par Lebon, route Gatap à Bournon, cité Bournon 1 et 2, cité Gatap, Village Notre-Dame			X	E1.2.15 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier pour le bétonnage et le drainage des rues des quartiers suivants au niveau de la première section : Baudin, Cité Debauché, Bonay Dugal, Bonay Crayon, Cadessa, Madeline, Divado, Charite 1 et 2, Chilè, Village Paradis, cité Lebon, vilage 1, 2, 3 de chastenoire, route Chastenoir jusqu'à Petite-Anse en passant par Lebon, route Gatap à Bournon, cité Bournon 1 et 2, cité Gatap, Village Notre-Dame sont bétonnées et drainées ;
A1.2.16 : Plaidoyer et suivi pour l'extension du réseau NRECA dans la commune	X			E1.2.16 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'extension du réseau NRECA dans la commune ;
A1.2.17 : Plaidoyer et suivi pour l'augmentation de la couverture et l'efficacité des réseaux de télécommunication de la commune	X			E1.2.17 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'augmentation de la couverture et l'efficacité des réseaux de télécommunication de la commune;
A1.2.18 : Structuration du marché public du centre-Ville		X		E1.2.18 : Le marché public du centre-Ville est structuré ;
A1.2.19 : Construction d'un mini marché à Clérice			X	E1.2.19 : Un mini marché est construit à Clérice ;
*C: Commune; V: Ville; S: Section				

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A1.2.20 : Construction d'un marché à Carrefour-la-Mort			X	E1.2.20 : Un marché est construit à Carrefour-la-Mort ;
A1.2.21 : Construction d'un marché à Carrefour Jésus			X	E1.2.21 : Un marché est construit à Carrefour Jésus ;
A1.2.22 : Construction d'un marché à Grand-Pré			X	E1.2.22 : Un marché est construit à Grand-Pré ;
A1.2.23 : Construction d'un parc communal à Carré			X	E1.2.23 : Un parc communal est construit à Carré ;
A1.2.24 : Construction d'un palan à Caïmite			X	E1.2.24 : Un parc communal est construit à Carré ;
A1.2.25 : Construction d'un abattoir moderne à Carrefour-Citron			X	E1.2.25 : Un abattoir moderne est construit à Carrefour-Citron ;
A1.2.26 : Clôture du complexe administratif de Cadush			X	E1.2.26 : Le complexe administratif de Cadush est clôturé ;
A1.2.27 : Construction d'une place publique de 1000 m2 à Galman			X	E1.2.27 : Une place publique de 1000 m2 est construite à Galman ;
A1.2.28 : Construction d'un autre cimetière communal à Ti Charite			X	E1.2.28 : Un autre cimetière communal est construit à Ti Charite ;
A1.2.29 à A1.2.48 sont en annexes				E1.2.29 à E1.2.48 sont en annexes

PROGRAMME 2 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET PÉRENNISATION DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

SP.2.1 : PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DE L'ESPACE NATUREL

A2.1.1 : Organisation d'une campagne trimestrielle de sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement (école, église, OCBS, radio, mobile)	X			E2.1.1 : Une campagne de sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement est organisée chaque trimestre ;
A2.1.2 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'endiguement de 3000 ml de la Grande Rivière-du-Nord au niveau de Jean Bernard Embouchure	X			E2.1.2 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'endiguement de 3000 ml de la Grande Rivière-du-Nord au niveau de Jean Bernard Embouchure;
A2.1.3 : Plantation de 500 000 boutures de Bambou et de roseau sur 10 kilomètres de berges des rivières	X			E2.1.3 : 500 000 boutures de Bambou et de roseau sont plantées sur 10 kilomètres de berges des rivières;

*C: Commune; V: Ville; S: Section

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A2.1.4 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la mise en place de 6000 ml de gabionnage le long de la berge de la Grande Rivière-du-Nord/Paroi rivière Parois			X	E2.1.4 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la mise en place de 6000 ml de gabionnage sont mis en place le long de la berge de la Grande Rivière-du-Nord/Paroi rivière Parois;
A2.1.5 : Sensibilisation de la population sur une base trimestrielle sur l'hygiène publique via des spots publicitaires afin de limiter la propagation des maladies	X			E2.1.5 : La population est sensibilisée chaque 3 mois sur l'hygiène publique via des spots publicitaires afin de limiter la propagation des maladies;
A2.1.6 : Recrutement de 10 officiers sanitaires	X			E2.1.6 : 10 officiers sanitaires sont recrutés ;
A2.1.7 : Recrutement et formation de 25 promoteurs d'assainissement	X			E2.1.7 : 25 promoteurs d'assainissement sont recrutés et formés;
A2.1.8 : Installation de 20 postes de lavage des mains dans les espaces publics	X			E2.1.8 : 20 postes de lavage des mains et sont installés dans les espaces publics ;
A2.1.9 : Construction de 6 blocs sanitaires (Cadush, Grand pré, Galman, Chastenoir, Madeline, Clerise)	X			E2.1.9 : 6 blocs sanitaires (Cadush, Grand pré, Galman, Chastenoir, Madeline, Clerise) sont construits ;
A2.1.10 : Curage du canal de Parois à Madeline et finalisation de la construction du canal allant de Pont Barré à Morne-Pelé	X			E2.1.10 : Le canal de Parois à Madeline est curé et la construction de celui allant de Pont barré à Morne-Pelé est finalisée ;
A2.1.11 : Acquisition et installation par la Mairie de 5 bennes à ordures (1 au centre-ville, 1 à clérissse, 1 à Grand-Pré, 1 à Cadush et 1 à Galman)	X			E2.1.11 : 5 bennes à ordures (1 au centre-ville, 1 à clérissse, 1 à Grand-Pré, 1 à Cadush et 1 à Galman) sont acquis et installés par la Mairie;
A2.1.12 : Acquisition et Installation de 500 poubelles dans les espaces publics et les écoles	X			E2.1.12 : 500 poubelles sont achetées et installées dans les espaces publics et les écoles ;
A2.1.13 à A2.1.17 sont en annexes				E2.1.13 à E2.1.17 sont en annexes
SP 2.2 : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES				
A2.2.1 : Adoption et vulgarisation de mesures contre les constructions anarchiques dans les zones à risques au long des rives de la Grande Rivière-du-Nord et à proximité de l'embouchure	X			E2.2.1 : Des mesures sont adoptées et vulgarisées contre les constructions anarchiques dans les zones à risques au long des rives de la Grande Rivière-du-Nord et à proximité de l'embouchure;

*C: Commune; V: Ville; S: Section

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A2.2.2 : Construction d'un centre d'opération d'urgence communale		X		E2.2.2 : Le centre d'opération d'urgence communale est construit;
A2.2.3 : Organisation de 4 campagnes de sensibilisation par année sur les phénomènes naturels	X			E2.2.3 : 4 campagnes de sensibilisation sont organisées chaque année sur les phénomènes naturels ;
A2.2.4 : Elaboration et vulgarisation du plan de contingence pour la commune	X			E2.2.4 : Le plan de contingence pour la commune est élaboré et vulgarisé ;
A2.2.5 : Elaboration d'une charte d'engagement des interventions de la commune pour l'atteinte des principaux objectifs du développement durable (ODD) en matière de lutte contre les changements climatiques	X			E2.2.5 : Une charte d'engagement des interventions de la commune est élaborée pour l'atteinte des principaux objectifs du développement durable (ODD) en matière de lutte contre les changements climatiques;
A2.2.6 : Recrutement et formation de 75 membres volontaires pour renforcer le comité de protection civile à raison de 25 membres par sections communales et le centre-ville	X			E2.2.6 : 75 membres volontaires sont recrutés et formés pour le renforcement du comité de protection civile dans les sections communales et le centre-ville;
A2.2.7 : Réalisation de deux séances de formation des élus locaux sur la gestion des risques et des désastres	X			E2.2.7 : Deux séances de formation des élus locaux sont réalisées sur la gestion des risques et des désastres;
A2.2.8 : Appui au développement de modèles de construction en fonction des propriétés et caractéristiques spécifiques à chaque zone ;	X			E2.2.8 : Le développement de modèles de construction est appuyé en fonction des propriétés et caractéristiques spécifiques à chaque zone;
A2.2.9 : Sensibilisation de la population sur les normes de construction parasismique et anticyclonique ;	X			E2.2.9 : La population est sensibilisée sur les normes de construction parasismique et anticyclonique ;
A2.2.10 : Sensibilisation de la population sur la rénovation des résidences et la réfection des façades dans certains quartiers urbains ;		X		E2.2.10 : La population est sensibilisée sur la rénovation des résidences et la réfection des façades dans certains quartiers urbains ;
A2.2.11 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier au développement de 2 villages modernes pour 1000 ménages à Chaste Noir, Lamolère ;			X	E2.2.11 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier au développement de 2 villages modernes pour 1000 ménages à Chaste Noir, Lamolère ;

*C: Commune; V: Ville; S: Section

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
Programme 3 : Restructuration et développement de l'économie locale				
SP3.1 : DYNAMISATION ET MODERNISATION DES BASES DE L'ÉCONOMIE				
A2.2.12 est en annexes				E2.2.12 est en annexes
A3.1.1 : Promotion pour la mise en place de coopératives agricoles	X			E3.1.1 : La promotion pour la mise en place de coopératives agricoles est réalisée ;
A3.1.2. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la réalisation, 2 fois par année, des travaux d'entretien sur 15 km de routes vicinales en terre battue			X	E3.1.2 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la réalisation, 2 fois par année, des travaux d'entretien sur 15 km de routes vicinales en terre battue;
A3.1.3. : Sensibilisation de la population contre la spoliation, l'urbanisation des terres agricoles et l'artificialisation des sols	X			E3.1.3 : La population est sensibilisée contre la spoliation, l'urbanisation des terres agricoles et l'artificialisation des sols;
A3.1.4. : Sensibilisation de la population contre la divagation des bétails			X	E3.1.4 : La population est sensibilisée contre la divagation des bétails ;
A3.1.5 : Plaidoyer et suivi sur la sécurité des bovins et la réduction du vol	X			E3.1.5 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré sur la sécurité des bovins et la réduction du vol ;
A3.1.6 : Appui à l'organisation de campagnes d'identification obligatoire des bovins			X	E3.1.6 : Un appui est fourni à l'organisation de campagnes d'identification obligatoire des bovins
A3.1.7: Aménagement de la route Chastenoire – à l'embouchure pour faciliter l'accès à la mer			X	E3.1.7 : La route Chastenoire – à l'embouchure est aménagée pour faciliter l'accès à la mer;
A3.1.8 : Recensement et enregistrement chaque année des pêcheurs de Chastenoire			X	E3.1.8 : Les pêcheurs de Chastenoire sont recensés et enregistrés chaque année au niveau de la Mairie;
A3.1.9: Reboisement et protection des mangroves			X	E3.1.9 : Les mangroves sont reboisées et protégées ;
A3.1.10 : Information et sensibilisation de la population sur la gestion de l'environnement aquatique			X	E3.1.10 : La population est informée et sensibilisée sur la gestion de l'environnement aquatique;
A3.1.11 à A3.1.53 sont en annexes				E3.1.11 à E3.1.53 sont en annexes
*C: Commune; V: Ville; S: Section				

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
SP 3.2 : DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES				
A3.2.1 : Identification des sites avec des panneaux d'entrée: Lovannah (Galman) Bassin delivrance (Gramdpre), Nan pipo (Cadush), Nan Mapou (Cadush) et Pont colonial (Balan), pont Maya, Manman Jumo, grancou clereis, source Mazelie, sodo, granpon, mapou,			X	E3.2.1 : Les sites: Lovannah (Galman) Bassin delivrance (Gramdpre), Nan pipo (Cadush), Nan Mapou (Cadush) et Pont colonial (Balan), pont Maya, Manman Jumo, grancou clereis, source Mazelie, sodo, granpon, mapou, sont identifiés avec des panneaux d'entrée ;
A3.2.2. : Aménagement des sites : Lovannah (Galman) Bassin delivrance (Gramdpre), Nan pipo (Cadush), Nan Mapou (Cadush) et Pont colonial (Balan), pont Maya, Manman Jumo, grancou clereis, source Mazelie, sodo, granpon, mapou,	X			E3.2.2 : Les sites: Lovannah (Galman) Bassin delivrance (Gramdpre), Nan pipo (Cadush), Nan Mapou (Cadush) et Pont colonial (Balan), pont Maya, Manman Jumo, grancou clereis, source Mazelie, sodo, granpon, mapou, sont aménagés ;
A3.2.3. : Aménagement des routes conduisant aux sites : Lovannah (Madeline au centre-ville en passant par Galman duplat), Carrefour Jésus à chastenoye	X			E3.2.3 : Les routes conduisant aux sites : Lovannah (Madeline au centre-ville en passant par Galman duplat). Carrefour Jesus à chastenoye sont aménagées ;
A3.2.4. : Organisation de concours de danses traditionnelles, de rires dans les écoles	X			E3.2.4 : Des concours de danses traditionnelles dans les écoles sont organisés ;
A3.2.5 : Organisation d'un concours artistique chaque année	X			E3.2.5: Un concours artistique est organisé chaque année ;
A3.2.6. : Promotion de l'offre touristique communale à l'échelle nationale et internationale	X			E3.2.6 : L'offre touristique communale est promue à l'échelle nationale et internationale;
A3.2.7. : Promotion des produits artisanaux de la commune pour leur écoulement à l'échelle nationale et internationale	X			E3.2.7 : La promotion des produits artisanaux de la commune est réalisée à l'échelle nationale et internationale;
A3.2.8 : Formation de 30 jeunes sur le recyclage des sous-produits et les déchets plastiques		X		E3.2.8 : 30 jeunes sont formés sur le recyclage des sous-produits et les déchets plastiques;
A3.2.9: Création d'un point de vente des produits artisanaux dans la commune		X		E3.2.9 : Un point de vente des produits artisanaux est créé dans la commune;
A3.2.10 à A3.2.22 sont en annexes				E3.2.10 à E3.2.22 sont en annexes
*C: Commune; V: Ville; S: Section				

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
SP3.3 : DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT				
A3.3.1 Plaidoyer et suivi pour le développement, la diversification, le renforcement et la facilitation de l'accès aux produits bancaires et à de nouveaux services financiers dans la commune ;	X			E3.3.1 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le développement, la diversification, le renforcement et la facilitation de l'accès aux produits bancaires et à de nouveaux services financiers dans la commune sont réalisés ;
A3.3.2 Sensibilisation et appui aux commerçant-e-s à se regrouper en associations et coopératives ;	X			E3.3.2 : Des commerçant-e-s sont appuyé-e-s et sensibilisé-e-s à se regrouper en associations et coopératives ;
A3.3.3. : Application des règlements et normes autorisant l'exploitation des carrières	X			E3.3.3 : Des règlements et normes autorisant l'exploitation des carrières sont appliqués;
A3.3.4 : Plaidoyer et suivi pour l'encouragement de firmes à investir dans l'exploitation des carrières	X			E3.3.4 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'encouragement de firmes à investir dans l'exploitation des carrières ;
A3.3.5 à A3.3.9 sont en annexes				E3.3.5 à E3.3.9 sont en annexes
PROGRAMME 4: CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS ET RESTAURATION DE LA GOUVERNANCE				
SP4.1: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE				
A4.1.1. : Plaidoyer et suivi pour une décentralisation effective des moyens de fonctionnement et d'investissement des Collectivités ;	X			E4.1.1 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour une décentralisation effective des moyens de fonctionnement et d'investissement des Collectivités ;
A4.1.2. : Formation des responsables des différents services de la Mairie	X			E4.1.2 : Les responsables des différents services de la Mairie sont formés;
A4.1.3. : Organisation de 3 séances de formation chaque année pour les élus locaux sur la bonne gouvernance.	X			E4.1.3 : 3 séances de formation sont organisées chaque année pour les élus locaux sur la bonne gouvernance ;
A4.1.4 : Organisation d'une assemblée sur la reddition de compte chaque trimestre	X			E4.1.4: Une assemblée sur la reddition de compte est organisée chaque trimestre;
*C: Commune; V: Ville; S: Section				

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A4.1.5 : Plaidoyer et suivi pour l'application de l'arrêté du 26 janvier 2015 sur le FGDCT	X			E4.1.5 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'application de l'arrêté du 26 janvier 2015 sur le FGDCT sont réalisés;
A4.1.6 : Mise en place de la mobilisation fiscale et sensibilisation des contribuables de la commune à payer les impôts et taxes ;	X			E4.1.6 : La mobilisation fiscale est mise en place et les contribuables de la commune sont sensibilisés sur le paiement des impôts et taxes ;
A4.1.7 : Structuration, renforcement et équipement du service de fiscalité de la Mairie;		X		E4.1.7 : Le service de fiscalité de la Mairie est structuré, renforcé et équipé ;
A4.1.8 : Formation du personnel du service de fiscalité;		X		E4.1.8 : Le personnel du service de fiscalité est formé ;
A4.1.9 à A4.1.12 sont en annexes				E4.1.9 à E4.1.12 sont en annexes
SP4.2 : Promotion de partenariats et de la participation des organisations et organismes au développement local				
A4.2.1 : Facilitation de l'accès aux documents légaux aux OCB	X			E4.2.1 : L'accès aux documents légaux aux OCB est facilité;
A4.2.2 : Sensibilisation des membres des OCBs sur l'action civique et la responsabilité citoyenne	X			E4.2.2 : Des membres des OCBs sont sensibilisés sur l'action civique et la responsabilité citoyenne;
A4.2.3 : Création d'une base de données sur les organisations de la société civile de la commune	X			E4.2.3 : Une base de données sur les organisations de la société civile de la commune est créée ;
A4.2.4 : Organisation de deux rencontres chaque année avec les Mairies voisines dans le but d'identifier des problèmes communs, des interventions intercommunales à réaliser	X			E4.2.4 : Deux rencontres sont organisées chaque année avec les Mairies voisines dans le but d'identifier des problèmes communs et des interventions intercommunales à réaliser ;
A4.2.5 à A4.2.15 sont en annexes				E4.2.8 à E4.2.15 sont en annexes
PROGRAMME 5 : PROMOTION DES DROITS DES FEMMES ET DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE				
SP 5.1 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE, DES DROITS FONDAMENTAUX ET DU RESPECT DE LA CITOYENNETÉ				
A5.1.1 : Organisation d'une série d'émissions chaque année sur les droits des femmes dans les radios	X			E5.1.1 : Des émissions sont organisées chaque année sur les droits des femmes dans les radios;
A5.1.2 : Organisation de 2 conférences-débats chaque année sur le l'équité de genre	X			E5.1.2 : 2 conférences-débats sur l'équité de genre sont organisées chaque année ;
*C: Commune; V: Ville; S: Section				

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A5.1.3. : Organisation des activités culturelles (théâtre, danse folklorique), visant la promotion des droits de la femme ;	X			E5.1.3 : Des activités culturelles (théâtre, danse folklorique) sont organisées visant la promotion des droits de la femme;
A5.1.4: Réalisation de séances de formation pour des jeunes sur les types de comportement sexiste et discriminatoire;	X			E5.1.4 : Des séances de formation sont réalisées pour des jeunes sur les types de comportement sexiste et discriminatoire;
A5.1.5. : Plaidoyer et suivi pour l'engagement des femmes dans la vie politique de la commune ;	X			E5.1.5: Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'engagement des femmes dans la vie politique de la commune ;
A5.1.6 : Octroi de 10 bourses d'études chaque année pour encourager les filles à prolonger leur cycle d'étude	X			E5.1.6 : 10 bourses d'études sont octroyées à 10 jeunes filles chaque année pour les encourager à prolonger leur cycle d'étude;
A5.1.7: Plaidoyer et suivi pour le renforcement de l'ONI et du bureau d'Etat civil en personnel (clerk) et en matériels : (2 Ordinateurs, 2 bureaux, 5 chaises, fournitures de bureau, formulaires d'enregistrement, etc)	X			E5.1.7 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le renforcement de l'ONI et du bureau de l'État civil en personnel et matériels ;
A5.1.8 : Plaidoyer et suivi pour l'organisation chaque mois d'au moins deux journées d'enregistrement d'actes de naissance et de cartes d'identification dans les zones difficiles d'accès ;	X			E5.1.8 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi pour l'organisation de 2 journées d'enregistrement d'actes de naissance et de cartes d'identification dans les zones difficiles d'accès sont réalisés chaque mois;
A5.1.8 à A5.1.14 sont en annexes				E5.1.8 à E5.1.14 sont en annexes
SP 5.2 PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET GARANTIE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE				
A5.2.1 : Appui à la mise en place de programmes d'insertion sociale pour les contrevenants à la loi	X			E5.2.2 : Un appui est fourni à la mise en place de programmes d'insertion sociale pour les contrevenants à la loi
A5.2.2 : Organisation de 4 conférences-débats par année pour sensibiliser la population sur les droits de l'homme et la justice sociale	X			E5.2.2 : 4 conférences-débats par année sont organisées pour sensibiliser la population sur les droits de l'homme et la justice sociale;
*C: Commune; V: Ville; S: Section				

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A5.2.3 : Réalisation de deux campagnes de sensibilisation annuelle dans les églises, écoles, etc. sur le respect des droits des personnes à mobilité réduite, des femmes de ménage et des enfants des rues dans la commune.	X			E5.2.4 : 2 Campagnes de sensibilisation sont organisées chaque année dans les églises, écoles, etc. sur le respect des droits des personnes à mobilité réduite, des femmes de ménage et des enfants des rues dans la commune;
A5.2.4 à A5.2.19 sont en annexes				E5.2.4 à E5.2.19 sont en annexes
PROGRAMME 6 : FACILITATION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA REDYNAMISATION DU TISSU SOCIAL				
S6.1: FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE				
A6.1.1 : Dotation de la commune d'une ambulance ;	X			E6.1.1 : La commune est dotée d'une ambulance;
A6.1.2 : Organisation de 2 campagnes annuelles de sensibilisation de la population sur la pyramide alimentaire	X			E6.1.2 : 2 campagnes annuelles de sensibilisation de la population sont organisées sur la pyramide alimentaire ;
A6.1.3 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 2 écoles fondamentales à Caimite et Destouche ;			X	E6.1.3 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 2 écoles fondamentales à Caimite et Destouche sont construites;
A6.1.4 : Construction d'une école professionnelle dans la deuxième section à Cadush;			X	E6.1.4 : Une école professionnelle est construite dans la deuxième section à Cadush ;
A6.1.5 : Construction d'une médiathèque au bénéfice des élèves de la commune ;		X		E6.1.5 : Une médiathèque est construite au bénéfice des élèves de la commune ;
A6.1.6 : Plaidoyer et suivi pour l'implantation de 6 bibliothèques dans la commune ;	X			E6.1.6 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'implantation de 6 bibliothèques dans la commune ;
A6.1.7 : Promotion pour l'organisation de compétitions éducatives interscolaires;	X			E6.1.7 : L'organisation de compétitions éducatives interscolaires est promue ;
A6.1.8 : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un comité de parents d'élèves dans les établissements scolaires ;	X			E6.1.8 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un comité de parents d'élèves dans les établissements scolaires;
*C: Commune; V: Ville; S: Section				

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A6.1.9 : Plaidoyer et suivi pour le parrainage national et international en vue de la scolarisation des enfants issus des familles à revenus modestes;	X			E6.1.9 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le parrainage national et international en vue de la scolarisation des enfants issus des familles à revenus modestes;
A6.1.10 : Construction de 2 centres d'alphabétisation des adultes			X	E6.1.10 : 2 centres d'alphabétisation des adultes sont construits ;
A6.1.11 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la réhabilitation de certains forages pour l'approvisionnement en eau potable de plusieurs localités des deux sections communales;			X	E6.1.11 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la réhabilitation de certains forages pour l'approvisionnement en eau potable de plusieurs localités des deux sections communales;
A6.1.12 Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau de la localité de St Pierre et de la place Saint Louis;	X			E6.1.12 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau de la localité de St Pierre et de la place Saint Louis;
A6.1.13 à A6.1.26 sont en annexes				E6.1.13 à E6.1.26 sont en annexes
SP6.2 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET PROMOTION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL DE LA POPULATION				
A6.2.1 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction d'infrastructures sportives au parc St louis de Quartier-Morin			X	E6.2.1 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction d'infrastructures sportives au arc St louis de Quartier-Morin ;
A6.2.2 : Promotion de compétitions sportives pluridisciplinaires (interscolaires et intercommunales) (Football, Basketball, Volleyball, arts martiaux)	X			E6.2.2 : Des compétitions (interscolaires et intercommunales) sportives pluridisciplinaires (Football, Basketball, Volleyball, arts martiaux) sont promues;
A6.2.3 : Organisation des activités culturelles à l'occasion de la fête patronale Saint Louis et les fêtes paroissiales (Grand Pré, Cadush, Galman, Caimite ...)	X			E6.2.3 : Des activités culturelles sont organisées à l'occasion de la fête patronale Saint Louis et les fêtes paroissiales (Grand Pré, Cadush, Galman, Caimite ...);
*C: Commune; V: Ville; S: Section				

Actions	Localisation			Extrants
	C*	V*	S*	
A6.2.4: Organisation de concours de musique, d'arts et de danses chaque année pour découvrir de jeunes talents	X			E6.2.4 : Des concours de musique, d'arts et de danses sont organisés chaque année pour découvrir de jeunes talents;
A6.2.5: Equipement du centre polyvalent en matériels (50 chaises, 5 tables, 1 génératrice, 2 projecteurs et un système sonore)		X		E6.2.5 : Le centre polyvalent est équipé en matériels (50 chaises, 5 tables, 1 génératrice, 2 projecteurs et un système sonore);
A6.2.6 : Construction d'un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) ;		X		E6.2.6 : Un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) est construit ;
A6.2.7 Sensibilisation de la population sur la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines culturels ;	X			E6.2.7 : La population est sensibilisée sur la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines culturels ;
A6.2.8 : Célébration d'une journée chaque année dédiée à la visite et la découverte des patrimoines culturels de la commune ;	X			E6.2.8 : Une journée dédiée à la visite et la découverte des patrimoines culturels est célébrée chaque année;
A6.2.9 : Création d'un espace de concertation, de dialogue interreligieux	X			E6.2.9 : Un espace de concertation, de dialogue interreligieux est institué ;
A6.2.10 à A6.2.13 sont en annexes				E6.2.10 à E6.2.13 sont en annexes

*C: Commune; V: Ville; S: Section

Source : Mairie de Quartier-Morin / Atelier de programmation physique du PCD / 2021



4.5. PROGRAMMATION FINANCIÈRE



4.5.1

SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PCD

Comme déjà indiqué au niveau de la méthodologie, les données sur la fiscalité locale n'ont pas pu être obtenues aux fins d'établir les prévisions de recettes et élaborer le schéma de financement du PCD. A une plus haute échelle, le Programme Triennal d'Investissement (PTI) non plus n'a été disponible pour prévoir les engagements de l'administration centrale. Aucune lettre d'intention n'a pu être obtenue de la part des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Ainsi, les prévisions de recettes globales sur les cinq prochaines années n'ont pas pu être calculées.

En conséquence, les seules sources de financement sur lesquelles la Mairie peut véritablement compter au moment de la rédaction du document sont les ressources internes du budget, en particulier la patente et la CFPB. Au cours des trois dernières années la Mairie a collecté une somme de 9 030 705.00 de Gourdes pour ces champs d'impôts (CFPB, Patente, Droit d'alignement, etc), suivant le rapport de Diagnostic des services financiers et d'évaluation du Potentiel fiscal réalisé par IFOS en 2020. Ce qui donne une moyenne annuelle de 3 010 235.00 Gourdes.

Les analyses montrent que l'administration communale de Quartier-Morin n'a pas la capacité à exploiter ses propres ressources. Son rendement dans la collecte des recettes propres par rapport à son potentiel est faible et elle n'est pas en mesure de prendre en charge ses frais de fonctionnement. Sans les allocations et les autres recettes extraordinaires, elle n'est pas en mesure de fonctionner. Elle est dépendante des fonds venant de l'extérieur (allocations du FGDCT et recettes extraordinaires) pour compenser ses déficits budgétaires.

Actuellement, la moyenne des contribuables payeurs pour la CFPB est de 1 718. Selon les informations recueillies, il est possible de recenser plus de 15 000 immeubles dans la commune. De ce nombre, on retient l'hypothèse que 50% des immeubles paient la taxation minimale de 1000 gourdes et l'autre moitié une taxation moyenne de 5000 gourdes. Sur cette base la Mairie de Quartier-Morin pourrait collecter chaque année 45, 000,000.00 gourdes seulement avec la CFPB.

Sans prendre en compte les autres champs d'impôts, les allocations et les autres recettes extraordinaires, sur les cinq prochaines années, un montant global de l'ordre de plus de 225, 000,000.00 gourdes pourrait être collecté par la Mairie.

En considérant que la Mairie déploie des efforts pour changer le schéma d'utilisation de ses ressources en allouant au moins

70% aux dépenses d'investissement, il en résulterait un montant de 157, 500,000.00 gourdes pour financer les actions du PCD. En tenant compte du fait que le budget sera aussi alimenté par d'autres ressources et des sources de financement externes, la Mairie récoltera assez de fonds pour subvenir aux besoins de financement des actions retenues pour les cinq prochaines années.

4.5.2

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL

Le plan d'investissement présente, à titre indicatif, le coût estimatif des actions relevant de la compétence de la commune sur les cinq années du PCD. Ce coût est élevé 200 050 000 HTG gourdes. Il comprend un ensemble de 6 programmes, 13 sous-programmes et 126 actions dont 79 concernent l'ensemble du territoire communal et les 47 autres sont réparties respectivement en 34 actions pour les sections communales et 13 actions pour le centre-ville.

Les interventions de l'Administration centrale nécessaires pour le développement de la commune sont signalées en annexe du document et devraient faire l'objet d'un autre plan d'investissement qui serait élaboré par les ministères sectoriels. La commune, de son côté, ne dispose pas de provisions légales pour décider des inter-

ventions de l'Etat et encore moins de leurs coûts. Cependant, le caractère participatif du PCD et la logique d'interdépendance des actions de développement obligent les participants et participantes des ateliers à identifier des actions relevant des champs de compétences de l'administration centrale, d'organisations de la société civile et du secteur privé.

La commune ne va pas se limiter à s'occuper seulement des actions relevant de ses compétences. Elle se donne pour tâches de démarcher auprès des autres instances/acteurs (Administration centrale, secteur privé, Acteurs non étatiques,...) pour les mobiliser autour du PCD. Le Conseil Municipal entend, à côté des autres instances, mobiliser des fonds pour le financement du PCD.

Tableau 67 : Plan d'Investissement Pluriannuel du PCD de la commune de Quartier-Morin 2022-2027

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
PROGRAMME 1 : REMEMBREMENT ET RÉARTICULATION DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE									
SP1.1 AMÉLIORATION DE LA GESTION SPATIALE DU TERRITOIRE									
A1.1.1. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du plan d'urbanisme	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00		X	
A1.1.2. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration du PAEE (Plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement)	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00		X	
A1.1.3. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des TF pour un appui technique et financier à l'actualisation du PCD			50,000.00	50,000.00	50,000.00	150,000.00	X		
A1.1.4. : Réalisation de l'identification des zones, l'adressage des rues et le numérotage de maisons dans les sections communales et le centre-ville ;	1,000,000.00	500,000.00	250,000.00	125,000.00	125,000.00	2,000,000.00	X		
A1.1.5. : Renforcement de la formation du personnel du service de génie municipal de la Mairie	1,000,000.00		500,000.00		250,000.00	1,750,000.00		X	
A 1.1.6. : Sensibilisation de la population sur les règlements de zonage et d'urbanisme en vigueur		250,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	400,000.00	X		
TOTAL SOUS PROGRAMME 1	2,100,000.00	850,000.00	950,000.00	325,000.00	575,000.00	4,800,000.00			
SP1.2 : STRUCTURATION DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE									
A1.2.1. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'entretien de 3 km de route reliant le tronçon Carrefour Lamort à Parois	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A1.2.2. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'asphaltage de 7 km du tronçon Madeline-Centre-ville en passant par Galman	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		

* C: Commune; V: Ville; S: Sections

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
A1.2.3 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'asphaltage de 5 km du tronçon Clérisse- Cadush	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A1.2.4 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'asphaltage de 9km du tronçon Kare – Jean Bernard	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A1.2.5 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction d'un (1) km de route en béton hydraulique de Pon blan à Cerca Lacombe	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A1.2.6 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 2 km de route en béton hydraulique de Kafou Dezom à Cadush	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A1.2.7 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'ouverture et la réhabilitation de routes vicinales de la 2 ^e section : Cadush- Cayimite-Boujo- /Sable- /Molet- /Lalann- /Leyamd- /Dyode- /Makay- /Pawa. / Kafou dalans, Gradis- /Delay- /Tè wouj- /Boujo- /Lalann	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A1.2.8 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 17 ponts (Pon Bare, Delay, Morne-Pelé 1 et 2, Gradis) Ti riviye (2 ^e section) / Pon Guidée, Pon dèye kafe, Pon Komes, Guidée 2, site Dessaline 1 et 2, Pon bevil-site Dessalines (2), Gwo pon (kafou kafèw), Gran pon (Kafou sitwon, Ti pon (Karantin), Pon baryè savan	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A1.2.9 : Construction d'une gare routière sur 1 ha à Carrefour La Mort	2,500,000.00	2,500,000.00				5,000,000.00			X

* C: Commune; V: Ville; S: Sections

Programmes / Sous-programmes / Actions		2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
A1.2.10 : Sensibilisation des chauffeurs sur la sécurité routière		50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		
A1.2.11 : Réorganisation et réglementation du transport des motocyclistes et des tricycles à l'échelle de la commune		100,000.00		50,000.00		50,000.00	200,000.00	X		
A1.2.12 : Dotation de la commune de deux passerelles piétonnes de 20 mètres de longueur respective et 2 mètres de largeur dont l'un carrefour à La mort et l'autre à carrefour bourg			1,000,000.00	1,000,000.00			2,000,000.00	X		
A1.2.13 : Construction de 5000 mètres de trottoir pour concilier la circulation piétonne		1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	5,000,000.00	X		
A1.2.14 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier pour le bétonnage et le drainage des rues suivantes au centre-Ville : MPK, Cité Dessalines (11 rues), Belle-Ville, Nan Cubain, Feraire, cité Makenold, Grand-Pré, Cadush, Clerisse, Village Clerisse et Caimite,		50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		
A1.2.15 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier pour le bétonnage et le drainage des rues des quartiers suivants au niveau de la première section : Baudin, Cité Debauché, Bonay Dugal, Bonay Crayon, Cadessa, Madeline, Divado, Charité 1 et 2, Chilè, Village Paradis, cité Lebon, village 1, 2, 3 de chasteiroire, route Chasteiroir jusqu'à Petite-Anse en passant par Lebon, route Gatap à Bournio, cité Bournio 1 et 2, cité Gatap, Village Notre-Dame		50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A1.2.16 : Plaidoyer et suivi pour l'extension du réseau NRECA dans la commune		150,000.00	100,000.00				250,000.00	X		
A1.2.17 : Plaidoyer et suivi pour l'augmentation de la couverture et l'efficacité des réseaux de télécommunication de la commune		150,000.00	100,000.00				250,000.00	X		
A1.2.18 : Structuration du marché public du centre-Ville		1,000,000.00					1,000,000.00		X	

* C: Commune; V: Ville; S: Sections

Programmes / Sous-programmes / Actions																			2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
A1.2.19: Construction d'un mini marché à Clérice																				1,000,000.00				1,000,000.00			X
A1.2.20 : Construction d'un marché à Carrefour-la-Mort																				5,000,000.00				5,000,000.00			X
A1.2.21 : Construction d'un marché à Carrefour Jésus																					2,500,000.00	2,500,000.00		5,000,000.00			X
A1.2.22 : Construction d'un marché à Grand-Pré																						2,500,000.00	2,500,000.00	5,000,000.00			X
A1.2.23 : Construction d'un parc communal à Carré																			1,000,000.00					1,000,000.00			X
A1.2.24 : Construction d'un palan à Caïmite																				1,000,000.00				1,000,000.00			X
A1.2.25: Construction d'un abattoir moderne à Carrefour-Citron																				5,000,000.00				5,000,000.00			X
A1.2.26: Clôture du complexe administratif de Cadush																			1,000,000.00					1,000,000.00			X
A1.2.27: Construction d'une place publique de 1000 m2 à Galman																					2,500,000.00			2,500,000.00			X
A1.2.28 : Construction d'un autre cimetière communal à Ti Charite																					2,000,000.00			2,000,000.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 1.2																			7,450,000.00	17,250,000.00	9,600,000.00	6,550,000.00	4,100,000.00	44,950,000.00			
TOTAL PROGRAMME 1																			9,550,000.00	18,100,000.00	10,550,000.00	6,875,000.00	4,675,000.00	49,750,000.00			
PROGRAMME 2 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET PERENNISATION DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE																											
SP.2.1 : PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DE L'ESPACE NATUREL																											
A2.1.1 : Organisation trimestriellement une campagne de sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement (école, église, OGBS, radio, mobile)																			300,000.00	300,000.00	300,000.00	300,000.00	300,000.00	1,500,000.00	X		
A2.1.2 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'endiguement de 3000 ml de la Grande Rivière du Nord au niveau de Jean Bernard Embouchure -																			50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
A2.1.3 : Plantation de 500 000 boutures de Bambou et de roseau sur 10 kilomètres de berges des rivières	5,000,000.00	5,000,000.00	5,000,000.00	5,000,000.00	5,000,000.00	25,000,000.00	X		
A2.1.4 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la mise en place de 6000 ml de gabionnage le long de la berge de la Grande Rivière-du-Nord/Paroi rivière Parois	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A.2.1.5 : Sensibilisation, sur une base trimestrielle, de la population sur l'hygiène publique via des spots publicitaires afin de limiter la propagation des maladies	250,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	650,000.00	X		
A2.1.6 : Recrutement de 10 officiers sanitaires	1,000,000.00					1,000,000.00	X		
A2.1.7 : Recrutement et formation de 25 promoteurs d'assainissement	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	1,250,000.00	X		
A2.1.8 : Installation de 20 postes de lavage des mains dans les espaces publics	250,000.00	125,000.00	125,000.00			500,000.00	X		
A2.1.9 : Construction de 6 blocs sanitaires (Cadush, Grand pré, Galman, Chastenoir, Madeline, Clerise)		200,000.00		200,000.00	200,000.00	600,000.00	X		
A2.1.10 : Curage du canal de Parois à Madeline et finalisation de la construction du canal allant de Pont Barré à Morne-Pelé	1,000,000.00	2,000,000.00	2,000,000.00			5,000,000.00	X		
A2.1.11 : Acquisition et installation par la Mairie de 5 bennes à ordures (1 au centre-ville, 1 à clérise, 1 à Grand-Pré, 1 à Cadush et 1 à Galman)	500,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	2,500,000.00	X		
A2.1.12 : Acquisition et installation de 500 poubelles dans les espaces publics et les écoles	375,000.00	1,125,000.00	1,125,000.00	750,000.00	375,000.00	3,750,000.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 2.1	9,025,000.00	9,700,000.00	9,500,000.00	7,200,000.00	6,825,000.00	42,250,000.00			

* C: Commune; V: Ville; S: Sections

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
SP 2.2 : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES									
A2.2.1. : Adoption et vulgarisation de mesures contre les constructions anarchiques dans les zones à risques au long des rives de la Grande Rivière-du-Nord et à proximité de l'embouchure	100,000.00		50,000.00		50,000.00	200,000.00	X		
A2.2.2. : Construction d'un centre d'opération d'urgence communale		5,000,000.00	5,000,000.00			10,000,000.00		X	
A2.2.3. : Organisation de 4 campagnes de sensibilisation par année sur les phénomènes naturels	300,000.00	300,000.00	300,000.00	300,000.00	300,000.00	1,500,000.00	X		
A2.2.4. : Elaboration et vulgarisation du plan de contingence pour la commune	2,500,000.00	300,000.00	300,000.00	300,000.00	300,000.00	3,700,000.00	X		
A2.2.5. : Elaboration d'une charte d'engagement des interventions de la commune pour l'atteinte des principaux objectifs du développement durable (ODD) en matière de lutte contre les changements climatiques	1,000,000.00					1,000,000.00	X		
A2.2.6. : Recrutement et formation de 75 membres volontaires pour renforcer le comité de protection civile à raison de 25 membres par sections communales et le centre-ville	500,000.00	500,000.00				1,000,000.00	X		
A2.2.7. : Réalisation de deux séances de formation des élus locaux sur la gestion des risques et des désastres	250,000.00		250,000.00			500,000.00	X		
A2.2.8. : Appui au développement de modèles de construction en fonction des propriétés et caractéristiques spécifiques à chaque zone ;	500,000.00		500,000.00		500,000.00	1,500,000.00	X		
A2.2.9. : Sensibilisation de la population sur les normes de construction parasismique et anticyclonique ;	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	500,000.00	X		
A2.2.10. : Sensibilisation de la population sur la rénovation des résidences et la réfection des façades dans certains quartiers urbains ;	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	500,000.00		X	

* C: Commune; V: Ville; S: Sections

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
A2.2.11 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier au développement de 2 villages modernes pour 1000 ménages à Chaste Noir, Lamolère ;									X
TOTAL SOUS-PROGRAMME 2.2	5,350,000.00	6,300,000.00	6,600,000.00	800,000.00	1,350,000.00	20,400,000.00			
TOTAL PROGRAMME2	14,375,000.00	16,000,000.00	16,100,000.00	8,000,000.00	8,175,000.00	62,650,000.00			
PROGRAMME 3 : RESTRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE									
SP3.1 : DYNAMISATION ET MODERNISATION DES BASES DE L'ÉCONOMIE									
A3.1.1 : Promotion pour la mise en place de coopératives agricoles	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		
A3.1.2 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la réalisation, 2 fois par année, des travaux d'entretien sur 15 km de routes vicinales en terre battue	100,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	300,000.00			X
A3.1.3 : Sensibilisation de la population contre la spoliation, l'urbanisation des terres agricoles et l'artificialisation des sols	300,000.00	300,000.00	300,000.00	300,000.00	300,000.00	1,500,000.00	X		
A3.1.4 : Sensibilisation de la population contre la divagation des bétails	300,000.00	300,000.00	300,000.00	300,000.00	300,000.00	1,500,000.00			X
A3.1.5 : Plaidoyer et suivi sur la sécurité des bovins et la réduction du vol	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A3.1.6 : Appui à l'organisation de campagnes d'identification obligatoire des bovins	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X
A3.1.7 : Aménagement de la route Chastenoire – à l'embouchure pour faciliter l'accès à la mer		2,000,000.00	1,000,000.00	500,000.00	500,000.00	4,000,000.00			X
A3.1.8 : Recensement et enregistrement chaque année des pêcheurs de Chastenoire	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00			X

* C: Commune; V: Ville; S: Sections

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
A3.1.9: Reboisement et protection des mangroves		2,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	5,000,000.00			X
A3.1.10 : Information et sensibilisation la population sur la gestion de l'environnement aquatique		500,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	2,000,000.00			X
TOTAL SOUS-PROGRAMME 3.1	900,000.00	5,350,000.00	3,350,000.00	2,850,000.00	2,850,000.00	15,300,000.00			
SP 3.2 : DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES									
A3.2.1 : Identification des sites avec des pan-neaux d'entrée: Lovannah (Galman) Bassin delivrance (Gramdppe), Nan pipo (Cadush), Nan Mapou (Cadush) et Pont colonial (Balan), pont Maya, Manman Jumo, grancou clereis, source Mazelie, sodo, granpon, mapou,	500,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	2,500,000.00			X
A3.2.2. : Aménagement des sites : Lovannah (Galman) Bassin delivrance (Gramdppe), Nan pipo (Cadush), Nan Mapou (Cadush) et Pont colonial (Balan), pont Maya, Manman Jumo, grancou clereis, source Mazelie, sodo, gran-pon, mapou,	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	5,000,000.00	X		
A3.2.3. : Aménagement des routes conduisant aux sites : Lovannah (Madeline au centre-ville en passant par Galman duplat), Carrefour Jésus à chastenoye		2,500,000.00	2,500,000.00			5,000,000.00	X		
A3.2.4. : Organisation de concours de danses traditionnelles, de rires dans les écoles		250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	1,000,000.00	X		
A3.2.5 : Organisation d'un concours artistique chaque année	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	1,250,000.00	X		
A3.2.6. : Promotion de l'offre touristique communale à l'échelle nationale et internationale	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	1,250,000.00	X		
A3.2.7. : Promotion des produits artisanaux de la commune pour leur écoulement à l'échelle nationale et internationale	500,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	2,500,000.00	X		

* C: Commune; V: Ville; S: Sections

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
A3.2.8 : Formation de 30 jeunes sur le recyclage des sous-produits et les déchets plastiques	750,000.00	750,000.00				1,500,000.00		X	
A3.2.9 : Création d'un point de vente des produits artisanaux dans la commune		1,000,000.00				1,000,000.00		X	
TOTAL SOUS-PROGRAMME 3.2	3,250,000.00	7,000,000.00	5,250,000.00	2,750,000.00	2,750,000.00	21,000,000.00			
SP3.3 : DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT									
A3.3.1 Plaidoyer et suivi pour le développement, la diversification, le renforcement et la facilitation de l'accès aux produits bancaires et à de nouveaux services financiers dans la commune ;	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	500,000.00	X		
A3.3.2 Sensibilisation et appui aux commerçants à se regrouper en associations et coopératives ;	250,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	650,000.00	X		
A3.3.3 : Application des règlements et normes autorisant l'exploitation des carrières	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		
A3.3.4 : Plaidoyer et suivi pour l'encouragement de firmes à investir dans l'exploitation des carrières		250,000.00			250,000.00	500,000.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 3.3	400,000.00	500,000.00	250,000.00	250,000.00	500,000.00	1,900,000.00			
TOTAL PROGRAMME 3	4,550,000.00	12,850,000.00	8,850,000.00	5,850,000.00	6,100,000.00	38,200,000.00			
PROGRAMME 4: CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS ET RESTAURATION DE LA GOUVERNANCE									
SP4.1: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE									
A4.1.1. : Plaidoyer et suivi pour une décentralisation effective des moyens de fonctionnement et d'investissement des Collectivités ;	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		
A4.1.2. : Formation des responsables des différents services de la Mairie	1,000,000.00		1,000,000.00		1,000,000.00	3,000,000.00	X		

* C: Commune; V: Ville; S: Sections

Programmes / Sous-programmes / Actions		2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
A4.1.3. : Organisation de 3 séances de formation chaque année pour les élus locaux sur la bonne gouvernance.		150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	750,000.00	X		
A4.1.4 : Organisation d'une assemblée sur la reddition de compte chaque trimestre		150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	750,000.00	X		
A4.1.5 : Plaidoyer et suivi pour l'application de l'arrêté du 26 janvier 2015 sur le FGDC		50,000.00		50,000.00		50,000.00	150,000.00	X		
A4.1.6 : Mise en place de la mobilisation fiscale et sensibilisation des contribuables de la commune à payer les impôts et taxes ;		2,000,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	4,000,000.00	X		
A4.1.7 : Structuration, renforcement et équipement du service de fiscalité de la Mairie;		500,000.00			500,000.00		1,000,000.00		X	
A4.1.8 : Formation du personnel du service de fiscalité;		500,000.00			500,000.00		1,000,000.00		X	
TOTAL SOUS PROGRAMME 4.1		4,400,000.00	850,000.00	1,900,000.00	1,850,000.00	1,900,000.00	10,900,000.00			
SP4.2 : PROMOTION DES PARTENARIATS ET DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS ET ORGANISMES AU DÉVELOPPEMENT LOCAL										
A4.2.1 : Facilitation de l'accès aux documents légaux aux OCB		350,000.00	350,000.00	350,000.00	350,000.00	350,000.00	1 750,000.00	X		
A4.2.2 : Sensibilisation des membres des OCBs sur l'action civique et la responsabilité citoyenne		850,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00	3 250,000.00	X		
A4.2.3. : Création d'une base de données sur les organisations de la société civile de la commune		250,000.00					250,000.00	X		
A4.2.4 : Organisation de deux rencontres chaque année avec les Mairies voisines dans le but d'identifier des problèmes communs, des interventions intercommunales à réaliser		50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 4.2		1,500,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	5,500,000.00			
TOTAL PROGRAMME4		5,900,000.00	1,850,000.00	2,900,000.00	2,850,000.00	2,900,000.00	16,400,000.00			
* C: Commune; V: Ville; S: Sections										

Programmes / Sous-programmes / Actions										2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
PROGRAMME 5 : PROMOTION DES DROITS DES FEMMES ET DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE																		
SP 5.1 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE, DES DROITS FONDAMENTAUX ET DU RESPECT DE LA CITOYENNETÉ																		
A5.1.1 : Organisation d'une série d'émissions chaque année sur les droits des femmes dans les radios										30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	150,000.00	X		
A5.1.2. : Organisation de 2 conférences-débats chaque année sur le l'équité de genre										30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	150,000.00	X		
A5.1.3. : Organisation des activités culturelles (théâtre, danse folklorique), visant la promotion des droits de la femme ;										100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	500,000.00	X		
A5.1.4: Réalisation de séances de formation pour des jeunes sur les types de comportement sexiste et discriminatoire ;										50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		
A5.1.5. : Plaidoyer et suivi pour l'engagement des femmes dans la vie politique de la commune ;										50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		
A5.1.6 : Octroi de 10 bourses d'études chaque année pour encourager les filles à prolonger leur cycle d'étude										250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	1,250,000.00	X		
A5.1.7: Plaidoyer et suivi pour le renforcement de l'ONI et du bureau d'Etat civil en personnel (clerck) et en matériels : (2 Ordinateurs, 2 bureaux, 5 chaises, fournitures de bureau, formulaires d'enregistrement, etc)										50,000.00	50,000.00				100,000.00	X		
A5.1.8 : Plaidoyer et suivi pour l'organisation chaque mois d'au moins deux journées d'enregistrement d'actes de naissance et de cartes d'identification dans les zones difficiles d'accès ;										50,000.00	50,000.00				100,000.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 5.1										610,000.00	610,000.00	510,000.00	510,000.00	510,000.00	2,750,000.00			
SP 5.2 PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET GARANTIE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE																		
A5.2.1 : Appui à la mise en place de programmes d'insertion sociale pour les contrevenants à la loi											500,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	2,000,000.00	X		
* C: Commune; V: Ville; S: Sections																		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
A5.2.2 : Organisation de 4 conférences-débats par année pour sensibiliser la population sur les droits de l'homme et la justice sociale	250,000.00	200,000.00	250,000.00	200,000.00	250,000.00	1,150,000.00	X		
A5.2.3 : Réalisation de deux campagnes de sensibilisation annuelle dans les églises, écoles, etc. sur le respect des droits des personnes à mobilité réduite, des femmes de ménage et des enfants des rues dans la commune.	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	1,250,000.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 5.2	500,000.00	950,000.00	1,000,000.00	950,000.00	1,000,000.00	4,400,000.00			
TOTAL PROGRAMME 5	1,110,000.00	1,560,000.00	1,510,000.00	1,460,000.00	1,510,000.00	7,150,000.00			
PROGRAMME 6 : FACILITATION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA REDYNAMISATION DU TISSU SOCIAL									
S6.1: FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE									
A6.1.1 : Dotation de la commune d'une ambulance ;		8,250,000.00				8,250,000.00	X		
A6.1.2 : Organisation de 2 campagnes annuelles de sensibilisation de la population sur la pyramide alimentaire	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	500,000.00	X		
A6.1.3 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 2 écoles fondamentales à Caimite et Destouche ;	50,000.00	50,000.00				100,000.00			X
A6.1.4. Construction d'une école professionnelle dans la deuxième section à Cadush;			2,500,000.00	2,500,000.00		5,000,000.00			X
A6.1.5 : Construction d'une médiathèque au bénéfice des élèves de la commune ;		2,500,000.00				2,500,000.00		X	
A6.1.6 : Plaidoyer et suivi pour l'implantation de 6 bibliothèques dans la commune ;	50,000.00	50,000.00				100,000.00	X		
A6.1.7 : Promotion pour l'organisation de compétitions éducatives interscolaires;	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		

* C: Commune; V: Ville; S: Sections

* *C: Commune; V: Ville; S: Sections*

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	C	V	S
A6.2.4: Organisation de concours de musique, d'arts et de danses chaque année pour découvrir de jeunes talents		250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	1,000,000.00	X		
A6.2.5: Equipement du centre polyvalent en matériels (50 chaises, 5 tables, 1 génératrice, 2 projecteurs et un système sonore)	250,000.00	250,000.00				500,000.00		X	
A6.2.6 : Construction d'un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) ;		2,000,000.00				2,000,000.00		X	
A6.2.7 Sensibilisation de la population sur la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines culturels ;	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		
A6.2.8 : Célébration d'une journée chaque année dédiée à la visite et la découverte des patrimoines culturels de la commune ;	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	500,000.00	X		
A6.2.9 : Création d'un espace de concertation, de dialogue interreligieux	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 6.2	900,000.00	3,050,000.00	800,000.00	750,000.00	750,000.00	6,250,000.00			
TOTAL PROGRAMME 6	1,500,000.00	15,250,000.00	3,650,000.00	4,500,000.00	1,000,000.00	25,900,000.00			
TOTAL PLAN D'INVESTISSEMENT (P1+P2+P3+P4+P5+P6)	36,985,000.00	65,610,000.00	43,560,000.00	29,535,000.00	24,360,000.00	200,050,000.00			

* C: Commune; V: Ville; S: Sections

Source : Mairie de Quartier-Morin / Atelier de programmation financière du PCD / 2021

4.5.3

RÉSUMÉ DU PLAN D'INVESTISSEMENT

En résumé, le Plan quinquennal d'investissement couvre 13 champs d'intervention dans les domaines de la gouvernance, de l'économie, des services de base, de l'environnement, de l'organisation et de la structuration spatiale. L'enveloppe budgétaire par domaine est ainsi répartie : environnement (31%) ; organisation spatiale (25%) ; économie (19%) ; services de base (13%) , gouvernance (8%), genre et droits humains (4%).

La proportion du financement allouée à chacun de ces champs se décline comme suit : Planification et gestion du territoire (2.40%), Structuration des différentes composantes du territoire (22.47 %) , Préservation de l'intégrité physique de l'espace naturel (21.19%) , Renforcement de la résilience du territoire face aux aléas climatiques (10.19%), Développement et promotion de nouveaux pôles économiques (10.49%), Dynamisation et diversification des bases de l'économie (7.65%), Diversification de l'économie locale et développement de l'entrepreneuriat (1%), Facilitation de l'accès aux services sociaux de base

(9.82%), Qualité de vie et promotion du bien-être social de la population (3.12%), Renforcement des capacités d'intervention de l'administration publique (5.44%), Promotion des partenariats et de la participation des organisations et organismes au développement local (2.74%) Promotion des droits humains et garantie de la sécurité publique (2.19%), Promotion de l'équité de genre, des droits fondamentaux et du respect de la citoyenneté (1.37%).

En termes d'impacts, 62.69% (79) des actions au niveau des programmes et sous-programmes ont un impact sur toute l'étendue du territoire communal contre 27% (34) et 10.31% (13) respectivement pour les sections communales et le centre urbain. A noter que le financement des actions du PCD dépend entièrement des projections de mobilisation de ressources propres à partir des budgets annuels de la commune. Les fonds externes n'étant pas pris en compte en raison des difficultés d'estimation et le manque de garantie de leur mobilisation.



Tableau 68 : Résumé du Plan d'Investissement

Domaines d'intervention	Axes d'intervention du Plan Communal de Développement		Financement proposé... de Gourdes		de 2022-2027 en millions				Sources cibles de financement potentiel				Impacts		
	Objectifs	Champs d'investissement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	CT*	AC*	B*	SP*	C*	V*	SC*
DOMAINE I : TERRITOIRE	Améliorer la gestion spatiale du territoire	Planification , gestion du territoire	2,100,000.00	850,000.00	950,000.00	325,000.00	575,000.00	4,800,000.00	X				2X	3X	-
	Structurer et articuler les différentes composantes du territoire	Voies de communication, télécommunications, énergie, équipements	7,450,000.00	17,250,000.00	9,600,000.00	6,550,000.00	4,100,000.00	44,950,000.00	X				10X	1X	18X
	TOTAL DOMAINE I		9,550,000.00	18,100,000.00	10,550,000.00	6,875,000.00	4,675,000.00	49,750,000.00	2X				12X	4X	18X
DOMAINE II : ENVIRONNEMENT	THÈME 2 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET PÉRENNISATION DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE														
	Préserver l'intégrité physique de l'espace naturel	Biodiversité, écosystèmes terrestre et aquatique	9,025,000.00	9,700,000.00	9,500,000.00	7,200,000.00	6,825,000.00	42,250,000.00	X				11X	-	1X
	Renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques	Protection civile et changements climatiques	5,350,000.00	6,300,000.00	6,600,000.00	800,000.00	1,350,000.00	20,400,000.00	X				8X	2X	1X
	TOTAL DOMAINE II		14,375,000.00	16,000,000.00	16,100,000.00	8,000,000.00	8,175,000.00	62,650,000.00	2X				19X	2X	2X
DOMAINE III : ÉCONOMIE	THÈME 3 : RESTRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE														
	Dynamiser et moderniser les bases de l'économie	Agriculture, élevage, pêche	900,000.00	5,350,000.00	3,350,000.00	2,850,000.00	2,850,000.00	15,300,000.00	X				2X	-	8X
	Développer et promouvoir de nouveaux pôles économiques	Patrimoine, tourisme, artisanat et industries créatives	3,250,000.00	7,000,000.00	5,250,000.00	2,750,000.00	2,750,000.00	21,000,000.00	X				6X	2X	1X
	Diversifier l'économie locale et développer l'entrepreneuriat	Entrepreneuriat et investissement	400,000.00	500,000.00	250,000.00	250,000.00	500,000.00	1,900,000.00	X				4X	-	-
	TOTAL DOMAINE III		4,550,000.00	12,850,000.00	8,850,000.00	5,850,000.00	6,100,000.00	38,200,000.00	3X				12X	2X	9X
	*CT: Collectivités Territoriales; AC: Administration centrale; B: Bailleurs; SP: Secteur privé; C: Commune; V: Ville; S: Sections communales														

*CT: Collectivités Territoriales; AC: Administration centrale; B: Baillieurs; SP: Secteur privé; C: Commune; V: Ville; S: Sections communales

Domaines d'intervention	Axes d'intervention du Plan Communal de Développement		Financement proposé... de Gourdes		de 2022-2027 en millions				Sources cibles de financement potentiel				Impacts		
	Objectifs	Champs d'investissement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	CT*	AC*	B*	SP*	C*	V*	SC*
DOMAINE IV: GOUVERNANCE	THÈME 4 : CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS ET RESTAURATION DE LA GOUVERNANCE														
DOMAINE V: GENRE; DROITS HUMAINS	Renforcer les capacités d'intervention de l'administration publique	Institutions, expertises, services, fiscalité et finances locales	4,400,000.00	850,000.00	1,900,000.00	1,850,000.00	1,900,000.00	10,900,000.00	X				7X	2X	-
	Promouvoir des partenariats et la participation des organisations et organismes au développement local	Organisations et société civile, Partenariats, coopération locale et étrangère	1,500,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	5,500,000.00	X				5X	-	-
	TOTAL DOMAINE IV		5,900,000.00	1,850,000.00	2,900,000.00	2,850,000.00	2,900,000.00	16,400,000.00	2X				12X	2X	
	THÈME 5: PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET DES DROITS DE LA PERSONNE														
	Promouvoir l'équité de genre, des droits fondamentaux et du respect de la citoyenneté	Autonomisation des femmes, sécurité sociale, Minorités et inclusion sociale	610,000.00	610,000.00	510,000.00	510,000.00	510,000.00	2,750,000.00	X				8X	-	-
	Promouvoir la justice, renforcer la sécurité publique	Justice, droits humains, sécurité des personnes et des biens,	500,000.00	950,000.00	1,000,000.00	950,000.00	1,000,000.00	4,400,000.00	X				3X	-	-
TOTAL DOMAINE V		1,110,000.00	1,560,000.00	1,510,000.00	1,460,000.00	1,510,000.00	7,150,000.00	2X				11X	-		
DOMAINE VI: SERVICES DE BASE	THÈME 6 : FACILITATION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET REDYNAMISATION DU TISSU SOCIAL														
DOMAINE VI SER-VICES DE BASE	Faciliter l'accès aux services sociaux de base	Education, formation professionnelle, santé , eau potable	600,000.00	12,200,000.00	2,850,000.00	3,750,000.00	250,000.00	19,650,000.00	X				7X	1X	4X
	Améliorer la qualité de vie et promouvoir le bien-être social de la population	Sports, loisirs et activités culturelles	900,000.00	3,050,000.00	800,000.00	750,000.00	750,000.00	6,250,000.00	X				6X	2X	1X
	TOTAL DOMAINE VI		1,500,000.00	15,250,000.00	3,650,000.00	4,500,000.00	1,000,000.00	25,900,000.00	2X				13X	3X	5X
	TOTAL PLAN D'INVESTISSEMENT (D1+D2+D3+D4+D5+D6)		36,985,000.00	65,610,000.00	43,560,000.00	29,535,000.00	24,360,000.00	200,050,000.00	13X				79X	13X	34X
	*CT: Collectivités Territoriales; AC: Administration centrale; B: Bailleurs; SP: Secteur privé; C: Commune; V: Ville; S: Sections communales														

Source : Mairie de Quartier-Morin / Atelier de programmation financière du PCD / 2021

5. MISE EN ŒUVRE

Il demeure incontestable que la réalisation des objectifs du Plan dans le contexte actuel ne sera qu'une utopie sans la conjugaison d'un ensemble de conditions essentielles comprenant une série de mesures et de mécanismes dont la mise en œuvre dépend essentiellement de la volonté politique réelle des autorités locales et centrales. Au niveau de la commune, cette volonté se traduit déjà par l'adoption et ensuite par la mise en application d'une série de mesures d'ordre politique, économique et social ainsi que de mécanismes orientés vers la mobilisation des acteurs, la mobilisation des ressources et des stratégies de financement indispensables à la mise en œuvre du PCD.



5.1. MESURES POLITIQUES

En vue d'assurer la durabilité des actions qui seront menées dans le Plan Communal de Développement, celles-ci doivent se dérouler dans un cadre institutionnel fort et organisé. Ainsi, une série de mesures politiques s'imposent. Par conséquent, le Conseil Communal s'engage à mettre en place les mesures suivantes :

- › Coordonner les actions de développement
- › Développer des coopérations et des partenariats
- › Mobiliser et coaliser avec les acteurs étatiques
- › Travailler en équipe et déléguer des pouvoirs



COORDONNER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil municipal est l'organe qui est chargé de la coordination des actions qui relèvent de sa compétence. Il sera appuyé par le Conseil de Développement Communal (CDC) ou le Comité de mise en œuvre (CMO) qui est une structure participative de concertation communale, de prise de décision, de planification, d'exécution et de suivi des actions de développement. Cette structure est constituée, d'une part, selon les vœux des articles 88 à 112 du chapitre V du décret du 1^{er} Février 2006, portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes et traitant des mécanismes de participation citoyenne, et d'autre part, en conformité aux recommandations du cadre méthodologique du MPCE.

Cette structure de concertation a pour rôle principal de chercher à harmoniser les différentes actions des opérateurs de développement. Son fonctionnement est régi par ses règlements intérieurs dans lesquels sont spécifiées ses responsabilités, ses attributions au regard de la mise en œuvre du PCD.

En plus du CDC/CMO, le conseil municipal créera un espace de dialogue permanent entre les élus locaux (CM, CASEC, ASEC et DV) afin qu'ils puissent parler d'une voix commune.

DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS ET DES PARTENARIATS

La coopération et le partenariat sont désormais les vecteurs de la politique publique de la Municipalité. Au nom de cette poli-

tique, la commune renforce sa collaboration avec ses partenaires privilégiés naturels, en l'occurrence les Organisations communautaires de Base. Elle vise aussi la coopération avec les acteurs de développement (ONG, OI, etc.), les entités de l'Administration centrale (Ministères sectoriels, BMPAD, etc.), les Services Déconcentrés de l'État, les autres communes sur le territoire national, particulièrement les communes de Cap-Haïtien, Limonade, Milot (Intercommunalité) ainsi qu'avec les communes étrangères (Coopération Décentralisée ou jumelage).

La commune s'engage dans ces démarches parce qu'elle est consciente que les ressources dont elle dispose sont maigres pour satisfaire les besoins de ses citoyens par la fourniture de services publics adéquats et de qualité. En ce sens, le conseil municipal mettra en place une structure de promotion et d'informatisation du système de l'administration communale, de relations d'intercommunalité et de coopération décentralisée en vue du partenariat, du transfert de compétences, de la mutualisation des ressources dans une logique de développement régional.

MOBILISER ET COALISER AVEC LES ACTEURS ÉTATIQUES

La Mairie œuvre à mettre en place une structure avec les élus locaux comme espace de dialogue entre les autorités locales et une interface d'échanges avec le pouvoir central et les fédérations/corporations d'élus au niveau national. Cette structure travaillera dans la concertation et permettra à la commune de parler d'une seule et

unique voix à travers ses élus et canalisera les décisions politiques locales vers une synergie d'actions et dans le sens du développement de la commune.

Ce dispositif permettra que les différences de vue ne forment pas d'obstacles face à un projet constructif et positif. Dans ce cas, des dispositions entre élus locaux, parlementaires, ministères sectoriels seront prises pour le partage des informations et des prises de décision avec l'approbation de toutes les instances concernées. Leur appui et plaidoyer seront particulièrement utiles, notamment au niveau des ministères pour le transfert de fonds de financement des actions du PCD et la prise en charge des interventions tombant sous leurs compétences.

TRAVAILLER EN ÉQUIPE ET DÉLÉGUER DES POUVOIRS

Les autorités locales ne peuvent évidemment pas tout faire. Pour gagner du temps dans leur propre travail (à savoir prendre des décisions capitales, réfléchir sur une stratégie de développement, organiser et animer les équipes...), la commune opte pour une politique publique de consultation et de participation citoyenne qui permettra aussi d'améliorer l'efficacité de leurs équipes. En ce sens, des tâches précises sont réparties entre les membres du Conseil municipal, entre les élus des Collectivités Territoriales au regard de la loi. Toutefois, les autorités locales ont convenu de prendre toujours le temps d'étudier les risques et les enjeux de chaque type de délégation.

5.2. MESURES ÉCONOMIQUES

Sur le plan économique, pour assurer la mise en œuvre de certaines actions à réaliser dans le cadre du Plan Communal de Développement, le Conseil Municipal adopte une série de mesures de nature économique. Ainsi donc, il s'engage à adopter les mesures qui suivent :

- › Faciliter la mise en place de mécanismes et de structures de service pour les investissements
- › Encourager l'investissement et le développement des secteurs productifs



FACILITER LES MÉCANISMES ET METTRE EN PLACE DES STRUCTURES DE SERVICE POUR ATTIRER LES INVESTISSEMENTS

Pour attirer les entrepreneurs et favoriser l'investissement, la Mairie s'engage à renforcer les infrastructures de base dans les domaines de l'énergie, des infrastructures routières, l'environnement. La Mairie s'engage aussi à favoriser un climat de sécurité adéquat.

ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS PRODUCTIFS

Le conseil municipal mettra à la disposition des investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, des facilitations s'appuyant sur un cadre institutionnel et des mesures d'encouragement. Ces dispositions ont pour but de créer une synergie entre le secteur privé et public dans les aspects clés du développement économique de la commune.

La création d'emploi est cependant une thématique transversale et de nombreux axes stratégiques du plan contribuent à cet objectif. Le conseil communal utilisera tous les moyens de communication possibles pour communiquer avec l'extérieur sur les potentialités majeures de la commune notamment les filières porteuses de l'économie comme le tourisme, l'agriculture et l'élevage. La communauté de la diaspora issue de la commune devra être mobilisée spécifiquement en ce sens.

De plus, la Mairie travaillera pour créer des facilités d'accès au crédit pour les investisseurs locaux. Ensuite, elle initiera un processus de diminution de redevances fiscales en faveur des entreprises nouvellement installées dans la commune. La Mairie se donne aussi pour mission d'appuyer les initiatives économiques locales, particulièrement celles initiées par de jeunes entrepreneurs, en mettant en place un dispositif d'accompagnement pour l'acquisition de statut légal de leurs entreprises et l'ouverture sur des marchés d'écoulement.

5.3. MESURES SOCIALES

Sur le plan social, le Conseil Municipal adopte aussi une série de mesures pour faciliter la mise en œuvre de certaines actions à réaliser dans le cadre du Plan Communal de Développement. Ainsi donc il adopte les mesures suivantes :

- Mobiliser les forces vives de la commune
- Communiquer et rendre compte
- Favoriser l'éducation citoyenne
- Organiser l'espace communal et étendre les services sociaux sur le territoire



MOBILISER LES FORCES VIVES DE LA COMMUNE

La Mairie fait le choix de mettre en place le Conseil Local de Concertation qui répond au souhait des morinois et morinoises de développer, au sein de la commune, des pratiques de démocratie participative et de consultation de la population sur les questions qui engagent l'avenir de la commune ou impactent la vie de ses habitants. L'intérêt d'une telle structure est de susciter toute contribution volontaire et bénévole à la vie locale, susceptible de mobiliser et de fédérer les compétences et forces vives de la commune.

La nécessité de mettre en place un cadre qui organise la relation entre les forces vives de la commune et le Conseil municipal indique clairement la volonté des élus d'associer les

citoyens et citoyennes aux prises de décision dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan Communal de Développement.

COMMUNIQUER ET RENDRE COMPTE

La lutte contre la corruption passe par la transparence et la reddition de comptes qui sont des attributs de la bonne gouvernance. Partant de ce principe, le Conseil communal a la responsabilité d'une part, de bien gérer les fonds et d'autre part de rendre compte régulièrement de sa gestion aux citoyens. En ce sens, divers moyens de communication et de reddition de compte sont envisagés. On peut citer entre autres, l'organisation de manière périodique d'audiences publiques pour faciliter le dialogue entre les autorités

locales et la société civile. Ces dispositions sont des gages de transparence dans la gestion de l'administration communale et des moyens de projeter l'image de dirigeants honnêtes et crédibles. Il est à noter qu'un citoyen sensibilisé et bien informé est beaucoup plus apte à participer aux activités de développement de sa communauté.

FAVORISER L'ÉDUCATION CITOYENNE

Les autorités locales de la commune souhaitent développer un modèle d'éducation à la citoyenneté basé sur des valeurs (dignité humaine et droits de l'homme, diversité culturelle, démocratie, justice, équité, égalité et État de droit) ; sur des connaissances, visant à la compréhension critique de soi-même, de la langue, de la communication et du monde. Des campagnes de sensibilisation, des séances d'information et des activités d'éducation civique seront organisées régulièrement par la Mairie sur les droits de l'homme, la culture, la religion, l'histoire,

l'économie, l'environnement et le développement durable. Ces mesures permettront aux citoyen-ne-s de participer activement aux efforts de développement local.

ORGANISER L'ESPACE COMMUNAL ET ÉTENDRE LES SERVICES SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE

Et finalement, la Mairie s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la gestion et la bonne utilisation de l'espace dans une perspective d'étendre les services sociaux sur tout le territoire, de désenclaver les localités les plus importantes de la commune en leur assurant un accès à la ville. Des efforts sont à déployer pour préparer le territoire à l'implantation de projets à caractère économique. Des mesures seront prises pour favoriser une mixité des formes d'habitat permettant de concilier un cadre de vie agréable et une densité adaptée à un contexte villageois. Aussi, des mesures seront prises pour diminuer la vulnérabilité des plus pauvres et faciliter l'intégration sociale des jeunes.



5.4. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

La grande diversité des actions identifiées dans le PCD et le principe de la continuité des interventions font que sa mise en œuvre exige la participation et l'engagement de tous les acteurs intervenant dans la commune. Chacun de ces acteurs ont des compétences légales propres et des champs naturels d'intervention.

En ce sens, la mise en œuvre du Plan Communal de Développement nécessite, d'une part, la définition de mécanismes afin d'éviter tout blocage dans l'exécution des actions programmées, et d'autre part, la mise en place d'un certain nombre de dispositifs pour le suivi/évaluation de l'exécution des actions du PCD.

- › Cadre institutionnel de la mise en œuvre
- › Communication autour du PCD et mobilisation des acteurs
- › Mobilisation de ressources et mécanismes de financement
- › Stratégies de mobilisation des ressources
- › Dispositifs et outils de suivi et d'évaluation



CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE

La nature interdépendante des actions du PCD exige une participation qui doit se faire de manière structurée et ordonnée pour pouvoir atteindre de bons résultats. Il est important que la mise en œuvre du PCD s'inscrive dans un cadre institutionnel tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel. Par conséquent, la structuration du processus de mise en œuvre participative se fait à deux niveaux :

► NIVEAU STRATÉGIQUE

Suivant les prescrits du décret de février 2006 sur la décentralisation et portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ainsi que le cadre méthodologique du ministère de la planification, le montage du PCD est une initiative des autorités municipales qui ont la responsabilité de son exécution. Néanmoins, sa mise en œuvre fait appel à une instance beaucoup plus large et participative : le Conseil de Développement Communal (CDC) suivant le décret ou le Comité de Mise en Œuvre (CMO) conformément au cadre méthodologique du MPCE. Cette structure jouera le rôle de veille dans la mise en œuvre du Plan Communal de Développement.

► NIVEAU OPÉRATIONNEL

Le CDC/CMO, dirigé par un Comité Exécutif, s'est doté d'un secrétariat permanent qui en assure l'animation et d'un bureau exécutif administré par un agent exécutif qui assure le fonctionnement continu du CDC/CMO au niveau des locaux de la Mairie. Le Comité Exécutif devra aussi et surtout rechercher l'implication des acteurs techniques et financiers dans la mise à exécution des projets. Sous le leadership du Conseil Communal, le Comité exécutif du CDC/CMO devra :

- Planifier les actions à entreprendre ;
- Négocier les modalités des interventions ;
- Rechercher et mobiliser les sources de financement ;
- Orienter les investissements ;
- Coordonner la mise en œuvre ;
- Prendre des mesures qui s'imposent pour les corrections.

Par ailleurs, un ensemble de mécanismes est nécessaire, sinon indispensable pour atteindre les objectifs du PCD et réaliser les programmes et projets qui y sont inscrits. Il s'agit entre autres de mettre en place une stratégie de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions, des mesures de suivi et d'évaluation.

COMMUNICATION AUTOUR DU PCD ET MOBILISATION DES ACTEURS

La nature même du PCD lui confère indubitablement un caractère communicatif qui

est un attribut essentiel sinon nécessaire à la responsabilisation des acteurs et à la mise en œuvre des actions identifiées. Leur appropriation et leur collaboration passent d'abord par une bonne connaissance des actions à travers un système de vulgarisation du Plan supportée par des stratégies multiples de communication active, attractive, continue et efficace.

Le but ultime de ce système de communication est d'informer et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan, de négocier avec d'autres acteurs pouvant contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires au financement des programmes et projets. La communication autour du PCD pourra être réalisée par :

- L'utilisation de la radio locale (Radio Atlantique) à ses heures de fonctionnement et d'autres stations de radio capées dans la commune aux fins de promotion et de vulgarisation de masse du Plan ;
- La création d'un site web qui peut être utilisé non seulement pour la promotion des sites touristiques ; mais aussi pour le PCD. Ce dispositif offre plusieurs avantages comme la sensibilisation des morinois et morinoises de toutes parts, la consultation en ligne du document, la mobilisation de partenaires techniques et financiers, la communication des avancées effectuées, etc. ;
- L'élaboration de dépliants, de brochures et d'une version allégée du PCD pour faciliter sa consultation et favoriser la diffusion de son contenu ;
- L'organisation de rencontres d'information et de plaidoyers auprès des

ministères sectoriels redevables à travers le budget national et directement concernés par la réalisation de certaines interventions au regard de leurs compétences et des dispositions légales correspondantes;

- La planification de séances d'information et de lobbying avec les représentants des Organisations Non Gouvernementales, des partenaires techniques et financiers, des agences de coopération internationale, en vue de l'obtention de lettre d'intention pour la réalisation de certaines interventions ou le financement de certaines actions ;
- La création d'une plateforme de communication permanente avec des entrepreneurs, des investisseurs, la chambre de commerce départemental dans une logique de lobbying, de négociation en vue d'attirer des investissements pour les projets de production de biens et de services marchands;
- L'organisation d'audiences publiques trimestrielles ou semestrielles sur l'état d'avancement du PCD et la reddition de compte.

MOBILISATION DE RESSOURCES ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT

Le coût estimatif d'opérationnalisation des interventions spécifiques du PCD se chiffre à 200 050 000 gourdes. Ce coût brut traduit les besoins en termes de ressources nécessaires au financement des actions du PCD relevant des compétences de la Commune. Par conséquent plusieurs sources de financement seront mobilisées pour assu-

rer la mise en œuvre du présent PDC tels :

- Les recettes fiscales communales, notamment la CFPB et la patente ;
- Le financement par le budget national et l'administration centrale à travers les subventions des entités de l'Etat central, les dépenses de transfert et le dégel de fonds destinés aux collectivités territoriales;
- La contribution des agences internationales, des Organisations Non Gouvernementales, des institutions étrangères d'aide au Développement, des projets locaux, régionaux et nationaux;
- Le cofinancement par des partenaires techniques et financiers pour les actions de Développement ;
- La mobilisation de ressources de nature diverse dans le cadre de la coopération intercommunale ;
- Le partage d'expertises et de ressources matérielles, financières et humaines dans le cadre de la coopération décentralisée avec les Mairies d'outre-frontière et d'outre-mer ;
- La Commune pourra aussi contracter des prêts auprès du Ministère des finances et des banques pour des projets d'investissement.

STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Au vu des besoins énormes de financement des actions du présent PCD, la Mairie entend donc s'engager rapidement dans une véritable course pour la mobilisation de ressources internes et externes. A cet égard,

les recettes fiscales de la Municipalité pour les derniers exercices fiscaux sont très maigres. L'augmentation des ressources internes passe par la comptabilisation des ressources non fiscales et inévitablement par la mobilisation fiscale. A cet égard, la commune semble disposer d'un potentiel fiscal fort intéressant au vu du nombre et des caractéristiques des immeubles situés particulièrement au nord de la première section Basse-plaine.

Par conséquent, l'accroissement significatif et progressif des ressources budgétaires passent nécessairement par la valorisation des potentialités, le développement d'activités génératrices de revenus ainsi que la mise en place des infrastructures et services socio-économiques prévus dans le PCD comme la construction des routes, l'exploitation des sites touristiques, l'extension du réseau électrique qui sont autant de facteurs de croissance économique qui contribueront en retour à l'accroissement des recettes et l'élargissement de l'assiette fiscale. La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PCD suppose un ensemble d'actions consistant à :

- Sensibiliser et mobiliser continuellement les potentiels investisseurs afin de les porter à être intéressés à investir dans la commune ;
- Entreprendre des démarches aux fins de bénéficier des allocations et subventions prévues par la loi pour le développement des collectivités territoriales, notamment le Fonds de Gestion des Collectivités Territoriales à travers le MICT et le MEF, le Fonds d'Allocation aux Collectivités Territoriales inscrit dans le Budget de la République, les subven-

tions du BMPAD et les allocations du FNE à travers les Ministères sectoriels ;

- Mobiliser les ressortissants de la commune afin d'identifier et de négocier des partenariats aux fins de la coopération décentralisée avec des Mairies d'outre-mer sur des projets de renforcement des capacités institutionnelles ou de développement de la Voirie;
- Négocier la réalisation de projets à caractère intercommunal ou d'intérêt régional avec les communes voisines comme le Tourisme, l'aménagement du territoire, les infrastructures routières, l'agriculture, la pêche, les systèmes de soins;
- Rechercher, motiver et négocier avec les organismes de développement et les ONG afin qu'ils exécutent des projets du PCD qui sont dans leurs champs d'action et/ou dans leurs domaines d'intervention ;
- Concarter avec les parlementaires pour que leurs projets soient discutés au niveau du CDC avec les élus locaux et qu'ils rentrent dans la logique du PCD.

DISPOSITIFS ET OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation constitue un mécanisme cyclique qui permet non seulement d'apprécier l'évolution de la réalisation des actions mais aussi d'évaluer les faiblesses en vue d'apporter les corrections nécessaires et d'améliorer la performance de la mise en œuvre. Il permet en ce sens d'évaluer les résultats, de mesurer les effets, d'estimer les impacts et d'apprécier les changements provoqués par les différentes

interventions sur l'espace communal et sur les groupes socio-économiques.

C'est un instrument de mesures qualitatives et quantitatives qui nécessitent l'utilisation d'outils appropriés, d'expertise technique et la participation des parties prenantes. Il s'agit, à partir des indicateurs d'objectifs, des fiches de suivi et d'évaluation, des fiches de bilan d'impact de comparer les résultats obtenus et les changements observés par rapport à la situation de départ.

Le CDC/CMO est le principal organe de suivi et d'évaluation du PCD. Il devra s'assurer :

- d'un suivi technique assuré par le secrétariat et par les commissions thématiques ou sectorielles, en particulier la commission de suivi et d'évaluation ;
- d'un suivi et évaluation participative en consultant la population, les bénéfi-

ciaires et les OCB à travers des foras, des groupes de discussions et des audiences publiques. Ce dispositif de consultation donnera l'opportunité aux citoyens d'exprimer leur niveau d'appréciation des actions réalisées dans le cadre du PCD.

INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre du PCD nécessite un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus et les changements observés par rapport à la situation de départ. Ces indicateurs permettront d'évaluer les résultats et de prendre les mesures correctives nécessaires si besoin au cours de la mise en œuvre du PCD. Le tableau qui suit définit les indicateurs associés aux objectifs spécifiques du PCD et aux actions de la programmation physique.

Tableau 69 : *Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du PCD*

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
ORGANISATION ET STRUCTURATION SPATIALES		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : Améliorer la gestion spatiale du territoire	• Nombre d'outils de planification élaborés/actualisés • Pourcentage de construction respectant les normes parasismiques, anticycloniques et d'urbanisme • Pourcentage de la population acquis au respect des normes de construction	• PLU élaboré • Plan multirisques élaboré • PCD actualisé • Nombre de séances de formation du personnel du service de génie municipal • Nombre de rues identifiées • Nombre de maisons numérotées • Nombre de personnes sensibilisées sur les règlements de zonage et d'urbanisme en vigueur • Nombre de nouvelles constructions encadrées

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : Structurer les différentes composantes du territoire	• Nombre d'infrastructures de transport et d'équipements facilitant la circulation acquis et mis en place • Nombre de personnes ayant accès à l'électricité • Taux de couverture du territoire de la commune par les réseaux de télécommunication • Nombre d'équipements collectifs mis en place et rénovés	• Protocole d'accord signé • Lettres d'intentions obtenues • Nombre de passerelles piétonnes construites • Nombre de mètres linéaires de trottoir construits • Nombre de km de route réhabilités/ construits • Gare routière construite • Niveau d'agrandissement du réseau NRECA • Réseau de télécommunications étendu • Nombre de marchés publics construits • Abattoir moderne construit à Carrefour-Citron • Nombre de parcs communaux construits • Cimetière communal construit à Ti Charite • Complexe administratif de Cadush clôturé
ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 : Préserver l'intégrité physique de l'espace naturel	• Nombre d'ha de terre réhabilités et protégés • Nombre de kilomètres de berges des rivières réhabilités • Fréquence des inondations touchant les zones vulnérables • Nombre de localités/ d'habitations protégées contre les crues • Taux de couverture en infrastructures d'hygiène publique et d'assainissement	• Nombre de campagnes de sensibilisation de la population organisées par année • Protocole d'accord signé • Lettre d'intention obtenue • Nombre de ml de gabion mis en place le long de la berge de la Grande Rivière-du-Nord/ Paroi rivière Parois et au niveau de Jean Bernard Embouchure • Nombre de boutures de Bambou et de roseau plantées sur 10 kilomètres de berges des rivières • Nombre de postes de lavage des mains installés dans les espaces publics • Nombre de blocs sanitaires construits • Canal de Parois à Madeline curé • Construction Canal de Pont barré à Morne-Pelé finalisée • Nombre de bennes à ordures achetées et installées • Nombre de poubelles achetées et installées

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4 : Renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques	• Nombre de structures de protection civile fonctionnelles • Plan de contingence élaboré et mis en œuvre • Nombre de personnes ayant accès à un habitat amélioré • Nombre de communautés durables créées	• Pourcentage d'exécution de la construction du Centre d'opération d'urgence communale • Nombre de campagnes de sensibilisation organisées chaque année sur les phénomènes naturels • Niveau d'élaboration et de vulgarisation du Plan de contingence • Nombre de membres volontaires recrutés et formés pour renforcer le comité de protection civile dans les sections communales et au centre-ville • Nombre de séances de formation des élus locaux réalisées sur la gestion des risques et des désastres • Nombre d'habitats rénovés • Nombre de maisons construites selon les normes parasismiques • Nombre de villages modernes construits
ECONOMIE		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5 : Dynamiser et moderniser les bases de l'économie de la commune	• Niveau de rendement des produits agricoles • Superficie d'espaces agricoles emblavés • Niveau de sécurité alimentaire de la population • Niveau d'augmentation du pouvoir d'achat des agriculteurs • Niveau de revenu des éleveurs • Niveau d'augmentation du pouvoir d'achat des éleveurs • Niveau d'augmentation du pouvoir d'achat des pêcheurs	• Niveau de disponibilité des produits agricoles sur les marchés de la commune • Niveau d'accessibilité des produits agricoles aux ménages • Niveau du rendement de la production agricole • Taille du cheptel (Nombre de têtes de bétail) • Niveau de disponibilité des produits carnés sur les marchés de la commune • Niveau d'accessibilité des produits carnés aux ménages • Niveau de disponibilité des produits halieutiques sur les marchés de la commune • Nombre de Dispositifs de Concentration de Poissons(DCP) installés • Nombre de matériels et équipements modernes recensés

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6 : Développer et promouvoir de nouveaux pôles économiques	• Nombre de visiteurs à fréquenter la commune • Nombre et diversité de patrimoines sauvegardés • Niveau de revenus générés et de recettes collectées • Nombre et diversité de métiers, d'œuvres d'arts et littéraires sauvegardés • Niveau d'augmentation du pouvoir d'achat des artisans • Niveau de modernité • Niveau de revenus générés et de recettes collectées	• Nombre d'activités de lobby réalisées auprès de potentiels investisseurs • Nombre de rencontres de promotion du tourisme local organisées • Nombre de panneaux installés à l'entrée des sites historiques • Nombre de sites historiques aménagés • Nombre de routes construites menant aux sites historiques • Niveau de disponibilité des produits artisanaux sur les marchés de la commune • Nombre de matériels et équipements modernes recensés • Nombre de concours de danses traditionnelles dans les écoles organisés • Nombre de concours artistiques organisés chaque année • Nombre de professionnels encadrés
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 7 : Diversifier l'économie locale et développer l'entrepreneuriat	• Nombre de nouvelles entreprises créées • Volume d'investissement consenti • Flux de circulation des capitaux • Nombre de carrières exploitées réglementées	• Nombre d'entreprises enregistrées • Nombre d'entreprises disposant d'un cahier comptable • Niveau et diversité des services financiers disponibles • Nombre de protocoles d'accords signés • Lettres d'intentions obtenues • Existence de documents de réglementation • Nombre de visites des sites exploités réalisés • Effectif du personnel de la Mairie mobilisé
GOUVERNANCE		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 8 : Renforcer les capacités d'intervention de l'administration publique locale	• Niveau de performance des cadres de la Mairie • Niveau d'efficacité des services administratifs locaux • Niveau des recettes fiscales collectées	• Nombre de séances de formation réalisées à l'intention des responsables des différents services de la Mairie • Nombre de structures administratives renforcées • Nombre de séances de formation réalisées à l'intention des élus locaux sur la bonne gouvernance • Nombre d'assemblées sur la reddition de compte organisées par année • Nombre de bâtis recensés • Nombre de cadres fiscaux formés

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, PRATIQUES DÉMOCRATIQUES		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 9 : Promouvoir la démocratie participative et la participation des organisations et organismes au développement local	• Nombre d'OCBs renforcées • Conseil de développement communal fonctionnel • Gouvernance communale tripartite fonctionnelle • Société civile opérationnelle • Nombre de projets intercommunaux réalisés	• Nombre d'OCBs accompagnées dans l'élaboration des statuts et des règlements internes • Nombre d'OCBs enregistrées légalement • Existence d'une base de données sur les organisations de la société civile • Société civile communale structurée et organisée • Nombre de protocoles d'accords signés • Nombre rencontres organisées avec les Mairies voisines et les 3 communes étrangères (Missouri, Sète, Santiago de Los caballeros);
ÉQUITÉ DE GENRE, ÉTAT CIVIL ET IDENTIFICATION DE LA POPULATION		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 10 : Promouvoir l'équité de genre, les droits fondamentaux et le respect de la citoyenneté	• Pourcentage de femmes à occuper un poste de responsabilité dans l'administration publique de la commune • Taux de scolarisation des filles • Pourcentage de filles à prolonger leur cycle d'études • Taux de déperdition scolaire lié aux grossesses non désirées • Parité homme/femme dans les activités sociales, économiques et politiques • Proportion de la population détenant une CIN • Effectif de la population ayant un acte de naissance	• Nombre de femmes à occuper un poste de responsabilité dans l'administration publique de la commune • Nombre d'émissions organisées chaque année sur les droits des femmes dans les radios; • Nombre de conférences-débats sur l'équité de genre organisées chaque année • Nombre d'activités culturelles (théâtre, danse folklorique) visant la promotion des droits de la femme réalisées ; • Nombre de séances de formation pour des jeunes sur les types de comportement anti-sexiste réalisées • Nombre de bourses d'études octroyées aux filles dans le but de prolonger leur cycle d'étude • Nombre d'organisations de femmes appuyées techniquement et financièrement • Nombre de femmes formées en entrepreneuriat et gestion de PME/PMI • Nombre de femmes à participer aux joutes électorales • Nombre de bureaux de l'ONI et d'État civil opérationnels • Nombre de CIN et d'actes de naissance produits

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
JUSTICE, SÉCURITÉ, DROITS HUMAINS		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 11 : Promouvoir les droits humains, améliorer et garantir la sécurité publique	• Pourcentage de la population sensibilisée sur les droits de l'homme et la justice sociale • Nombre de cas de violation de droits humains répertoriés • Nombre de contrevenants à la loi pris en charge • Nombre de cas d'infractions enregistrées mensuellement	• Nombre de conférences-débats organisées par année pour sensibiliser la population sur les droits de l'homme et la justice sociale • Nombre de programmes pour les contrevenants à la loi mis en place • Répertoire des cas de violation de droits humains • Nombre de cas de vols, de meurtres recensés • Nombre d'arrestations effectuées chaque mois • Nombre de sous commissariats mis en place • Ratio de policiers par habitant
SERVICES DE BASE		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 12 : Faciliter l'accès aux services sociaux de base	• Taux de couverture en services de santé • Proportion de la population ayant accès aux services de santé de base et spécialisés • Taux de scolarisation • Niveau de qualité de l'éducation et des programmes scolaires • Taux de réussite aux examens officiels • Taux d'accès à l'eau potable de qualité • Niveau de compétences transférées aux collectivités territoriales par la DINEPA	• Nombre de protocoles d'accords signés • Lettres d'intentions obtenues • Nombre d'infrastructures sanitaires construits et fonctionnels • Nombre de séances de formation et de recyclage à l'intention des professeurs de la commune • Pourcentage de la population formée • Nombre de professionnels sur le marché du travail local • Nombre de centres professionnels construits et fonctionnels • Nombre de professeurs formés et recyclés • Niveau de disponibilité des matériels didactiques dans les établissements scolaires • Nombre de nouvelles infrastructures scolaires construites et/ou réaménagées • Nombre de nouvelles salles de classe construites • Nombre de CAEPA formés et fonctionnels • Nombre de systèmes d'adduction potable construits

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
QUALITÉ DE VIE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL DE LA POPULATION		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 13 : Améliorer la qualité de vie et promouvoir le bien-être social de la population	• Taux d'accès de la population et des jeunes en particulier aux infrastructures sportives et culturelles • Nombre d'activités de promotion de la culture locale réalisées • Niveau de revenus générés et de recettes collectées	• Nombre de protocoles d'accords signés • Lettres d'intentions obtenues • Niveau de fonctionnalité du Centre polyvalent • Niveau de fonctionnalité du Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) • Nombre d'infrastructures sportives et socio-culturelles construites et équipées • Nombre d'événements sportifs et socio-culturels encadrés et réalisés par année • Nombre de séances de sensibilisation organisées sur la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines culturels • Nombre d'activités dédiées à la visite et la découverte des patrimoines culturels • Nombre de rencontres de concertation et de dialogue interreligieux organisées • Nombre d'événements culturels créés • Nombre de sites culturels restaurés, aménagés et exploités

Source : Mairie de Quartier-Morin / Echanges avec les autorités locales / Tableau synoptique des programmes et actions du PCD / 2021



ACTUALISATION DU PCD DE PREMIÈRE GÉNÉRATION

L'actualisation du Plan Communal de Développement est un processus cyclique à réaliser tous les trois à cinq ans. Toutefois, la mise en œuvre du PCD nécessite un bilan annuel à partir du croisement des actions programmées et des indicateurs de suivi et de résultats. Cet exercice permettra de tenir compte des faiblesses observées dans l'exécution des actions, de leur adaptation par rapport aux changements observés et aux progrès réalisés en matière de développement en tenant compte du contexte économique, social et politique qui prévaudra au moment du bilan. L'actualisation tiendra compte aussi des derniers développements dans les relations entre l'administration centrale et les collectivités territoriales, notamment en matière de financement et de renforcement de leur autonomie. Finalement à l'horizon des cinq ans de mise en œuvre du PCD, la municipalité procédera à une révision complète du document sur la base d'un bilan global devant aboutir à son actualisation.



ANNEXES

Annexe 1

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROGRAMMES ET ACTIONS DU PCD DE LA COMMUNE DE QUARTIER-MORIN RELEVANT DES COMPÉTENCES D'AUTRES ACTEURS

Les programmes et actions du PCD de la commune de Quartier-Morin relevant des compétences de l'Administration centrale sont indiqués par un fond de couleur jaune, les actions qui relèvent des champs d'actions naturels des acteurs du Secteur Privé et des organisations de la Société civile sont indiqués par un fond de couleur bleu.

Objectif général : Assurer une meilleure qualité de vie à la population et faciliter l'accès aux infrastructures de base dans la commune par la relance et la croissance de l'économie locale en renforçant les compétences des services déconcentrés et en dynamisant les capacités de l'administration municipale dans le respect de l'environnement, de la loi et des droits du citoyen.

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
PROGRAMME 1 : REMEMBREMENT ET RÉARTICULATION DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE				
SP1.1 AMÉLIORATION DE LA GESTION SPATIALE DU TERRITOIRE				
A1.1.7 : Actualisation de la délimita- tion de la commune	X			E1.1.7 : La délimitation de la com- mune est actualisée ;
A1.1.8 : Actualisation de la cartogra- phie de la commune	X			E1.1.8 : La cartographie de la com- mune est actualisée ;
SP1.2 : STRUCTURATION DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE				
A1.2.29: Réhabilitation en asphalte de 5.5 ml de la route nationale # 6 allant de Carrefour S.O.S à Parois	X			E1.2.29 : 5.5 ml de la route natio- nale # 6 allant de Carrefour S.O.S à Parois sont asphaltés ;
A1.2.30 : Réhabilitation 7.5 km de la route nationale # 3 allant de La tannerie à Barrière Battant	X			E1.2.30 : 5 km de la route nationale # 3 allant de La tannerie à Barrière Battant sont réhabilitées;
A1.2.31 : Renforcement du transport en commun en dotant la commune de 6 minibus pour desservir les loca- lités de carrefour Madeline - carre- four Bouk		X		E1.2.31 : Le transport en commun est renforcé dans la commune par la mise en circulation de 6 minibus pour desservir les localités de car- refour Madeline - carrefour Bouk ;
*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB				

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
A1.2.32 : Formation de 200 chauffeurs (100 taxis moto, 50 tricycles et 50 camionnettes) sur le code de la route, la sécurité routière			X	E1.2.32 : 200 chauffeurs (100 taxis moto, 50 tricycles et 50 camionnettes) sont formés sur le code de la route, la sécurité routière ;
A1.2.33 : Réparation et mise en circulation de 2 bus Dignité	X			E1.2.33 : Les deux bus Dignité de la commune sont réparés et mis en circulation ;
A1.2.34 : Création d'un syndicat de chauffeurs et de propriétaires de véhicules de transport en commun			X	E1.2.34 : Un syndicat de chauffeurs et de propriétaires de véhicules de transport en commun est créé ;
A1.2.35 : Facilitation de l'accès à 1000 ménages d'équipements tels panneaux solaires, batteries invertis.		X		E1.2.35 : 1000 ménages ont accès à des d'équipements tels panneaux solaires, batteries, invertis ;
A1.2.36 : Facilitation de l'accès à l'énergie de combustion propre aux unités de transformation (10 boulangeries, 35 guildiveries,)		X		E1.2.36 : Des unités de transformation ont accès à l'énergie de combustion propre ;
A1.2.37 : Mise en place d'un micro-réseau de production de 4 MW d'énergie solaire	X			E1.2.37 : Un micro- réseau de production de 4 MW d'énergie solaire est mis en place;
A1.2.38 : Augmentation de la couverture et l'efficacité du réseau de télécommunication		X		E1.2.38 : La couverture du réseau de télécommunication est augmentée et efficace ;
A1.2.39 : Création d'un syndicat de consommateurs			X	E1.2.39 : Un syndicat de consommateurs est créé ;
A1.2.40 : Augmentation de l'accessibilité à l'internet à un plus grand nombre de gens		X		E1.2.40 : L'internet est accessible à un plus grand nombre de personnes dans la commune ;
A1.2.41 : Réalisation d'un plaidoyer pour la réduction du coût de l'internet			X	E1.2.41 : Un plaidoyer pour la réduction du coût de l'internet est réalisé ;
A1.2.42 : Organisation chaque 3 mois de 2 campagnes de sensibilisation sur les enjeux liés aux NTIC au profit des utilisateurs	X			E1.2.42 : Deux campagnes de sensibilisation sur les enjeux liés aux NTIC au profit des utilisateurs sont organisées chaque trois mois ;
A1.2.43 : Installation d'une chaîne de télévision au centre-ville		X		E1.2.43 : Une chaîne de télévision est créée au centre-ville de la commune ;

*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
A1.2.44: Augmentation de la puissance des ondes de 3 stations radiophoniques : VLP, Atlantique, Morina FM		X		E1.2.44 : La puissance des ondes de 3 stations radiophoniques : VLP, Atlantique, Morina FM est augmentée ;
A1.2.45: Construction de 2 villages modernes sur 6 ha à Chaste noir	X			E1.2.45: 2 villages modernes sur 6 ha sont construits à Chaste noir ;
A1.2.46 : Construction de 2 villages modernes sur 6 ha à Lamolère	X			E1.2.46 : 2 villages modernes sur 6 ha sont construits à Lamolère;
A1.2.47: Construction d'un complexe administratif à Galman faisant office de bureau pour les assemblées, les officiers d'état civil et d'autres institutions étatiques	X			E1.2.47 : Un complexe administratif est construit à Galman pour les assemblées, les officiers d'état civil et d'autres institutions étatiques;
A1.2.48 : Formation de 150 professionnels de la construction sur les normes de construction parasismique et anticyclonique	X			E1.2.48 : 150 professionnels de la construction sont formés sur les normes de construction parasismique et anticyclonique ;

PROGRAMME 2 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET PÉRENNISATION DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

SP.2.1 : PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DE L'ESPACE NATUREL

A2.1.13 : Construction de 2000 m3 de seuils en pierre sèche au niveau des versants de Morne pelé et de Grand Pré	X			E2.1.13 : 2000 m3 de seuils en pierre sèche au niveau des versants de Morne pelé et de Grand Pré sont érigés;
A2.1.14: Reboisement de 129 ha de terre en plantant annuellement entre 300 000 et 400 000 plantules respectivement au niveau de la 1 ^{ère} et la 2 ^{ème} section			X	E2.1.14 : 129 ha de terre sont reboisés en plantant annuellement entre 300 000 et 400 000 plantules respectivement au niveau de la 1 ^{ère} et la 2 ^{ème} sections sont traités ;
A2.1.15 : Aménagement des toilettes des écoles: nationales (Clerice-Grand Pré- Cadush - Clerice Terrerouge – La Rue - Galman – Lazare – paroiss - Lycée Paul Eugène Magloire – Ecole de Paix de la Molet) et de l'école communautaire Chaste Noire	X			E2.1.15: Les toilettes des écoles: nationales (Clerice- Grand Pré- Cadush - Clerice Terrerouge – La Rue - Galman – Lazare – paroiss - Lycée Paul Eugène Magloire – Ecole de Paix de la Molet) et de l'école communautaire Chaste Noire sont aménagées ;

*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
A2.1.16 : Construction de 1000 toilettes pour 1000 ménages			X	E2.1.16 : 1000 toilettes pour 1000 ménages sont construites ;
A2.1.17 : Traitement de 2000 puits domestiques sur une période de 3 mois	X			E2.1.17 : 2000 puits domestiques sur une période de 3 mois sont traités ;
SP 2.2 : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES				
A2.2.12 : Formation de professionnels travaillant dans la construction sur les normes techniques en vigueur ;	X			E2.2.12 : Des professionnels de construction sont formés sur les normes techniques en vigueur ;
PROGRAMME 3 : RESTRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE				
SP3.1. DYNAMISATION ET DIVERSIFICATION DES BASES DE L'ÉCONOMIE				
A3.1.11 : Équipement et structuration d' une coopérative agricole		X		E3.1.11 : Une coopérative agricole est structurée et équipée ;
A3.1.12 : Introduction des variétés à haut rendement : banane, ananas, patate, manioc, canne-a-sucre, maïs, haricot	X			E3.1.12 : Des variétés à haut rendement (banane, ananas, patate, manioc, canne-a-sucre, maïs, haricot) sont introduites;
A3.1.13 : Promotion des nouvelles méthodes culturales (culture hydroponique, agriculture horizontale, culture sous serre, miniset, Pift)	X			E3.1.13 : Des nouvelles méthodes culturales (culture hydroponique, agriculture horizontale, culture sous serre, miniset, Pift) sont promues
A3.1.14 : Formation de 20 jeunes sur l'usage des nouveaux matériels agricoles		X		E3.1.14 : 20 jeunes sont formés sur l'usage des nouveaux matériels agricoles;
A3.1.15 : Modernisation de l'outillage agricole (achat de 6 tracteurs)		X		E3.1.15 : L'outillage agricole est modernisé ;
A3.1.16 : Mobilisation de 5 agronomes pour la formation de 50 techniciens pour la sensibilisation de 400 agriculteurs sur les pratiques culturales.	X			E3.1.16 : 5 agronomes sont mobilisés pour former 50 techniciens pour la sensibilisation de 400 agriculteurs sur les pratiques culturales;
A3.1.17 : Création d'un fonds d'appui au crédit agricole.	X			E3.1.17 : Un fonds d'appui au crédit agricole est créé;
*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB				

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
A3.1.18 : Renforcement des capacités organisationnelles et financières de 10 associations d'agriculteurs.			X	E3.1.18 : Les capacités organisationnelles et financières de 10 associations d'agriculteurs sont renforcées;
A3.1.18 : Construction d'un centre de stockage et de conservation des denrées agricoles		X		E3.1.18 : Un centre de stockage et de conservation des denrées agricoles est construit ;
A3.1.19 : Implantation d' un centre de production de semences de base		X		E3.1.19 : Un centre de production de semences de base est implanté;
A3.1.20 : Réhabilitation et curage du principal canal d'irrigation et de 10 conduits facilitant l'accès à l'eau pour l'arrosage des parcelles cultivées (Grand-Pré, Pon Bare, Vye Kann, Cadush, Oma, Nan Paul, Nan Brutus, Cayimit, Gradis, Bwa Gradis.)	X			E3.1.20 : La réhabilitation et le curage du principal d'irrigation et de 10 conduits sont réalisés pour la facilitation de l'accès à l'eau pour l'arrosage des parcelles cultivées (Grand-Pré, Pon Bare, Vye Kann, Cadush, Oma, Nan Paul, Nan Brutus);
A3.1.21 : Construction d'un système d'irrigation à pompes hydrauliques pour l'arrosage de 300 ha de terre dans les Zones agricoles	X			E3.1.21 : Un système d'irrigation à pompes hydrauliques est construit pour l'arrosage de 300 ha de terre dans les Zones agricoles ;
A3.1.22 : Equipement du BAC en matériels et équipements adéquats	X			E3.1.22 : Le BAC est pourvu en matériels et équipements adéquats ;
A3.1.23 : Dotation de la commune d'une école moyenne d'agriculture	X			E3.1.23 : Une école moyenne d'agriculture est créée dans la commune ;
A3.1.24 : Formation de 300 planteurs sur les bonnes pratiques culturelles (Ignose, manioc, Banane)	X			E3.1.24 : 300 planteurs sont formés sur les bonnes pratiques culturelles (Ignose, manioc, Banane) ;
A3.1.25 : Formation de 100 planteurs sur les maladies phytosanitaires	X			E3.1.25 : 100 planteurs sont formés sur les maladies phytosanitaires ;
A3.1.26 : Réalisation chaque année de 2 séances de formation pour les planteurs sur les techniques de conservation des denrées agricoles et la préparation des semences	X			E3.1.26 : 2 séances de formation sont réalisées chaque année pour les planteurs sur les techniques de conservation des denrées agricoles et la préparation des semences ;
A3.1.27 : Organisation chaque année d'une séance de formation pour les agriculteurs sur les techniques de conservation de sol	X			E3.1.27 : Une séance de formation est réalisée chaque année pour les agriculteurs sur les techniques de conservation de sol;
A3.1.28 : Réalisation de 3 séances de formation au profit de 100 agriculteurs sur la technique de compostage pendant une année	X			E3.1.28 : 3 séances de formation sont réalisées sur la technique de compostage pendant une année au profit de 100 agriculteurs ;

*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
A3.1.29 : Subvention de 5 coopératives agricoles pour rentabiliser la productivité de la filière canne à sucre	X			E3.1.29 : 5 coopératives agricoles sont subventionnées pour rentabiliser la productivité de la filière canne à sucre ;
A3.1.30 : Promotion de la transformation de la canne à sucre et de la banane en réalisant 4 séances de formation avec les OCBs selon les normes standardisées généralement reconnues et acceptées chaque année			X	E3.1.30 : 4 séances de formation sont réalisées chaque année avec les OCBs sur les techniques modernes de la transformation de la canne à sucre ;
A3.1.31 : Formation et recyclage régulièrement de 5 techniciens pour l'usage des matériels agricoles modernes		X		E3.1.31 : 5 techniciens sont formés et recyclés régulièrement pour l'usage des matériels agricoles modernes;
A3.1.32 : Organisation de 3 campagnes de sensibilisation contre la divagation des bétails			X	E3.1.32 : 3 campagnes de sensibilisation contre la divagation des bétails sont organisées ;
A3.1.33 : Organisation chaque année de 2 campagnes de vaccination contre les zoonoses (new castel, pian, brucellose, tuberculose bovine, maladie charbonneuse)	X			E3.1.33 : 2 campagnes de vaccination sont organisées chaque année contre les zoonoses (new castel, pian, brucellose, tuberculose bovine, maladie charbonneuse) ;
A3.1.34 : Formation et appui financier à 100 agro-éleveurs sur la cuniculture et l'apiculture	X			E3.1.34 : 100 agro-éleveurs sont formés et appuyés financièrement sur la cuniculture et l'apiculture;
A3.1.35 : Création d'une station aquacole dans la 1 ^{ère} section		X		E3.1.35 : Une station aquacole est créée dans la 1 ^{ère} section;
A3.1.36 : Formation de 10 agro-éleveurs sur l'insémination artificielle	X			E3.1.36 : 10 agro-éleveurs sont formés sur l'insémination artificielle;
A3.1.37 : Formation de 200 agro-éleveurs de vaches sur la conduite et la gestion des cheptels	X			E3.1.37 : 200 agro-éleveurs de vaches sont formés sur la conduite et la gestion des cheptels;
A3.1.38 : Formation de 100 agro-éleveurs sur les techniques de production et de conservation des fourrages	X			E3.1.38 : 100 agro-éleveurs sont formés sur les techniques de production et de conservation des fourrages;
A3.1.39 : Dotation de la commune de 5 médecins vétérinaires	X			E3.1.39 : La commune est dotée de 5 médecins vétérinaires ;
A3.1.40 : Formation et recyclage de 15 agents vétérinaires	X			E3.1.40 : 15 agents vétérinaires sont formés et recyclés ;

*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
A3.1.41 : Regroupement des éleveurs en association et/ou en des plateformes d'échange			X	E3.1.41 : Les éleveurs sont regroupés en association et/ou en des plateformes d'échange;
A3.1.42 : Forage de 10 puits dans 10 exploitations pour l'abreuvement des animaux		X		E3.1.42 : 10 puits sont forés dans 10 exploitations pour l'abreuvement des animaux;
A3.1.43 : Disponibilité de crédit pour les éleveurs		X		E3.1.43 : Les éleveurs ont accès au crédit ;
A3.1.44 : Introduction de 30 races améliorées d'espèces différentes (bœufs, cabrits, etc) dans la commune		X		E3.1.44 : 30 races améliorées d'espèces différentes sont introduites dans la commune ;
A3.1.45 : Implantation d'une laiterie dans le centre-ville pour faciliter la transformation du lait en yaourt, fromage et en lait stérilisé		X		E3.1.45 : Une laiterie est implantée dans le centre-ville pour faciliter la transformation du lait en yaourt, fromage et en lait stérilisé ;
A3.1.46 : Introduction de 50 nouvelles espèces d'oiseaux améliorés dans la commune	X			E3.1.46 : 50 nouvelles espèces d'oiseaux améliorés sont introduits dans la commune ;
A3.1.4 : Formation de 50 pêcheurs de Chastenoire chaque année			X	E3.1.47 : 50 pêcheurs de Chastenoire reçoivent chaque année une séance de formation ;
A3.1.48 : Facilitation de l'accès au crédit aux pêcheurs pour l'acquisition de matériels et d'équipements modernes.		X		E3.1.48 : L'accès au crédit aux pêcheurs est facilité pour l'acquisition de matériels et d'équipements modernes;
A3.1.49 : Mise en place un magasin de vente des matériels et d'équipements de pêche		X		E3.1.49 : Un magasin de vente des matériels et d'équipements de pêche est mis en place;
A3.1.50 : Construction et équipement d'une poissonnerie		X		E3.1.50 : Une poissonnerie est construite et équipée
A3.1.51 : Développement et organisation du marché de la vente des produits halieutiques		X		E3.1.51 : Le marché de la vente des produits halieutiques est développé et organisé ;
A3.1.52 : Appui aux pêcheurs en vue de leur regroupement en associations, coopératives, etc.			X	E3.1.52 : Les pêcheurs sont appuyés en vue de leur regroupement en associations, coopératives, etc.;
A3.1.53 : Mise en place d'un bassin aquacole de 500 m3		X		E3.1.53 : Un bassin aquacole de 500 m3 est mis en place ;
*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB				

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
SP 3.2 : DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES				
A3.2.10: Renforcement et construction d'infrastructures touristiques		X		E3.2.10 : Les infrastructures touristiques sont construites, aménagées et renforcées ;
A3.2.11 : Formation de 15 entrepreneurs en hôtellerie		X		E3.2.11 : 15 entrepreneurs en hôtellerie sont formés ;
A3.2.12 : Création d'une école de formation en hôtellerie et tourisme		X		E3.2.12 : Une école de formation en hôtellerie et tourisme est créée au niveau du centre-ville ;
A3.2.13 : Recrutement de 10 officiers sanitaires pour le contrôle des restaurants	X			E3.2.13: 10 officiers sanitaires sont recrutés pour le contrôle des restaurants crutés ;
A3.2.14 : Création de nouveaux marchés pour l'écoulement des produits artisanaux à l'échelle nationale et internationale		X		E3.2.14: De nouveaux marchés pour l'écoulement des produits artisanaux sont créés à l'échelle nationale et internationale;
A3.2.15 : Accès aux matières premières pour la fabrication des produits artisanaux		X		E3.2.15 : Les matières premières sont accessibles pour la fabrication des produits artisanaux;
A3.2.16 : Accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs		X		E3.2.16 : Les jeunes entrepreneurs ont accès au crédit;
A3.2.17: Appui technique et managérial aux associations de producteurs et de commerçants par la mise en place d'un centre de formation entrepreneurial		X		E3.2.17: Un centre de formation entrepreneurial est mis en place;
A3.2.18 : Appui aux entrepreneurs pour monter des sociétés et des corporations pour attirer les crédits		X		E6.2.8 : Les entrepreneurs sont incités à monter des sociétés et des corporations pour attirer les crédits;
A3.2.19 : Formation de jeunes entrepreneurs sur la gestion du crédit		X		E3.2.19 : Les jeunes entrepreneurs sont formés sur la gestion du crédit;
A3.2.20. : Mise sur pied de 3 troupes culturelles			X	E3.2.20 : 3 troupes culturelles sont mises sur pied ;
A3.2.21 : Création de 2 clubs littéraires dans la commune			X	E3.2.21 : 2 clubs littéraires sont créés dans la commune
A3.2.22 : Mise en place de 2 centres de formation artistique et littéraire			X	E3.2.22 : 2 centres de formation artistique et littéraire sont mis en place

*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
SP3.3. : MODERNISATION DES SECTEURS PRODUCTIFS ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT				
A3.3.5 : Octroi de crédits à des taux abordable à 50 jeunes entrepreneurs		X		E3.3.5 : Des crédits à des taux abordable sont octroyés à 50 jeunes entrepreneurs;
A3.3.6 : Organisation de 2 séances de formation pendant un an au profit des 50 bénéficiaires de crédit		X		E3.3.6 : 2 séances de formation pendant un an au profit des 50 bénéficiaires de crédit sont organisées ;
A3.3.7 : Élaboration de textes de lois réglementant les activités économiques (sabotay, Sol, sang)	X			E3.3.7 : Des textes de lois réglementant les activités économiques (sabotay, Sol, sang) sont élaborés;
A3.3.8 : Mise en application des règlements et normes autorisant l'exploitation des carrières	X			E3.3.8 : Des règlements et normes sont mis en place autorisant l'exploitation des carrières;
A3.3.9: Développement de partenariats avec 5 entreprises étrangères pour la prospection des mines à Morne-Pelé	X			E3.3.9 : Des partenariats avec 5 entreprises étrangères sont développés pour la prospection des mines à Morne-Pelé;
PROGRAMME 4: CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS ET LA RESTAURATION DE LA GOUVERNANCE				
SP4.1: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE				
A4.1.9: Fourniture de matériels logistiques aux collectivités	X			E4.1.9: Des matériels logistiques sont fournis aux collectivités;
A4.1.10 : Mise en application du programme PMAC du MICT	X			E4.1.10 : Le programme PMAC du MICT est mis en application;
A4.1.11 : Mise en application du programme PRAFIPUM du MICT	X			E4.1.11 : Le programme PRAFIPUM du MICT est mis en application;
A4.1.12 : Structurer, renforcer et équiper l'Agence Locale (ALI) des Impôts de Quartier-Morin ;		X		E4.1.12 : Structuration, renforcement et équipement de l'Agence Locale des Impôts (ALI) de Quartier-Morin ;
SP4.2 : PROMOTION DES PARTENARIATS ET DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS ET ORGANISMES AU DÉVELOPPEMENT LOCAL				
A4.2.5: Accompagnement des OCBs dans l'élaboration des statuts et des règlements internes			X	E4.2.5: Les OCBs sont accompagnées dans l'élaboration des statuts et des règlements internes;
A4.2.6 : Facilitation du rapprochement entre les OCBs et les institutions de financement			X	E4.2.6 : Un rapprochement entre les OCBs et les institutions de financement est facilité;
*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB				

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
A4.2.7: Formation des OCBs sur les droits civiques, les sentiments patriotiques, les valeurs morales et la participation communautaire			X	E4.2.7 : Des OCBs sont formées chaque année sur les droits civiques, les sentiments patriotiques, les valeurs morales et la participation communautaire;
A4.2.8 : Formation organisationnelle des structures de la société civile			X	E4.2.8 : La formation organisationnelle des structures de la société civile est encouragée;
A4.2.9: Facilitation de l'accès à l'acquisition de leur propre local aux OCBs			X	E4.2.9: L'accès à l'acquisition de leur propre local aux OCBs est facilité ;
A4.2.10 : Promotion pour le regroupement des OCBs par secteurs d'activités			X	E4.2.10 : Une promotion est faite pour inciter les OCBs à se regrouper par secteurs d'activités ;
A4.2.11 : Formation de 30 leaders sur le civisme et le patriotisme			X	E4.2.11 : 30 leaders sont formés sur le civisme et le patriotisme ;
A4.2.12 : Encadrement des OCBs sur les procédures de légalisation			X	E4.2.12: Les OCBs sont encadrés sur les procédures de légalisation
A4.2.13 : Formation de 200 membres d'OCBs sur la préparation d'un plan d'affaires			X	E4.2.13 : 200 membres d'OCBs sont formés sur la préparation d'un plan d'affaires;
A4.2.14 : Organisation d'une séance de formation chaque 3 mois sur pour 100 membres des OCBs sur l'élaboration et gestion de projet			X	E4.2.14: Une séance de formation est organisée chaque 3 mois sur pour 100 membres des OCBs sur l'élaboration et gestion de projet;
A4.2.15 : Facilitation et support à l'identification et la réalisation des interventions intercommunales	X			E4.2.15 : Des interventions intercommunales sont identifiées et supportées par l'État Central

PROGRAMME 5 : PROMOTION DES DROITS DES FEMMES ET DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

SP 5.1 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE, DES DROITS FONDAMENTAUX ET DU RESPECT DE LA CITOYENNETÉ

A5.1.8: Promotion du quota de 30% de femmes dans les OCBs			X	E5.1.8 : Le quota de 30% de femmes dans les OCBs est encouragé ;
A5.1.9 : Réalisation de 15 séances de formation chaque année pour les associations des femmes sur l'entrepreneuriat et la gestion des PME et PMI			X	E5.1.9 : 15 séances de formation sont réalisées chaque année pour les associations des femmes sur l'entrepreneuriat et la gestion des PME et PMI
A5.1.10 : Organisation de 3 émissions par trimestre sur les droits des femmes dans les radios			X	E5.1.10 : 3 émissions sont organisées par trimestre sur les droits des femmes dans les radios;

*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
A5.1.11 : Création d'un centre d'appui psychologique et juridique pour les victimes des violences basées sur le genre (VBG) ;			X	E5.1.11 : Un centre d'appui psychologique et juridique pour les victimes des violences basées sur le genre (VBG) est créé ;
A5.1.12 : Construction d'une annexe du bureau de l'état civil dans la 1 ^{ère} section et la 2 ^{ème} section	X			E5.1.12 : Une annexe du bureau de l'état civil est construite dans la 1 ^{ère} section et la 2 ^{ème} section ;
A5.1.13 : Approvisionnement régulier des bureaux d'état civil en fournitures de bureau et formulaires	X			E5.1.13 : Le bureau d'état civil est approvisionné régulièrement en fournitures de bureau et formulaires ;
A5.1.14 : Réalisation chaque année de 2 séances de formation pour le personnel des bureaux d'état civil sur l'archivage et classement de dossiers	X			E5.1.14 : 2 séances de formation sont réalisées chaque année pour le personnel des bureaux d'état civil sur l'archivage et classement de dossiers ;
SP 5.2 PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET GARANTIE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE				
A5.2.4 : Augmentation des actions des organisations de défense des droits humains (AFASDA, OFASO, JILAP, PAJ, GAJ, JURIMEDIA.) dans la commune.			X	E5.2.4 : Les actions des organisations de défense des droits humains (AFASDA, OFASO, JILAP, PAJ, GAJ, JURIMEDIA) sont augmentées dans la commune ;
A5.2.5 : Recensement des cas de violation de droits humains ;			X	E5.2.5 : Les cas de violation de droits humains sont recensés ;
A5.2.6 : Plaidoyer et suivi pour la dénonciation des cas de violences policières et d'injustice à l'échelle communale ;			X	E5.2.6 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la dénonciation des cas de violences policières et d'injustice à l'échelle communale ;
A5.2.7 : Affectation de 2 juges de paix, 3 greffiers et 2 Huissiers au tribunal de paix de la commune	X			E5.2.7 : 2 juges de paix, 3 greffiers et 2 Huissiers sont affectés au tribunal de paix de la commune ;
A5.2.8 : Equipement du tribunal de paix de la deuxième section de 3 Ordinateurs, 3 bureaux, 3 classeurs, 5 chaises et 4 Bancs.	X			E5.2.8 : Le tribunal de paix de la deuxième section est équipé de 3 Ordinateurs, 3 bureaux, 3 classeurs, 5 chaises et 4 Bancs;
A5.2.9 : Transfert du Tribunal de Paix au complexe administratif et réservation de 3 salles pour les audiences.	X			E5.2.9 : Le Tribunal de Paix est transféré au complexe administratif et 3 salles sont réservées aux audiences;
*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB				

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
A5.2.10 : Visibilité et efficacité des interventions de l'institut du Bien-Être social et de la Recherche dans la commune	X			E5.2.10 : Les interventions de l'institut du Bien-Être social et de la Recherche sont visibles dans la commune;
A5.2.11 : Recrutement 12 travailleurs (euses) sociaux (ales) pour l'accompagnement des groupes minoritaires	X			E5.2.11 : Douze (12) travailleurs (euses) sociaux (ales) sont recrutés pour l'accompagnement des groupes minoritaires ;
A5.2.14 : Création d'une association de personnes à mobilité réduite ;			X	E5.2.14 : La création d'une association de personnes à mobilité réduite est effective ;
A5.2.14 : Construction de 2 sous-commissariats (l'un à Carrefour Jésus et l'autre à Grand-Pré)	X			E5.2.14 : Deux(2) sous-commissariats (l'un à Carrefour Jésus et l'autre à Grand-Pré) sont construits;
A5.2.15 : Mise en place de 3 points de contrôle de sécurité policière à Carrefour S.O.S., Carrefour La mort et Pont Blanc	X			E5.2.15 : 3 points de contrôle de sécurité policière sont placés à Carrefour S.O.S., Carrefour La mort et Pont Blanc;
A5.2.16 : Acquisition de 2 véhicules 4X4 pour les tribunaux	X			E5.2.17 : Une acquisition de 2 véhicules 4X4 est fait pour les tribunaux;
A5.2.17 : Dotation du commissariat du centre-ville de 2 pick-up, 5 motocyclettes et d'un dortoir	X			E5.2.17 : Le commissariat du centre-ville est doté de 2 pick-up, 5 motocyclettes et d'un dortoir ;
A5.2.18 : Dotation du sous commissariat de Cadush de 4 policiers, 2 motocyclettes, et un véhicule 4X4	X			E5.2.18 : Le sous commissariat de Cadush est doté de 4 policiers, 2 motocyclettes, et un véhicule 4X4 ;
A5.2.19 : Équipement du commissariat et des sous-commissariats de matériels de bureau (20 chaises, 4 bureaux, etc)	X			E5.2.19 : Le commissariat et les sous-commissariats disposent de matériels de bureau ;
PROGRAMME 6 : FACILITATION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET LA REDYNAMISATION DU TISSU SOCIAL				
SP6.1 : FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE				
A6.1.13 : Approvisionnement des centres de santé publics en matériels et équipements	X			E6.1.13 : Les centres de santé publics sont approvisionnés en matériels et équipements;

*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
A6.1.14 : Disponibilité de l'approvisionnement du Paquet Essentiel de Santé dans les centres ;	X			E6.1.14 : Le Paquet Essentiel de Santé est disponible dans les centres ;
A6.1.15 : Réalisation de formations continues au profit du personnel de santé	X			E6.1.15 : Des formations continues au profit du personnel de santé sont réalisées;
A6.1.1.6 : Augmentation du personnel de santé par rapport à la population en fonction du standard international ;	X			E6.1.1.6 : Le personnel de santé par rapport à la population est augmenté en fonction du standard international ;
A6.1.17 : Formation de 30 moniteurs de nutrition	X			E6.1.17 : 30 moniteurs de nutrition sont formés;
A6.1.18 : Construction de 3 centres de nutrition ; 1 dans chaque section et 1 au centre-ville,	X			E6.1.18 : 3 centres de nutrition (un dans chaque section et un au centre-ville) sont construits ;
A6.1.19 : Recrutement d'enseignants selon les modalités d'intégration à la fonction publique ;	X			E6.1.19 : Les enseignants sont recrutés selon les modalités d'intégration à la fonction publique ;
A6.1.20 : Contrôle des retards et des absences répétés des enseignants dans les institutions scolaires publiques par le recrutement de 3 inspecteurs	X			E6.1.20 : 3 inspecteurs sont recrutés pour contrôler les retards et les absences répétés des enseignants dans les institutions scolaires publiques ;
A6.1.21 : Dotation des écoles de cantine ;	X			E6.1.21 : Les écoles sont dotées de cantine
A6.1.22 : Renforcement des syndicats des enseignants en organisant 6 séances de formation pendant l'année scolaire ;			X	E6.1.22 : 6 séances de formation pendant l'année scolaire sont organisées pour renforcer les syndicats des enseignants ;
A6.1.23 : Formation initiale et continue des professeurs ;	X			E6.1.23 : La formation initiale et continue des professeurs est assurée ;
A6.1.24 : Réalisation d'une journée pédagogique chaque trimestre ;	X			E6.1.24 : Une journée pédagogique est réalisée chaque trimestre ;
A6.1.25 : Prise de mesures pour le traitement des eaux usées des usines de transformation (Distillerie Larue, guildives, Soil)	X			E6.1.25 : Des mesures pour le traitement des eaux usées des usines de transformation (Distillerie Larue, guildives, Soil) sont prises
A6.1.26 : Traitement de 2000 puits domestiques	X			E6.1.26 : 2000 puits domestiques sont traités
*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB				

Actions	Acteurs			Extrants
	AC*	SP*	SCO*	
SP6.2 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET PROMOTION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL DE LA POPULATION				
A6.2.10 : Formation de 10 moniteurs pour encadrer les élèves du nouveau secondaire à travers le programme d'EPS (Education Physique et Sportif)	X			E6.2.10: 10 moniteurs sont formés pour encadrer les élèves du nouveau secondaire à travers le programme d'EPS (Education Physique et Sportif);
A6.2.11 : Construction d'un centre multisport	X			E6.2.11 : Un centre multisport est construit ;
A6.2.12: Organisation par année de 2 campagnes de sensibilisation de la population sur l'importance de la pratique du sport ;	X			E6.2.12: 2 campagnes de sensibilisation de la population sont organisées chaque année sur l'importance de la pratique du sport ;
A6.2.13: Plaidoyer et suivi pour la constitution d'un fonds communal consacré à la culture ;			X	E6.2.13 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la constitution d'un fonds communal consacré à la culture ;
*AC: Administration Centrale ; SP: Secteur Privé; SCO: Société civile/ OCB				

Source : Mairie de Quartier-Morin / Atelier de programmation physique du PCD / 2021

Annexe 2

COMITÉ DE PILOTAGE

Secteurs / Organisations / Institutions	Prénom et Nom	Téléphone
Conseil Municipal	Marcien Eddlyne	3101-2406
Administration municipale	Deshommes Allande	3354-2224
CASEC 1 ^e Section	Pierre Renold	3360-2389
CASEC 2 ^e Section	Obin Wilhem	3824-0694
ASEC 1 ^e Section	Wisner JEAN	35221712
ASEC 2 ^e Section	Jacquelin VALCOURT	41142912
Délégués de Ville	Junior CASIMIR	33735306
Justice	Dorly GASPARD	33217456
Etat Civil	Fontilus Ligtat	
CAEPA/Direction Nationale de l'Eau Potable et d'Assainissement	Charnel Toussaint	48929793
ONI	Glaude Judeline	43955024
Education	Mesadieu Toussaint Raymond	4310-8217 / 3139-6285
Agence Locale des Impôts	Gilles Phitot	3732-3651
Représentant Protection Civile	Val Mientho	4789-3487
Représentant Croix Rouge	Guerrier Hans	3932-0701
Organisation Communautaire de Base d'envergure communale 1	Choute ESTENIO	32838062
GUCC / OCB	Pierre Zephirin	3323-2074
GDKM /OCB mixte	Fixabeau Christianne	4392-5245
OJDAL/OCB	Joseph Delva	4425-9134
Représentant Organisations féminines	Dorsainvil Mie Jocelyne	3801-1027
Représentant Organisations Jeunes	Ronel Jean-pierre	37089086
Représentant secteur Agriculture *	Dassas Gaston	3620-9231 / 4168-8746
Représentant secteur Sports, culture et loisirs	Belizaire Jean Dumé	3880-1601
Représentant Eglise Catholique	Pierre Ronel	3664-6850
Représentant Vaudou	Faustion Henri-Claude	4705-7543
Notable	Jean-Dumé BELIZAIRE	
Notable	Toussaint MESADIEU	

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

Annexe 3

COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ DE PILOTAGE

Fonction	Prénom et nom
Président	Marcien Eddlyne
Vice-Président	Gaston Dassas
Secrétaire	Fixabeau Christianne
Secrétaire Adjoint	Mesadieu Toussaint Raymond
Conseiller	Choute Estenio
Conseiller	Obin Wilhem
Conseiller	Dorsainvil Mie Jocelyne

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

Annexe 4

ÉQUIPE TECHNIQUE DE TERRAIN (ANIMATEURS, FACILITATEURS ET COORDONNATEUR)

► ÉQUIPE DE COORDINATION TECHNIQUE

Nom	Prénom	Fonction
Honoré	Patrick Hermain	Coordonnateur
Larousse	Lucien	Facilitateur
Charles	Yves Michel Gregory	Facilitateur

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► ANIMATEURS

Nom	Prénom	Fonction
Alexis	Edwin	Animateur
Norval	Junior Foncy	Animateur
Toussaint	Charnel	Animateur
Mathieu	Romel	Animateur
Winston	Lindor	Animateur
Charles	Ronald	Animateur

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► **TECHNICIENS ET TECHNICIENNES SECTORIEL-LE-S**

Nom	Prénom	Fonction
Lubin	Saumol Max	Technicien-consultant pour les thématiques Communication, télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, urbanisme, habitat, foncier, logement et aménagement du territoire
Etienne	Hérard	Technicien-consultant pour les thématiques Environnement, changements climatiques, risques et désastres
André	Abel	Technicien-consultant pour les thématiques Administration locale et services déconcentrés, Partenariat, inter-communalité et coopération décentralisée
Venance	Valcin	Technicien-consultant pour la thématique Finances locales
Pierre	Sam Klarynson	Technicien-consultant pour les thématiques Organisations et société civile, Culture, cultes et religions
Jean	Luckenson	Technicien-consultant pour les thématiques Patrimoine, arts et lettres
Adrien	Carlyle	Technicien-consultant pour les thématiques Sports, loisirs et activités culturelles
Charles	Ronald	Technicien-consultant pour les thématiques Justice et droits humains. Sécurité, État civil et identification de la population
Chérustin	Rico	Techniciens-consultant pour les thématiques Éducation, alphabétisation et formation professionnelle
Clairesia	Joël	
Finis	Rony	Technicien-consultant pour les thématiques Énergie, électricité et éclairage public, mines et carrières, voies de communication, mobilité, routes et transport, construction, bâtiments et travaux publics, eau, hygiène publique et assainissement
Joseph	Eril	Technicien-consultant pour les thématiques Agriculture et sylviculture, élevage, pêche et chasse
Sanon	Woodly	Technicien-consultant pour les thématiques Commerce et institutions financières, industrie PME/PMI et entrepreneuriat
Borgella	Mirlène	Technicienne-consultante pour les thématiques Artisanat, métier et industries créatives
Lubin	Eddy	Technicien-consultant pour les thématiques Tourisme, hôtellerie et restauration
Denis	Johny	Technicien-consultant pour les thématiques Santé et nutrition
Saint Julien	Rachelle	Technicienne-consultante pour les thématiques Genre et inclusion sociale

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

Annexe 5

PARTICIPANT-E-S AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DU PROCESSUS

Nom	Prénom	Sexe
1. Adrien	Carlyle	M
2. Alexis	Yolande	F
3. Alexis	Watason	M
4. Alexis	Edwin	M
5. Alexis	Youseline	F
6. Alexis	Wendel	M
7. Alexis	Myrkerlly	M
8. Alexis	Edwin	M
9. Alicime	Johnson	M
10. Almonord	Joel	M
11. Almonord	Iphonie	F
12. Andre	Abel	M
13. Angrand	Edgard	M
14. Antenor	Urielle	F
15. Antenor	Jean-Robert	M
16. Antoine	Dens	M
17. Antoine	Alfred	M
18. Antoine	Moise	M
19. Antoine	Danise	F
20. Auguste	Ader	M
21. Auguste	Esther	F
22. Augustin	Pedro	M
23. Augustin	Hude Christian	M
24. Augustin	Jonathan	M
25. Augustin	Frantzou	M
26. Augutin	Jonathan	M
27. Baptiste	Steeve	M
28. Bazile	Dachena	F
29. Beliard	Philome Jefte	M

Nom	Prénom	Sexe
30. Belizaire	Jean Dume	M
31. Belizaire	Sarah	F
32. Belizaire	Guy-Mary	M
33. Bell	Herlyne	F
34. Belliard	Philome Jefte	M
35. Belony	Nancy	F
36. Berthol	Bordes	M
37. Bessard	Johnson	M
38. Bien-Aime	Guerlain	M
39. Bien-Aime	Peterson	M
40. Blaise	Roodly	M
41. Blaise	Chanisca	F
42. Borgella	Mirlene	F
43. Brenor	Josue	M
44. Brutus	Saskiard	F
45. Cadet	Marthe	F
46. Cadet	Yverman	M
47. Cesar	Miryam	M
48. Cesard	Yrlande	F
49. Chameus	Jovenel	M
50. Charitable	Philippe	M
51. Charles	Chilove	F
52. Charles	Estenio	F
53. Charles	Renold	M
54. Charles	Bruce-lyn	M
55. Charles	Ronald	M
56. Charles	Jean Philippe	M
57. Cheranphan	Elisemene	F
58. Choute	Ronald	M
59. Christosostome	Eloudie	F
60. Cineas	Clovis	M
61. Clerval	Lourde	F
62. Clerval	Stephanie	F
63. Colas	Gertude	F

Nom	Prénom	Sexe
64. Colin	Irva	F
65. Dalias	Jude	M
66. Dalusma	Emanise	F
67. Damé	Monise	F
68. Dasil	Dachena	F
69. Dassas	Gaston	M
70. Davide	Raphael	F
71. Dazile	Dachena	F
72. Deetjen	Naica	F
73. Delanois	Kervins	M
74. Delanoix	Ederson	M
75. Denis	Johny	M
76. Deshommes	Alande	M
77. Deshommes	Alfrede	M
78. Desma	Louis D.Jean	M
79. Destin	Pouchly	M
80. Dolcine	Mimose	F
81. Dorcinvil	Jocelyne	F
82. Dorival	Junior F.	M
83. Dorrinvil	Marie Joceline	M
84. Dorsainvil	Frandy	M
85. Dorvil	Exson	M
86. Dorvil	Robenson	M
87. Durosier	Samuel	M
88. Duverge	Lubens	M
89. Edouard	Sony	M
90. Elisma	Micheline	F
91. Emmanuel	Lamour	M
92. Etienne	Carl-Henry	M
93. Euson	Lincifort	M
94. Fenelus	Steevens	M
95. Fiseabeau	Christiana	F
96. Fleurival	Allan	M

Nom	Prénom	Sexe
97. Fontal	Junior	M
98. Fortilus	Myrveline	F
99. Francisque	Frantz	M
100. Francois	Frandy	M
101. Frazer	Meneighdo	M
102. Gabriel	Danise	F
103. Gautier	J. Tony	M
104. Georges	Jouvens	M
105. Georges	Clivens	M
106. Georges	Jouvens	M
107. Germinal	Jonax	M
108. Gerom	James-Lee	M
109. Guerrier	Delentz	M
110. Guerrier	Dalentz	M
111. Guerrier	Hans	M
112. Hery	Blous	M
113. Honore	Patrick .H	M
114. Innocent	Alancie	F
115. Isnord	Dachenel	M
116. Jacquelin	Lenaaurin	M
117. Jacques	Wilna	F
118. Jacques	Bethlie	F
119. Jean	Esterlie	F
120. Jean	Wisner	M
121. Jean	Pharel	M
122. Jean	Valery	M
123. Jean	Gariel	M
124. Jean	Nerlie	F
125. Jean	Astrude	F
126. Jean	Luckson	M
127. Jean	Lukenson	M
128. Jean	Rose-Nadie	F
129. Jean	Frantzdy	M

Nom	Prénom	Sexe
130. Jean	Pharel	M
131. Jean	Rose-Nudlie	F
132. Jean	Emmanuel	M
133. Jean	Pharel	M
134. Jean	Rose-Nadie	F
135. Jean Baptiste	Roobens	M
136. Jean Baptiste	Wiliana	F
137. Jean Noel	Shella	F
138. Jean Pierre	Chedelin	M
139. Jean Pierre	Gensly	M
140. Jean Pierre	Decillon	M
141. Jean Pierre	Chedlin	M
142. Jean-Baptiste	Jimpsy	M
143. Jean-Baptiste	Benzy-Hans	M
144. Jean-Baptiste	Wiliana	F
145. Jean-Baptiste	Mylove	F
146. Jean-Louis	Didier	M
147. Jean-Louis	Jonas Junior	M
148. Jean-Noel	Love-Katie	F
149. Jean-Pierre	Bebidson	M
150. Jean-Pierre	Gensly	M
151. Jisselene	Simon	F
152. Jn-Baptiste	Benz-Hansley	M
153. Joaneme	Elisnem	M
154. Joseph	Luc-Sony	M
155. Joseph	Nalson	M
156. Joseph	Molson	M
157. Joseph	Eunise	F
158. Joseph	Edy	M
159. Joseph	Bendjy	M
160. Joseph	Lesly	M
161. Joseph	Alkerson	M
162. Joseph	Rodelet	M
163. Joseph	Alkerson	M

Nom	Prénom	Sexe
164. Joseph	Bendjy	M
165. Joseph	Delva	M
166. Joseph	Luc-Sony	M
167. Joseph	Gerlin	M
168. Joseph	Eunise	F
169. Joseph	Wisline	F
170. Joseph	Gelin	M
171. Joseph	Charles Andel	M
172. Joseph	Wisline	F
173. Jovenel	Blaise	M
174. Judeline	Mompremier	F
175. Julien	Vanessa	F
176. Laguerre	Jean-Casimi	M
177. Laguerre	Jean Roduy	M
178. Lazare	Dieufort	M
179. Lemaurin	Jacquelin	M
180. Lincifort	Jean Williamson	M
181. Lindor	Weston	M
182. Lormilus	JH.Benjamin	M
183. Louis	Lineda	F
184. Louis	Livens	M
185. Louis	Carleb	M
186. Louis Charles	Johanne	F
187. Louis Jean	Daralie	F
188. Louis-Jean	Doralie	F
189. Lubin	Eddy	M
190. Lucien	Larousse	M
191. Magloire	Marie Anne	F
192. Magloire	Herod Junior	M
193. Magloire	Karl-Henry	M
194. Magloire	Parys	M
195. Manace	Rene	M
196. Marcelus	Venise	F
197. Marcien	Eddlyne	F

Nom	Prénom	Sexe
198. Mathieu	Frandy	M
199. Mathieu	Smith	M
200. Mathieu	Steevens	M
201. Mathieu	Fredlinson	M
202. Mathieu	Stervens	M
203. Mathieu	Frandy	M
204. Mathieu	Rommel	M
205. Mathieu	Frandy	M
206. Mathieu	Smith	M
207. Merreus	Emmanuel	M
208. Mesadieu	Toussaint Raymond	M
209. Metellus	Bernadette	F
210. Michaud	Rose-Dalla	F
211. Milfort	Henry Junior	M
212. Milien	Houdeniel	M
213. Milien	Haudeniel	M
214. Moance	Gerlin	M
215. Moise	Wilmerson	M
216. Monace	Rene	M
217. Moncher	Wadson	M
218. Mondesir	Duclaude	M
219. Mondesir	Evens	M
220. Mondesir	Rouseveline	M
221. Mondesir	Evens	M
222. Mondesir	Abelard	M
223. Monestime	Magdaline	F
224. Monestime	Inniolle	F
225. Monestime	Magloire	M
226. Monestime	Louredjenie	F
227. Monfiston	Elunie	F
228. Nelson	Rick	M
229. Nicolas	Remise	F
230. Nicolas	Frantz-Renaldo	M
231. Noel	Claude	M

Nom	Prénom	Sexe
232. Noel	Rose-Phanie	F
233. Noel	Claude	M
234. Nortilien	Samantha	F
235. Norval	Junior Foncy	M
236. Noval	Junior F.	M
237. Obin	Williem	M
238. Obin	Wilken	M
239. Ocean	Anne-Judith	F
240. Ocean	Brusse	M
241. Ocean	Larusse	F
242. Ocean	Anne-Juditte	F
243. Odajuste	Urmanie	F
244. Ovide	Lourdenz	M
245. Paul	Herodson	M
246. Paul	Joanie	F
247. Paul	Emerson	M
248. Paul	Joanie	F
249. Paul	Love Merlande	F
250. Paul	Cadet	M
251. Paul	Walnerson	M
252. Paul	Marie-Jacqueline	F
253. Paul	Joanie	F
254. Percinthe	Steeve	M
255. Petit-Frere	Mireille	F
256. Philomise	Loudior	M
257. Pierre	Dieulande	F
258. Pierre	Renald	M
259. Pierre	Dimitry	M
260. Pierre	Christelle	F
261. Pierre	Phara	F
262. Pierre	Loubens	M
263. Pierre	Rosena	F
264. Pierre	Ronel	M

Nom	Prénom	Sexe
265. Pierre	Ycelin	M
266. Pierre	Leandre	M
267. Pierre	Micky Ardouin	M
268. Pierre	Renold	M
269. Pierre	Ridley	M
270. Pierre	Jimpson	M
271. Pierre	Rosny	M
272. Pierre	Sam.K	M
273. Pierre	Rodnel	M
274. Pierre	Djimpsline	F
275. Precinord	David	M
276. Prophete	Islande	F
277. Prophete	Edena	F
278. Prophete	Lonise	F
279. Raphael	Wideline	F
280. Raphael	Nanie	F
281. Renaud	Guyvens	M
282. Rony	Finis	M
283. Saint Hilaire	Danie	F
284. Saint Hilaire	Roselourde	F
285. Saint Juste	Emel	M
286. Saintelus	Lidjenie	F
287. Saint-Fleur	Jeftey	M
288. Saint-Fleur	Mimose	F
289. Saint-Hilaire	Frandy	M
290. Saint-Hilaire	Danie	F
291. Saint-Hilaire	Rose-Lourdes	F
292. Saint-Hillaire	Frandy	M
293. Saintil	Jerry	M
294. Saintil	Sandly	M
295. Saintillaire	Gilles	M
296. Saintillaire	Danie	M
297. Saintus	Delius	M
298. Salomon	Judith	F

Nom	Prénom	Sexe
299. Salomon	Edith	F
300. Samuel	Love Schinaydine	F
301. Sanon	Woodly	M
302. Seme	Lucksene	M
303. Sene	Lucsene	M
304. Severe	Malaika	F
305. Siphrael	Fanfan	M
306. Soufrand	Pedro	M
307. St Phare	Davidson	M
308. Syphrael	Joanel	M
309. Toussaint	Jeanrick	M
310. Toussaint	Rose Darcy	F
311. Toussaint	Charnel	M
312. Trott	Marie-lourdes	F
313. Turenne	Welby	M
314. Turenne	Westner	M
315. Valcin	Ronald	M
316. valcourt	Wendly	M
317. Valcourt	Carline	F
318. Varius	Stecyca	F
319. Victorin	Love Marckendy	M
320. Vincent	Evens	M
321. Voltaire	Jean-Baptiste	F
322. Xavier	Rose Marie	F

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

Annexe 6

INSTANCES ET MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

Représentant-e-s	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
Marcien Eddlyne	Conseil Municipal	3101-2406
Belizaire Gustaud	Conseil Municipal	36054711
Saint-Fleur Phito	Conseil Municipal	4788-5525
Leandre PIERRE	Agent fiscal	3356-4084

Représentant-e-s	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
Wilhèm OBIN	CASEC 1 ^{er} e Section	3824-0694 4238-8424
Renold PIERRE	CASEC 2 ^{eme} Section	3360-2389 3831-7798
Wisner JEAN	ASEC 1 ^e Section	3522-1712
Jacquelin VALCOURT	ASEC 2 ^{eme} Section	4114-2912
Junior CASIMIR	Vice Délégué	3373-5306
Dorly GASPARD	Justice	33217456
Fontilus Ligtat	Etat Civil	3324-0404
Charnel Toussaint	CAEPA/DINEPA	48929793
Glaude Judeline	ONI	43955024
Edouard Sony	Education	3338-2226
Jimpsly JEAN BAPTISTE	Formation Professionnelle	4289-2369
Gilles Phitot	Agence Locale des Impôts	3732-3651
Gerlin JOSEPH	Foncier, urbanisme et logement	3354-1593 / 3730-8552
Julien Prophète	Santé	3798-7329
Val Mientho	Représentant Protection Civile	4789-3487
Guerrier Hans	Représentant Croix Rouge	3932-0701
Francique Saincois	Représentant de la World Vision	3648-0795
Saintus Delius	Représentant la presse	4154-4607
Pierre Zephirin	Représentant art et lettre	3274-8635
Romitha PHILIPPE	Commerce et institutions financières	4903-7911 /4154-2342
Lemorin Jacquelin	Représentant Organisation Communautaire de Base d'envergure communale 1	3744-6930
Salomon Edithe	Représentant Organisation Communautaire de Base d'envergure communale 2	4110-7201 / 4937-8156
Magdaline MONESTIME	Représentant Organisation Communautaire de Base d'envergure communale 3	3830-0121 /4386-0321
Alexis Edwin	Hygiène publique	3769-0237
Djeffy ALMONOR	Représentant des Etudiants	3898-9668 / 41148903
Lindor Weston	Représentant élevage	3769-0237
Joseph Delva	PMI/PME	4425-9134
Thelusma Fritnel	Tourisme	4815-1680
Mylove JEAN BAPTISTE	Hôtellerie	4332-0963
Dorsainvil Mie Jocelyne	Représentant Organisations féminines	3801-1027
Fixabeau Christianne	GDKM /OCB mixte	4392-5245
Wiliana JOSEPH	Respresnetant oganisations des droits humains (AFASDA)	3765-3245 /3245-6480
Ronel Jean-pierre	Représentant Organisations Jeunes	37089086
Dassas Gaston	Représentant secteur Agriculture	3620-9231 / 4168-8746
Belizaire Jean Dumé	Représentant secteur Sports, culture et loisirs	3880-1601

Représentant-e-s	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
Pierre Ronel	Représentant Eglise Catholique	3664-6850
Faustion Henri-Claude	Représentant Vaudou	4705-7543
Etienne Jodelin	Representant scout	4411-3519
Desma Louis Jean	Representant Eglise protestant	3118-7702 / 3264-9484
Cadet Elikner	Représentant contruction	4421-6306 / 3239-5512
Wilhèm OBIN	Notable	3824-0694 4238-8424
Choute ESTENIO	Notable	3681-5019 / 4366-5588
Rose Marie XAVIER	Notable	4010-8115 / 4378-1223

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMITÉ EXÉCUTIF DU CDC / CMO

Postes	Prénom	Nom
Président	Eddlyne	MARCIEN
Vice-président	Gustaud	BELIZAIRE
Secrétaire	Christianne	FIXABEAU
Secrétaire Adjoint	Charnel	TOUSSAINT
Trésorière	Edith	SALOMON
Trésorière Adjointe	Wiliana	JOSEPH
Premier conseiller	Wilhèm	OBIN
Deuxième conseiller	Estenio	CHOUTE
Troisième conseiller	Rose Marie	XAVIER

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : ROUTES/ TRANSPORT/ ENERGIE/ NTIC

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Delius	SAINTUS	4154-4607
Secrétaire	Charnel	TOUSSAINT	3589--7912
Conseiller	Elikène	CADET	4421-6306 / 3239-5512

Source : Mairie de Quartier Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : INFRASTRUCTURES / LOGEMENT/ HABITAT / MINES/ CARRIÈRES

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Elikène	CADET	4421-6306 / 3239-5512
Secrétaire	Christianne	FIXABEAU	3729-1278 / 4392-5245
Conseiller	Delius	SAINTUS	4154-4607

Source : Mairie de Quartier Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : COMMERCE / PME/PMI / INDUSTRIE/INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Delva	JOSEPH	4425-9134 / 4238-3003
Secrétaire	Rosemita	PHILIPPE	4903-7911 / 4154-2342
Conseiller	Edith	SALOMON	4110-7201-4378-1223
Membre # 1	Gerlin	JOSEPH	3354-1593 / 3730-8552
Membre # 2	Ronel	JEAN PIERRE	4691-1898
Membre # 3	Wiliana	JEAN BAPTISTE	3765-3245 / 3245-6480

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : TOURISME/ HÔTELLERIE/ ARTISANAT

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Fritznel	THELUSMA	4815-1680
Secrétaire	Mylove	JEAN BAPTISTE	4332-0963
Conseiller	Bordes	BERTHOLD	3683-2144

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : SPORT/CULTURE/LOISIRS

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Leandre	PIERRE	3356-4084
Secrétaire	Delius	SAINTUS	4154-4607
Conseiller	Charnel	TOUSSAINT	3589--7912
Membre	Toussaint Raymond	Mesadieu	4310-8217 / 3139-6285

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : JUSTICE/SÉCURITÉ/DROITS HUMAINS/ETAT CIVIL/ GENRE

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Djeffy	ALMONOR	3898-9668 / 41148903
Secrétaire	Ronel	PIERRE	3664-6850
Conseiller	Hude Christian	AUGUSTIN	3778-1152 / 4256-2922
Membre # 1	Mientho	VAL	4615-0707 / 3224-0404
Membre # 2	Christianne	FIXABEAU	3729-1278 / 4392-5245
Membre # 3	Saincois	FRANCIQUE	3648-0795

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : FONCIER

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Gerlin	JOSEPH	3354-1593 / 3730-8552
Secrétaire	Wilhèm	OBIN	3824-0694 / 4238-8424
Conseiller	Estenio	CHOUTE	3283-8062

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : EAU ET ASSAINISSEMENT

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Charnel	TOUSSAINT	3589-7912
Secrétaire	Delva	JOSEPH	4425-9134/4238-3003
Conseiller	Christiane	FIXABEAU	3729-1278/43925245
Membre # 1	Edith	SALOMON	4110-7201/4378-1223

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / RISQUES ET DÉASTRES/CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Mientho	VAL	4615-0707 / 3224-0404
Secrétaire	Hude Christian	AUGUSTIN	3778-1152 / 4256-2922
Conseiller	Fritznel	THELUSMA	4815-1680

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : SANTÉ /NUTRITION / HYGIÈNE PUBLIQUE

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Marie Joseline	DORSAINTVIL	3801-1027
Secrétaire	Wiliana	JEAN BAPTISTE	3765-3245 / 3245-6480
Conseiller	Jimpsly	JEAN BAPTISTE	4289-2369
Membre # 1	Calet	PAUL	3242-0263
Membre # 2	Fritznel	THELUSMA	4815-1680
Membre # 3	Mirielle	Petit-frère	37947754
Membre # 4	Bernadette	Methelus	3229-8457 / 4754-3125

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► **COMMISSION : EDUCATION/FORMATION PROFESSIONNELLE/ALPHABÉTISATION/SERVICE CIVIQUE**

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Ronel	PIERRE	3664-6850
Secrétaire	Jimpsly	JEAN BAPTISTE	4289-2369
Conseiller	Hude Christian	AUGUSTIN	3778-1152 / 4256-2922
Membre # 1	Leandre	PIERRE	3356-4084
Membre # 2	Edith	SALOMON	4110-7201-4378-1223
Membre # 3	Saincois	FRANCIQUE	3648-0795
Membre # 4	Bordes	BERTHOLD	3683-2144
Membre # 5	Gerlin	JOSEPH	3354-1593 / 3730-8552
Membre # 6	Toussaint Raymond	Mesadieu	4310-8217 / 3139-6285

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► **COMMISSION : AGRICULTURE/ELEVAGE/PÊCHE**

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Wilhèm	OBIN	3824-0694 / 4238-8424
Secrétaire	Alande	FLEURIVAL	4117-4043
Conseiller	Bordes	BERTHOLD	3683-2144
Membre # 1	Estenio	CHOUTE	3283-8062
Membre # 2	Jimpsly	JEAN BAPTISTE	4289-2369

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► **COMMISSION DE CONTRÔLE**

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Sony	EDOUARD	3338-2226
Secrétaire	Magdaline	MONESTIME	3830-0121 / 4386-0321
Conseiller	Dassas	GASTON	3620-9731 / 4168-8746
Membre # 1	Jaquelin	LEMAURIN	3744-6930
Membre # 2	Edwin	ALEXIS	3681-5019 / 3558-8374

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : SUIVI ET ÉVALUATION

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Djeffy	ALMONOR	3898-9668 / 41148903
Secrétaire	Gerlin	JOSEPH	3354-1593 / 3730-8552
Conseiller	Ronel	PIERRE	3664-6850
Membre # 1	Delius	SAINTUS	4154-4607
Membre # 2	Elikène	CADET	4421-6306 / 3239-5512
Membre # 3	Delva	JOSEPH	4425-9134 / 4238-3003
Membre # 4	Fritznel	THELUSMA	4815-1680
Membre # 5	Leandre	PIERRE	3356-4084
Membre # 6	Charnel	TOUSSAINT	3589-7912
Membre # 7	Mientho	VAL	4615-0707 / 3224-0404
Membre # 8	Marie Joseline	DORSAINTVIL	3801-1027
Membre # 9	Wilhèm	OBIN	3824-0694 / 4238-8424

Source : Mairie de Quartier-Morin / Archives du PCD / 2020-2022



NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

- MARNDR, 2011. Diagnostic du Bassin Versant de la Grande-Rivière du Nord
- MARNDR, Liste partiel d'organismes nuisibles
- MARNDR, 2011. Politique de Développement Agricole 2010-2021
- MARNDR, 2016. Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement
- MARNDR. Premier rapport sur la Situation zoo génétique d'Haïti
- MARNDR, 2009. Recensement Générale de l'Agriculture. Résultats Provisoire département du Nord
- Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, Bottin des Cours et Tribunaux, Février 2015
- Mission de Stabilisations des Nations Unies en Haïti, Haut-commissariat des Droits de l'Homme, *Rapport semestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti*, Janvier-Juin 2013
- Mission de Stabilisations des Nations Unies en Haïti, Haut-commissariat des Droits de l'Homme, *Rapport semestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti*, Janvier-Juin 2014
- Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur la mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*, 03/04/2015
- Office de la protection du citoyen, *Déclaration à l'occasion de la 28^{ième} session du conseil des droits de l'homme*, disponible à : <http://bit.ly/1ZfkDcv>.
- Conseil des droits de l'homme, *Rapport de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti*, Gustavo Gallón, doc. NU A/HRC/28/82, 9 février 2015, disponible à : <http://bit.ly/10XLXXS>.
- GOUSSE Bernard H. (dir.), code rural 1962 mis à jour, Edition Zemes, 2009

- RENAUD Raymond, le régime foncier en Haïti 1934, <http://www.dloc.com/UF00094308/00001/478j>
- CIAT, 2014 a, la réforme foncière en Haïti : orientations et méthodes
- CIAT, 2014 b, sécuriser le foncier en milieu rural
- CIAT, 2014 c, sécurisation foncière et cadastre : définir la politique foncière haïtienne
- Manuel des transactions foncières haïtiennes, Vol. 1, *Vente légale de bien foncier en Haïti: guide pratique*, écrit par le groupe de travail sur le droit foncier en Haïti, Juin 2012
- Constitution haïtienne du 29 Mars 1987
- *Élément de problématique départementale du Nord*, Vol 1 (version consultative), Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD), Centres des Nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH-HABITAT), Projet d'Appui en Aménagement du Territoire (HAI-94-016)
- Pôle du Cap-Haïtien, *Esquisse de plan d'urbanisme de la ville de Quartier-Morin, appui aux autorités gouvernementales et locales pour la planification et la gestion des travaux de reconstructions ou de rénovation de 6 pôles de développement*, Avril 2013, Ministère de la planification et de la Coopération Externe, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- PRIVERT Jocelerme, *Décentralisation et Collectivités Territoriales*, Editions le Bérée, Canada 2006
- Le Moniteur, *Décret du 22 Septembre 1964 portant loyer et fermage des biens du domaine privé de l'état*
- Le Moniteur, *Décret du 16 Janvier 1963 portant aliénation des biens du domaine privé de l'état*, Moniteur #5 du 16 Janvier 1963